This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

EXCHANGE

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

EXCHANGE
MAY 4 1914

LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA

TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE NATIONALE DE REIMS

CENT-TRENTE-DEUXIÈME VOLUME

ANNÉE 1912-1913. — Tome II.

DEUX VOLUMES SEMESTRIELS CHAQUE ANNÉE

PAR ABONNEMENT : 12 FRANCS

PRIX DE CE VOLUME : 7 FRANCS

REIMS

CHEZ L. MICHAUD, LIBRAIRE DE L'ACADÉMIE

19, rue du Cadran-Saint-Pierre, 19

M D CCCC XIII

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE NATIONALE

DE REIMS

Digitized by Google

Digitized by Google

TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE NATIONALE DE REIMS

CENT-TRENTE-DEUXIÈME VOLUME

ANNÉE 1912-1913. — Tome II.

DEUX VOLUMES SEMESTRIELS CHAQUE ANNÉE

PAR ABONNEMENT : 12 FRANCS

PRIX DE CE VOLUME : 7 FRANCS

REIMS

CHEZ L. MICHAUD, LIBRAIRE DE L'ACADÉMIE

19, rue du Cadran-Saint-Pierre, 19

M D CCCC XIII

Digitized by Google

NOTA

Toute reproduction est interdite sans l'agrément de l'Académie et des auteurs.

La responsabilité des opinions et assertions émises dans les ouvrages publiés par l'Académie appartient tout entière à leurs auteurs.

Digitized by Google

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE NATIONALE DE REIMS

HISTOIRE et ARCHÉOLOGIE

LISTE

DES ÉDIFICES ET DES OBJETS D'ART CLASSÉS

OU PROPOSÉS AU CLASSEMENT

COMME MONUMENTS HISTORIQUES

DANS LA VILLE ET L'ARRONDISSEMENT DE REIMS

en 1912

PAR HENRI JADART

Membre non résidant du Comité des Travaux Historiques et Scientifiques

Secrétaire général de l'Académie de Reims

INTRODUCTION

L'heure nous semble venue de publier la liste de nos édifices et de nos objets d'art classés comme monuments historiques dans l'étendue de l'arrondissement de Reims. C'est la région que nous avons depuis longtemps choisie pour la publication d'un Répertoire archéologique[1], *qui vient d'obtenir*

[1] Publiés depuis 1885, dans les *Travaux de l'Académie de Reims*, et tirés à part sur grand format, les volumes mis au jour en 1912 sont ceux concernant les Églises paroissiales de Reims, les Cantons de cette ville et les Cantons d'Ay, de Beine, et de Bourgogne (1re partie), avec MM. Charles GIVELET et Louis DEMAISON.

Digitized by Google

la première médaille au concours des Antiquités de la France et dont la suite, nous l'espérons, se continuera régulièrement[1]. *Il est donc opportun et souverainement utile d'accompagner ce* Répertoire *d'une liste des classements qui en sont la conséquence et la sanction pour les églises et leur mobilier.*

Nous le faisons d'ailleurs d'une façon conforme aux données officielles[2], *et selon la bienveillante communication dont nous sommes particulièrement reconnaissants à M. Frantz-Paul Marcou, l'inspecteur général des Monuments historiques si zélé et si compétent pour la protection de nos richesses d'art dans la France entière*[3].

A son relevé, non encore rangé par ordre

[1] Cfr. *Concours des Antiquités nationales.* Rapport lu par M. Camille Jullian dans la séance de l'Académie des Inscriptions du 14 juin 1912; les passages sur le *Répertoire archéologique de l'arrondissement de Reims* sont publiés dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, livr. de septembre-décembre 1912, pp. 574 à 576.

[2] La date qui suit chaque article est celle de l'arrête de classement. Un recensement des objets classés a été déjà effectué pour les édifices de Reims au mois d'octobre 1912.

[3] *Liste des classements* (31 pages) *dans le Département de la Marne*, épreuve communiquée par M. Frantz-Paul Marcou, Inspecteur

Digitized by Google

alphabétique des communes, nous avons joint des additions pour le mobilier des édifices publics de Reims et pour quinze nouvelles communes de l'arrondissement. Ce sont là, en quelque sorte, des propositions ou desiderata, *ajoutées au travail en cours d'exécution mais inachevé ; elles pourront servir dans l'avenir de matériaux pour cette œuvre immense du classement qui, dans toute la France, ne sera jamais complètement, ni absolument terminé. Nous n'y comprenons aucun édifice ou objet appartenant à des particuliers; cela sera peut-être plus tard l'objet d'un relevé spécial.*

L'Inventaire des richesses d'art et des objets classés à Reims ne comprend pas non plus ici ce qui est conservé en si grand nombre dans les établissements hospitaliers de cette ville, à l'hôpital civil, à l'hospice général et à l'hospice Noël-Caqué. Il s'y trouve cependant des objets déjà classés, croyons-nous. Un inventaire spécial

général des Monuments historiques, le 15 mars 1912, et à lui renvoyée à Paris, 29, rue Bonaparte, le 5 avril suivant, avec une lettre explicative sur les corrections et additions.

Digitized by Google

en sera publié également plus tard, espérons-le, par les soins de l'Administration des Hospices.

Sans doute, nos additions n'ont qu'une valeur indicative et il n'en sera tenu compte que dans une mesure qu'il nous est impossible de prévoir actuellement; toutefois on les consultera certainement un jour, aussi bien sur place qu'au sein de la Commission des Monuments historiques et au Ministère des Beaux-Arts. Nos efforts ne seront donc pas vains, ni stériles : ils ont déjà abouti, non seulement à fournir les cinq volumes du Répertoire archéologique *signalés plus haut, mais encore à mettre au jour deux listes préliminaires et détaillées avec quelques figures des œuvres d'art de l'arrondissement tout entier*[1]. *Ceux qui ont à cœur la préservation et le bon entretien de tous ces souvenirs historiques s'uniront à nous pour plaider leur cause et y intéresser les administrateurs des communes et la population toute entière.*

[1] *Réunion des Sociétés des Beaux-Arts des Départements, à Paris,* 12e session, année 1888, p. 823, et 30e session, année 1906, p. 83, tirage à part en brochures.

Digitized by Google

C'était notre vœu le plus cher et le plus légitime, en commençant ces recherches, qui remontent à plus de trente ans, d'en faire profiter d'abord l'art français, puis la curiosité si naturelle des habitants de chaque localité, des simples chercheurs et des visiteurs aussi bien que celle des érudits et des artistes en quête de documents et de modèles. On a dit, avec une vigueur et une autorité qui s'affirment de plus en plus en haut lieu et en tout lieu, que notre patrie ne pouvait se laisser appauvrir d'aucune parcelle de son patrimoine séculaire et historique[1]. *Que chacun assume donc sa tâche en vue de sa conservation et s'instruise sur nos monuments, petits et grands, comme sur nos œuvres d'art concentrées dans les villes ou éparses dans le dernier de nos villages*[2].

[1] Séance de la Chambre des Députés du 25 novembre 1912, discours de M. Maurice Barrès pour la préservation des églises, vote de l'ordre du jour pur et simple. — Discours du même à la séance du 13 mars 1913, vote de deux caisses de secours, l'une pour les monuments historiques et l'autre pour tous les édifices à sauvegarder.

[2] Voir le *Journal des Débats* du 27 novembre 1912, article : *La question des églises*, et du 15 mars 1913, article sous le même titre.

Digitized by Google

Partout ces œuvres sont notre honneur et la plus belle parure de la France[1].

Reims, le 4 Août 1912.

HENRI JADART.

[1] Voir entre bien d'autres articles récents : *Les dix mille églises à classer*, article signé PÉLADAN, dans la *Revue politique et littéraire (Revue bleue)*, n° du 14 décembre 1912, pp. 752 à 754. — *La Protection des Églises*, article signé Paul LÉON, dans la *Revue de Paris*, 1er février 1913, pp. 537 à 558. On lit dans cette remarquable étude, émanant d'un haut fonctionnaire du ministère des Beaux-Arts, ce passage caractéristique : « L'Inventaire prescrit par la loi de Séparation pour les objets d'art des églises a nécessité la création d'un personnel spécial... L'enquête dans les départements n'aura pas duré moins de neuf ans, et aura coûté au Trésor plus d'un demi-million. » (Article cité, p. 548.)

Digitized by Google

VILLE DE REIMS

ÉGLISES CLASSÉES A REIMS [1]

1. Cathédrale Notre-Dame.
2. Église Saint-Remi.
3. Église Saint-Jacques (1912).

ÉDIFICES ET MAISONS CLASSÉS A REIMS

1. Arc de Triomphe de la Porte Mars.
2. Palais archiépiscopal. — Chapelle.
3. Maison des Musiciens, rue de Tambour.
4. Maison de bois de la place des Marchés.
5. Hôtel de Ville [2].

OBJETS D'ART CLASSÉS

ARCHEVÊCHÉ

La Vierge et l'Enfant, statue provenant de l'abbaye d'Igny (Marne), pierre, XIIIe siècle. (4 juillet 1903 [3].)

[1] *Guide du Congrès de Reims en 1911*, Caen, 1911, pp. 3 à 144.

[2] La Ville est en instance pour obtenir le classement de la grille de la Porte de Paris, 1777. Il y aurait encore à classer la porte de la Cour du Chapitre sur la rue Carnot et beaucoup de maisons, comme cette maison à tourelle de la rue des Tournelles qui reste unique à Reims.

[3] Date du classement et ainsi de suite.

Digitized by Google

CATHÉDRALE NOTRE-DAME [1]

Tapisseries, Tableaux et Trésor, tels qu'ils sont décrits dans : *Histoire et description de Notre-Dame de Reims*, par l'abbé Cerf (Reims, in-8°, 1861), t. II, pp. 412 à 526. (28 février 1896).

Tapisseries

Pièces principales [2]. — Tapisseries, dites du Fort Roy Clovis, données en 1573 par le Cardinal de Lorraine, 1538-1574, 2 pièces, fin du xve siècle. (Tendues à la Cathédrale.)

Tapisseries, Histoire de la vie de la Vierge, données par Robert de Lenoncourt, 1530, 17 pièces, xvie siècle. (Tendues à la Cathédrale.)

Tapisseries, Histoire de la vie du Christ, exécutées par Daniel Pepersack et données en 1640 par Henri de Lorraine, 1640, 17 pièces, xviie siècle. (Tendues à l'Archevêché.)

Tenture, dite du Cantique des Cantiques, broderies de soie sur toile, 4 pièces, xviie siècle. (Tendues à l'Archevêché.)

Tapisseries, saint Paul à Lystre, saint Paul à l'Aréopage, 2 pièces de la Tenture des Actes des Apôtres d'après Raphaël, manufacture des Gobelins, xixe siècle. (Encadrées à la Cathédrale.)

[1] Nous suivons ici l'ordre des objets classés dans l'état communiqué par M. Fr.-P. Marcou.

[2] Pour l'ensemble, voir *Tapisseries de la Cathédrale de Reims*, par Ch. Loriquet, avec 20 pl. phot. par A. Marguet et A. Dauphinot, 1882, in-f°. — M. Sartor. *Les Tapisseries, toiles peintes et broderies de Reims*. Préface par J. Guiffrey. 1912, in-4°.

Digitized by Google

Trésor [1]

Calice dit de saint Remi, or, émaux cloisonnés, filigranes, pierres fines, XIIe siècle.

Hampe de la crosse dite de saint Gibrien, bois, XIIe siècle (fragment.)

Peigne liturgique dit de saint Bernard, ivoire, XIIe siècle.

Reliquaire dit de Samson, argent doré, émaux, gemmes, XIIIe siècle.

Reliquaire dit de saint Sixte et de saint Sinice, argent en partie doré, pierres fines, XIIIe siècle.

Ostensoir pédiculé à cylindre vertical, cuivre doré, XIIIe siècle.

Petit ostensoir en forme de croix, argent doré, XIVe siècle.

Reliquaire de saint Pierre et saint Paul, cuivre doré, cristal et pierres fines, XIVe siècle.

Reliquaire dit des Antiques, cuivre et argent doré, pierres fines, XIVe siècle.

Reliquaire du saint Sépulchre, agate, monture d'argent en partie doré et émaillé, donné par le roi Henri II, 1547. (Dit aussi Reliquaire de la Résurrection.)

Nef-Reliquaire de sainte Ursule, cornaline, monture d'argent doré et émaillé, donné par le roi Henri III, 1575. (Inscriptions et poinçon avec la lettre R.)

Reliquaire de la Sainte Épine, cristal de roche, monture d'or en partie émaillé, don de Henri II à Renée de Lorraine, XVIe siècle.

[1] Voir les notices sur les objets du Trésor par A. Darcel, avec figures dans la *Gazette des Beaux-Arts*, 1876, t. XIV, p. 87, et 1881, t. XXIII, pp. 97 et 293. — Tous les objets du Trésor sont visibles à la sacristie de la Cathédrale.

Digitized by Google

Croix en cristal de roche, montée en or, XVIe siècle.

Vases et objets d'orfèvrerie exécutés pour le sacre du roi Charles X, 1825.

Reliquaire de la Sainte Ampoule, vase d'offrande pour le vin, plat d'offrande pour le vin, trois canons d'autel, livres d'Épîtres et d'Évangiles, croix de diacre, baisers de paix, deux encensoirs, deux navettes, bénitier, croix archiépiscopale, spatule, calices, burettes, aiguières et bassin, etc., cuivre et argent doré, XIXe siècle (1825).

Autels

Garniture de l'autel de l'arrière-chœur : grande croix et six grands chandeliers, bronze fondu, ciselé et doré, 1784. *(P. F. Carpentier fecit.)*

Garniture du maître-autel : grande croix et six chandeliers au chiffre de Charles X, bronze fondu, ciselé et doré, XIXe siècle (1825). *(Choiselat fecit.)*

Ornements

Chasuble ou mantel, fond moderne de satin rouge, à décor de galons d'or ornés de perles fines, XIIIe siècle.

Chasuble, fond de velours rouge, croix en broderie de soie et d'or, XVIe siècle.

Chasuble du sacre de Louis XIII, drap d'argent et d'or, XVIIe siècle.

Ornement complet (blanc) : quatre chapes, deux tuniques, une chasuble et accessoires, orfrois de tapisserie à l'aiguille de soie et d'or, époque de Louis XIV.

Chasuble de l'ornement donné par Maurice Le Tellier, drap frisé d'or et d'argent brodé en bosses, XVIIe siècle. Figure de saint Remi baptisant Clovis.

Digitized by Google

Chasuble du sacre de Louis XVI, drap d'argent broché et brodé, XVIIIe siècle.

Pentes du dais dit du sacre de Louis XVI, velours cramoisi à broderies d'argent en bosse, XVIIIe siècle. (Les pentes du petit dais rouge viennent d'une housse ayant servi au sacre de Louis XVI[1].)

Ornements du sacre de Charles X, drap d'or et d'argent, XIXe siècle.

Pentes du dais du sacre de Charles X, brocard d'or à broderies d'or et d'argent, XIXe siècle.

Dentelles du sacre de Charles X, XIXe siècle.

Tableaux

Le Christ mort entouré d'Anges, toile, par Taddéo Zuccharo, † 1566.

Le Christ apparaissant à Madeleine, toile attribuée au Titien, † 1576.

Lavement des pieds, toile, par J. Mutiano, † 1592.

La Nativité, toile, par Le Tintoret, † 1594.

La Samaritaine, toile, par Otto Venius, † 1634. (28 février 1896.)

La Manne, toile, attribuée à Nicolas Poussin. (28 février 1896.) (Riche cadre en bois sculpté.)

Nicolas V visitant le corps de saint François d'Assise, d'après La Hire (?), toile, par Jean Hellart, 1668. (28 février 1896.)

Le Christ bénissant les enfants, toile, 1717. (28 février 1896.)

Le Lavement des pieds, toile, par Bertin, † 1736.

[1] *Notre-Dame de Reims*, par l'abbé Cerf, t. II, p. 520. Sur les présents du sacre de Louis XVI, voir un mémoire lu par H. Jadart à la Réunion des Sociétés des Beaux-Arts des départements à Paris en 1913.

Digitized by Google

(28 février 1896.) (Riche cadre en bois sculpté, pendant au tableau de *La Manne*.)

Objets divers ajoutés successivement

Grille de clôture de l'ancien Cartulaire, fer forgé, XIIIe siècle.

Dalle funéraire gravée d'Hugues Libergier, architecte de l'église Saint-Nicaise, XIIIe siècle.

Vitraux, XIIIe, XVIe siècles.

Cloche nommée par le Cardinal de Lorraine en 1570 [1].

Grand retable de l'autel dit des Apôtres : La Résurrection, Pieta, 1541.

Groupes attribués à Pierre Jacques, † 1596, marbre [2].

Croix-Reliquaire, cuivre doré et orné de filigranes et de cabochons, provenant de l'abbaye de Saint-Jean-des-Vignes de Soissons, Trésor. (28 février 1896.)

Ostensoir pédiculé, cristal et cuivre doré, XVe siècle. (28 février 1896.)

Reliquaire pédiculé, dit des Ossements de saint Remi, cuivre doré, XVIe siècle. (28 février 1896.)

Voile de calice, drap d'argent brodé de soie et d'or, XVIIe siècle. (28 février 1896.)

La Vierge glorieuse, statuette, provenant d'un reliquaire, cuivre doré, XVIIe siècle. (28 février 1896.)

Deux chandeliers, bronze argenté, XVIIIe siècle. (28 février 1896.)

[1] Il s'agit du gros bourdon ; voir son histoire et sa description dans les *Travaux de l'Académie de Reims*, t. LXXIII, p. 251.

[2] Sur ces sculptures attribuées à Pierre Jacques, voir le mémoire *Les Jacques, sculpteurs rémois*, lu à la Réunion des Sociétés des Beaux-Arts en 1890, p. 12.

Digitized by Google

Chandelier, bois sculpté, XVIIIe siècle, (28 février 1896.)

Croix, bronze, XIIe siècle. (10 mars 1908.)

Trois tableaux, ivoire sculpté, XIVe siècle[1]. (10 mars 1908.)

Le Christ en croix, statue provenant du jubé de 1417 et surmontant l'autel des Apôtres dans la chapelle du Rosaire, bois[2], commencement du XVe siècle. (10 mars 1908.)

Calice, argent doré, XVIe siècle. (10 mars 1908.)

Burettes, argent doré, XVIe siècle. (10 mars 1908.)

Burettes et plateaux, aux armes de J.-B. de La Salle, chanoine de Reims[3], XVIIe siècle. (10 mars 1908.) Vermeil.

Deux calices, argent doré, ciselé, XVIIe siècle. (10 mars 1908.)

Crucifix, statuette, ivoire, XVIIe siècle. (10 mars 1908.)

Deux chasubles, velours frappé, XVIIIe siècle. (10 mars 1908.)

Deux pupitres de chœur, bois sculpté, 1745. (10 mars 1908.)

Buffet des orgues, tribune bois sculpté, XVe siècle.

Autel dit des Apôtres, dans la chapelle du Rosaire, et retable par Pierre Jacques (1541), pierre et marbre, XVIe siècle[4].

Horloge du chœur, bois sculpté et peint, XIVe et XVe siècles ; mécanisme, XVIIe et XVIIIe siècles.

[1] Scènes de la vie du Christ, plaques provenant des reliures de l'abbaye de Signy (Ardennes) et portant pour deux d'entre elles la mention d'origine, entrées au Trésor en 1868.

[2] Porté à tort en pierre sur le projet de classement officiel.

[3] Ce sont bien les armoiries de la famille de La Salle, mais la provenance donnée ici n'est pas appuyée d'une preuve.

[4] Forme un double emploi avec un article précédent sur la liste officielle.

Digitized by Google

Autel de la Chapelle de la Vierge, marbre, 1741 ; Statue de la Vierge avec l'Enfant, signée Fr. Ladatte, 1742.

Stalles du chœur, bois sculpté, 1745.

Chaire à prêcher, provenant de l'église Saint-Pierre-le-Vieil, bois sculpté, deuxième moitié du XVIIIe siècle.

Grille entourant les fonts baptismaux, provenant de l'église Saint-Pierre-le-Vieil, deuxième moitié du XVIIIe siècle.

Proposé en outre au classement

Tambour du portail nord et porte d'une ancienne sacristie, sous les orgues, milieu du XVIIIe siècle.

Tambours des portes latérales du grand portail, provenant de l'église Saint-Nicaise[1], milieu du XVIIIe siècle.

Chaire de l'arrière-chœur, trois panneaux sculptés, scènes de la vie de sainte Thérèse, 1678.

Maître-autel, tombeau en marbres verts, gradin en marbre rouge, placage des deux colonnes latérales en mêmes marbres, et deux consoles sculptées et dorées, servant de crédences, 1748. — Autel de l'arrière-chœur, 1762.

Aigle du chœur, bronze, pied en marbre[2], XIXe siècle.

Dalle funéraire de Gilles de Pégorare, 1377.

Dalle funéraire de Jean Panthouf, 1367.

Épitaphes et inscriptions commémoratives relevées et décrites par H. Jadart, dans le t. CXVIII des *Travaux de l'Académie de Reims*.

Tableaux non classés plus haut et décrits dans *Notre-Dame de Reims*, par l'abbé Cerf, t. II, pp. 442 à 455.

[1] *L'église Saint-Nicaise*, par Ch. Givelet, 1897, dessins, pp. 142 et 163, et p. 130 sur l'autel également transféré à la Cathédrale.

[2] Se trouvait d'abord, naturellement, dans le chœur et a été reporté naguère dans un débarras, près de la grande sacristie.

Digitized by Google

ÉGLISE SAINT-ANDRÉ[1]

Saint André, statuette, cuivre doré, xve siècle. (15 avril 1896.)

Fragments de vitraux : Baptême du Christ, saint Paul, saint Sébastien, Apôtres, à deux fenêtres du transept et à une fenêtre de la sacristie, xvie siècle. (23 octobre 1908.)

Triptyque : La Crucifixion, saint Jean-Baptiste, saint André, panneaux peints, 1612. (23 octobre 1908.)

Le Martyre de saint Étienne, le Martyre de sainte Agnès, deux toiles, xviiie siècle. (23 octobre 1908.)

Pied de cierge pascal, bois sculpté et doré, deuxième moitié du xviiie siècle. (23 octobre 1908.)

Proposé au classement

Statue de saint André, sur l'autel à gauche de l'entrée du grand portail, attribuée à Pierre Jacques, pierre repeinte, date sur le socle, 1586.

ÉGLISE SAINT-JACQUES[2]

Crucifix bois sculpté, attribué à Pierre Jacques, † 1596. (25 février 1899.) Arc triomphal.

Deux consoles, bois sculpté et doré, xviie siècle[3]. (15 avril 1896.)

[1] Sur les œuvres d'art de cette église et des suivantes consulter le *Répertoire archéologique de l'arrondissement de Reims, Paroisses de Reims*, 1889, vol. gr. in-8° illustré, p. 107. (*Travaux de l'Académie de Reims*, t. LXXXII.)

[2] *Ibidem*. Voir *Répertoire*, p. 27.

[3] Ces deux consoles font double emploi sur l'état officiel avec les deux tables servant de crédences, indiquées plus bas comme classées en 1908.

Digitized by Google

Deux paires de torchères, bois sculpté et doré, XVIIe siècle. (15 avril 1896.)

Vitraux des trois fenêtres du fond de l'abside, XVIe siècle. (23 octobre 1908.) (Crucifixion, Fontaine mystique, scènes diverses de martyres, etc.)

Tapisserie : La Vocation de saint Jacques, XVIIe siècle [1]. (23 octobre 1908.)

La Sainte Trinité, toile, attribuée au Guide, † 1642. (23 octobre 1908.)

Deux tables servant de crédences, bois sculpté et doré, XVIIe et XVIIIe siècles. (23 octobre 1908.)

Maître-autel, marbre, XVIIIe siècle. (23 octobre 1908.)

ÉGLISE SAINT-MAURICE [2]

Scène allégorique, toile, commencement du XVIIe siècle, dans un cadre contemporain. (17 mai 1907.)

L'Adoration des Bergers, l'Adoration des Mages, deux toiles signées Gautier, XVIIe siècle. (23 octobre 1908.)

Aigle lutrin, bois sculpté, XVIIe siècle. (3 octobre 1908.) (Enlevé récemment du chœur.)

Deux consoles, bois sculpté, XVIIe et XVIIIe siècles. (3 octobre 1908.)

La Vocation de saint Pierre, le Reniement de saint Pierre, deux toiles attribuées à Nicolas Perseval,

[1] Sur cette tapisserie, voir l'étude de M. l'abbé LEGRAS, dans les *Travaux de l'Académie de Reims*, t. CXXIX, p. 321, avec planche.

[2] *Ibidem*. Voir *Répertoire*, p. 76. — La *Scène allégorique* (Vierge entourée de personnages, avec légende en grec), a été récemment placée dans la sacristie ; voir sur ce tableau le *Répertoire*, p. 93, et sur d'autres œuvres et objets disparus : candélabres, p. 86 ; guipures, p. 97, et tabernacle, p. 85.

Digitized by Google

† 1837, provenant de l'abbaye de Saint-Pierre-les-Dames. (3 octobre 1908.)

Proposé au classement

Chandelier pascal, bois sculpté, XVIIe siècle.

Stalles et boiseries du chœur provenant de l'église Saint-Nicaise, XVIIIe siècle.

Statues diverses sur des consoles dans le chœur, pierre, XVIe et XVIIe siècles.

La Vierge, statue, pierre, XVe siècle, dans la chapelle des Fonts baptismaux.

Christ en croix et statues de la Vierge et de saint Jean, bois, XVIe siècle, dans la sacristie.

ÉGLISE SAINT-REMI (M. H.)[1]

Tapisseries : Histoire de la vie de saint Remi, données en 1531, par Robert de Lenoncourt, archevêque de Reims, abbé de Saint-Remi, de 1509 à 1532 ; dix pièces, XVIe siècle[2]. (20 avril 1896.)

Petit chef-reliquaire en bronze doré, XIIe siècle. (20 avril 1896.)

Crosse en cuivre doré et émaillé, XIIIe siècle. (20 avril 1896.)

Buste-Reliquaire de saint Timothée, cuivre argenté et doré, 1614. (20 avril 1896.)

Calice et patène, argent doré, XVIIe siècle. (20 avril 1896.)

[1] *Histoire et description de l'église Saint-Remi*, réédition de LACATTE-JOLTROIS, publiée par l'abbé CERF, 1868, vol. in-12.

[2] Ces tapisseries ont été, en 1900, réparées avec un soin infini à la Manufacture des Gobelins, sous la surveillance particulière de M. Guiffrey, directeur, aux frais de l'État, de la ville de Reims et de la Fabrique de l'église Saint-Remi.

Digitized by Google

Reliure d'évangéliaire[1], portant deux plaques d'émaux peints par Pierre Raymond : Le martyre de sainte Fébronie, le Christ en croix, XVIe siècle. (20 avril 1896.)

Trois cadres contenant chacun dix plaques d'émaux peints en grisaille ou en couleur par Jacques Ier Laudin, scènes de la vie de saint Remi et de saint Timothée, XVIIe siècle. (20 avril 1896.)

Ornement complet, broderies de soie d'or et d'argent en relief, époque de Louis XIII. (20 avril 1896.)

Pentes d'un dais, donné par Louis XIII et Anne d'Autriche, or et soie, XVIIe siècle. (20 avril 1896.)

Grande console, bois sculpté et peint, XVIIIe siècle. (24 février 1904.)

Croix et six chandeliers, cuivre, à décor d'incrustations de verre, travail italien, XVIIIe siècle. (24 février 1904.)

Vitraux, XIIIe siècle.

Vantaux de la porte de la sacristie, l'Annonciation, bois sculpté, XVIe siècle.

Dallage de la chapelle Saint-Éloi, provenant de l'ancienne église Saint-Nicaise de Reims, pierre incrustée de plomb, XIIIe siècle.

Sépulcre, provenant de l'ancienne commanderie du Temple, pierre peinte, avec inscription et date, 1531.

Tombeau de saint Remi, douze statues et groupe, vers 1536.

Retable de la chapelle des fonts baptismaux, pierre, Pieta, saint Antoine, saint Pierre, priant, 1542.

[1] Cet évangéliaire fait partie d'une suite provenant de l'abbaye de Saint-Pierre-les-Dames et conservée aux manuscrits de la Bibliothèque de Reims. Voir le Catalogue de ces manuscrits par H. Loriquet, 1904, t. I, pp. 247 et 248.

Digitized by Google

Clôture du chœur et portiques (1659), en partie par François Jacques, † 1664, pierre et marbre, XVIIe siècle [1].

La Cène, grande toile attribuée à Pierre Murgalet, de Troyes, dans un cadre de bois sculpté, XVIIe siècle. (20 juin 1907.) (Transept, croisillon nord.)

Office pontifical célébré par un pape, toile, commencement du XVIIe siècle. (20 juin 1907.) (Sacristie.)

Fragment de dalle à décor d'entrelacs, pierre, époque mérovingienne. (10 mars 1908.)

Sainte Geneviève, statuette, pierre, XVIe siècle. (10 mars 1908.)

Sainte Barbe, statue, pierre, XVIe siècle. (10 mars 1908.)

Sainte Madeleine, statue, pierre, XVIe siècle. (10 mars 1908.)

Une Sainte âgée, lisant, statue, pierre, XVIe siècle. (10 mars 1908.)

Saint Simon, statue, pierre, XVIe siècle. (2 avril 1908.)

Le *Magnificat*, d'après Jouvenet, toile, par Nic. Perseval, † 1837. (23 octobre 1908.)

Retable : La Crucifixion, la Résurrection, bas-relief, pierre, XVe siècle, et panneaux peints, XVIIe siècle.

Stalles du chœur, bois sculpté, 1735.

Proposé au classement

Épitaphes, pierres tumulaires, inscriptions commémoratives, anciennes et modernes, relatées dans la *Monographie de l'église et de l'abbaye de Saint-Remi* par l'abbé Poussin, Reims, 1857, vol. in-8°.

[1] *Les Jacques, sculpteurs rémois*, par H. Jadart, Paris, 1890, pp. 15 et 16, avec planche.

Digitized by Google

Les Trois Baptêmes, scènes sculptées avec inscriptions, pierre et marbre, XVIIe siècle.

Chaire à prêcher, panneaux à figures, bois sculpté, provenant de l'abbaye de Saint-Remi, XVIIe siècle.

Banc d'œuvre en face de la chaire, encadrement sculpté, tableau, boiseries, XVIIIe siècle.

Christ en croix, la Vierge, saint Jean, en face de la chaire, provenant de l'église Saint-Hilaire, bois, XVIe siècle.

Christ en croix, vêtu d'une robe, statues latérales, provenant de l'église Sainte-Balsamie, bois, XIIIe siècle.

CHAPELLE DE LA MISSION

Cette chapelle, ouvrant sur la rue Cotta, 3, est l'ancienne salle d'audience du Présidial construit au XVIe siècle ; son mobilier n'a pas été compris dans les inventaires, ni dans les classements officiels, mais décrit seulement dans notre relevé publié en 1889 [1].

Deux miniatures et quatre tableaux anciens, qui y étaient alors, ont disparu de cette chapelle en 1908, sans que nous ayons pu en retrouver les traces.

Parmi les objets survivants, nous proposons au classement :

Deux bras de cuivre doré, à une seule lumière, de chaque côté de l'autel, XVIIIe siècle.

Deux reliquaires en bois sculpté, avec guirlandes de style Louis XVI, XVIIIe siècle.

Deux petites têtes d'anges en bois sculpté, à jour, peintes et dorées, XVIIIe siècle.

[1] *Répertoire des paroisses de Reims*, 1889, pp. 235-238. (*Travaux de l'Académie de Reims*, t. LXXXII, mêmes pages.)

Digitized by Google

Cinq grands tableaux, sujets divers, et quatre médaillons des Évangélistes, toiles, XVIIIe et XIXe siècles[1].

MUSÉE DE LA VILLE

(Dans le Cloître de l'Hôtel-Dieu)

Sarcophage antique, dit Tombeau de Jovin, provenant de Saint-Nicaise[2]. L. 1862. (Classé comme monument historique.)

MUSÉE DE LA VILLE

(Hôtel de Ville, 1912)

Clochette, bronze fondu, XIIe siècle[3]. (Egalement classée.) (15 avril 1896.)

[1] Les sujets des tableaux sont : une *Sainte Famille*, le *Lavement des pieds*, d'après LE MUTIAN ; une *Vierge de pitié*, par GERMAIN ; une *Vierge avec l'Enfant et légende*, et un *Personnage en méditation devant une tête de mort. (Ibidem*, pp. 237-38.)

[2] *Le Tombeau de Jovin*, par Ch. LORIQUET, Reims, 1880, in-18, avec figures. — Cfr. *L'Odyssée du Tombeau de Jovin*, par Lucien MONCE, Reims, 1895, in-8.

[3] Précédemment au petit Séminaire de Reims, du legs de M. l'abbé Querry ; voir un dessin de cette clochette dans les *Annales archéologiques*, par DIDRON, t. I, 1844, p. 262. — Les objets divers du Musée ne sont pas classés, parce que l'État les considère comme placés sous la sauvegarde de la Ville et garantis suffisamment, en cas de perte, comme propriété municipale. — La Société des Amis du Vieux Reims a également ouvert en 1910 un musée lapidaire et rétrospectif, à son siège social, rue Salin, 5. Aucun objet n'y a été encore classé.

Digitized by Google

Digitized by Google

ARRONDISSEMENT DE REIMS

ÉGLISES CLASSÉES HORS DE REIMS

1. Avenay.
2. Cauroy-lès-Hermonville.
3. Cernay-lès-Reims.
4. Dontrien.
5. Lavannes.

ÉGLISES MÉRITANT D'ÊTRE CLASSÉES

1. Bourgogne.
2. Courville.
3. Boult-sur-Suippe.
4. Hermonville, porche et nef.
5. Ambonnay.
6. Poilly.
7. Pévy.
8. Sept-Saulx.
9. Rosnay.
10. Reuil.
11. Saint-Gilles, clocher octogonal.
12. Vandières, porche.
13. Champfleury, porche.
14. Saint-Thierry, porche.
15. Lagery [1].

[1] Cette liste n'est pas limitative le moins du monde ; nous l'avons dressée pour démontrer l'existence d'une vingtaine d'églises

Digitized by Google

ÉGLISES CONSERVANT DES PLAFONDS MOULURÉS DES XVe ET XVIe SIÈCLES

1. Treslon, nef.
2. Nanteuil-la-Fosse, nef.
3. Trois-Puits, chapelle latérale.

Cantons de Reims [1]

1er Canton

BEZANNES

Église (Édifice à classer)

Sainte Anne et la Vierge, groupe, pierre, XVIIe siècle. (2 mai 1907.)

La Cène, panneau peint, XVIe siècle. (2 avril 1908.)

ORMES

Église

Saint Remi, statue surmontant l'autel de la chapelle nord, pierre, XVIe siècle. (10 juin 1905.)

dignes du classement, dont cinq l'ont déjà obtenu (1912). — Des efforts locaux s'y emploieront aussi. Lire *Sauvons nos vieilles églises.* (Les églises de notre région sont en général bien entretenues : celles de Lagery, de Bisseuil et de Bazancourt ont besoin de réparations. L'église de Courtagnon tombe en ruines.) — Article exact, signé Heuday, dans le *Courrier de la Champagne* du lundi 10 mars 1913.

[1] *Répertoire archéologique de l'arrondissement, Cantons de Reims,* 1885, réédition en 1891, gr. in-8° illustré. (*Travaux de l'Académie de Reims,* tomes LXXVI et LXXXV.)

Digitized by Google

Sainte Catherine, statue placée en face de l'autel de la chapelle sud, pierre, XVIe siècle. (10 juin 1905.)

Sainte Barbe, statue posée sur une console dans la chapelle sud, pierre, XVIe siècle. (10 juin 1905.)

La Vierge, statue, pierre, fin du XVe siècle. (23 octobre 1908.)

THILLOIS

Église

La Vierge et l'Enfant, statue assise, décorant le retable du maître-autel, pierre, fin du XVe siècle. (23 octobre 1908.)

2e Canton

Néant.

3e Canton

CORMONTREUIL

Église [1]

La Vierge assise portant l'Enfant, statue, pierre, XVe siècle. (10 juin 1905.)

Saint André, statue, pierre, XVe siècle. (10 juin 1905.)

Saint Hubert, statue, pierre, XVIe siècle. (10 juin 1905.)

Saint André, toile, par Nic. Perseval. † 1837. (23 octobre 1908.)

TAISSY

Église

Petite cloche du XIIIe siècle. (10 juin 1905.)

Saint Hubert, statue, pierre, 1571. (10 juin 1905.)

[1] *Cormontreuiliana*, par H. Jadart, Arcis-sur-Aube, 1905, pp. 6 à 9 sur l'église, ses tableaux à classer, notamment le Christ en croix en face de la chaire.

Digitized by Google

Grille du chœur, fer forgé, XVIIIe siècle. (23 octobre 1908.)

Cloche, bronze, 1781. (23 octobre 1908[1].)

TROIS-PUITS

Église

La Vierge et l'Enfant, statue surmontant l'autel de la chapelle latérale, pierre peinte, XVIe siècle. (10 juin 1905.)

Christ en bronze, sur croix de bois moderne, XIVe siècle. (10 juin 1905.) (Sacristie.)

Proposé au classement : Deux consoles servant de crédences, bois, fin du XVIIIe siècle[2].

Pupitre de chœur avec pied, bois sculpté, époque de Louis XVI.

4e Canton

BÉTHENY

Église (Chevet à classer)

Cloche, bronze, 1723. (2 avril 1908.)

CHAMPIGNY

Église

Chaire à prêcher, bois sculpté, commencement du XVIIe siècle[3]. (10 juin 1905.)

[1] Cette cloche a été depuis fêlée et refondue avec une autre, en 1912. (*Bulletin du Diocèse de Reims*, 30 mars 1912, p. 155.)

[2] *Notes sur Trois-Puits, ses monuments*, par l'abbé A. Chevallier, Reims, 1900, in-8° avec planches.

[3] *La Chaire de Champigny*, par H. Jadart, dans les *Travaux de l'Académie de Reims*, t. LXXVI, p. 299, avec vue de la chaire. L'église a été bien réparée en 1912 par M. Herbé, architecte à Reims.

Digitized by Google

Restes de vitraux, dans trois fenêtres de la nef, XIIIe siècle. (18 novembre 1905.)

Proposé au classement : Vierge assise, bois (hauteur, 0m55), XVe siècle.

Boîte aux Saintes Huiles, en étain, ornée d'arabesques, avec les lettres : OS - SC - OINF, XVIe siècle.

Fauteuil du célébrant, velours rouge, XVIIIe siècle.

SAINT-BRICE-COURCELLES

Église

Vitrail de la fenêtre absidale, *Ecce Homo*, saint Brice, XVIe siècle [1]. (27 novembre 1905.)

Canton d'Ay [2]

(Ay et Avenay ajoutés à la liste officielle)

AMBONNAY

Église

Fonts baptismaux, pierre, 1550. (14 juin 1905.)

Saint Jean-Baptiste, statue, pierre, XVIe siècle. (2 avril 1908.)

Place publique de l'ancien Marché

Croix de chemin, pierre, 1582. (11 novembre 1905.)

[1] Vitrail actuellement en mauvais état, percé de trous, 1912.

[2] *Répertoire archéologique de l'arrondissement, canton d'Ay*, 1892, gr. in-8° illustré. (*Travaux de l'Académie de Reims*, t. LXXXVIII.)

Digitized by Google

AVENAY

Église (Édifice classé)

Proposé au classement : Statues, tableaux, épitaphes, etc., objets se trouvant actuellement dans l'église paroissiale, quelques-uns provenant de l'ancienne église de l'abbaye [1].

Rue Gambetta, ancien hôpital, celliers de la Maison Hugues Plomb
Acquis en 1912 par M. de Chalmaison

Proposé au classement : Inscription de l'ancien hôpital d'Avenay, lettres gothiques, pierre calcaire incrustée dans la muraille sur la rue, 1284 [2].

AY

Église (Chevet à classer)

Proposé au classement : Dalle funéraire de Marie-Magdeleine Bertin du Rocheret, veuve de Jean-Remy de la Salle, 1758, pierre bleue à l'entrée du chœur [3].

BISSEUIL

Église (Édifice à classer)

La Vierge, statue assise, pierre, xve siècle. (2 avril 1908.)

[1] Objets portés à l'*Inventaire sommaire des églises rurales*, 1906, p. 9, — et au *Répertoire archéologique, canton d'Ay*, 1892, pp. 92 à 100.

[2] *Ibidem*, *Répertoire*, pp. 119 à 121. — Cette inscription, ayant été celle de l'ancien hôpital, nous paraît appartenir à la commune d'Avenay qui avait conservé ses biens.

[3] *Répertoire archéologique*, *ibidem*, pp. 33 et 34. — *L'église d'Ay*, par l'abbé Ch. Hannesse, 1878, br. in-8°.

Digitized by Google

L'Assomption, toile, par Mansuet, 1678. (2 avril 1908.)

CORMOYEUX

Église

Cloche datée de 1544. (10 juin 1905.)

HAUTVILLERS

Église (Édifice à classer)

Lambris et stalles du chœur, bois sculpté, XVIIIe siècle. (14 novembre 1905.)

Épitaphe de Dom Th. Ruinart, † 1709, pierre [1]. (14 novembre 1905.)

Épitaphe de Dom Pérignon, cellérier d'Hautvillers, † 1715, marbre. (14 novembre 1905.)

Proposé au classement : Épitaphe de Jean Royer, dernier abbé régulier, † 1527, XVIIIe siècle.

Tableaux peints par Claude Charles, de Nancy [2], XVIIIe siècle. (Saint Pierre, saint Nivard, saint Benoît.)

LOUVOIS

Église

La Trinité, groupe, bois, XVIe siècle. (23 octobre 1908.)

[1] *L'abbaye d'Hautvillers, ses sépultures, la tombe de D. Ruinart*, par H. Jadart, Caen, 1886, in-8°. (*Bulletin monumental*, LIIe vol.)

[2] *Répertoire archéologique, canton d'Ay*, 1892, pp. 210 à 228. — Cfr. *Histoire de l'Abbaye d'Hautvillers*, par l'abbé Manceaux, Épernay, 1880, 3 vol. in-8° illustrés.

Digitized by Google

MAREUIL-SUR-AY

Église

Cloche, bronze, 1603. (23 octobre 1908.)

SAINT-IMOGES

Église

Sainte Marguerite agenouillée, toile [1], cadre sculpté, XVIIe siècle. (23 octobre 1908.)

TAUXIÈRES-MUTRY

Chapelle de Mutry

Cloche, bronze, 1620. (23 octobre 1908.)

TOURS-SUR-MARNE

Église

Scène allégorique : *Sic transit gloria mundi*, toile, XVIe siècle. (23 octobre 1908.)

Saint Sébastien, toile, XVIIe siècle. (23 octobre 1908.)

L'Annonciation, toile, 1723. (23 octobre 1908.)

Canton de Beine [2]

(17 communes, dont une, *Époye*, ajoutée à la liste officielle)

AUBERIVE

Église (Édifice à classer)

Fonts baptismaux, marbre sculpté, XIIe siècle. (2 avril 1908.)

[1] Corrigé la désignation de la liste officielle qui était : « panneau peint. »

[2] *Répertoire archéologique de l'arrondissement, canton de Beine*, 1900, grand in-8°, illustré. (*Travaux de l'Académie de Reims*, t. CII.)

Digitized by Google

Cloche, bronze, 1728. (2 avril 1908.)

Proposé au classement : Pierre de fondation à l'abside, 1438. (Bourselot, curé ; Ludin, maçon.)

BEINE

Église (Édifice à classer)

Fonts baptismaux, marbre, XIIe siècle. (10 juin 1905.)

Proposé au classement : Fondation de Jean Guillaume, 1655.

Vitrail de sainte Catherine, médaillon, XVIe siècle.

BERRU

Église

Calice, argent doré et émaux translucides, 1575[1]. (15 avril 1896.)

Crucifix, bois sculpté, XVIIe siècle. (2 avril 1908.)

BÉTHENIVILLE

Église (Édifice à classer)

Sainte Madeleine, statue, bois, XVIe siècle. (2 avril 1908.)

CERNAY-LÈS-REIMS

Église (Édifice classé)

La Vierge et l'Enfant, statuette, marbre, XIVe siècle[2], (6 juin 1902.)

[1] En voir la figure dans le *Répertoire archéologique, canton de Beine*, 1900, p. 64. — Cfr. *Histoire de Berru*, par Ch. Bosteaux, *Reims*, 1897, pp. 64 à 71, avec figures.

[2] En voir la figure dans le même volume du *Répertoire archéologique*, v. 116. — Cfr. *Histoire de Cernay-lès-Reims* par Ch. Bosteaux, Reims, 1889, pp. 185 à 199, sur l'église, plans, vues, etc.

Digitized by Google

Trois cloches provenant de Saint-Remi de Reims, fondues en 1685. (10 juin 1905.)

DONTRIEN

Église (Édifice classé)

Siège du célébrant, bois, commencement du XVIIe siècle. (23 octobre 1908.)

Proposé au classement : Cloche, bronze, 1788[1].

Presbytère

La Vierge et l'Enfant, statue, pierre, XIVe siècle. (23 octobre 1908.)

ÉPOYE

Église

Proposé au classement : Inscription commémorative de Jean Gerbais, né à Époye en 1699, XVIIe siècle.

Cloche, bronze, 1783[2].

NAUROY

Église

Fragments de vitraux : Prédication de saint Jean-Baptiste, XVIe siècle. (23 octobre 1908.)

Cloche, bronze, 1611. (23 octobre 1908.)

NOGENT-L'ABBESSE

Église

Statue équestre, dite de saint Caprais, XVe siècle, bois peint[3]. (10 juin 1905.)

[1] *Répertoire archéologique, canton de Beine*, 1900, p. 143.

[2] *Répertoire archéologique, ibid.*, pp. 168 et 172.

[3] En voir la figure dans le même volume du *Répertoire archéologique*, p. 208.

Digitized by Google

Vitraux : saint Pierre, saint Sébastien, XVIe siècle. (23 octobre 1908.)

Monument funéraire décoré d'un bas-relief présentant la Crucifixion, pierre sculptée, XVIe siècle (dans la sacristie). (23 octobre 1908.)

Pieta, groupe, pierre, XVIIe siècle. (23 octobre 1908.)

PONT-FAVERGER

Église Saint-Brice [1]

La Vierge, statue, pierre, XVIe siècle. (23 octobre 1908.)

Église Saint-Médard

La Vierge, statue, pierre, XVIe siècle. (23 octobre 1908.)

Proposé au classement : Tableau, Reine agenouillée devant un évêque, procession dans une église, toile, fin du XVIe siècle ou commencement du XVIIe siècle. (Tableau remis en état en 1911.)

PROSNES

Église

Le Christ en croix, statue provenant de la poutre de gloire, bois, XVIe siècle. (23 octobre 1908.)

Inscriptions funéraires des frères Novisse, curés de Prosnes, pierre, XVIIe siècle. (23 octobre 1908.)

Grille de clôture du chœur, fer forgé, XVIIIe siècle. (23 octobre 1908.)

SAINT-HILAIRE-LE-PETIT

Église

Sainte Agathe, statue, 1598. (23 octobre 1908.)

[1] *Étude sur Pont-Faverger*, par Ch. Nicol, Reims, 1895, voir pp. 116 à 135, sur les églises.

Digitized by Google

SAINT-MARTIN-L'HEUREUX

Église

Cloche datée de 1463. (10 juin 1905.)

SAINT-MASMES

Église

La Vierge et l'Enfant, statue, pierre, XVIe siècle. (23 octobre 1908.)

Cloche, bronze, 1522. (23 octobre 1908.)

SAINT-SOUPLET

Église

Retables du maître-autel et des deux chapelles latérales, pierre, marbre, bois, XVIIe siècle. (14 novembre 1905.)

L'Annonciation, toile, XVIIe siècle. (23 octobre 1908.)

Chaire à prêcher, bois sculpté, XVIIe siècle. (23 octobre 1908.)

Proposé au classement : Tableau du maître-autel, Apparition du Christ à la Madeleine, XVIIe siècle [1].

SELLES

Église

Saint Jean-Baptiste, statue, pierre, XVIe siècle. (23 octobre 1908.)

Saint Martin, statue équestre, bois, 1546. (23 octobre 1908.)

[1] Description et vues des autels et du tableau dans le *Répertoire archéologique. Ibid.*, pp. 328 et 330.

Digitized by Google

Saint Jean-Baptiste au désert, toile, signée Marmotte, 1739, formant le retable de l'autel de la chapelle sud. (23 octobre 1908.)

VAUDESINCOURT

Église

La Vierge et l'Enfant, statue, pierre, XIVe siècle. (8 juin 1905.)

Canton de Bourgogne [1]

(18 communes, dont trois ajoutées : Cormicy, Lavannes et Pouillon)

AUMENANCOURT-LE-PETIT

Église

Retable du maître-autel, bas-relief et statuettes, XVIe siècle. (25 juillet 1908.)

Proposé au classement : La Pierre Longe.

BAZANCOURT

Église (Clocher à classer)

La Vierge et l'Enfant, statue, pierre, XVe siècle. (2 avril 1908.)

La Vierge, statue, pierre, 1577. (2 avril 1908.)

Deux évêques, statues, pierre, XVIe siècle. (2 avril 1908.)

[1] *Répertoire archéologique de l'arrondissement, canton de Bourgogne* (1re partie A-C), 1911, gr. in-8°, illustré. (*Travaux de l'Académie de Reims*, t. CXXII.)

Digitized by Google

BOULT-SUR-SUIPPE

Chapelle, au bord de la Suippe

La Vierge, statue, pierre, 1537. (2 avril 1908.)

Église [1] (Édifice à classer)

Saint Jean l'Évangéliste, statue, pierre. XVIe siècle. (2 avril 1908.)

BOURGOGNE

Église à classer comme édifice

BRIMONT

Église

Saint Remi, statue, pierre peinte, XVIe siècle. (2 avril 1908.)

Proposé au classement : Maître-autel, tabernacle, marbre gris, daté 1763 [2].

CAUREL-LÈS-LAVANNES

Église

La Vierge, statue pierre, XVe siècle. (2 avril 1908.)

Presbytère

Sainte Anne, la Vierge et l'Enfant, groupe, pierre, XVIe siècle. (2 avril 1908.)

[1] Vue intérieure de cette église dans le *Répertoire archéologique, canton de Bourgogne* (1re partie), 1911, pp. 145 et 156.

[2] Description dans le *Répertoire archéologique, canton de Bourgogne* (1re partie), 1911, p. 194.

Digitized by Google

CAUROY-LÈS-HERMONVILLE

Église (Édifice classé)[1]

La Vierge, statue assise, pierre, XVIe siècle. (2 avril 1908.)

Saint Nicolas, entouré d'enfants, statue, pierre peinte, XVIe siècle. (2 avril 1908.)

Saint Nicaise, décapité, statue, pierre peinte, XVIe siècle. (2 avril 1908.)

Saint Fiacre, statue, pierre, XVIe siècle. (2 avril 1908.)

Retable d'un autel latéral, bas-relief pierre, 1547. (2 avril 1908.)

La Vierge, statue, pierre, XVIIe siècle. (2 avril 1908.)

Sainte Anne, statue, pierre, XVIIe siècle. (2 avril 1908.)

Maître-autel et retable, bois sculpté, 1616. (2 avril 1908.)

CORMICY

Église (Chevet à classer)

Proposé au classement : Maître-autel, baldaquin supporté par six colonnes de marbre, deux autels latéraux avec placage de marbre, provenant de l'abbaye de Longueau à Reims, XVIIIe siècle.

Tabernacle du maitre-autel, bois sculpté, XVIIIe siècle[2].

Tableau, saint Remi catéchisant Clovis, toile, fin du XVIe au commencement du XVIIe siècle.

[1] Vue et description du porche et de l'église dans le *Répertoire archéologique, canton de Bourgogne* (1re partie), 1911, p. 232. — Cfr. *Guide du Congrès de Reims en 1911*, p. 280.

[2] Dessin de ce tabernacle par E. Auger, dans le *Répertoire archéologique, canton de Bourgogne* (1re partie), 1911, pp. 274 à 282, avec vue du portail de l'église, p. 260. — Cfr. *Cormicy*, par l'abbé F. Grandremy, Balan, 1904, p. 206, sur l'église.

Digitized by Google

COURCY

Église

Vitrail, figures de Saints, XVIe siècle. (2 avril 1908.)

Saint Hippolyte, statue, pierre, XVIIe siècle. (2 avril 1908.)

HEUTRÉGIVILLE

Église[1] (Édifice à classer)

Fonts baptismaux, marbre sculpté, XIe ou XIIe siècle. (23 octobre 1908.)

Pieta, groupe, pierre, XVIe siècle. (23 octobre 1908.)

LAVANNES

Église (Édifice classé)

Proposé au classement : Fonts baptismaux, cuve datée, 1570[2].

LOIVRE

Église

Pieta, groupe, pierre, XVIe siècle. (23 octobre 1908.)

Sainte Barbe, saint Sébastien, statues, pierre, XVIe siècle. (23 octobre 1908.)

Fragments d'un retable : les Apôtres, statuettes, pierre, XVIe siècle (encastrées dans la muraille). (23 octobre 1908.)

Proposé au classement : Tableau, ex-voto d'une famille au Saint-Sacrement, toile, XVIIe siècle.

Tombeau du Christ, statues peintes, groupe, pierre, XVIe siècle.

[1] *Notice historique sur Heutrégiville*, par l'abbé A. Chevallier, dans l'*Almanach Matot-Braine*, années 1906 à 1910.

[2] *Histoire de Lavannes*, par Cousin-Henrat, Reims, 1896, p. 40.

Digitized by Google

MERFY

Église

Siège aux armes de France et de Bretagne, bois sculpté, XVIe siècle. (23 octobre 1908.)

Retable : les douze Apôtres, statuettes, pierre, XVIe siècle. (23 octobre 1908.)

POMACLE

Cimetière

Sarcophage, pierre sculptée, époque mérovingienne. (15 juin 1909.)

POUILLON

Église

Proposé au classement : Plat en cuivre repoussé, saint Georges, XVIe siècle.

La Vierge, statuette, cuivre argenté, XVIIe siècle.

Ornement complet de soie brodée, XVIIIe siècle [1].

SAINT-ÉTIENNE-SUR-SUIPPE

Église

Retable : l'Annonciation, la Nativité, l'Adoration des Mages, armoiries, bas-reliefs, XVIe siècle [2]. (23 octobre 1908.)

[1] *Exposition rétrospective de Reims, 1895*, catalogue, p. 103.

[2] Dessin de ce retable par M. Bouxin, exécuté en 1910.

Digitized by Google

SAINT-THIERRY

Église (Édifice à classer)

La Crucifixion, bas-relief, XVIe siècle. (23 octobre 1908.)

Les disciples d'Emmaüs, toile, XVIIe siècle. (23 octobre 1908.)

Tribune de l'orgue, bois sculpté, XVe siècle. (30 septembre 1911.)

Le Christ en Croix entre la Vierge et saint Jean, petit bas-relief, pierre, commencement du XVIe siècle [1]. (30 septembre 1911.)

VILLERS-FRANQUEUX

Église

Vitrail, La Vierge debout, scène d'un miracle de saint Théodulphe [2], 1551. (23 octobre 1908.)

Deux consoles, bois sculpté, XVIIIe siècle. (23 octobre 1908.)

WARMERIVILLE

Église [3] (Tour à classer)

Fonts baptismaux, pierre, 1572. (23 octobre 1908.)

[1] Ce dernier article fait double emploi avec le premier ; un autre petit bas-relief, du même temps, représente le martyre de saint Quentin. Voir le *Guide du Congrès de Reims en 1911*, p. 277.

[2] Miracle du porc remontant d'un puits à la prière d'une femme. Dessin en couleur de ce vitrail, par E. Auger, au Musée de Reims.

[3] *Étude historique sur Warmeriville*, par Cousin-Henrat. Reims, 1900, pp. 79 à 100, dessins sur l'église.

Digitized by Google

WITRY-LÈS-REIMS

Église

Dalle funéraire à effigie d'un curé de Witry, agenouillé, pierre, XVIe siècle [1]. (23 octobre 1908.)

Canton de Châtillon-sur-Marne [2]

ANTHENAY

Église

Carreaux vernissés dans le dallage de l'église, XIVe et XVIe siècles. (2 avril 1908.)

Fragments de vitraux, XVIe siècle. (2 avril 1908.)

Cloche, bronze, 1678. (2 avril 1908.)

BASLIEUX-SOUS-CHATILLON

Église

La Vierge, saint Jean-Baptiste, saint Antoine, saint Nicolas et saint Léger, cinq statues, pierre, XVIe siècle. (2 avril 1908.)

[1] Petit bas-relief avec inscription et non dalle tumulaire, qui se trouvait dans l'ancienne église, près de l'autel du croisillon sud, et a été déposé, assez mutilé, dans une pièce au premier étage de la tour. Il devrait être reporté dans l'église.

[2] Sur le canton, consulter un manuscrit in-4° de 109 pages, déposé aux Archives de l'Académie de Reims, intitulé : *Notes pour servir à l'histoire et à la description des églises du Canton de Châtillon-sur-Marne*, par l'abbé CHEVALLIER, curé de Cuisles, notice accompagnée de 255 dessins, 1875-1881.

Digitized by Google

BELVAL-SOUS-CHATILLON

Église

Fragments de vitraux, saint Roch, saint Barthélemy, XVIe siècle. (2 avril 1908.)

Tombes et épitaphes, XVIIe et XVIIIe siècles. (2 avril 1908.)

CHATILLON-SUR-MARNE

Église (Chevet à classer)

Maître-autel, XIIe siècle [1]. (2 avril 1908.)

Église du Prieuré de Binson (Édifice à classer)

Autel de Sainte-Posenne, pierre, 1069. (2 avril 1908.)

Statues et dalles funéraires, pierre, XIIe, XIIIe, XIVe, XVe et XVIe siècles. (2 avril 1908.)

Le Christ, statue décorant la poutre de gloire [2], bois peint, XVe siècle. (2 avril 1908.)

Proposé au classement : Inscriptions diverses et débris de sculptures conservés dans le cloître, XIIe au XVIIe siècle [3].

CUCHERY

Église

Saint Sébastien, statue, pierre, XVIe siècle. (2 avril 1908.)

Fragments de vitraux, XVIe siècle. (2 avril 1908.)

[1] Cet autel est inconnu, il n'existe pas dans l'église de Châtillon. A supprimer dans la liste officielle. Confusion avec Binson.

[2] Crucifix de l'arc triomphal.

[3] *Le prieuré de Binson*, par l'abbé A. Chevallier, *Reims*, 1899, in-8°, avec dessins. - Cfr. *Les inscriptions du prieuré de Binson*, par H. Jadart et L. Demaison, 1889. (Extrait du *Bulletin monumental*, 1889.)

Digitized by Google

CUISLES

Église

Dalle funéraire, gravée, de Luc de Salenove, écuyer, † 1602, pierre. (25 juillet 1908.)

BINSON ET ORQUIGNY

Église de Montigny

Sainte Anne et la Vierge, groupe, pierre, XVIe siècle. (23 octobre 1908.)

NANTEUIL-LA-FOSSE

Église

Fonts baptismaux, pierre sculptée, XVIe siècle. (23 octobre 1908.)

Proposé au classement : Dalle funéraire, épitaphe de Thomas de Boham, sire de Nanteuil, avec date 1649.

Épitaphe de l'abbé Servant, avec date 1805 [1].

NEUVILLE-AUX-LARRIS (LA)

Église

Proposé au classement : Retable de l'autel de la chapelle latérale sud, tabernacle et fenestrage flamboyant, bois sculpté, XVIe siècle.

Statues : sainte Catherine, saint Sébastien, bois (?), XVIe siècle.

[1] *Inventaire sommaire des églises rurales de l'arrondissement de Reims*, par H. Jadart, Paris, 1906, p. 17.

Digitized by Google

OLIZY

Église

La Vierge, statue, pierre, xve siècle (dans la sacristie). (23 octobre 1908.)

Carreaux vernissés, xve siècle (dans le pavage d'une chapelle latérale[1]). (23 octobre 1908.)

Fragment d'un vitrail, xvie siècle. (23 octobre 1908.)

PASSY-GRIGNY

Église

Inscription funéraire de la famille de Chartogne, 1604. (23 octobre 1908.)

POURCY

Église

Chasuble, broderie sur soie, xviie siècle. (23 octobre 1908.)

Stalles du chœur, bois sculpté, xviie siècle. (23 octobre 1908.)

Presbytère

Crucifix, ivoire sur croix de bois, xviie siècle. (23 octobre 1908.)

REUIL

Église

La Crucifixion, bas-relief, pierre, xvie siècle. (23 octobre 1908.)

[1] *Étude sur les carreaux vernissés du moyen âge*, par l'abbé A. Chevallier, Reims, 1902, in-8° avec figures, p. 46.

Digitized by Google

Deux dalles funéraires à effigies gravées, pierre, XVIe siècle. (23 octobre 1908.)

Fragments de vitraux, 1577. (23 octobre 1908.)

SAINTE-GEMME

Église

Retable : scènes de la vie du Christ, bas-reliefs, bois, XVIe siècle. (23 octobre 1908.)

Vantaux du portail principal, bois sculpté et pentures de fer, XVIe siècle. (23 octobre 1908.)

VANDIÈRES

Église (Porche à classer)

Carreaux vernissés, XVe siècle. (23 octobre 1908.)

VILLERS-SOUS-CHATILLON

Église

Lustre, cristal taillé, XVIIe siècle. (23 octobre 1908.)

Stalles du chœur, bois sculpté, XVIIe siècle. (23 octobre 1908.)

ANNEXE

MAREUIL-LE-PORT [1]

Église (M. H.) (Édifice classé)

Vitraux, XVIe siècle. (Pas de date de classement.)

Le Christ en croix, statue décorant la poutre de gloire, bois peint, commencement du XVIe siècle.

[1] Paroisse du diocèse de Reims qui faisait primitivement partie du canton de Châtillon-sur-Marne, et a été rattachée au canton de Dormans sous la Restauration.

Digitized by Google

Sainte Anne et la Vierge, groupe, pierre, XVIe siècle. (30 septembre 1911.)

Tableau commémoratif de la fondation en 1616 d'une confrérie du Rosaire, toile, 1620. (30 septembre 1911.)

Grand cadre, bois sculpté et doré, époque de Louis XIV. (30 septembre 1911.)

Canton de Fismes[1]

(18 communes, dont une, celle de Fismes, ajoutée à la liste officielle)

BASLIEUX-LÈS-FISMES

Église

Retable : huit scènes de la vie du Christ, bas-reliefs, pierre, XVIe siècle[2]. (2 mai 1907.)

Saint Julien, statue équestre, pierre, XVIe siècle. (2 avril 1908.)

Dalle funéraire à effigie, pierre, 1585. (2 avril 1908.)

BREUIL

Église

Fragment de vitrail, XIIIe siècle. (2 avril 1908.)

Panneaux sculptés servant de dossiers à des bancs, bois, XVIe siècle. (23 octobre 1908.)

[1] *Notice sur les Monuments du Canton de Fismes*, par l'abbé VALENTIN, dans les *Travaux de l'Académie de Reims*, t. XL, p. 267.

[2] *Le Retable de Baslieux-lès-Fismes*, par l'abbé A. CHEVALLIER, Reims, 1899, in-8°, avec dessins.

Digitized by Google

CHALONS-SUR-VESLE

Église

La Crucifixion, toile, 1609, dans un cadre de bois du XVIIe siècle. (2 avril 1908.)

L'Adoration des Mages, toile, 1609, dans un cadre de bois du XVIIe siècle. (2 avril 1908.)

CHENAY

Église

La Sainte Famille, la Nativité de la Vierge, deux toiles attribuées à J. Wilbault. (1729-1806.)

COURVILLE

Église (Édifice à classer)

Autel [1] et retable, pierre, XVe siècle [2]. (2 mai 1907.)

La Vierge, statue décorant le retable de l'autel, pierre [3], XVIe siècle. (2 avril 1908.)

Proposé au classement : Apôtre, statue décorant le retable, bois, XVIe siècle.

Évêque, statue décorant le retable, pierre, XVIe siècle.

Personnage indéterminé, statue sur une console moderne en face du retable, pierre, XVIe siècle.

Le Christ en Croix, scène du Calvaire avec personnages, tableau sur bois, XVIe siècle ou début du XVIIe siècle.

[1] L'autel en marbre, moderne, croisillon sud du transept.

[2] A rectifier : XVIe siècle, d'après l'inscription de 1519.

[3] A rectifier : Cette statue est en bois, visite du 3 juin 1912.

Digitized by Google

FISMES

Église

Proposé au classement : Cloche, bronze, 1755.
Tableaux divers, statue de sainte Macre, XVIIIe siècle.

Hôtel de Ville

Cloche et timbre, bronze, 1571.

Hospice

Cloche, bronze, 1773 [1].

HERMONVILLE

Église (Édifice à classer)

Autel latéral et retable : l'Annonciation, bas-relief, pierre peinte, XVIe siècle. (23 octobre 1908.)
Proposé au classement : La Résurrection, peinture sur bois, XVIe siècle, dans un cadre du temps.
Maître-autel, avec tabernacle et baldaquin en bois sculpté, colonnes de marbre, XVIIIe siècle [2].

JONCHERY-SUR-VESLE

Église

La Descente de croix, d'après Van Mol, † 1660 [3], toile, fin du XVIIIe siècle. (23 octobre 1908.)

[1] Sur les cloches anciennes de Fismes, voir le *Bulletin religieux de Fismes*, nos de juillet et août 1911, notes de M. l'abbé Midoux.
[2] *Guide du Congrès de Reims en 1911*, p. 279.
[3] L'original au Musée de Reims, voir le *Catalogue*, 1909, p. 175.

Digitized by Google

MAGNEUX

Église

Retable et clôture du chœur, pierre sculptée, scènes de la Passion, xve siècle [1]. (29 juin 1905.)

Cloche, bronze, 1506. (23 octobre 1908.)

Proposé au classement : Débris de vitraux, sainte Barbe, xvie siècle.

PÉVY

Église

Fonts baptismaux, grès, xiie siècle. (2 mai 1907.)

Retable : scènes de la vie de saint Jean-Baptiste, bas-relief, pierre, fin du xve siècle ou commencement du xvie siècle. (23 octobre 1908.)

PROUILLY

Église (Porche à classer)

Saint Pierre et deux évêques, statues décorant le tympan du porche occidental, pierre, xive siècle. (10 mars 1908.)

Balustrade de la tribune, bois, xvie siècle. (23 octobre 1908.)

Boiseries, xvie siècle. (23 octobre 1908.)

Inscription funéraire décorée d'un bas-relief présentant la Crucifixion, pierre, 1555. (23 octobre 1908.)

[1] Grand dessin de ce retable, par E. Auger, au Musée de Reims. Du même, dessin du vitrail de sainte Barbe.

Digitized by Google

ROMAIN

Église

La Vierge et l'Enfant, statue, pierre, xvie siècle. (10 mars 1908.)

La Vierge, statue décorant l'autel d'une chapelle latérale, pierre, xive siècle. (23 octobre 1908.)

Inscriptions des familles Coquebert et Roland, marbre, xviie siècle. (23 octobre 1908.)

SAINT-GILLES

Église (Tour à classer)

Saint Gilles, statue, pierre peinte, xve siècle. (23 octobre 1908.)

Autel et retable de saint Sébastien : le Christ et les Évangélistes, statuettes, commencement du xvie siècle. (23 octobre 1908.)

La Vierge et l'Enfant, statue, pierre peinte, xvie siècle. (30 novembre 1908.)

TRIGNY

Église

La Mise au Tombeau, panneau peint, xvie siècle. (23 octobre 1908.)

La Prédication de saint Jean-Baptiste, toile, xvie siècle. (23 octobre 1908.)

Sainte Anne et la Vierge, groupe, bois peint, xviie siècle. (23 octobre 1908.)

Saint Joseph portant le Christ enfant, statue, bois peint, xviie siècle. (23 octobre 1908.)

La Nativité ; la Descente de Croix, d'après Van Mol ;

Digitized by Google

la Résurrection, toiles, 1786-1787, par Nicolas Perseval, † 1837. (23 octobre 1908.)

UNCHAIR

Église

Dalle funéraire à effigie gravée d'un laboureur, pierre, XVIe siècle. (23 octobre 1908.)

VANDEUIL

Église

Cloche, bronze, 1775. (23 octobre 1908.)

VENTELAY

Église

Saint Hubert, statue, pierre, XVIe siècle. (23 octobre 1908.)

Canton de Verzy

(16 communes, dont une, Ludes, ajoutée à la liste officielle)

BACONNES

Église

Cloche, bronze, 1568. (2 avril 1908.)

BEAUMONT-SUR-VESLE

Église

Saint Pierre dans sa prison, toile, fin du XVIe ou commencement du XVIIe siècle. (2 avril 1908.)

Digitized by Google

CHAMERY

Église (Tour à classer)

Retable : le Christ en croix entre la Vierge, saint Jean, sainte Madeleine et huit apôtres, hauts-reliefs, pierre, XVIe siècle[1]. (2 mai 1907.)

Proposé au classement : Autels latéraux, sculptures, fleurs de lis, bas-reliefs, XVIe siècle.

Boiseries du sanctuaire et peintures décoratives encadrées dans ces boiseries, XVIIIe siècle.

CHAMPFLEURY

Église proposée au classement comme clocher et porche

CHIGNY

Église

La Vierge, statue assise, XVe siècle. (2 avril 1908.)

Le Christ en croix, figure décorant la poutre de gloire, bois, XVIe siècle. (2 avril 1908.)

Sainte Anne, statue, pierre, XVIe siècle. (2 avril 1908.)

Vantaux de porte, bois sculpté, XVIe siècle. (2 avril 1908.)

Le Baptême du Christ, toile, 1693. (2 avril 1908.)

Proposé au classement : Le Baptême de Pénitence par saint Jean-Baptiste, toile, XVIIe siècle, au-dessus des Fonts baptismaux[2].

[1] *Note sur l'église de Chamery*, par l'abbé A. Chevallier, Reims, 1905, 4 pp. avec dessin du retable. — Cfr. *Notes sur Chamery*, par H. Jadart, dans les *Travaux de l'Académie de Reims*, t. CIX, p. 353, avec deux figures.

[2] *Exposition rétrospective de Reims*, 1876, catalogue, p. 190 : *Le Baptême au Jourdain*, copie du Poussin.

Digitized by Google

LUDES

Église

Proposé au classement : La Vierge et l'Enfant, statue assise, pierre, xve siècle (dans une niche à l'extérieur, à gauche de la porte latérale).

Maître-autel, statues, retable, pierre, xviie siècle.

MAILLY-CHAMPAGNE

Église

La Vierge et l'Enfant, statue assise, pierre, xvie siècle. (10 mars 1908.)

MONTBRÉ

Église

Retable : la Crucifixion, la Décollation de saint Jean-Baptiste, le Baptême du Christ, Prophètes, Saints et Saintes, pierre, sculpté, commencement du xvie siècle [1]. (2 mai 1907.)

Vantail d'une porte d'armoire, penture de fer, xive siècle. (23 octobre 1908.)

La Vierge, sainte Barbe, saint Jean-Baptiste, saint Éloi, saint Remi, statues, pierre, xve et xvie siècles. (23 octobre 1908.)

Siège de célébrant, bois, xvie siècle. (23 octobre 1908.)

Vitrail : scènes de la vie de saint Eustache et de saint Remi, xvie siècle. (23 octobre 1908.)

[1] *Le Retable de Montbré*, par l'abbé A. Chevallier, 1896, in-8° avec dessin du retable. — *Notes sur Montbré*, par le même, *Reims*, 1902, gr. in-8°.

Digitized by Google

PETITES-LOGES (LES)

Église

Dalle funéraire, gravée, pierre, 1360. (23 octobre 1908.)

Cloche, bronze, 1733. (23 octobre 1908.)

RILLY-LA-MONTAGNE

Église (Abside à classer)

La Vierge, statue, pierre, XIVe siècle. (23 octobre 1908.)

Proposé au classement : Maître-autel avec baldaquin, bois sculpté, colonnes de marbre, tabernacle sculpté, XVIIIe siècle.

Tableaux dans la nef et les chapelles, toiles, XVIIe siècle [1].

Épitaphes sur les murs de la nef, XVIe siècle.

[1] Sur ces cinq tableaux, nous recevons de l'obligeance de M. Remy Couvreur-Périn, de Rilly, les renseignements suivants : un grand tableau, 2m 17 × 1m 48, représentant saint Remi, évêque de Reims, disposant Clovis au baptême, peint par Charles Guilquin de Reims. Inscription : « Donné par Anne Duchatel, veuve de Nicaise Gobert, lieutenant en la Justice de Rilly. Pein par Charle Guilquin à Reims, 1690. RR. BLIEM 1787, RES. PONSIN 1868. » — Un autre tableau, 1m 65 × 1m 27, représente une *Salutation angélique*. Inscription : « Donné par Claude Lalondrelle en l'an 1691 (rétabli en 1787, restauré en 1868, par E. Ponsin). » — Un autre tableau, 1m 65 × 1m 27, représente la *Résurrection du Christ*. Inscription : « Donné par Claude Lalondrelle, en 1692 (rétabli en 1787, restauré en 1868 par E. Ponsin). » — Un autre, 2m 17 × 1m 48, représente l'apparition de la Croix à saint Hubert. Inscription : « Donné par Hubert Lalondrelle l'an 1689 (refait à neuf en 1787, restauré par E. Ponsin, 1868). » — Un autre, en face la chaire à prêcher, représente

Digitized by Google

Nouveau Cimetière

Ecce Homo, statue, pierre, XVIe siècle. (15 juin 1909.)

Proposé au classement : Croix de l'ancien cimetière, pierre, XVIe siècle.

SEPT-SAULX

Église (Édifice à classer)

Fragment d'un retable : la Nativité, la Présentation, bas-reliefs, bois, XVe siècle. (23 octobre 1908.)

La Vierge et l'Enfant, statue assise, pierre, XVe siècle. (23 octobre 1908.)

Sainte Barbe, statue, bois, XVe siècle ; sainte Anne et la Vierge, groupe, bois, XVIe siècle. (23 octobre 1908.)

SERMIERS

Église [1]

Ecce Homo, statue présentant deux inscriptions du chanoine Coulon, pierre, 1566. (23 octobre 1908.)

Saint Sébastien, statue, bois, XVIe siècle. (23 octobre 1908.)

SILLERY

Église

La Vierge et l'Enfant, tableau allégorique, toile, XVIIe siècle. (27 décembre 1907.)

Saint Remi tenant la sainte Ampoule, statue, pierre, XVIe siècle. (23 octobre 1908.)

Pieta, groupe, pierre, XVIIe siècle. (23 octobre 1908.)

Jésus-Christ expirant sur la Croix ; au pied de la Croix, la Sainte Vierge d'un côté et saint Jean de l'autre. Il ne porte aucune inscription ; mais à gauche, se trouve un blason de vicomte : *d'or à la croix d'azur chargée d'une étoile d'argent*. En dessous, la date de 1730. Dimensions : 2m 52 × 1m58.

[1] *Revue de Champagne et de Brie*, 1890, t. XII, p. 831.

Digitized by Google

TRÉPAIL

Église

Inscription funéraire de Jean Brehier, † 1469, pierre. (23 octobre 1908.)

Buste-reliquaire d'un évêque, bois, XVIe siècle. (23 octobre 1908.)

Le sacrifice d'Élie, toile, XVIIe siècle. (23 octobre 1908.)

Proposé au classement : Statue de saint Cucufat, terre cuite, XVIIIe siècle [1].

Statues de l'Espérance et de la Charité, bois, XVIIe siècle.

VERZY

Église

La Vierge assise, statue, pierre, XIVe siècle [2]. (23 octobre 1908.)

Proposé au classement : Maître-autel, baldaquin en bois sculpté, supporté par des colonnes de marbre, provenant des Cordeliers de Reims, XVIIIe siècle.

Autel latéral de droite, retable avec colonnes de marbre noir, XVIIIe siècle.

Tableaux divers dans la nef et les chapelles, toiles, XVIIe et XVIIIe siècles.

VILLERS-MARMERY

Église

La Vierge, saint Nicolas, saint Remi, statues, pierre, XVIe siècle. (23 octobre 1908.)

[1] *Excursion de Reims à Verzy et à Trépail*, par H. Jadart, 1897, p. 12. (Extr. de l'*Almanach Matot-Braine*, 1897, p. 153.)

[2] Provient de l'ancienne église, placée au dehors sur le portail principal, et fort mutilée.

Digitized by Google

Saint Quentin, statue, bois, XVIe siècle. (23 octobre 1908.)

WEZ

Église

Dalle funéraire à effigie gravée d'un curé de Wez, † 1347. (23 octobre 1908.)

Canton de Ville-en-Tardenois [1]

(30 communes, dont 7
Écueil, Gueux, Janvry, Lagery, Marfaux, Sainte-Euphraise et Sarcy, ajoutées à la liste officielle)

AOUGNY

Église

Fonts baptismaux, pierre, XVe siècle. (10 mars 1908.)

Carreaux vernissés, XVe siècle. (10 mars 1908.)

Fragments d'un retable : scènes de la vie du Christ, bas-reliefs, pierre, fin du XVe ou commencement du XVIe siècle. (10 mars 1908.)

AUBILLY

Église

L'Adoration des Bergers, toile, XVIIe siècle [2]. (2 avril 1908.)

[1] Consulter *Le Canton de Ville-en-Tardenois artistique et monumental*, par l'abbé A. Chevallier. Reims, 1894, in-8°. — Cfr. *La Vallée de l'Ardres*, du même auteur. Reims, 1897, gr. in-8° de 164 pp., avec 49 dessins.

[2] Ce tableau est une copie d'une œuvre célèbre de Rubens se trouvant à la Cathédrale de Soissons. Il a été fâcheusement retouché de nos jours pour masquer le sein de la Vierge et modifier le regard de l'Enfant.

Digitized by Google

Dalle funéraire de Henri Le Leu, † 1787, marbre gravé, XVIIIe siècle. (2 avril 1908.)

BRANSCOURT

Église

La Vierge, statue, pierre, XVe siècle (dans la sacristie). (2 avril 1908.)

Proposé au classement : Inscription commémorative de Remy Barbier, inspecteur des gardes de ports et quais de Paris, † 1741, XVIIIe siècle.

BROUILLET

Église

L'Annonciation, toile, XVIIIe siècle. (2 avril 1908.)

Proposé au classement : Inscription commémorative de Jean Moët, 1670.

CHAMBRECY

Église

Dalle funéraire de Jean Chinoir, † 1580. (2 avril 1908.)

CHAUMUZY

Église

La Vierge, statue, pierre, XIVe siècle. (2 avril 1908.)

Saint Jean-Baptiste, statue, pierre peinte, XVIe siècle. (2 avril 1908.)

Un Saint, statue, pierre peinte, XVIe siècle. (2 avril 1908.)

Sur la place publique

Proposé au classement : Fontaine dite de Saint-Remi, décorée d'un fronton offrant trois figures en pied, bas-relief, pierre, XIIIe siècle.

Digitized by Google

COULOMMES-LA-MONTAGNE

Église

La Vierge, statue assise, pierre, xve siècle. (2 avril 1908.)

La Vierge glorieuse, statue, pierre, xvie siècle. (2 avril 1908.)

Saint Michel, statue, pierre, xvie siècle. (2 avril 1908.)

Saint Nicolas, statue, pierre, xvie siècle. (2 avril 1908.)

Saint Remi, statue, pierre, xvie siècle (dans les combles). (2 avril 1908.)

Bas-relief funéraire, pierre, 1529. (2 avril 1908).

Vitrail, 1558. (2 avril 1908.)

COURMAS

Église

La Vierge et l'Enfant, statue assise, pierre, xve siècle (à l'extérieur). (2 avril 1908.)

La Vierge de Pitié, statue, pierre, xvie siècle (à l'extérieur). (2 avril 1908.)

Saint Remi, statue, pierre, xvie siècle. (2 avril 1908.)

L'Adoration des Bergers, toile, xviie siècle. (2 avril 1908.)

ÉCUEIL

Église

Proposé au classement : Dalle funéraire de Clicquot-Blervache, économiste, inspecteur général du commerce sous Louis XV, † 1796.

Saint Antoine, ermite, toile du maître-autel, xviiie siècle.

Digitized by Google

FAVEROLLES ET COÉMY

Église

Saint Hippolyte, statue équestre, pierre, xve siècle. (23 octobre 1908.)

L'Adoration des Mages, panneau peint, commencement du xvie siècle. (23 octobre 1908.)

L'Assomption, toile, par Marmotte, 1760. (23 octobre 1908.)

GERMIGNY

Église

Fragments d'un retable : la Cène, la Crucifixion, la Mise au tombeau, le Lavement des pieds, bas-reliefs, pierre, xvie siècle. (23 octobre 1908.)

Fonts baptismaux, pierre, xvie siècle. (23 octobre 1908.)

GUEUX

Église nouvelle

Proposé au classement : Deux bas-reliefs de l'ancienne église, l'un offrant le Christ portant sa croix avec inscription funéraire, et l'autre les Commandements de Dieu et de l'Église, pierre, xvie siècle.

JANVRY

Église

Proposé au classement : Cage d'escalier, panneaux à jour, flamboyants, figures grotesques, bois sculpté, xve ou xvie siècle.

Inscriptions sur cuivre, xviie siècle.

Digitized by Google

JOUY-LÈS-REIMS

Église

Vitrail : la Vierge et l'Enfant, XVIe siècle. (2 mai 1907.)

Vitrail : le Christ en Croix, XVIe siècle. (2 mai 1907.)

La Vierge, statue, pierre, XVIe siècle. (23 octobre 1908.)

Saint Lié, statue, pierre, XVIe siècle[1]. (23 octobre 1908.)

LAGERY

Église (Édifice à classer)

Proposé au classement : Saint Martin, saint Jean-Baptiste, statues, pierre, 1677.

Pierre tumulaire, dalle d'un seigneur du lieu, légende gothique, XIVe siècle.

Chaire à prêcher, panneaux ornés de parchemins plissés et contreforts avec imbrications et torsades, début du XVIIe siècle.

Restes de vitraux, panneau de la Crucifixion, XVIe siècle.

MARFAUX

Église

Proposé au classement : Corniche extérieure de l'abside, modillons avec scènes et figures, XIe siècle.

Statues, saint Sébastien, saint Jean-Baptiste, bois, Saint indéterminé, pierre, XVIe siècle.

[1] *Saint-Lié, Villedommange et Jouy*, par H. Jadart, Reims, 1881, gr. in-8°. (Extr. du *Bulletin du diocèse de Reims*, 1881.)

Digitized by Google

MESNEUX (LES)

Église

Vantaux du portail principal, bois sculpté, XVIe siècle. (23 octobre 1908.)

La Vierge, toile, par J. Wilbault, 1771. (23 octobre 1908.)

PARGNY-LES-REIMS

Église

Saint Jean-Baptiste, toile, XVIIe siècle. (23 octobre 1908.)

POILLY

Église (Édifice à classer)

Maître-autel, pierre sculptée (*Agnus Dei*), fin du XIVe siècle. (23 octobre 1908.)

ROMIGNY

Église

Proposé au classement : Portail et première travée de la nef de l'époque romane.

Chapelles Renaissance voûtées au sud et au nord, avec trois écussons armoriés, sculptés dans la voussure extérieure de deux fenêtres de ce dernier côté.

Inscription funéraire au chevet, 1536.

ROSNAY

Église [1] (Édifice à classer)

Saint Jean-Baptiste, statue, pierre, XVIe siècle. (23 octobre 1908.)

[1] *Notice sur Rosnay*, par le vicomte DE BREUIL, Reims, 1901, pp. 9 à 16, sur l'église.

Digitized by Google

Inscriptions funéraires de la famille de Sahuguet, pierre, XVIIIe siècle (dans la muraille extérieure de l'abside). (23 octobre 1908.)

Proposé au classement [1] : Vierge assise, statue, pierre, tenant l'Enfant Jésus, lequel joue avec un oiseau (bras nord du transept), XIVe siècle.

SACY

Église (Édifice à classer)

Tribune des orgues, provenant de l'église Saint-Pierre-le-Vieil de Reims, cage d'escalier, bois sculpté, XVe ou XVIe siècle [2]. (14 décembre 1906.)

SARCY

Église

Proposé au classement : Voûte en bois sur la nef avec consoles ornées de figurines, XVIe siècle.

La Vierge debout, statue, pierre, XVe siècle.

SAINTE-EUPHRAISE ET CLAIRIZET

Église de Sainte-Euphraise

Inscriptions funéraires de la famille Coquebert de Montfort, pierre sculptée, XVIIe et XVIIIe siècles. (23 octobre 1908.)

Proposé au classement : Eau-Bénitier en cuivre, vase avec anse trilobée, inscription en lettres gothiques, XVIe siècle.

[1] Proposé sur le désir de M. Eugène LEFÈVRE-PONTALIS, à la suite de sa visite à Rosnay, en septembre 1911.

[2] *Note sur la tribune d'orgue de Sacy*, par l'abbé CHEVALLIER, Reims, 1905, in-8° avec planche.

Digitized by Google

Vitrail, panneau avec figure de sainte Barbe, XVIe siècle.

Tableau, peinture sur bois, la Vierge tenant sur ses genoux l'Enfant Jésus et saint Jean-Baptiste, XVIIe siècle.

SAVIGNY-SUR-ARDRES

Église

Fonts baptismaux, pierre, XVe siècle. (10 mars 1908.)

Vantaux du portail latéral, bois sculpté, XVIe siècle [1]. (23 octobre 1908.)

Vitraux, scènes de la vie de saint Martin, XVIe siècle. (23 octobre 1908.)

TRAMERY

Église

Inscription funéraire décorée d'un bas-relief, pierre, 1521 [2]. (23 octobre 1908.)

TRESLON

Église

Inscription funéraire de Robert Cauchon, † 1663, pierre. (23 octobre 1908.)

Proposé au classement : Plafond avec poutres et poutrelles moulurées, bois sculpté, XVIe siècle.

[1] Dessin de cette porte Renaissance reproduit dans le volume de la *Réunion des Sociétés des Beaux-Arts des départements*, année 1888, p. 832.

[2] Dessin original de ce monument par l'abbé A. Chevallier, au Musée rémois, à l'Hôtel de Ville de Reims.

Digitized by Google

VILLEDOMMANGE

Chapelle de Saint-Lié, cimetière [1]

La Vierge glorieuse, accompagnée de deux anges, groupe surmontant la porte, pierre, fin du xve siècle. (10 mars 1908.)

Église (Tour et transept à classer)

Vitraux, xvie siècle. (23 octobre 1908.)

Maître-autel, marbre et bois sculpté, xviiie siècle. (23 octobre 1908.)

Grille de clôture du chœur, fer forgé, xviiie siècle. (23 octobre 1908.)

Proposé au classement : Tapisserie avec scènes des légendes de la vie de saint Lié, deux bandes servant à décorer le brancard de la châsse de saint Lié, xvie siècle, récemment remontées.

Pupitre en fer forgé à consoles, dans le chœur.

Aigle en bois d'un ancien lutrin de la chapelle de Saint-Lié [2].

VILLE-EN-TARDENOIS

Église

Appliques de lumière, cuivre, xviie siècle. (23 octobre 1908.)

Inscription funéraire de la famille de Baudier, pierre, 1637. (23 octobre 1908.)

[1] *Saint-Lié, Villedommange et Jouy*, par H. Jadart, dans les *Travaux de l'Académie de Reims*, t. LXX, p. 320.

[2] Dessin par Mlle M. Hécart, dans l'*Annuaire de la Société des Amis du Vieux Reims*, 1912, p. 66.

Digitized by Google

Inscription funéraire de Claude de Baudier, † 1647, pierre [1]. (23 octobre 1908.)

VRIGNY

Église

Inscription funéraire d'Espérance Billet, † 1687, pierre. (23 octobre 1908.)

[1] *L'épitaphe de Claude de Baudier, gouverneur de Mézières, à Ville-en-Tardenois*, par A. Baudon. Reims, 1905, grand in-8° avec figure de la dalle.

Digitized by Google

TABLE

DES NOMS DE LIEUX

A

Ambonnay, église, 17, 21 ; place publique, croix, 21.
Authenay, 35.
Aougny, 51.
Auberive, 24, 25.
Aubilly, 51, 52.
Aumenancourt-le-Petit, église, 29 ; la Pierre Longe, 29.
Avenay, église, 17, 22 ; ancien hôpital, 22.
Ay, 22.

B

Baconnes, 45.
Baslieux-les-Fismes, 40.
Baslieux-sous-Châtillon, 35.
Bazancourt, 18, note, 29.
Beaumont-sur-Vesle, 45.
Beine, 25.
Belval-sous-Châtillon, 36.
Berru, 25.
Bètheniville, 25.
Bétheny, 20.
Bezannes, 18.
Binson, 36, 37.
Bisseuil, 18, note, 22 et 23.
Boult-sur-Suippe, chapelle, 30 ; église, 17, 30.
Bourgogne, 17, 30.
Branscourt, 52.
Breuil, 40.
Brimont, 30.
Brouillet, 52.

C

Caure'-lès-Lavannes, église, 30 ; presbytère, 30.
Cauroy-lès-Hermonville, 17, 31.
Cernay-lès-Reims, 17, 25, 26.
Châlons-sur-Vesle, 41.
Chambrecy, 52.
Chamery, 46.
Champfleury, 17, 46.
Champigny, 20, 21.
Châtillon-sur-Marne, église, 36 ; prieuré, 36.
Chaumuzy, église, 52 ; place publique, fontaine, 52.
Chenay, 41.
Chigny, 46.
Cormicy, 31.
Cormontreuil, 19.
Cormoyeux, 23.
Courcy, 32.
Courmas, 53.
Coulommes-la-Montagne, 53.
Courtagnon, 18, note.
Courville, 17, 41.
Cuchery, 36.
Cuisles, 37.

D

Dontrien, église, 17, 26 ; presbytère, 26.

E

Ecueil, 53.
Epoye, 26.

F

Faverolles, 54.
Fismes, église, hôtel de ville, hospice, 42.

G

Germigny, 54
Gobelins (manufacture des), 2, 11, note.
Gueux, 54.

Digitized by Google

H

Hautvillers, 23.
Hermonville, 17, 42.
Heutregiville, 32.

I

Igny (abbaye d'), 1.

J

Janvry, 54.
Jonchery-sur-Vesle, 42.
Jouy, 55

L

Lagery, 17, 18, note, 55.
Lavannes, 17, 32
Louvre, 32.
Louvois, 23.
Ludes, 47.

M

Magneux, 43.
Mailly, 47.
Mareuil-le-Port, 39, 40.
Mareuil-sur-Ay, 24.
Marfaux, 55.
Merfy, 33.
Mesneux (Les), 56.
Montbré, 47.
Montigny, près Châtillon, 37.
Mutry, 24.

N

Nanteuil-la-Fosse, 18, 37.
Nauroy, 26.
Neuville-aux-Larris (La), 37.
Nogent-l'Abbesse, 26, 27.

O

Olizy, 38
Ormes, 18, 19.
Orquigny, 37.

P

Pargny, 56.
Passy-Grigny, 38.
Petites-Loges (Les), 48.
Pery, 17, 43.
Poilly, 17 56.
Pomacle, 33.
Pontfaverger, églises, 27.
Pouillon, 33.
Pourcy, église et presbytère, 38.
Prosnes, 27.
Prouilly, 43.

R

Reims, églises, édifices et maisons classés, 1 ; — œuvres d'art classées ou à classer, à l'Archevêché, 1 ; — à la Cathédrale, 2 ; — à l'église Saint-André, 9 ; — à l'église Saint-Jacques, 9 ; — à l'église Saint-Maurice, 10 ; — à l'église Saint-Remi, 11 ; — à la chapelle de la Mission, 14 ; — et au Musée, 15, notes.
Reuil, 17, 38 et 39.
Rilly-la-Montagne, église, 48 ; cimetière, 49.
Romain, 44.
Romigny, 56.
Rosnay, 17, 56.

S

Sacy, 57.
Saint-Brice, 21.
Saint-Etienne-sur-Suippe, 33.
Saint-Gilles, 17, 44.
Saint-Hilaire-le-Petit, 27.
Saint-Imoges, 24.
Saint-Martin-l'Heureux, 28.
Saint-Masmes, 28.
Saint-Souplet, 28.
Saint-Thierry, 17, 34.
Sainte-Euphraise, 57, 58.
Sainte-Gemme, 39.
Sarcy, 57.
Savigny-sur-Ardres, 58.
Selles, 28, 29.
Sept-Saulx, 17, 49.
Sermiers, 49.
Signy-l'Abbaye, 7, note 1.

Digitized by Google

Sillery, 49.
Soissons, 6, 51, note.

T

Taissy, 19, 20.
Thillois, 19.
Tours-sur-Marne, 24.
Tramery, 58.
Treslon, 18, 58.
Trigny, 44, 45.
Trois-Puits, 18, 20.

U

Unchair, 45.

V

Vandeuil, 45.
Vandières, 17, 39.
Vaudesincourt, 29.
Ventelay, 45.
Verzy, 50.
Villedommange, chapelle de Saint-Lié, 59 ; église, 59.
Ville-en-Tardenois, 51, 59 et 60.
Villers-Franqueux, 34.
Villers-Marmery, 50, 51.
Villers-sous-Châtillon, 39.
Vrigny, 60.

W

Warmeriville, 34.
Wez, 51.
Witry-les-Reims, 35.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE

DES NOMS DE PERSONNES

A

Anne d'Autriche, 12.
Auger (E.), artiste rémois, 31, 34, 43.

B

Barbier (Remy), 52.
Baudier (famille), 59, 60.
Bernard (saint), 3.
Bertin, peintre, 5.
Bertin du Rocheret (M.-M.), veuve de La Salle, 22.
Billet (Espérance), 60.
Boham (Thomas de), sire de Nanteuil, 37.
Bourselot (P.), curé, 25.
Brehier (Jean), 50.

C

Caprais (saint), martyr d'Agen, 26.
Carpentier (P.-F.), fondeur, 4.
Cauchon (Robert), seigneur de Treslon, 58.
Charles X, 4, 5.
Charles (Claude), peintre, 23.
Chartogne (famille de), 38.
Chevallier (l'abbé), dessinateur, 20, 47, 51, 57, 58.
Chinoir (Jean), seigneur de Chambrecy, 52.
Choiselat, fondeur, 4.
Clicquot-Blervache, économiste, 53
Clovis (le roi), 2, 4, 31, 48, note.
Coquebert de Montfort (famille), 57.
Coquebert de Romain (famille), 44.
Coulon, chanoine, 49.

D

Duchâtel (Anne), 48.

F

François d'Assise (saint), 5.

G

Gautier, peintre, 10.
Gerbais (Jean), docteur, 26.
Germain, peintre rémois, 15.
Gibrien (saint), 3.
Gilles de Pégorare, chanoine, 8.
Gobert (Nicaise), 48.
Guide (Le), peintre, 10.
Guillaume (Jean), laboureur, 25.
Guilquin (Ch.), peintre, 48.

H

Hécart (Marie), artiste rémois, 59, note.
Hellart (Jean), peintre, 5.
Henri II, 3.
Henri III, 3.
Herbé, architecte, 20, note.

J

Jacques (François), sculpteur 13.
Jacques (Pierre), sculpteur, 5, 7, 9.
Jouvenet, peintre, 13.
Jovin, consul, 15.

Digitized by Google

L

Ladatte (François), sculpteur, 8.
La Hire, peintre, 5.
Lalondrelle (Claude), 48.
La Salle (J.-B. de), chanoine, 7.
Laudin (Jacques), émailleur, 12.
Le Leu (Henri), seigneur d'Aubilly, 52.
Lenoncourt (Robert de), archevêque, 2, 11.
Le Tellier (Ch.-M.), archevêque, 4.
Libergier (Hugues), architecte, 16.
Lié (saint), 55.
Lorraine (Charles de), archevêque, 2, 6.
Lorraine (Henri de), archevêque, 2.
Lorraine (Renée de), abbesse, 3.
Louis XIII, 4, 12.
Louis XIV, 4.
Louis XVI, 5.
Ludin (Huet), maçon, 25.

M

Macre (sainte), 42.
Mansuet, peintre, 23.
Marmotte, peintre rémois, 29, 54.
Moët (Jean), seigneur de Brouillet, 52.
Murgalet (Pierre), peintre troyen, 13.
Mutiano (Jérôme), 5.

N

Nicaise (saint), évêque, 31.
Nicolas V, pape, 5.
Nivard (saint), archevêque, 23.
Novisse (les frères), 27.

P

Panthouf (Jean), chanoine, 7.
Pepersack (Daniel), tapissier, 2.
Perseval (Nicolas), peintre rémois, 10, 13, 19, 45.
Poussin (E.), peintre, 48.
Pérignon (Dom), bénédictin, 23.
Posenne (sainte), 36.
Poussin (Nicolas), 5.

R

Raphaël, peintre, 2.
Raymond (Pierre), émailleur, 12.
Remi (saint), figures diverses, 3, 6, 11, 12, 14, 18, 21, 30, 31, 47, 48, note, 49, 50, 52, note, 53.
Roland (famille), 44.
Royer (Dom), abbé, 23.
Rubens, peintre, 51.
Ruinart (D. Thierry), bénédictin, 23.

S

Sahuguet (famille), 57.
Salenove (Luc de), écuyer, 37.
Samson, archevêque, 3.
Servant (l'abbé), 37.
Sixte et *Sinice* (saints), 3.

T

Théodulphe ou *Thion* (saint), 34.
Timothée (saint), 11, 12.
Tintoret (Le), peintre, 5.
Titien (Le), peintre, 5.

V

Van Mol, peintre, 42, 44.
Venius (Otto), peintre, 5.

W

Wilbault (Jacques), peintre, 41, 56.

Z

Zuccharo (Taddeo), peintre, 15.

Digitized by Google

LA DINANDERIE

ET L'ART DU CUIVRE A REIMS

par le Dr O. GUELLIOT, membre titulaire

On a peu écrit sur l'histoire des industries d'art à Reims.

Ch. Loriquet, il y a près d'un demi-siècle, avait commencé sur les artistes rémois une série de recherches qui, bien malheureusement, en sont restées aux préliminaires [1]. Depuis, M. H. Jadart, dans ses communications à la réunion des Sociétés savantes des Départements, a produit quelques curieux documents, surtout en 1904, où il s'est occupé des potiers d'étain et des fondeurs de cuivre [2].

Ce sont d'intéressants jalons pour un travail d'ensemble qui nécessiterait de longues et complexes recherches.

A qui voudrait l'entreprendre, il faudrait compulser les archives, les registres paroissiaux, les minutes des notaires : ce fut le labeur du toujours regretté

[1] LORIQUET. *Les Artistes rémois*. Travaux de l'Académie de Reims, vol. XXXVIII, 1864, p. 145.

[2] H. JADART. *Artistes rémois inconnus des XVe et XVIe siècles*. Paris, 1906, in-8°.

Digitized by Google

Duchénoy et les notes fournies aux deux auteurs précités ne sont que la minime partie de celles qu'il avait si laborieusement, si consciencieusement recueillies et qui sont perdues pour les travailleurs.

On devrait aussi s'enquérir des objets disséminés de tous côtés, les examiner, les étudier, y chercher la caractéristique de leur fabrication par les artisans des différents corps de métiers.

La prochaine installation, dans l'ancien Palais Archiépiscopal, d'un *Musée historique rémois*, où s'accumulera tout ce qui touche au passé de la ville et de la région, viendra en aide aux chercheurs. Nul doute que, dans la variété des collections qui y seront assemblées, ils ne trouvent matière à d'originaux travaux sur l'histoire artistique de Reims.

Déjà est ouverte la section qui s'étiquète : *Musée Champenois d'Ethnographie ;* elle expose ce qui concerne toutes les activités populaires de la région rémoise, et réunit aussi bien les produits de l'industrie manuelle que les mille objets se rapportant à la vie familiale, aux superstitions ou aux anciens usages. Nous y trouverons plus d'une fois des références pour cette étude sur l'industrie du cuivre, et plus particulièrement sur la *Dinanderie* [1].

Dinanderie — Jehan de Dinant — Émigration de 1466 Chaudronniers et Quincailliers

Dinanderie, d'après l'Académie et Littré, « se dit de toutes sortes d'ustensiles en cuivre jaune. » Cette définition est beaucoup trop limitative. Je préfère

[1] Nous abrègerons Musée Champenois d'Ethnographie en M.C.E.

Digitized by Google

celle de M. Havard : « On a longtemps désigné sous ce nom la généralité des ouvrages de cuivre, de bronze ou de laiton, tournés ou repoussés, meubles ou ustensiles de ménage, dont on a toujours fait grand usage dans tous les temps [1]. »

Ce vocable vient de la jolie petite ville belge des bords de la Meuse, *Dinant,* qui, dès le xe siècle, était le centre principal de la fabrication des objets en cuivre. Au xiiie siècle, ses *batteurs de cuivre* constituaient une corporation si puissante qu'une charte de 1255 dut mettre un frein à son ingérence dans les affaires de la ville.

Les historiens qui se sont occupés de l'art du métal en Belgique font remarquer que le cuivre repoussé ne date guère que du xvie siècle. Ce que faisaient auparavant les Dinantais, c'étaient des œuvres en cuivre coulé ou fondu : tels les cuves baptismales, les lutrins, les chandeliers dont quelques églises de la Belgique et de la Flandre française conservent de magnifiques spécimens [2].

Sans doute il en fut ainsi à Reims.

Mais les renseignements font défaut sur les origines de l'art du cuivre et il faut arriver jusqu'au xive siècle pour citer quelques noms d'artisans.

Déjà un ***Jehans Caudrons***, de la paroisse Saint-Denis, participe aux frais du sacre de Louis-le-Bel en

[1] Havard. *Dictionnaire de l'Ameublement et de la Décoration*, vol. II, col. 113.

[2] J. Destrée, Conservateur des Musées royaux des Arts décoratifs et industriels. *La Dinanderie sur les bords de la Meuse. Notes et Documents.* Fédération archéologique et historique de la Belgique; Congrès de Dinant, 1905. Comptes rendus ; pp. 743-820 ; 23 planches.

Digitized by Google

1287 ; les *Rôles des tailles* conservés aux Archives de Reims donnent les noms de ***Honnars*** ou ***Hainard Chaudron*** (1302 à 1310) et de ***Paulins Chauderon*** qui habitait sur la paroisse Saint-Hilaire en 1310.

Peut-être faut-il ranger parmi les fondeurs de cuivre: ***Martin*** *li fondères* (1310), ***Gérars*** *li fondeurs* (1312), ***Robert*** et ***Collesson*** *li fondeurs* (1319) et ***Lorence*** *la fonderesse* (1319).

A la même époque, nous trouvons ***Hermans,*** *li bautères d'escuelles*, paroisse Saint-Hilaire, ***Guillaumes*** aussi *bateur d'escuelles*, paroisses Saint-Étienne et Saint-Maurice, et, en 1328, au quarrel des Cordeliers, ***Robin***, *li batteur d'escuelles :* potiers de cuivre ou plutôt d'étain ?

Ces noms suffisent pour prouver que, avant l'arrivée à Reims d'une colonie de Dinantais, au xve siècle, l'art des métaux n'y était pas inconnu.

Dinant restait toujours le centre de diffusion, d'où des batteurs de cuivre allaient, souvent fort loin, apporter les ressources de leur art.

Dès le xiiie siècle, on trouve des ouvriers dinantais à Lyon ; au xive siècle, à Rouen, à Dijon où Philippe-le-Hardi les attire pour ornementer la Chartreuse qu'il construit ; au xve siècle, on en signale à Arras, puis à Lille, à Valenciennes, à Amiens : il en va jusqu'aux pays scandinaves.

La ville de Reims pouvait d'autant moins échapper à cette immigration des ouvriers du cuivre qu'elle était plus rapprochée de leur lieu d'origine. Un certain ***Jehan de Dinant*** paraît y avoir acquis une belle situation, puisque, lors de son sacre, Charles VI lui acheta trois cents crochets pour tendre ses tapisseries :

Jehan de Dinant demourant à Rains, pour III^C crochez

Digitized by Google

à tendre les dictes chambres en retournant d'illec à Paris 3 s. 4 d. p. le cent ; par les dessusdiz lundi V jours de novembre, le roy disner et giste à Saint Remi de Rains. Argent. . . . . 10 s. p.

Le sacre avait eu lieu la veille, 4 novembre 1380 [1].

Un terrible événement, le sac de la ville de Dinant par le comte de Charolais (1466), allait disperser le plus grand nombre des ouvriers qui faisaient sa richesse ; plusieurs vinrent s'installer à Reims comme en fait foi une page des *Conclusions du Conseil de Ville*.

On sait que la vengeance de Charles le Téméraire fut terrible. D'après les chroniqueurs, de Dinant il ne resta debout que l'église — et encore fut-elle en partie brûlée — et quelques maisons de chanoines qui lui étaient adossées.

Ce qui ne fut pas brûlé fut pillé : on estima la valeur des fourneaux des batteurs de cuivre seuls à cent mille florins. Toute une colonie de ces malheureux habitants vint se réfugier à Reims ; ils y ouvrèrent de leur métier, en tirèrent profit, sans participer d'ailleurs aux charges de la ville. Aussi lorsque, vingt-cinq ans plus tard, on voulut élever le chiffre des tailles sous prétexte que la population s'était accrue, le Conseil de Ville réclama et rédigea une protestation dont les grandes lignes furent insérées aux Registres des Conclusions. Voici le passage qui nous intéresse :

...Item et tantost après [2] advint la destruction et prise

[1] *Comptes de l'Hôtel des rois de France aux XIVe et XVe siècles*, publiés pour la Société de l'Histoire de France par M. L. Douet-d'Arcq, Paris, 1865, p. 86.

[2] Le paragraphe précédent vient de parler de la journée de Montlhéry, 1465.

Digitized by Google

de Dynant dont les plusieurs s'en vindrent fugitifz à retraitte en cestes Election ou ilz ont vescu longtemps à la charge et soulle des habitans par pitié et compassion quon avoit deulx. Et après qu'ilz y ont esté habituez et qu'ilz y ont pris à gangner et prouffiter come les autres. ont trouvé façon de obtenir du feu Roy cui Dieu pardonne. affranchissement et exemption de toutes tailles et subsides. qui a esté à la très grande soulle du peuple. car ilz emportoient grant partie des biens et prouffiz du pays. pourquoy les autres en avoient moins. Et sy ne contribuoient en riens aux charges et affaires d'icellui. ne font encores de présent ne ceulx du pays de Liège aussy[1].

Selon toute probabilité, cette colonie de Dinantais donna à l'art de travailler le cuivre un essort considérable. Le terrain était du reste préparé, puisque, dès cette époque, existait à Reims une corporation de *Chaudreliers*.

Tout au début du xve siècle, les chaudreliers étaient réunis en une corporation qui, avec celles des Peintres, des Selliers-Goherliers (Bourreliers), des Brodeurs, des Tailleurs d'images et des Pigniers (Fabricants de peignes à laine), dépendait du Vidame. Le samedi de la foire de la Couture, les compagnons chaudreliers élisaient deux maîtres de leur métier, et chacun d'eux payait au vidame une redevance de quatre deniers parisis.

En 1522, — les chaudreliers s'appellent désormais *Chaudronniers*, — le règlement des droits de Vicomté nous apprend que les chaudronniers et potiers de cuivre doivent pour étalage, durant la foire de la Couture, deux deniers et que, en dehors de la foire,

[1] Archives de Reims. *Registre des Conclusions du Conseil de Ville*, 4 août 1491.

Digitized by Google

ils doivent « de ce qu'ils achètent de cent pesant IV deniers parisis ; du demy cent et au dessus jusqu'a cent, doivent ij deniers parisis ; du quarteron et au dessus jusqu'au demy cent, doivent j denier parisis et au dessoubs obole parisis et non plus[1] ».

Le droit de travers sur les chars transportant acier, fer, airain, cuivre, étain, est de XII deniers parisis. Mais ce droit n'est pas perçu sur les habitants « allant aux festes et nopces portant estain, batterie et autres meubles en petite quantité pour donner aux nouveaux mariés ».

En 1684, les chaudronniers élisaient trois maîtres : deux avaient le droit d'inspection toute l'année ; l'autre, un forain, était nommé « pour faire visitation de leurs ouvrages pendant ladite foire ».

Les statuts primitifs des chaudronniers ont disparu ; on ne connaît que ceux qui ont été rédigés en 1701 et qui ont été plusieurs fois réimprimés depuis[2].

On y voit que les maîtres seuls avaient le droit de travailler aux ouvrages de cuivre rouge, airain, latton (laiton), métail et cloche (métal de cloche). Suit une longue énumération des objets qu'ils pouvaient fabriquer. Citons : fonts baptismaux, plaques et épitaphes, cuvettes, fontaines, lampes, chandeliers, chauffoirs, bassins à balance, trompettes, mouchettes, chenets, étouffoirs, bassins, bassinoires, chaudrons, bassins à barbe, cornets à sourds (cornets acoustiques), casses (gobelets à longue queue pour puiser l'eau), papinettes, buaux (gaînes pour la pierre à aiguiser la faux),

[1] VARIN. *Archives législatives de la Ville de Reims*, vol. I, p. 750.

[2] *Statuts et règlement de la Communauté des Maîtres Chaudronniers de la ville et faubourgs de Reims.* Reims, Jeunehomme, 1710, in-8°.

Digitized by Google

tourtières, chaudrons à moines... et, comme ustensiles plus spécialement rémois : fours à massepains, pots à darioles, chaudrons à teindre de toutes sortes de façons.

L'article XIII porte que « Les chaudronniers peuvent vendre et débiter des marchandises en fer provenantes de Liège, de Sedan et autres endroits au delà de la banlieue, comme poëles à frire, poëlons, léchefrittes, embouchoirs de fer, couverts à pots, réchaux de fer et écumettes ». On remarquera qu'il n'y est pas question de dinanderies et on est en droit d'en conclure que celles que vendaient les chaudronniers étaient de leur propre fabrication[1].

A l'époque de la rédaction des statuts, la corporation comptait 24 membres ; à la fin du XVIIIe siècle, le nombre n'en était plus que de 19, et de 12 en 1809[2].

[1] M. Loriquet fait remarquer que la dénomination *Dinanderie* ne paraît guère avoir été usitée à Reims. « Il est permis d'en inférer que les produits de Flandre y avaient peu de cours et qu'on s'y contentait de ce que savait faire le marteau de nos quincailliers et de nos bossetiers. »

[2] Au XVIIe siècle, le trop grand nombre de maitres avait provoqué une crise de la chaudronnerie, comme en fait foi ce passage des *Mémoires* de René Bourgeois (Bibliothèque de Reims, ms. 1704, fol. 35) : « 5 mai 1670. Requête presentée par les chaudronniers qui demandoient à la Compagnie (le Conseil de Ville) qu'elle voulut agréer la conclusion faite par les maitres aux fins qu'il ne seroit receu aucun apprentif pendant dix ans, que les fils de maitre seroient reçus en la maitrise seuls et que les apprentifs ne seroient reçus en la maitrise qu'en païant vingt livres pour le droit de cire. Le fondement de la conclusion des dits maitres est en la pauvreté de plusieurs membres dudit métier, et la libère (liberté) qu'avoient les chaudronniers étrangers de travailler dans la rue, que cela leur otoit le moien de gagner leur vie et que le nombre des maitres étant aujourd'hui iusques vingt huit et à vingt deux apprentifs, le public seroit tousiours servi et il se trouvoit en tous tems plus de personnes à travailler que d'occasion

Digitized by Google

Comme dans toutes les corporations d'artisans, les mêmes noms reviennent souvent ; des familles se spécialisaient dans le métier de chaudronnerie : les ***Allart,*** les ***Lecoq,*** les ***Métreau,*** les ***Parent.***

Toujours aussi, les gens de même métier ont eu tendance à se grouper dans un quartier spécial. Au XVIIIe siècle, les chaudronniers habitaient tous, sauf deux, au voisinage de la Place Royale actuelle et, à cette époque, la partie de la rue Cérès qui allait du Grand Credo à la rue de la Grue s'appelait *Rue des Chaudronniers.*

D'après les statuts qui viennent d'être analysés, les chaudronniers avaient bien le monopole de la fabrication des ustensiles en cuivre battu et repoussé. Mais à côté d'eux, les *Quincailliers* empiétèrent peu à peu sur leurs privilèges, et c'est parmi eux que nous pourrons signaler quelques noms d'artisans de valeur.

Avec les fondeurs et les ferblantiers, les quincailliers formaient une corporation qui, comme celle des chaudronniers, avait pour patron saint Éloi.

Primitivement, ils ne devaient ouvrer que les objets en fer-blanc, en tôle et en cuivre fondu, c'est-à-dire « les objets qui se pourront mouler et fondre tant en terre qu'en sable, tant de cuivre que d'airain ». Cependant ils pouvaient faire les petits ouvrages de cuivre n'excédant pas le poids de quatre onces ; par contre, il leur était défendu de faire « ni restreint, ni bossez », donc, pas de cuivre repoussé [1].

pour les emploier et leurs bailler matière à faire subsister leur famille. » — Le Conseil admit la suspension d'apprentissage pendant dix ans, mais refusa de faire payer vingt livres aux apprentis actuels devant passer maîtres.

[1] Les statuts des quincailliers ont été publiés par VARIN. *Arch. lég.* IIe part. *Statuts,* IIIe vol. p. 348.

Digitized by Google

On conçoit que cette catégorisation d'objets, dont certains étaient fabriqués à la fois par les deux corporations, ait été souvent la source de conflits et de procès[1]. Il est même tel ustensile qui nécessitait leur double intervention. Ainsi les quincailliers pouvaient faire et réparer les fléaux de balance, mais la réparation des plateaux appartenait aux chaudronniers. Ceux-ci ne pouvaient vendre de balances entières « d'autant que le fléau est une partie principale de la balance dont la façon et l'ajustage appartiennent plus particulièrement aux quincailliers. »

Même dualité pour un ustensile bien simple cependant, l'entonnoir. Le Dr Raussin ayant à envoyer en 1775 des entonnoirs à son cousin Demouchy à Hautvillers, se procure les *buses* (tuyaux) chez le fondeur ***Turpin*** et achète les grilles à ***Garot***, chaudronnier[2].

Enfin, les *Merciers-Grossiers* avaient le droit de vendre les objets « en fer, acier, airain, laiton ouvré et non ouvré, neuf et vieux », tandis que les « artisans ou gens de métiers » ne pouvaient vendre que les marchandises faites par eux. De là aussi des contestations, et, en 1741, les merciers firent saisir chez le chaudronnier ***Mala*** une boîte de cornes à lanternes, qu'il n'avait pas le droit de mettre en vente[3].

Cuivre fondu — Le Cerf de Gervais
Le Candélabre de Saint-Remi

L'œuvre de cuivre fondu la plus ancienne que l'on

[1] Sur les prétentions réciproques des chaudronniers et des quincailliers au moment de la rédaction de leurs statuts, voyez les *Registres des Conclusions*, 26 août, 31 octobre et 19 décembre 1701.

[2] Raussin, *Journal* (manuscrit), collection O. G.

[3] Varin, loc. cit., p. 102.

Digitized by Google

puisse citer est le Cerf de l'évêque Gervais, le célèbre *Cervus Remensis* qui appartient au XIe siècle.

Marlot[1] raconte que Gervais, évêque du Mans avant de monter sur le siège épiscopal de Reims, « voulant orner l'entrée de son palais de quelque gentillesse, fit jetter en fonte un grand cerf de bronze qui se voit à présent élevé sur la grande porte ; soit que par là il voulut désigner les innocents exercices de sa jeunesse, ou qu'il eut dessein de rendre quelque honneur à sa patrie par un symbole qui enseignait aux peuples éloignés son agréable séjour et sa fécondité pour la chasse. Le nom de l'ouvrier est aussi gravé dessus, avec cette inscription sur les flancs de la beste :

Dum Cœnomanorum saltus lustrare solebat
Gervasius, cervos tunc sufficienter habebat.
Hunc, memor ut patriæ sit semper, condidit ære. »

Nous traduisons : « Alors que Gervais parcourait les forêts du pays des Cénomans, il avait des cerfs en abondance ; il a fait élever celui-ci en bronze en souvenir éternel de sa patrie. »

Cette érection, d'après Bidet, aurait eu lieu en 1057.

La première mention qui soit faite de cette œuvre remonte au XIIIe siècle ; elle a été recueillie par M. Haureau : « *In curiâ remensi cervus est æneus, qui, quamvis nectare semper impleatur, ita per os suum evomit illud quod nihil saporis retinet*[2]. » On remarquera cette

[1] Marlot. *Histoire de la Ville, Cité et Université de Reims.* Édition de l'Académie, vol. III, 1846, p. 146. Dans le Marlot latin *(Metropolis remensis historia*, vol. II, 1679, p. 1115), il est dit que le cerf était de très grande taille : « *Cervum ære fusum ingentis magnitudinis.* »

[2] Haureau. *Notices et extraits de quelques manuscrits latins de la Bibliothèque Nationale*, t. II, Paris, 1891, p. 192, et Léopold Delisle, *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1891, p. 450.

Digitized by Google

propriété singulière attribuée au cerf de Gervais : le vin qu'on versait dans son intérieur n'y prenait aucun goût de métal. La tradition s'en est perpétuée : elle explique, à notre avis, cette croyance admise par quelques chroniqueurs rémois que, aux sacres des rois, on transportait le cerf sur le parvis, on l'emplissait de vin que la foule venait boire [1].

Les relations des sacres n'auraient pas manqué de

[1] Bidet. *Mémoires*, vol. I, pp. 279-281 (Bibliothèque de Reims, ms. 1653) : « L'archevêque Gervais avait fait place dans la cour de ce Palais un cerf de bronze creux, de grandeur naturelle, lequel, lors des sacres des rois, on transportoit dans le parvis et où on l'emplissoit de vin pour les Suisses. »

Dallier. *Mémoires pour servir à l'histoire de Reims*, vol. I, p. 300. (Bibliothèque de Reims, ms. 1662.) : « Cet archeveque fit faire le cerf que nous avons vu sur la porte du palais archiepiscopal. Avant que l'archeveque Léonore d'Étampes l'ut fait élever sur cette porte qu'il avoit fait bâtir, il etoit dans la premiere cour sur un pié d'estal ; au sacre des rois, on le transféroit dans le parvis et on l'emplissoit de vin qui couloit à leur entrée. Charles-Maurice Le Tellier aiant fait abattre cette porte lors de la construction de son palais, le cerf fut vendu à son profit. »

La seule donnée un peu précise est fournie par les éditeurs du Marlot français, t. IV, p. 15, note : « Les dépenses de son sacre (Philippe de Valois, 1328) furent grandes, suivant le détail de Rogier, p. 97 ; mais, pour toute magnificence qu'on faisoit à son entrée, on transportoit le grand cerf de bronze qui etoit en la cour du palais, pour le mettre au parvis de Notre-Dame, lequel on emplissoit de vin blanc et clair, qu'on laissoit couler par divers endroits lorsque le roy et la cour passoient (LC). » Ces lettres semblent désigner le chanoine Lacourt, annaliste rémois du commencement du XVIIIe siècle. Il m'a été impossible de retrouver ce passage, ni dans les manuscrits de Rogier, ni dans ceux de Lacourt, qui tous deux parlent longuement des sacres et en particulier de celui de Philippe de Valois. En realité, quand bien même le cerf de Gervais aurait eu réellement cette destination en 1328, ce fait serait unique et parait ne pas s'être renouvelé.

Digitized by Google

signaler cette coutume. Peut-être une confusion a-t-elle été faite avec ce qui se passa au sacre de Henri II (1547). Sur le parvis on fit un jardin avec une Renommée jetant de l'eau. « Contre ce pillier étaient trois Monstres marins en forme de leston, tous nuds et tenant chacun une trompe d'airain d'où sortait du vin clairet qui tombait dans les bassins ouvrés de plusieurs feuillages et figures, où les Suisses de la garde du roy se rafraîchirent au jour de l'entrée et pendant le sacre[1]. »

On aura confondu ces monstres en laiton avec le cerf en bronze.

Quoi qu'il en soit, le cerf était placé dans la cour du palais archiépiscopal sur un piédestal de pierre. Léonore d'Étampes l'éleva sur une porte quand il fit modifier une partie du palais. Bidet donne la date de 1641, mais le changement n'eut lieu qu'en 1645, puisque, en 1643, l'aumônier du comte d'Avaux, François Ogier, le vit encore dans sa place primitive : « ...l'effigie d'un grand cerf au naturel, de fonte verte, posé sur une baze de pierre de sept ou huit pieds de haut[2]. »

A la fin du siècle, Charles-Maurice Le Tellier fit rebâtir la plus grande partie du Palais Archiépiscopal ; sans aucun respect pour la mémoire de son prédécesseur Gervais, il laissa vendre et détruire la statue qui était restée en place pendant plus de six siècles[3] ;

[1] Marlot, *Théâtre d'honneur*. Reims, 1643, p. 509.

[2] H. Jadart. *Passage du Comte d'Avaux à Reims en 1643*. Travaux de l'Académie de Reims, vol. XCIII, 1892-93, p. 285.

[3] Lacourt, dans une annotation marginale du Marlot latin, dit expressément qu'il fut déposé et brisé : « deposita et confracta » ; il fait remarquer qu'il resta 635 ans en place ; comme la destruction eut lieu en 1692, son érection remonterait donc, comme nous l'avons dit, à 1057.

Digitized by Google

et au pignon de la croisée méridionale de la cathédrale, le sagittaire est toujours là qui darde une flèche inutile sur le point où s'élevait le cerf de Gervais[1].

Il ne reste même pas un dessin, une gravure rappelant cette œuvre d'art du XIe siècle, qui tint une place importante dans l'histoire des Archevêques de Reims. Le *Cervus Remensis* devint en effet l'emblème de la justice de l'officialité ; dès le XIIIe siècle, il fut repro-

Fig. 1. *Cervus Remensis*. Contre-sceau de l'Officialité de Reims, 1270

duit sur son contre-sceau où on le retrouve jusqu'au XVIIIe siècle. Le cerf y a du reste belle allure avec sa tête redressée, ses bois couchés sur le dos, en position de marche : nous ne pouvons que reproduire cette image qui a pu fort bien être faite d'après le modèle du Palais Archiépiscopal[2]. (*Fig. 1.*)

[1] Statue en bois faite en 1503 par un tailleur d'images de Reims, **Bourcamus,** et recouverte de plomb ; le sagittaire a été complètement restauré dans ces dernières années. Demaison. *La Cathédrale de Reims*. S. D., p. 54.

[2] L. Paris a consacré un chapitre au *Cervus Remensis* dans son amusant *Remensiana*, 1845, p. 61. Il cite une transaction du 15 décembre 1344 où il est dit que Raoulin la Cheminière avait été condamné à « être mis sur le cerf en la court de l'Eglise ». Il semble donc que dans certaines circonstances on y exposait les condamnés de l'officialité.

Digitized by Google

Nous savons le nom du fondeur qui fit le cerf pour Gervais : ***Osmundus.*** L'artiste était-il rémois[1] ?

Il semble bien que l'opération de la fonte ait eu lieu sous les yeux de Gervais, c'est-à-dire à Reims. Mais Osmundus pouvait avoir été amené du Mans par l'archevêque ; il pouvait avoir été appelé d'un centre connu, comme l'était déjà Dinant. L'un des historiens de la dinanderie, M. Pinchart, le croirait volontiers ; mais il appuie son opinion sur une erreur manifeste : de Gervais, il fait un « archevêque d'Amiens » et insiste sur la proximité de la Picardie et de la Wallonie. Il est vrai que Reims est encore plus près de Dinant qu'Amiens[2]. On conviendra qu'on ne peut se décider sur d'aussi minces raisons.

On ne connaît pas davantage l'origine de cette magnifique œuvre d'art que fut le *Candélabre de Saint-Remi*. Nous savons, par Marlot, qu'il était « d'un fin cuivre, comme l'or, avec un piédestal artistement élabouré, bien que jetté en fonte », et Dom Chastelain le dit en cuivre de Chypre ou de Corinthe[3].

[1] Les éditeurs de Marlot ont mal lu la note de l'historien et ont écrit : *Cosmodus ;* l'erreur a été plusieurs fois reproduite. Coquault (manuscrit 1609, fol. 22 v°) donne l'inscription complète lue sur la gorge du cerf : *Osmundus me fecit ;* même citation dans le Marlot annoté (ms. 1621) ; enfin un manuscrit provenant de Havé et reproduisant plusieurs passages de Coquault donne aussi le poids de la statue : « A la gorge du cerf qui pèse 1929 livres, *Osmundus me fecit* » (Bibliothèque de Reims, ms. 1793, fol. 4).

[2] Pinchart. *Histoire de la Dinanderie et de la sculpture en métal en Belgique.* Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie. Bruxelles. T. XIII, 1874, p. 326.

[3] L'abbé Pluche, *Le Spectacle de la Nature* (t. III, p. 450), est encore plus enthousiaste : « L'Europe n'a peut-être pas un ouvrage

Digitized by Google

On crut pouvoir l'attribuer à une libéralité de la reine Fréderonne, femme de Charles-le-Simple, morte en 917 et enterrée à Saint-Remi : la seule raison qu'on en ait donnée est que le candélabre était placé habituellement sur la dalle tumulaire de Fréderonne ; mais, la chose est évidente, il est moins vieux de deux siècles au moins et ne peut remonter au delà du XIIe siècle. Il ne peut donc non plus être l'œuvre de l'Osmundus du Cerf de Gervais, comme quelques chroniqueurs l'ont avancé [1].

Ch. Martin le date de la seconde moitié du XIIe siècle, « époque de la construction du chœur de Saint-Remi » ; il cite le *Marlot annoté* d'après lequel il aurait été donné par Odon Ier, abbé de Saint-Remi de 1118 à 1155.

en ce genre qui réunisse plus de légèreté et de grandeur que le candélabre à sept branches dont le prix parut digne de la censure de saint Bernard, et que les curieux vont voir avec plaisir dans le chœur de l'abbaye de Saint-Remi à Reims. »

Des descriptions des fragments conservés ont été données dans les mémoires suivants : *Musée de Reims*, Magasin Pittoresque, vol. XV, 1847, p. 163, avec une gravure sur bois, p. 165 ; article non signé, mais certainement dû à la plume de L. Paris — Cahier et Martin. *Mélanges d'archéologie, d'histoire et de littérature*, t. IV, 1856, p. 276 et planches XXX et XXXI, article signé : Arthur Martin ; description un peu fantaisiste avec explications symboliques — Ch. Givelet. *Congrès archéologique de France*, session de de Reims, 1861, p. 171 ; citation de ce qu'ont écrit les auteurs rémois sur ce sujet — H. Jadart, *Croix et candélabres des Églises et du Musée de Reims*. Paris, 1902.

[1] Lacatte-Joltrois. *Essai historique sur l'église Saint-Remi*, 1843, p. 93. Sa description est reproduite par l'abbé Ponsin, *Monographie de l'abbaye et de l'église de Saint-Remi de Reims*, 1857, p. 192 — L. Paris l'attribue au Xe siècle ; M. Germain Bapst à la fin du XIe (*Le Musée rétrospectif du métal à l'Exposition de l'Union centrale des Beaux-Arts 1880* — Paris, 1881, p. 58).

Digitized by Google

Mais la note à laquelle il fait allusion ne parle que de la couronne de lumière et du pavé de la basilique[1].

La partie du pied heureusement conservée[2], et qui mesure 124 centimètres dans sa plus grande dimension, permet une reconstitution d'autant plus exacte qu'on en possède une description complète et qu'on peut le comparer à d'autres candélabres similaires. Voici la traduction du Marlot latin :

« Près des marches du sanctuaire est un candélabre remarquable fait d'airain de Chypre, non travaillé au marteau mais fondu à ce qu'il semble[3] ; sa couleur se rapproche de celle de l'or ; il a 18 pieds de hauteur et, en largeur, 15 pieds au niveau des branches. La base sur laquelle il repose est tellement chargée de fleurs, d'emblèmes, de rinceaux entrelacés, qu'on ne peut rien imaginer de plus gracieux. Sur les anneaux ou nœuds qui divisent sa tige en plusieurs segments, brillent des cristaux taillés ; il en est aussi sur le pied, divisé en huit parties, avec des figures ailées accroupies. Le tronc ou tige qui s'en élève dans sa splendeur porte de chaque côté trois branches symétriquement disposées

[1] Marlot avec notes de S. Coquebert. Bibl. de Reims, manuscrit 1619, p. 330.

[2] Un inventaire dressé en 1792 désigne ainsi cette magnifique pièce : « Un grand candélabre de cuivre à sept branches haut de dix-huit pieds. » Quand on le brisa pour l'envoyer à la fonte, on réserva deux fragments du pied : « Deux morceaux de fonte en cuivre provenant du candélabre de Saint-Remi », dit l'inventaire de Bergeat en 1793 (Bergeat, *Affaires relatives au Musée*. Cabinet de Reims, manuscrit 2057, p. 51). En 1837, L. Paris les retrouva dans les combles de l'Hôtel de Ville.

[3] S. Coquebert s'étonne qu'une si belle œuvre ait été obtenue par la fonte : « Basis hæc quamvis affabrè facta, singularique artificio elaborata sit, etiam fusa est. »

Digitized by Google

et terminées par un rebord ; avec l'extrémité de la tige, cela fait un candélabre à sept branches comme celui de l'Exode (chap. 25). Les sept flambeaux de cire qu'on y place et qu'on allume aux jours de fêtes donnent l'image d'une sphère à sept lumières ou de sept étoiles[1]. »

Les fragments conservés au Musée de Reims sont d'une richesse, d'une fantaisie qu'on appréciera en regardant la photographie que nous en donnons. Cette chimère qui s'allonge sur le saillant du pied avec un petit dragon dans les enroulements fantastiques de sa queue, ces rinceaux habilement dessinés, ces centaures, ce prêtre monté sur un personnage qui soutient un livre portant la lettre B, ces cabochons de cristal de roche, tous ces motifs caractérisent l'art roman et se retrouvent dans le chandelier de l'église de Faucigny[2], dans le candélabre de la cathédrale de Milan qui est peut-être un peu postérieur. M. Demaison les a vus, toujours identiques, sur des luminaires d'Allemagne et d'Autriche, principalement à Brunswick et à l'abbaye de Klosterneuburg, près de Vienne[3]. *(Planche I.)*

Ces « arbres de lumière » appartiennent donc à une époque plutôt qu'à une école. Il ne faudrait pas se baser sur une ressemblance avec un chandelier de Bruges pour attribuer le candélabre de Reims à quelque artiste de la Belgique romane[4].

[1] Marlot, *Metropolis remensis historia*, t. I. 1666, p. 330.

[2] *Magasin pittoresque*, 1872, p. 201.

[3] *Travaux de l'Académie de Reims*, vol. 79, p. 29.

[4] J. Destrée, loc. cit., p. 756 : « Ce motif (monstre allongé, la tête flanquée de deux pattes vigoureuses) se voit dans maints monuments du XIIe siècle... Quelle école a droit de revendiquer ce

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Plaques tumulaires et commémoratives
Cloches — Canons — Plaques armoriées — Médailles

Les statuts des chaudronniers les autorisaient à fabriquer des « plaques et épitaphes ».

M. Jadart a publié deux traités passés par des fondeurs de cuivre du XVIe siècle pour de semblables travaux [1].

Dans le premier, du 4 juillet 1555, ***Oudin Hardy,*** fondeur de cuivre, demeurant à Reims, s'engage à fournir à Jean Blavier une épitaphe de cuivre « avec les images de Notre-Dame de Pitié et de St Jean Baptiste et ung priant en habit de chanoine ». Ce décor illustrait l'épitaphe du chanoine Jean Tiercelet et était payé 30 livres à l'artiste.

Autre contrat du 20 juillet 1584 entre Thibault le Beau, prieur du couvent des Frères Prêcheurs, et ***Jean de Passy,*** fondeur en cuivre à Reims, paroisse de Saint-Étienne, pour la confection de deux lames de cuivre « où seront en bosse les ymaiges de Nostre Dame de Pitié et de St Jean Baptiste présentant un priant aussy élevé en bosse » ; sur l'autre lame, sera reproduite « l'effigie ou ymaige de Nostre Dame estant debout, de celle de St Jean Chrisostome présentant un priant assez élevé en bosse ». Il sera payé huit sols tournois par livre pesant.

motif qu'on rencontre déjà dans le pied du candélabre du Musée de Reims ? Il serait difficile de se prononcer. En tout cas, il a eu une rare persistance, car il se montre encore dans le candélabre de la cathédrale de Milan. » La planche V de son mémoire représente le chandelier de cuivre des sœurs de Bruges, XIIe siècle.

[1] H. Jadart. *Artistes rémois inconnus des XVe et XVIe siècles*, 1904, p. 4.

Digitized by Google

De la même époque est conservée (M.C.E.) une plaque de cuivre simplement gravée en creux avec l'épitaphe, le *priant,* c'est-à-dire l'image à genoux, les armoiries du docteur Nicaise Marlot avec la date 1597.

De nombreuses lames tumulaires en cuivre étaient autrefois enchâssées dans le pavage de la Cathédrale de Reims et du Préau. Il en était de fort anciennes : celle d'Adalbéron († 989) ; celle de Pierre Barbet († 1298), tombe noire « couverte entierement de cuivre par le milieu où est empreinte la figure d'un archeveque revestu de ses habits pontificaux » ; celle d'Hugues d'Arcy († 1352) « toute en cuivre de plusieurs pièces » ; celle de l'archevêque Richard Picque († 1391) « couverte d'une lame de cuivre où paroit la figure d'un archeveque revestu de ses habits pontificaux avec ses armes ». En cuivre encore, l'épitaphe commune de Guillaume et de Jean de Machault († 1337, 1357).

La plupart de celles-là furent détruites en 1748 lors des réfections fâcheuses qui enlevèrent à la cathédrale tant de ses plus respectables souvenirs [1]. D'autres, au nombre de treize encore, furent arrachées en 1792 ; un inventaire en fut dressé : l'une d'elles fut convertie en agrafes et crochets pour sceller le maître-autel, les autres allèrent à la fonte [2]. En voici l'énumération :

Guillaume Coquillart († 1510) ;

Jean Coquillart et Guillaume Noblin († 1520 et 1593) ; il faut lire Nobelin ;

Robert de Lenoncourt († 1532) « cum illius effigie in tabulâ cupreâ et inscriptione » ; cette plaque était sur

[1] L. Paris. *Le Jubé et le Labyrinthe dans la Cathédrale de Reims*, 1885, p. 41.

[2] H. Jadart. *Les Inscriptions de Notre-Dame de Reims*, 1907, p. 268.

Digitized by Google

l'ouverture du caveau de l'archevêque et constituait la seconde marche de la chapelle du Saint-Lait. Les portes de cette chapelle étaient aussi de cuivre, et, à l'autel, s'élevaient quatre piliers de même métal surmontés d'anges portant les instruments de la Passion :

Jean Godart († 1544) ;

Jean de Lion († 1534) ;

Jacques Bridon († 1558) ;

Jacques Marguet ou Margues († 1521) ;

François Colinet [lisez Colcenet] († 1534) ;

Jehan Le Roy († 1542) ;

Locet [c'est Guy Loquet] († 1534) ;

Gabriel Lercout et Nicole Savant (?), peut-être Gilles Scavant († 1589) ;

Une indiquée comme portant la date 1104 ; il faut lire probablement 1404 (date du décès de J. Doulxamy et de J. Moraine) ;

Une dernière était illisible.

Il y en avait certainement d'autres à Reims[1] : en 1678, on inhuma Anne Thuillier dans l'église Saint-André « à côté du pilier où est l'épitaphe d'airain[2] ».

Plus simples sont les plaques commémoratives de l'Hôtel-Dieu, retrouvées et publiées en 1903 par le Dr Pol Gosset[3].

[1] Celle de Robert de Courtenay († 1323) « avec la figure d'un archevêque gravée sur cuivre », était déjà enlevée du temps de Marlot. Une autre, dans le préau, fut volée en 1792. (*Travaux de l'Académie de Reims*, vol. XCVI, p. 86.)

[2] Ch. Givelet. *Saint-André*, 1866, p. 105. — **Aubry Colbert** « quinquallier » était marguillier de Saint-André en 1560 ; son fils **Pierre** se dit « bossetier ».

[3] Dr P. Gosset. *Contribution à l'épigraphie rémoise*. Union médicale du Nord-Est, 1903, p. 225.

Digitized by Google

Elles sont au nombre de huit. La plus ancienne, de 1499, est en relief avec lettres gothiques de bon style réservées au burin ; les autres sont gravées en creux. L'une d'elles, qui rappelle les libéralités de Ch. de Cauchon (1674) porte ses armes supportées par deux griffons et surmontées d'une couronne de comte ; deux autres, de 1670 et 1671, cette dernière fort bien gravée, sont signées : ***N. Godet.*** Ce graveur est le descendant de ***Nicolas Godet*** qui, en 1617, baillait à louage une maison de la rue du Château-de-Porte-Mars où pendait le *Cœur royal*, et qui se disait « craincaillier et bossetier[1] ».

Pour compléter ce chapitre de la fonte de cuivre, il faudrait encore parler des cloches et des canons.

Le *métal de cloche* était une des matières dont pouvaient user les chaudronniers et il ne semble pas qu'il y ait eu à Reims de *fondeurs de cloches* complètement spécialisés. ***Pierre Deschamps*** lui-même, l'auteur du gros Bourdon de la Cathédrale (1570), des cloches de La Bouteille dans l'Aisne (1552) et de Coulommes, dans les Ardennes (1551), s'occupait aussi de la fabrication des canons.

Pierre Roussel, simple maître fondeur, fut chargé en 1616, de refondre la cloche de la porte Dieu-Lumière et reçut de ce fait 31 livres 14 sols. C'est lui aussi qui fournit une cloche à Saint-Nicaise (1611), à Saint-Martin (1624), celle de l'horloge de l'Hôtel de Ville (1630) et celle de l'église de Saint-Étienne-à-Arne (1637).

[1] A. Duchénoy et H. Jadart. *Les Enseignes de Reims du XIVe au XVIIIe siècle*, 1904, p. 69. — Les *bossetiers* étaient les ouvriers qui travaillaient plus spécialement le cuivre en relief, qui faisaient de la ronde bosse.

Digitized by Google

Henri Oudin, « fondeur et graveur, » refond en 1611 une des cloches de la Cathédrale et en fournit deux à la paroisse de Saint-Étienne en 1623 ; à ***Oudard Oudin***, « fondeur, » on doit la cloche de l'Hôtel de Ville (1630) et celles de Verzy (1633).

Enfin ***Nicaise Godet***, « mestre fondeur » que nous avons vu signer des plaques commémoratives en 1670 et 1671, est nommé expert avec ***Guillaume Billaudel*** pour s'assurer des qualités des cloches de Vaux-sur-Aisne, en 1675 [1].

Les ***Lecomte***, qui firent des cloches pour l'Hôtel de Ville de Reims, pour les paroisses de Saint-Thierry, Taissy, Rethel, Saulces-Champenoises, Herpy, Fismes, Soissons, etc., sont de simples fondeurs [2].

En 1557, le Conseil de Ville commandait à ***Pierre Deschamps*** et ***Oudin Hardy***, « maistres fondeurs demeurant à Reims, » onze pièces d'artillerie au prix de 55 livres tournois chacune. » Nous avons déjà signalé Oudin Hardy comme fondeur d'épitaphes.

Plus tard, on s'adressa aux fonderies spéciales d'artillerie et les canons provenant de la ville de Reims qui sont au M.C.E. sont peut-être de fabrication étrangère : ils ne portent aucune marque pouvant les faire

[1] Cf. Jadart. *Le Bourdon de Notre-Dame de Reims*. Travaux de l'Académie de Reims, 1882-1883, vol. LXXIII, p. 251 — H. Vincent. *Les Inscriptions anciennes de l'arrondissement de Vouziers*, 1902, pp. 209, 363. — J. Berthelé, H. Jadart, Dr P. Gosset. *Enquêtes campanaires rémoises*. Reims, 1905. — *Registres des Conclusions*, 25 septembre 1557, 28 janvier et 10 mai 1558, 21 novembre 1616, etc.

[2] Une pièce de la seconde moitié du XVIIIe siècle donne la liste des fondeurs rémois à cette époque : Clément-Thomas **Lecoq**, Étienne **Avia**, J.-B. **Coutier**, Nicolas **Turpin**, François **Lecomte**, Jean-Baptiste **Lecomte**, Florentin **Bourdelois** (*Archives de Reims*, non datée).

Digitized by Google

attribuer à des artisans rémois. Lors du sacre de Louis XV, la Ville commanda dix-huit pièces de canon à Douay et envoya, pour les faire essayer en sa présence, le fondeur ***Etienne Fripier***[1].

En cuivre fondu sont aussi les plaques armoriées, ajourées, les unes aux armes de Reims, les autres à celles de Saint-Remi ou du Chapitre, dont on peut voir plusieurs exemplaires dans les vitrines du M.C.E. Elles étaient portées par les officiers, les appariteurs. D'autres servaient de plaques d'identité pour différentes corporations. Ainsi, le 17 juillet 1747, le Conseil de Ville prie le Syndic de faire faire « six plaques de cuivre armoriées des armes de la Ville pour en donner trois à Harnié et trois à Guillaume Bardet qui les feront porter aux petits savoyards qu'ils employeront à faire balayer les cheminées de cette ville dont ils donneront à M. le Sindic leur récépissé ». D'autres, pour le même usage, furent commandées en 1751[2].

[1] *Registre des Conclusions*, 1722, mai, juin et septembre. — La Ville, y est-il dit, possède de temps immémorial des pièces de canon à ses armes ; on les refondra et dix-huit nouvelles sont commandées à Beranger de Falize, concessionnaire ordinaire des fontes de l'artillerie, à Douay, au prix de 300 livres chaque. Elles pèseront 6 à 700 livres, auront 5 pieds de long et seront marquées aux armes du Duc du Maine et de la Ville de Reims.

[2] *Registre des Conclusions*, 17 juillet 1747 et 20 septembre 1751. « Le Lieutenant de Ville a seul le droit... de donner les institutions aux Savoyards, ramoneurs de cheminées, qui sont obligés de porter sur leurs habits l'écusson en cuivre des armes de la Ville... Le Syndic doit empescher qu'aucuns autres Savoyards que ceux qui portent sur leurs habits l'écusson des armes de la Ville, et qui sont sous la direction de deux maîtres institués à cet effet par la Ville, singulierement par conclusion de 1747, ne restent dans la Ville que pour oster la suie des cheminées. » *Mémoires historiques du gouvernement de la Ville de Reims, des charges de capitaines et lieutenans des habitans.* Cabinet de Reims, ms. 1729, pp. 25 et 37.

Digitized by Google

Une autre conclusion du 24 mai 1752 impose aux anneleurs de bois et aux mesureurs de charbon une médaille qui les fasse reconnaître du public. Cette médaille, en cuivre rouge, porte d'un côté les armes de Reims dans un cartouche Louis XV et la date 1752 avec la devise : DIEU EN SOIT GARDE, et de l'autre des bûches avec l'anneau qui servait à les mesurer, et en exergue : ANNELEUR DE BOIS. Le tout est gravé en creux [1]. (M.C.E.)

La même collection conserve une autre médaille gravée, en cuivre jaune massif. D'un côté, au milieu de rinceaux, la légende :

PRISON
ROYALE

De l'autre un écu aux armes de France, surmonté de la couronne royale et accosté de deux rameaux de chêne, porte au centre le mot :

QUETTE

Cette médaille était portée par les personnes qui allaient quêter pour les prisonniers.

Un fondeur presque contemporain mérite d'être encore signalé, c'est ***Braquehaye*** qui fit à Reims, vers 1849, une reproduction en albâtre et en cuivre du monument de Louis XV érigé sur la place Royale [2]. La pièce conservée à la Bibliothèque de Reims est signée :

[1] L'anneau en fer avait un diamètre de 36 pouces 6 lignes, presque exactement un mètre.

[2] LORIQUET. *Catalogue du Musée de Reims*, 1881. Sculpture, n° 68.

Digitized by Google

SCULPTE FONDU CISELE PAR BRAQUEHAYE FILS AINE

Ce sculpteur appartenait à une vieille famille d'artisans rémois. On lit le nom de ***Braquehays,*** Fondeur, sur une des cloches de Saint-Marcoult avec la date 1812. La fonderie de cuivre de Braquehaye est encore indiquée dans l'almanach Germinet de 1848 ; elle n'existait plus en 1850.

Cuivre battu. — L'Ange de la Cathédrale. Le Dieu Mars.

Jadis le clocher, dit encore *Clocher à l'Ange*, qui s'élève à l'extrémité du grand comble de la cathédrale de Reims, au-dessus de l'abside, portait à son sommet un ange de cuivre; monté sur un axe, il tournait au gré du vent [1] et sa silhouette faisait partie intégrante de la physionomie de la basilique. (*Fig. 2.*)

Après l'incendie de 1481 qui avait détruit les combles de l'édifice, une reconstruction eut lieu de 1484 à 1492. De cette époque date le clocher; mais comme un état des réparations de 1492 ne fait pas mention de l'ange, on peut supposer qu'il ne fut posé qu'après cette date dans les toutes dernières années du xve siècle. Aujourd'hui, descendu du clocher, il est conservé en assez piteux état au pied du monument qu'il a dominé pendant plus de trois siècles et demi.

Haute de deux mètres, la statue est faite en lames de cuivre rivées sur une armature de tiges de fer qui

[1] « L'ange qui est au bout du susdit clocher est de cuivre doré et est de six pieds et demy de hauteur et tourne à tous les vents. » (Manuscrit 1853 de la Bibliothèque de Reims, fol. 33.)

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

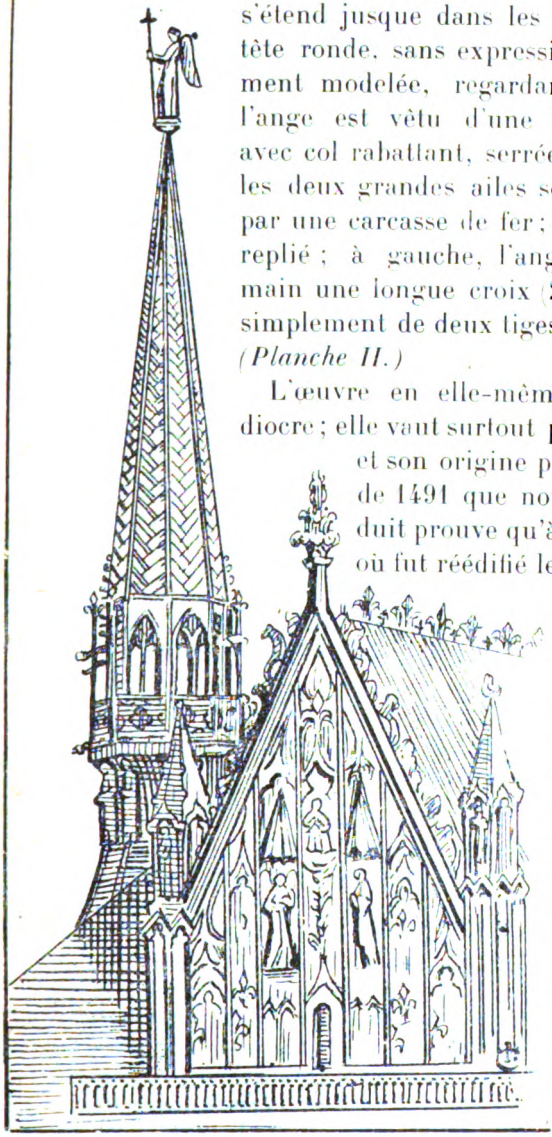

s'étend jusque dans les bras. Debout, la tête ronde, sans expression et grossièrement modelée, regardant vers le ciel, l'ange est vêtu d'une longue tunique avec col rabattant, serrée à la ceinture ; les deux grandes ailes sont maintenues par une carcasse de fer ; le bras droit est replié ; à gauche, l'ange tient dans sa main une longue croix (2 m. 25) formée simplement de deux tiges de fer croisées. *(Planche II.)*

L'œuvre en elle-même est fort médiocre ; elle vaut surtout par son antiquité et son origine possible. Le texte de 1491 que nous avons reproduit prouve qu'à l'époque même où fut réédifié le clocher de l'abside, des Dinantais étaient installés à Reims : il est plausible de penser que quelque batteur de cuivre de cette colonie est l'auteur de l'ange de la cathédrale ; aucun document contemporain ne permet d'être plus affirmatif.

En 1613, un

Fig. 2. ***Le Clocher à l'Ange*, d'après Liénard Gentillastre, 1713**

Digitized by Google

des bras de la statue fut emporté par une tempête furieuse dont Jean Pussot nous a conservé le souvenir[1]; on la descendit le 21 janvier pour la réparer et la redorer ; elle fut remise en place le 3 mars.

Pour cette réparation on s'adressa à un artisan de la corporation des quincailliers, ***E. de Bouillon,*** dont nous retrouverons encore le nom.

Deux inscriptions rappellent la remise à neuf de 1663. L'une d'elles est gravée directement sur le cuivre en belles capitales bien régulières ; elle commence par les lettres E D B formant le monogramme de l'artiste, le D utilisé pour le DE :

EDB E BOVILLON ME FIT
LE BRAS GAUCHE RONPV DV VEN LAN
1613 ET FV DECENDV LE 21 JANVIER

La seconde inscription, fort bien gravée aussi, se lit sur une plaque de cuivre, pentagonale, de 16 centim. 5 sur 12 centim., clouée à gauche de la base :

DE LORDONCE DE MRS
DV CHAPRE A LA DILLIGCE DE
MRE ROBIN GUERIOT SERVAL
AVBINEAV FLAMAN ET
PAYON ON A FAICT RACCOM
MODER CEST ANGE ROMPV
DV VENT EN LAN
1613

[1] *Journalier ou Mémoires de Jean Pussot*, publiés par E. Henry et Ch. Loriquet, 1858, p. 163... « Lequel ange estant de matière d'arrain appelée chaudrelat, qui fut redoré et contient six pieds et demy de roy en haulteur ou environ, et la croix six pieds dix poulces. »

Digitized by Google

Au-dessous, le monogramme EDB. Cette signature indique que les inscriptions sont de la main d'É. de Bouillon. Si l'on ne peut faire cas de son talent d'après la statue qu'il ne fit que réparer, du moins on sait déjà qu'il fut un habile graveur [1].

L'ange eut encore des malheurs. En 1793, on enleva la croix qu'il tenait à la main et on la remplaça pendant quelque temps par un drapeau tricolore [2]. En juin 1860, pendant une bourrasque, l'aile droite fut emportée. Le 14 septembre, un serrurier employé chez M. Ledru-Bertin, entrepreneur, se chargea de descendre la statue [3]. On la conserva d'abord dans la cour de l'entrepreneur, rue Gambetta, où elle reçut la visite de nombreux rémois. « Les mères de famille font toucher par leurs enfants cette statue qu'ils (*sic*) regardent comme l'ange tutélaire de la cité. »

On ne la répara pas. Elle fut plus tard transportée dans la crypte de la chapelle de l'Archevêché, puis échoua dans un hangar des chantiers de la cathédrale, où elle attend un sort meilleur, cachée piteusement dans un coin, l'aile cassée, un bras détaché.

Il ne semble pas qu'on songe à ce malheureux ange, malgré la réclamation d'un « Paroissien de Notre-

[1] Ces inscriptions ont été publiées déjà par l'abbé Cerf, *Histoire et Description de Notre-Dame de Reims*, t. II, 1861, p. 212, et dans l'*Histoire de la Ville de Reims*, de Brissart-Binet, 1861, p. 85 ; elles ont été données plus correctement par H. Jadart, dans les *Inscriptions de Notre-Dame de Reims*, 1907, p. 196.

[2] Povillon-Pierrard. *Description de l'Église Métropolitaine de Notre-Dame de Reims*. Manuscrit 1795 du Cabinet de Reims, p. 156.

[3] Ce serrurier, Édouard Rothier, est le père du photographe auteur du cliché de la Planche II.

Digitized by Google

Dame » en 1903[1]. Le mieux serait certainement de lui rendre la place qu'il a si longtemps occupée. Mais il est tellement vieux qu'il ne résisterait guère aux intempéries ; aussi le parti le plus sage serait de lui donner un abri honorable dans le Musée, et, sur ses dimensions et surtout son galbe, on pourrait faire une réplique qui le remplacerait à son poste d'honneur et rendrait à la Cathédrale l'intégrité du profil que l'on ne voit plus que sur les vieilles gravures[2].

L'un des objets les plus curieux du M.C.E. est un *Dieu Mars*, œuvre populaire de dinanderie qui surmontait le pignon de l'ancienne Porte Mars.

Cette porte, percée dans les remparts de Reims, existait depuis 1544. En 1624, sous la lieutenance de Nicolas Ancelet, on la compléta par une voûte qui permit le passage d'un côté du rempart à l'autre sans descendre dans la rue. La nouvelle construction fut ornée de divers attributs et surmontée de la statue du Dieu Mars qu'on commanda à ***Etienne de Bouillon,*** le restaurateur de l'Ange de la Cathédrale[3].

[1] *L'ange du Clocher à l'Ange de Notre-Dame.* Courrier de la Champagne, 3 décembre 1903.

[2] Un ange de cuivre aurait aussi surmonté autrefois le clocher de l'église Saint-Jacques, s'il faut en croire ce passage d'une histoire anglaise du Champagne, et la figure qui l'accompagne : « This edifice... surmounted by a mediæval weathercock in the form of an angel. — L'église est surmontée d'une girouette médiévale ayant la forme d'un ange. » (H. Vizetelly. *A history of Champagne*, Londres, 1882, p. 171.)

On en plaça d'autres, peut-être à l'imitation de celui de Reims, par exemple au chevet de l'église de Villers-Franqueux.

[3] D'après M. H. Jadart (*Les Statues de Reims en 1888*, pp. 15-16), qui donne une bonne reproduction du Dieu Mars, il a été payé, en 1625, 287 livres à Pierre le Cœur, maître couvreur « tant pour

Digitized by Google

La Porte Mars fut démolie en 1854. On eut la bonne idée de conserver la statue qui fut déposée au Musée.

Elle est en cuivre martelé et doré, de 1m20 de hauteur. Sur trois lignes verticales, on lit l'inscription :

1625
ESTIENNE DE BOVILLON
QVINCAILLER A FAICT [1]

Les lettres sont bien gravées et du même genre que celles des inscriptions de l'ange. Celle-ci nous apprend le prénom de Bouillon et sa profession ; il était quincaillier et non chaudronnier. On retrouve ainsi son nom à onze ans de distance : il habitait donc Reims. En était-il originaire ? Venait-il de Bouillon, la petite ville de la frontière belge dont il aurait tiré son nom, ce qui le rapprocherait singulièrement de Dinant ? Questions dont les réponses sont pour le moment impossibles.

L'artiste a représenté Mars habillé à la romaine : bottines lacées en forme de cothurnes, jambes nues, tunique au-dessous de laquelle un justaucorps est garni de franges à la ceinture et aux épaules, casque rond et bas orné d'ornements découpés avec l'amorce d'une aigrette qui a disparu. La main droite levée tient une épée qui passe derrière la tête et qui est aujourd'hui

la figure d'un Mars et trois fleurs de lis de chaudrelat dorés qu'il a livré et posé sur la porte Mars que pour 437 livres de plomb en trois pieds d'estrade et autres ouvrages ». Le *chaudrelat* est le nom vulgaire du laiton. Cependant tous les auteurs qui ont parlé de cette statue la disent en tôle de fer, sans doute parce qu'elle est fortement patinée ; Tarbé la croit même en plomb, un autre auteur en étain (*Almanach-Annuaire Matot-Braine*, 1910, p. 382).

[1] M. H. Menu seul a signalé cette inscription dans une note de l'*Album des remparts de Reims* de Macquart (n° 15).

Digitized by Google

incomplète ; la gauche porte un bouclier ovale sur lequel on distingue encore des foudres sortant d'un nuage. La barbe en pointe, les moustaches relevées, l'écharpe qui barre la poitrine, contribuent à donner au bonhomme l'air martial qui convient.

Le cuivre conserve des traces de dorure, surtout sur la tunique ; plusieurs trous le traversent. D'après la tradition, ce serait les traces des balles et des biscayens russes lors de la reprise de Reims par les alliés le 19 mars 1814. *(Planche III.)*.

Sans être un chef-d'œuvre, la statue est de bon style, bien campée sur ses pieds et fait en somme honneur au quincaillier Étienne de Bouillon [1].

Cuivre repoussé et découpé — Bassinoires — Couvets Porte-allumettes Chandeliers — Chaudronnerie

Voici maintenant de simples ustensiles de ménage, d'usage plutôt vulgaire, mais qui n'en sont pas moins intéressants pour l'histoire de la dinanderie.

D'abord, les *bassinoires*.

L'origine de cet objet utile ne parait pas remonter au delà du xve siècle. Notre poète champenois du xive,

[1] Povillon-Pierrard, dans un de ses nombreux manuscrits (Bibliothèque de Reims, n° 1674, p. 288), trouve cette statue « de la plus simple structure ». Il en a conservé un dessin de Morel, à la plume et colorié, représentant la Porte Mars *extra muros*. Le Dieu Mars y est très fantaisiste, tenant un sceptre de la main droite. Meilleur est le dessin « Porte Mars élevée en 1625, façade sur la ville », de Macquart : *Album des remparts de Reims*. 95 dessins reproduits par Courleux, Reims, 1905, in 4°, n° 28. Il existe aussi une bonne lithographie de M. F. Robert : *Vue intérieure de la Porte Mars, 1848*.

Digitized by Google

Digitized by Google

Phototypie J. Bienaimé, Reims

Digitized by Google

Eustache Deschamps, qui énumère avec tant de détails les choses nécessaires aux « nouveaulx mariez et a leur mesnage » parle bien de chaudières, chaudrons, poêles trouées (passoires) « pour plus tost faire la porée », chaufferettes et bassins, et de quelques autres ustensiles de cuivre. Il n'eût pas manqué de citer la bassinoire si, à son époque, elle avait été en usage dans son pays.

Par contre elle était assez commune deux siècles plus tard pour qu'un autre écrivain champenois, chanoine de Saint-Étienne de Troyes, Pierre de Larivey, en ait fait le sujet d'une énigme [1] :

Je suis gros, bien poly et de bonne rondeur ;
J'ai des yeux assez grands, et sy je ne voy goutte...
. . . . . .

Ce qui rappelle la devinette bien connue des gamins ardennais : « Qu'est-ce qui a beaucoup de petits yeux et qui ne voit pas clair ? » On doit répondre : « L'écumoire. »

Dès cette époque on trouve la bassinoire dans les inventaires des bourgeois et des paysans aisés. Quelques exemples :

1575. Château de la Folie, près d'Arzillières : *Une bassinoire d'airain, 15 sols*[2].

1608. Nicolas Colin, Reims : *Une bassinoire d'airain à manche de fer, prisée XV sols.*

1617. Châlons : *Une bassinoire prisée 25 sols.*

[1] Voy. Havard, loc. cit. I, col. 271. — Sur Pierre de Larivey, mort vers 1612, voy. *Revue de Champagne et de Brie*, 2e série, vol. V. 1893, p. 547.

[2] Airain est ici synonyme de cuivre.

Digitized by Google

1700. Madame de Villelongue, à Arnicourt : *Une bassinoire en cuivre avec manche de fer, 2 livres.*

1708. Cense de Pargny, Château-Porcien : *Une bassinoire d'airain, estimée 50 sols.*

1737. Saint-Étienne-à-Arne : *Une bassinoire d'airain, 2 livres.*

Ces citations suffisent pour montrer que l'usage de ces objets s'était d'autant plus généralisé que le chauffage des habitations était plus défectueux. Le paysan couchait dans sa cuisine, où le feu était entretenu constamment ; mais le fermier, le bourgeois avaient une chambre à coucher ordinairement sans feu, d'où la nécessité de chauffer les lits en hiver pour les bien portants et plus encore pour les malades : les moines[1] et les bassinoires y suffisaient.

Le difficile est de reconnaître ceux de ces objets qui sont d'importation wallonne ou flamande et ceux qui sont de fabrication locale. Pour cela, une classification est nécessaire. *(Planche IV.)*

On peut les diviser, au point de vue chronologique, en trois groupes :

Le premier répond au XVIIe siècle et au début du XVIIIe. Alors la plupart des bassinoires sont en cuivre

[1] On confond les moines, tantôt avec les bassinoires, tantôt avec les bouillottes contenant de l'eau chaude. C'est une erreur. Le moine était un objet très spécial : dans un bâti en bois destiné à éloigner les draps, était suspendu un récipient en fer contenant des cendres chaudes ou des charbons ; le tout était glissé dans le lit et enlevé au moment du coucher. Les chaudronniers de Reims fabriquaient des « chaudrons à moine ». On peut voir deux de ces rares ustensiles au M.C.E. : l'un est en bois et a été donné par M. Diancourt ; l'autre, à carcasse en osier, provient du château d'Aure (Ardennes).

Digitized by Google

Digitized by Google

Phototypie J. Bienaimé, Reims

Digitized by Google

jaune ou laiton ; c'est-à-dire que, pour obtenir un métal plus malléable et susceptible d'un plus beau poli, on a mélangé au cuivre une certaine quantité de zinc. Cependant on trouve à cette époque quelques spécimens en cuivre rouge ; l'un des plus beaux est certainement la bassinoire de l'époque Louis XIV avec le buste du roi et des ornements au repoussé, conservée dans la cuisine de l'Hospice Noël-Caqué à Reims [1].

A cette époque, les ornements sont faits au repoussé avec des découpés pour les ouvertures nécessaires et quelques traits au ciselet. L'ouvrier plaçait une plaque de laiton sur un mandrin (mélange de poix et de résine), rabattait les bords sur un fil de fer, puis avec des bouterolles, repoussait en creux ce qui, d'autre part, devenait des reliefs ; des poinçons servaient pour les ornements courants.

Au centre du couvercle se détache tantôt une tête royale, Louis XIII ou Louis XIV, une tête d'indien, très à la mode à cette époque [2], tantôt un vase de fleurs, un écusson ; autour, une guirlande de feuillages est interrompue par des oves simples ou géminés. Les motifs,

[1] Ce que nous disons de l'emploi presque exclusif du laiton concerne surtout la région champenoise. En Basse-Champagne, les dessins sont moins nets, les reliefs moins accusés, la facture en général moins soignée (voyez six couvercles de bassinoires provenant de Troyes offerts récemment au M.C E. par Mme Godbillon-Sartor). Ailleurs, il semble que le cuivre rouge ait été plus employé, si l'on s'en rapporte, par exemple, à la collection de bassinoires du Musée Lorrain, à Nancy. Ces différences régionales sont bien la preuve de l'origine disséminée de ces ustensiles et détruisent l'hypothèse d'un centre unique de fabrication.

[2] Dans les Ardennes, on prend cette tête pour la figure d'un abbé d'Orval. Au reste, au riche couvent belge on attribue la plupart des objets d'art ancien retrouvés au voisinage de la frontière.

Digitized by Google

toujours en bossages, varient du reste à l'infini, l'estampage mécanique étant inconnu et l'ouvrier pouvant se livrer à toute sa fantaisie.

Les découpures sont de simples trous ronds ou quelques ouvertures sans prétention. Un couvercle est percé du cœur, du pique, du carreau et du trèfle des cartes à jouer.

Le manche est en fer simple, ou tordu en spirale.

D'abord assez petites et épaisses, les bassinoires deviennent plus aplaties et le diamètre augmente. Dans la période suivante, le volume diminue et le couvercle se bombe.

La seconde période, de Louis XV à la Révolution, se distingue de la précédente, au moins dans notre région, par l'abandon presque total du repoussé. Les couvercles sont en laiton découpé ; le cuivre rouge est rare. (Une bassinoire en cuivre rouge avec un écusson portant un lion, au M.C.E.)

Le découpage se faisait primitivement au ciseau ou à la gouge ; ensuite on fit des poinçons et des emporte-pièces qui permirent de reproduire facilement les mêmes motifs. Les découpures sont bordées par un pointillé où on reconnaît les coups de burin de l'ouvrier ; plus tard il devient plus régulier et doit être produit par une sorte de roulette.

Les parties enlevées dessinent souvent des fleurs de lys, des lunules, des croissants, des volutes plus ou moins compliquées.

Le manche est habituellement en bois tourné.

Enfin, au XIXe siècle, le côté artistique et personnel de l'objet disparaît. On reproduit d'abord quelques

Digitized by Google

ornements de l'époque précédente, puis tout se réduit à de grandes rosaces faites de petites ouvertures en ovale, en cœur, avec, au centre, une fleur ou un oiseau au pointillé ; on n'emploie plus que le cuivre rouge. La fabrication s'industrialise et perd pour nous tout intérêt. La France entière est envahie par les produits de Villedieu-les-Poëles (département de la Manche) dont l'origine remonterait, dit-on, à un groupe d'ouvriers dinantais venus s'y établir au XIVe siècle.

Il est d'autant plus malaisé de faire un départ entre les objets importés et ceux d'origine rémoise, qu'aucune marque, aucun poinçon ne les distingue. D'après les textes des règlements (Statuts des chaudronniers, art. X; Statuts des quincailliers, art. XXI), seules étaient soumises à la marque les marchandises « tirées du dehors». De fait, on trouve assez souvent, au fond de bassinoires, un poinçon peu lisible (couronne, personnage) qui indiquerait une origine étrangère.

Rien ne guide donc dans la détermination du lieu de fabrication, que la répétition de même type dans un rayon restreint.

Une bassinoire de la première période, conservée au M.C.E., porte sur l'attache de la queue les lettres MDCR, cette dernière étant peut-être l'abréviation de Reims.

Une autre, du second type, est ornée au découpé des armes de France ; entre l'écu et la couronne, est gravée au pointillé l'inscription suivante :

Armes du
Roy de france et de
Navarre faite à Reims 1755

Digitized by Google

Voilà la preuve irréfutable que les artisans rémois faisaient eux-mêmes des objets de ménage qu'on englobe communément sous le nom de dinanderie et qu'on a trop de tendance à attribuer à une importation belge [1].

Le dessin de cette bassinoire est assez maladroit et il y a disproportion évidente entre l'écusson et la couronne qui l'écrase. *(Planche V.)*

Plus tard le goût de l'ouvrier s'affine, le dessin est plus sûr. Nous possédons le couvercle d'une autre bassinoire de provenance rémoise, dont l'originalité est de fournir, — ce qui nous paraît tout à fait exceptionnel, — une inscription patriotique dans le genre de celles qu'on lit sur les faïences de Nevers ou des Islettes. On peut donc la dater sûrement du début de la Révolution, vers 1790. Le sujet principal est un cœur dont les découpures sont bordées d'un pointillé ; au centre, d'autres motifs utilisés par l'ouvrier servaient auparavant à former la partie inférieure d'une fleur de lys [2]. Autour du cœur on lit :

Mes compacions onts des Cœurs pour la Nation.

[1] Sur le fond de cette bassinoire est tracé un 4 ; est-ce une marque de fabrique ?

[2] Le farouche jacobin Vassant, agent national à Sedan, envoyait le 12 messidor an II une circulaire sur la destruction des derniers vestiges de la royauté ; les bassinoires suspectes ne lui avaient pas échappé. Il écrit : « Portez également un œil sévère sur certaines parties de vos ameublemens ; les bassinoires, par exemple, portent encore des couronnes, des fleurs de lys ou des aigles germaniques ; les couvertures de vos lits sont marquées à chaque coin de couronnes figurées en laine bleue ou rouge : qu'on ne les apperçoive pas d'avantage. » Cf. *Revue historique des Ardennes*, t. II, 1864, p. 75.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Un autre ustensile en voie de disparition est le *Couvet* ou *Chauffoir*, sorte de pot à anse en cuivre dans lequel on mettait des braises et qui servait de chauffe-pieds. On le fait encore aujourd'hui en poterie commune vernissée ; une grille en fer et en bois recouvre son ouverture, ou bien on l'enferme dans une sorte de cage à claire-voie. La chaufferette l'a remplacé à peu près partout.

Au M.C.E., le couvet le plus curieux est orné de guirlandes et de franges et garde le nom de deux de ses propriétaires *(Planche VI)* :

SŒUR PENANT RELIGIEUSE · 1776
Sœur St Bernard
1855

Ces couvets étaient nombreux autrefois à l'Hôtel-Dieu de Reims. Il y a quelque vingt ans, un grand nombre furent vendus au poids du métal ; l'un d'eux portait des armoiries.

Aujourd'hui, l'administration est plus soucieuse des souvenirs et des richesses artistiques que renferment encore les hôpitaux et hospices de Reims. Tout fait espérer que l'ère des ventes et des cadeaux sans contrôle est close à jamais.

Quelques objets en cuivre sont rassemblés dans une des salles de l'Hôpital civil, jadis Hôtel-Dieu, et parmi eux deux couvets[1] avec des légendes :

[1] Ces couvets étaient fabriqués par les chaudronniers : « Le 22 décembre 1774, payé à M. **Garot**, chaudronnier : 1° 4 livres 10 sols pour un chauffoir de cuivre livré l'hiver 1773 ; 2° 7 livres pour le change d'un petit chaudron et l'étamage de deux. » *(Journal de Raussin.)*

Digitized by Google

Sœur Vernant Lainé
1787

et :

SAINT REMY

Encore au M.C.E. deux autres couvets du XIXe siècle avec les marques :

Henriette Carangeot 1841
Clementin Faille

Les *pèles à couvets* sont ordinairement en fer et quelquefois artistiquement ouvragées. L'une d'elles, en cuivre ajouré, porte la date 1795.

Aux objets les plus usuels on savait donner une forme attrayante, le laiton se prêtant aux décorations les plus variées. Témoin un simple porte-allumettes donné au Musée par M. H. Sutaine en 1893 et provenant de la famille Coquebert. C'est une belle pièce de dinanderie du XVIIe siècle *(Planche VI)*. La partie verticale est ornée de têtes barbues et d'attributs militaires surmontés d'une couronne à trois fleurons. Sur la panse de la boîte sont les armes des Coquebert supportées par deux lions contournés[1]. Sur une bandelette se lit la devise :

GALLO FORTISSIMA CEDVNT

On peut rapprocher de cette œuvre d'art les deux chandeliers-appliques conservés dans la cuisine de l'Hospice Noël-Caqué (ancien Hospice Saint-Marcoult). Les plaques de cuivre, à grand axe vertical, sont ornées d'un ove central entouré de feuillages en bossage.

[1] COQUEBERT : de gueules à trois coqs d'or, 2 et 1.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

L'ornementation est dans le style Louis XIV. Sur ces plaques sont soudés des bougeoirs dont la forme rappelle ceux, très spéciaux, en usage autrefois à l'Hôtel-Dieu.

Ces « martinets » avaient une cuvette assez large et une longue queue sur laquelle était gravée une marque de possession :

Sr Gentil Lainé
à la Pharmacie

(au M.C.E.).

Ste Madeleine

(à l'Hôpital-Civil).

La queue était plate et creuse et renfermait une mouchette en forme de pince. L'une de ses pinces porte l'indication : *Salle St Thomas.* (M.C.E.)

Saint-Marcoult garde aussi des chandeliers en cuivre jaune dont deux proviennent de la pharmacie ; on a gravé sur le pied de l'un d'eux :

LAPOTIQV - LAPOTICAIRERIE 1741.

Dans la vitrine de l'éclairage du M.C.E., on a réuni des lampes en bronze coulé, à bec saillant, suspendues par quatre tiges plates et portant au-dessous un godet de trop-plein ou *luceron.* Ces lampes, dont le modèle remonte, d'après Viollet-le-Duc, au XIIIe siècle, étaient encore en usage dans une partie du département de la Marne au début du XIXe siècle. On y voit aussi une collection assez complète de *mouchettes*, les unes en fer, les autres en cuivre ; celles-ci souvent avec plateau, et la plupart de fabrication rémoise. Les chaudronniers

Digitized by Google

et les quincailliers avaient, les uns et les autres, licence de faire des mouchettes et des porte-mouchettes.

La vulgaire chaudronnerie elle-même, celle qui tend à céder la place aux produits industriels, surtout à la tôle émaillée, mérite au moins un souvenir. Michelet a dit d'elle :

« Dans les ouvrages de fonte, on sent souvent à une certaine rigidité, qu'il y a eu un intermédiaire inerte entre l'artiste et le métal ; dans la batterie, la forme naissait immédiatement sous la main humaine, sous un marteau vivant comme elle, un marteau qui, dans sa lutte contre le dur métal, devait rester fidèle à l'art, battre juste tout en battant fort ; les fautes en ce genre de travail, une fois imprimées au cuivre, ne sont guère réparables [1]. »

C'est bien en effet parce qu'on y sent la main de l'ouvrier que l'on aime à voir ces riches « batteries de cuisine » qui faisaient autrefois la joie des yeux et l'orgueil des ménagères. Hélas ! elles deviennent rares même dans les établissements où elles auraient dû être le mieux conservées.

A l'Hôpital civil, il n'en reste que des seaux à vin et des cafetières en cuivre rouge dont deux portent les noms des salles auxquelles elles étaient affectées : *Sainte-Élisabeth* et *Saint-Louis*.

Par contre, à Saint-Marcoult, la cuisine a toujours son aspect de la fin du XVIIe siècle [2]. C'est avec un véritable plaisir qu'on pénètre dans cette vaste salle où, sur un dressoir s'amoncellent les étains à la marque de

[1] Michelet. *Histoire de France*, t. VI, 1844, p. 201.

[2] Une fenêtre porte à l'extérieur la date 1686 ; les marques des poteries d'étain sont datées de 1699.

Digitized by Google

Saint-Marcoult, tandis qu'à côté luisent de belles bassines, de rutilants chaudrons en cuivre jaune ou rouge. Sur le bord d'une grande passoire de laiton, on a gravé :

·:· LA CVISIENNE ·:· DE MADAME ·:·

et sur une autre, en abrégé :

L · C · D · MADAME.

Ces marques de possession montrent le prix qu'on attachait à la conservation de simples ustensiles de cuisine : ce n'étaient pas des objets quelconques ; ils avaient été faits sur commande par des artisans rémois et faisaient partie désormais du mobilier familial qui se transmettait de génération en génération. Dans les communautés, leur sauvegarde était plus assurée que dans les familles ; on les marquait de poinçons spéciaux, comme celui de Saint-Marcoult, comme celui de la Sainte Face qu'on retrouve sur les étains, sur la magnifique bassine en argent de la pharmacie et jusque sur les vieilles pastilles de l'Hôtel-Dieu.

Elles faisaient aussi la beauté des cuisines d'auberges, ces batteries soigneusement entretenues ; chaudrons, casseroles, poissonnières avaient toutes les formes et toutes les dimensions, et leur aspect seul disposait les voyageurs à mieux goûter la bonne et vieille cuisine française.

Victor Hugo, traversant notre département en 1839, a logé dans un de ces petits hôtels si accueillants ; il a brossé de la cuisine un tableau qu'on me permettra de remettre sous les yeux du lecteur :

« J'ai vu à Sainte-Menehould une belle chose, c'est la cuisine de l'*Hôtel de Metz*.

« C'est là une vraie cuisine. Une salle immense.

Digitized by Google

Un des murs occupé par les cuivres, l'autre par les faïences. Au milieu, en face des fenêtres, la cheminée, énorme caverne qu'emplit un feu splendide. Au plafond, un noir réseau de poutres magnifiquement enfumées, auxquelles pendent toutes sortes de choses joyeuses, des paniers, des lampes, un garde-manger, et au centre une large nasse à claire-voie où s'étalent de vastes trapèzes de lard. Sous la cheminée, outre le tourne-broche, la crémaillère et la chaudière, reluit et pétille un trousseau éblouissant d'une douzaine de pelles et de pincettes de toutes formes et de toutes grandeurs. L'âtre flamboyant envoie des rayons dans tous les coins, découpe de grandes ombres sur le plafond, jette une fraiche teinte rose sur les faïences bleues et fait resplendir l'édifice fantastique des casseroles comme une muraille de braise. Si j'étais Homère ou Rabelais, je dirais : Cette cuisine est un monde dont cette cheminée est le soleil.

« C'est un monde en effet. Un monde où se meut toute une république d'hommes, de femmes et d'animaux. Des garçons, des servantes, des marmitons, des rouliers attablés, des poêles sur des réchauds, des marmites qui gloussent, des fritures qui glapissent, des pipes, des cartes, des enfants qui jouent, et des chats, et des chiens, et le maître qui surveille. *Mens agitat molem.*

« Dans un angle, une grande horloge à gaîne et à poids dit gravement l'heure à tous ces gens occupés[1]. »

Je ne pouvais mieux faire, m'a-t-il semblé, que de terminer par cette description si vivante une étude un peu aride sur l'art du cuivre à Reims.

[1] Victor Hugo. *Le Rhin.* Lettres à un ami — Paris, 1842, t. I, p. 50.

Digitized by Google

LIBRARY OF THE UNIVERSITY

Figures et Planches

Pages

Fig. 1. *Cervus Remensis*. Contre-sceau de l'Officialité de Reims, 1270. 80

Fig. 2. Clocher à l'Ange, d'après L. Gentillastre, 1713. . 93

Pl. I. Fragments du pied du Candélabre de Saint-Remi. XIIe siècle. — Musée de Reims. 84

Pl. II. Ange de la Cathédrale. Fin du XVe siècle. 92

Pl. III. Dieu Mars, par Étienne de Bouillon, 1625. 98

Pl. IV. Vitrine du chauffage au Musée Champenois d'Ethnographie : Bassinoires, Couvets, Moines. 100

Pl. V. Bassinoires de fabrication rémoise : 1. Bassinoire de 1755 aux armes royales ; 2. Bassinoire à devise patriotique. 104

Pl. VI. Porte-allumettes aux armes de Coquebert, XVIIe siècle. — Couvet de sœur Penant. 1776. 106

Digitized by Google

Noms des Artisans

Allart, 75.
Avia, 89.
Billaudel (Guillaume), 89.
Bouillon (Étienne de), 94 à 98.
Bourcamus, 80.
Bourdelois (Florentin), 89, 90.
Braquehaye, 91, 92.
Caudrons (Jean), 69.
Chauderon (Paulin), 70.
Chaudron (Hainard), 70.
Colbert (Aubry), 87.
Colbert (Pierre), 87.
Coutier (J.-B.), 89.
Deschamps (Pierre), 88, 89.
Fripier (Étienne), 90.
Garot, 105.
Gerars, 70.
Godet (Nicaise), 88, 89.
Godet (Nicolas), 88.
Guillaumes, 70.
Hardy (voy. Oudin).
Hermans, 70.
Jean de Passy, 85.
Jehan de Dinant, 70.
Lecomte, 89.
Lecomte (François), 89.
Lecomte (Nicolas), 89.
Lecoq, 89.
Lorence, 70.
Martin, 70.
Metreau, 75.
Osmundus, 81.
Oudin (Hardy), 85, 89.
Oudin (Henri), 89.
Oudin (Oudart), 89.
Parent, 75.
Robert, 70.
Robin, 70.
Roussel (Pierre), 88.
Turpin (Nicolas), 76, 89.

Digitized by Google

TABLE

Page

Dinanderie. — Jehan de Dinant. — Émigration de 1466. — Chaudronniers et quincailliers 68

Cuivre fondu. — Le Cerf de Gervais. — Le Candélabre de Saint-Remi 76

Plaques tumulaires et commémoratives. — Cloches. — Canons. — Plaques armoriées. — Médailles 85

Cuivre battu. — L'Ange de la Cathédrale. — Le Dieu Mars. 92

Cuivre repoussé et découpé. — Bassinoires. — Couvets. — Porte-allumettes. — Chandeliers. — Chaudronnerie. . . 98

Figures et Planches. 111

Noms des Artisans 112

Digitized by Google

Digitized by Google

DOCUMENTS SUR VILLERS-ALLERAND

Par M. Gaston ROBERT, membre titulaire

INTRODUCTION

Le village de Villers-Allerand [1], remonte à l'époque franque, comme l'indique son nom *Villare Aleranni*. Le premier terme en effet est le substantif *villare*, diminutif de *villa* au sens de *domaine* ou *village*, et usité dans l'onomastique française à cette époque seulement [2]. Le second terme est un nom d'homme d'origine germanique. Comme beaucoup d'autres, ce village aurait donc pour noyau primitif la villa d'un grand propriétaire entouré de ses serviteurs et de ses tenanciers. Villers-Allerand apparaît pour la première fois dans les textes à la fin du xe siècle : il figure dans le diplôme d'immunité accordé par Hugues Capet à Saint-Remi de Reims [3]. Désormais il ne cessera pas d'appartenir à cette abbaye, et les papes ou les rois de France lui en confirmeront à plusieurs reprises la possession [4].

[1] Marne, arr. de Reims, cant. de Verzy.

[2] C'est la doctrine de notre regretté maître, M. Longnon.

[3] Varin, *Archives administratives de la ville de Reims*, t. I, p. 177.

[4] Diplôme de Philippe Ier de 1090, *Ibid.*, p. 242 ; bulle d'Eugène III du 14 décembre 1145, *Ibid.*, p. 312 ; bulle d'Adrien IV, du 19 décembre 1154, *Ibid.*, p. 328. La bulle d'Alexandre III, du 13 janvier 1164 (Archiv. dép. de Reims, fonds de Saint-Remi, liasse 1, n° 7), et les diplômes de Louis VII et de Philippe-Auguste, de 1151 et 1215 (même fonds, liasse 15, nos 5 et 7) mentionnent aussi Villers-Allerand.

Digitized by Google

Les moines furent parfois troublés par des démêlés avec les seigneurs voisins. En 1217 l'abbesse de Saint-Pierre-les-Dames de Reims leur avait vendu le bois de la Rosière « situé sur le mont Cochet, au-dessus de Villers-Allerand [1] ». Deux chevaliers, Richer de Rilly et Milon de Selles, prétendirent y avoir droit, et citèrent l'abbaye devant la cour de l'archevêque de Reims. Mais ils renoncèrent à leurs prétentions en juillet 1220 [2]. Vers 1225-1230 Guy, chevalier de Ludes, enleva des chevaux à l'abbaye dans la forêt entre Villers-Allerand et Ville-en-Selve, on ne dit pas sur quel terroir. Les moines eurent recours à l'archevêque, qu'ils reconnaissaient alors comme leur supérieur temporel. Plusieurs de ses écuyers et ses hommes de Nogent-en-la-Montagne [3] allèrent avec le châtelain de Saint-Remi à Ludes, et y enlevèrent les animaux du seigneur. Guy fut ainsi contraint de restituer les chevaux volés et de payer une amende [4]. En 1261 un différend avec Alain de Roucy, seigneur de Fleury-en-la-Montagne [5], sur les limites des deux terroirs fut tranché par voie d'arbitrage. Les deux arbitres firent placer des bornes, dont la position est minutieusement indiquée dans la sentence [6]. Cependant un nouveau conflit s'éleva dix ans plus tard entre Saint-Remi et Gaucher de la Neuville, chanoine de Reims et seigneur de Fleury. Régnier de Paissy, chanoine du même chapitre, et Nicolas, curé de Villers-Allerand et doyen,

[1] G. Robert, *Rilly et Chigny au moyen âge*, pièces justif., II
[2] *Ibid.*, V.
[3] Marne, cant. de Verzy, com. de Sermiers.
[4] Varin, *Archives administratives...*, t. I, p. 855.
[5] Com. de Sermiers.
[6] *Pièces justif.*, III.

Digitized by Google

furent choisis comme arbitres. Ils firent poser de nouvelles bornes, et décidèrent le 10 décembre 1271 que le manse seigneurial, les cens, rentes, et autres droits de Saint-Remi à Fleury appartiendraient désormais à Gaucher ; en retour celui-ci dut céder à l'abbaye ses possessions de Champfleury et Villers-Allerand [1].

Les moines avaient rattaché Villers-Allerand à leur prévôté de la Montagne. Il est même probable qu'il était le chef-lieu de cette petite circonscription, à laquelle était préposé un moine. Aucun des autres villages qui la composaient ne possédait du moins une maison seigneuriale aussi importante, susceptible d'être la résidence du prévôt et le siège de la seigneurie. Le prévôt apparaît incidemment à Villers-Allerand en 1145 [2], il existait donc antérieurement. En 1472 la prévôté monastique fut supprimée et réunie à la mense abbatiale [3].

Mais dès lors ou peu après il y eut, comme dans les autres seigneuries de Saint-Remi, un prévôt laïque spécial au village, fermier des amendes et président du tribunal échevinal [4]. Les échevins étaient ici au nombre de deux, si l'on en juge par les plaids de 1553 [5]. Il est probable qu'ils étaient à la nomination du seigneur, car il ne subsiste pas trace d'une charte communale portant concession contraire. Cependant le village n'était pas peuplé de serfs : dès 1145, les habitants traitent avec l'abbé pour la fixation des droits seigneu-

[1] *Pièces justif.*, IV.

[2] Varin. *Archives administratives...*, t. I, p. 31 .

[3] Fonds de Saint-Remi, liasse 58, n° 3.

[4] Il est question de la prévôté dans l'extrait de la déclaration de 1517 donné plus bas. Le prévôt Pasquier Florot préside les plaids en 1553.

[5] *Pièces justif.*, X. Les échevins nommés en plus grand nombre en 1145 doivent être ceux du ban Saint-Remi à Reims.

Digitized by Google

riaux, sans qu'aucune redevance servile soit mentionnée[1]. Le maire exerçait primitivement tous les pouvoirs seigneuriaux, mais son rôle en matière judiciaire fut amoindri par la création du prévôt laïque. C'est le maire Thiébault Gouvernel qui investit l'acheteur d'une pièce de terre, le 10 décembre 1494[2]. Un sergent était chargé de la police : Jean Beuzart saisissait en cette qualité en 1400 une vache paissant dans les prés de l'abbé ; Guillaume Achart, propriétaire de l'animal, se vit infliger une amende de 60 sols parisis[3].

La justice était jadis rendue aux trois plaids généraux annuels, remontant à l'époque carolingienne. Mais il semble bien que ces antiques assemblées ne servirent bientôt plus qu'à la perception des droits seigneuriaux. Peut-être ont-elles déjà ce caractère en 1145. En tout cas les audiences judiciaires étaient beaucoup plus fréquentes à la fin du moyen âge. La juridiction n'appartenait pas seulement à l'échevinage local, présidé par le maire ou le prévôt. Le bailli de Saint-Remi, juge supérieur de l'abbaye, tenait parfois des plaids dans le village, comme le 6 juillet 1553[4].

[1] Varin. *Archives administratives...*, t. I, p. 310.

[2] Vente (sous le sceau du bailliage de Vermandois et par devant Jehan Chauvel l'aisné de Rilly, commis pour la recevoir) d'une pièce de terre de douze jours par Jehan Phelippot vigneron et Marguerite sa femme à Jehan Clédier, dit le Limousin, d'Ormes, pour 22 livres 15 sols tournois au principal marché et 12 sols au vin du marché (Archiv. hospital. de Reims, fonds de l'Hôtel-Dieu, B. 61, liasse *Villers-Allerand*). Sur les relations de Rilly et Chigny avec Villers-Allerand, voir ce que nous avons dit dans *Rilly et Chigny au moyen âge*, p. 10. Ajoutons que la déclaration de 1384 ne concerne que la mense abbatiale, et que le passage controversé n'est sans doute relatif qu'aux revenus de l'abbé.

[3] *Pièces justif.*, VIII.

[4] *Pièces justif.*, X.

Digitized by Google

De plus il jugeait en son auditoire de Reims les habitants de Villers-Allerand arrêtés en cette ville sur le ban de Saint-Remi. Mais comme l'archevêque avait seul à Reims le droit d'exécuter les criminels, les condamnés à mort étaient conduits à Villers-Allerand pour y subir leur peine. Un certain Jehan Phlippot, arrêté et jugé dans ces conditions, fut exécuté à Villers-Allerand au début du xve siècle[1]. Les autorités supérieures ont également laissé des traces de leur intervention. Le 11 août 1168, le pape Alexandre III confiait à l'archevêque de Reims une cause pendante à Rome entre Milon et Foulques de Villers-Allerand, sur la propriété d'une terre[2]. En 1220, la cour de l'archevêque était saisie d'une revendication relative au bois de la Rosière[3]. La juridiction ecclésiastique fut bientôt supplantée dans les causes temporelles par la juridiction royale, exercée ici par le bailli de Vermandois. En 1449, cet officier fit maintenir à l'abbaye la possession des dîmes de vin, et il eût connu du débat, si le délinquant s'était opposé à l'exploit de maintenue[4].

Si nous voulons connaître les droits seigneuriaux et fonciers de l'abbaye, nous constatons qu'il n'en existe pas de déclaration ancienne, et nous en sommes réduits à glaner les renseignements épars çà et là. Le chapitre XIII du Polyptyque de Saint-Remi, qui peut remonter au xie siècle, indique simplement que les revenus de l'abbaye s'élèvent à 13 sols 5 deniers en

[1] Varin. *Archives législatives de la ville de Reims. Coutumes*, p. 522.
[2] Martène et Durand. *Veterum scriptorum et monumentorum... amplissima collectio*, t. II, p. 752.
[3] G. Robert. *Rilly et Chigny au moyen âge*, pièces justif., V.
[4] *Pièces justif.*, IX.

Digitized by Google

août, et à 3 livres 12 sols 3 deniers à la Saint-Remi[1]. D'autres fragments du XIIe siècle[2] énumèrent les recettes suivantes : pour les cens 7 livres rémois moins 12 deniers, et 25 sols châlonnais ; *de capitaliciis*, sans doute pour des cens personnels, 12 sols châlonnais ; *pro cena*, peut-être pour un droit de gîte, 23 sols 6 deniers châlonnais ; pour les plaids 60 sols châlonnais. En 1145, le cens général est fixé à deux deniers par quartier de terre à chacun des trois plaids annuels[3]. L'abbé possédait un four banal mentionné en 1384[4]. L'année suivante, Adam de Beu et Jesson Mélinon eurent, en effet, besoin de l'autorisation seigneuriale pour construire chacun un petit four en leurs maisons[5]. Ils n'y pouvaient d'ailleurs cuire leur pain, mais seulement des flans, tartes, et pâtés; sur une simple sommation de l'abbé, ils étaient obligés de détruire leur four dans les huit jours, à peine de 60 sols parisis d'amende. L'abbé possédait également un pressoir en 1384, sans doute le pressoir devant lequel est signifié un exploit en 1449. En 1292, la moitié d'un moulin situé entre Villers-Allerand et le village disparu de Courcy avait été donnée au couvent par le clerc Poncin le Boiteux, pour son anniversaire et celui de sa servante Roseronne la Rousse[6]. Nous ne savons si ces deux établissements jouissaient de la banalité, mais on peut être assuré qu'elle existait à Villers-Allerand comme ailleurs.

[1] B. Guérard. *Polyptyque de l'abbaye de Saint-Remi de Reims*, p. 28, n° 25.

[2] Varin. *Archives législatives.. Statuts*, t. I, p. 168.

[3] Varin. *Archives administratives*, t. I, p. 310.

[4] *Ibid.*, t. III, p. 605.

[5] *Pièces justif.*, VII.

[6] *Pièces justif.*, VI.

Digitized by Google

Malheureusement nous ne connaissons pas par une déclaration précise le temporel du prévôt de la Montagne, seigneur du village. A la fin de l'ancien régime, les moines possédaient le droit d'épalage des mesures, poids et balances ; le droit de cens universel sur les maisons et autres biens immobiliers, à raison de 4 deniers parisis par jour de 6 quartels tous les ans à la Saint-Remi ; les lods et ventes à raison de 20 deniers par livre ; le droit de bourgeoisie payable à la Saint-Martin, qui était de 15 deniers par ménage et pour les veufs ou garçons tenant ménage, et de moitié pour les veuves ou filles tenant ménage ; le droit d'afforage, de 2 pots de vin ou autre boisson mise en vente pour quiconque vend à boire en détail ; le rouage, perçu sur le vin conduit hors du terroir, à raison de 5 deniers pour le premier poinçon chargé, et de 3 deniers pour chacun des autres [1]. Vu le caractère traditionnel des droits seigneuriaux, ces redevances devaient exister dès le moyen âge, mais le taux en a pu varier.

Si nous ne connaissons pas d'une manière précise les droits du prévôt de la Montagne, et par suite les charges de la population au moyen âge, deux déclarations de 1384 nous renseignent du moins sur les revenus de la mense abbatiale et de la mense conventuelle. Le couvent possédait alors des surcens qui s'élevaient à 41 sols 4 deniers tournois, et une maison louée pour 22 sols 6 deniers tournois par an [2]. L'abbé, outre le four et le pressoir, possédait une maison avec des terres arables et huit fauchées de pré. Ses bois de la Montagne s'étendaient sur le terroir de Villers-Alle-

[1] D'après le terrier de 1782 (Archiv. dép. de Reims, Terriers de la mense abbatiale de Saint-Remi, t. III, fol. 5 et 6).

[2] Archiv. Nat., P. 28, n° 114.

Digitized by Google

rand comme sur les bans voisins de Rilly, Chigny et Ville-en-Selve. En vertu du droit de gruerie, le roi avait le tiers du bois vendu, et la part de l'abbé était ainsi réduite à 120 livres tournois par an [1]. En 1464 l'abbé avait dans chacun de ces villages, et par conséquent à Villers-Allerand, « maieur et justice fonciere, avecques les drois... cy devant au long speciffiez [2] »; malheureusement la partie relative à la mense abbatiale manque dans le manuscrit. Les surcens de la mense conventuelle [3] étaient alors tombés à 24 sols parisis ou 30 sols tournois, « comprins en ce ung jardin nommé la Tieullerie; et sy avoit jadis en icelle ville une maison, laquelle au moyen des guerres a esté abattue, et est encore de present en ruyne et par ce de nul prouffit. » La déclaration du 26 février 1517 englobe tous les droits et revenus de Villers-Allerand, Rilly et Chigny : « item la ville de Viller Allerant, Rilly et Chaingny, les justices des dictz lieux, qui sont joingnans l'un a l'autre, les mayeries, prevostez, cens, surcens, rentes et revenues, terres, préz, boys et vignes, le tout valent l'un portant l'autre, y comprins le grain revalué en argent, la somme de vi^xx livres tournois [4]. »

Les droits ecclésiastiques appartenaient aussi à Saint-Remi. L'église de Villers-Allerand, consacrée à sainte Agathe, dépendait de l'abbaye avant 1145 [5]. En 1153 l'archevêque Samson de Mauvoisin donna aux moines la faculté de choisir le curé sans être obligés

[1] Varin, *Archives administratives...*, t. III, p. 605-606.

[2] Archiv. dep. de Reims, fonds de Saint-Remi, renseignements, liasse 41, n° 1 A, fol. 39 verso.

[3] *Ibid.*, fol. 25 verso.

[4] Fonds de Saint-Remi, liasse 33, n° 7.

[5] Varin. *Archives administratives ..*, t. I, p. 312.

Digitized by Google

de payer une redevance à chaque mutation ; il attribua à la mense conventuelle les blés provenant sans doute de la dîme *(annona)*, et au trésorier de l'abbaye les dons et autres revenus de l'autel [1]. Les dîmes de vin appartenaient encore à la mense abbatiale au début du XIIIe siècle, et dès cette époque la culture de la vigne était florissante dans la région. L'abbé devait en effet fournir aux moines 200 muids de vin par an ; il stipula en mars 1226-1227 que si son clos de Murigny n'y suffisait pas, le vin serait pris à Sacy, *Villers-Allerand*, Chigny et Hermonville [2]. Dix ans plus tard les 200 muids furent jugés insuffisants, et en août 1236 l'abbé abandonna au couvent la moitié des dîmes de vin de Villers-Allerand. La dîme devait être recueillie à frais communs, les tonneaux étaient fournis et les gardes rétribués de même, mais le transport du vin à l'abbaye restait à la charge de l'abbé [3]. En 1448 un certain Coutier le Couvreur omit de payer la dîme, et frustra ainsi les moines de dix setiers de vin. Cité par un sergent royal devant le pressoir du village, et sommé de payer sa dette, il s'exécuta le 10 novembre 1449 [4].

Les pouillés du moyen âge, qui indiquent toujours l'abbé de Saint-Remi comme patron de Villers-Allerand, évaluent invariablement le revenu net de la cure à 14 livres [5]. Il dut cependant varier, car la

[1] **Marlot.** *Histoire de la Ville, Cité et Université de Reims*, t. III, p. 752.

[2] **Varin.** *Archives législatives... Statuts*, t. I, p. 191. En octobre 1220, une pièce de vigne était donnée au couvent. (Pièces justif., I.)

[3] *Pièces justif.*, II.

[4] *Pièces justif.*, IX. Voir aussi la formule du serment de l'abbé dans **Varin**, *Archives législatives... Statuts*, t. I, p. 199.

[5] **Varin.** *Archives administratives...*, t. II, pp. 1089-1090 et 1118.

Digitized by Google

guerre de Cent-Ans et surtout le siège de Reims en 1359 durent en tarir les sources. D'une supplique adressée au pape le 19 avril 1428 il résulte que l'église avait souffert pendant les guerres, que ses bâtiments étaient ruinés en partie, et qu'elle manquait des ornements liturgiques nécessaires [1].

Les habitants de Villers-Allerand étaient encore obligés de contribuer aux fortifications de Reims [2]. Ils avaient bien tenté en 1357, de concert avec les habitants des villages voisins, de se soustraire à cette charge, mais sans succès [3]. Pour être exempts du tonlieu au marché de Reims, sauf pendant les cinq semaines qui suivent la Pentecôte et le samedi avant ou après la Toussaint, ils payaient à l'archevêque le droit de poiture, soit trois deniers tous les ans à la Saint-Remi [4]. Enfin l'impôt royal aggravait beaucoup ces charges : le village était imposé à 139 francs en 1364 et en 1365, à 92 francs deux tiers en 1366, à 46 francs un tiers en 1367 et en 1368 [5].

Tels sont les renseignements, presque tous relatifs à l'état économique ou aux institutions, que l'on peut tirer des documents anciens publiés par nous ou avant nous sur Villers-Allerand.

Gaston Robert.

[1] H. Denifle. *La désolation des églises, monastères, hôpitaux en France vers le milieu du XVe siècle*, t. I, n° 10.

[2] Varin. *Archives administratives...*, t. I, p. 1089.

[3] *Ibid.*, t. III, p. 100.

[4] Varin. *Archives législatives .. Coutumes*, pp. 747 et 755

[5] Archiv. dép. de Reims, G. 191, n° 1, fol. 14, 35, 55, 82 verso, 109. Sur la valeur du franc, voir G. Robert, *Rilly et Chigny au moyen âge*, p. 15, note 4.

Digitized by Google

DOCUMENTS

I

1230 octobre

Vente par Herbert Balocieus à l'abbaye de Saint-Remi d'une terre sise à Villers-Allerand, au lieu dit « en Perrins ».

Orig. jadis scellé sur double queue de parchemin, fonds de Saint-Remi, liasse 185, n° 1.

Michael de Belvaco, officialis magistri Yvonis Remensis ecclesie archidiaconi, omnibus presentes litteras inspecturis in Domino salutem. Noverint universi quod Herbertus dictus Balocieus de Viler Aleran et Margareta uxor ejus in mea presentia constituti recognoverunt se dedisse in perpetuam elemosinam post decessum eorum ecclesie et conventui Sancti Remigii Remensis quandam petiam vinee site ut dicitur in territorio de Viler Aleran, in loco qui dicitur en Perrins, inter vineam dictorum Herberti et Margarete et vineam Gerardi as Grenons, quam emerant ut dicebant a Garino filio Nicholai Chauvel de Viler Aleran. In cujus rei testimonium presentes litteras sigillo curie domini mei feci communiri. Actum anno Domini M° CC° tricesimo, mense octobri.

Digitized by Google

II

1236, août

Don au convent de Saint-Remi par l'abbé Pierre de Nogent de la moitié de la dîme de vin à Villers-Allerand.

Orig. encore scellé du sceau de l'abbé, de cire vierge sur double queue de parchemin, fonds de Saint-Remi, liasse 187, n° 1.

P. Dei permissione Sancti Remigii Remensis dictus abbas universis presentes litteras visuris in Domino salutem. Noverint universi quod cum inter nos et conventum nostrum jam dudum ita convenerit ut, pro recompensatione omnium pitenciarum vini quas per totum annum conventui debebamus, eisdem ducentos modios vini assignaverimus, et ipsi propter hoc de dictis pitenciis unanimi consensu in perpetuum nos quitaverint, sicut in carta super hoc confecta expresse continetur, processu vero temporis ad cognitionem nostram pervenit illos ducentos modios vini supradictos eisdem minus competenter sufficere, propter quod de bonorum virorum consilio deliberavimus defectum illum de nostris supplere redditibus, ita ut nulla juste conquestionis materia penes nos vel ipsos pro dicto defectu debeat remanere. Habito igitur super hoc tractatu diligenti cum senioribus nostris, concessimus eis medietatem decime vini apud Villare Aleran singulis annis accipiendam et in perpetuum pacifice possidendam, altera medietate penes nos retenta. Notandum autem quod tota illa decima communibus expensis colligetur, et tam nos quam conventus proportionaliter dolia providebimus, custodibus ex parte nostra et conventus ibidem communiter deputatis. Vinum autem pertinens ad conventum propriis vecturis et sumptibus adduci faciemus, sicut in alia carta de ducentis modiis confecta plenius continetur, cujus continentiam per omnia volumus integre conservari. Hanc autem donatio-

Digitized by Google

nem fecimus liberaliter et devote, tacti compassionis affectu, ad immittationem summi Pastoris, qui cum dilexisset suos in finem dilexit eos. Verum quia probatio dilectionis exibitio est operis et consumatio, litteras istas rei veritatem plenius continentes scribi voluimus et ad majorem cautelam sigilli proprii appensione muniri. Actum anno Domini M° CC° tricesimo sexto, mense augusti.

III

1261, septembre

Bornage des terroirs de Villers-Allerand et Fleury, à la suite de démêlés entre Saint-Remi et Alain de Roucy, seigneur de Fleury.

Orig. scellé de cire brune sur double queue de parchemin, fonds de Saint-Remi, liasse 184, n° 2.

Je Alains diz de Rouci chevaliers et sires de Flori [1] fais a savoir a touz ceus qui ces letres verront et orront que cum descorde fuist entre moi d'une part et l'eglise mon signour saint Remi de Rains d'autre part, seur partie du terrour et de la ville de Flori, que li abbes de Saint Remi disoit que c'estoent du trafonz et du maisdemainne mon signour saint Remi haut et bas ligemant, pour la descorde davant dite apaisanter je et li diz abbes nos em meimes par le consoil de bones genz en arbitres, pour savoir et anquerre la verité et quele droiture chacune partie i avoit, c'est a savoir en Pierre Kaylier borjos de Rains et Armant de Sarmiers, et prumiemes par foi fiancié que nos en tanriens quamque ce dui davant dist arbitre en ordeneroent. Li quel arbitre alerent au davant

[1] Fleury-le-Petit, Marne, cant. de Verzy, comm. de Sermiers

Digitized by Google

dist terrour et en la ville de Flori, et anquisent et seurent par bones genz queles droitures chacune partie i avoit, et par l'escort des dites parties et le consoil de bones genz deviserent le terrour et la ville de Flori, et si meirent bondes pour la division et la droiture de chacune partie miauz aparoir. La premiere bonde il meirent droit seur ma vante a Flori, la quele bonde va a droite linne au ru, et de ce ru droit joques a la vigne qui est le comvant de l'eglise Saint Nichaise, ensi com li davanz diz ruz se porte droit a main destre ensi comme on va de Flori a Viller Alerant par devers soloil levant joques a la vigne qui fuit Drouet le fil Lorant de Flori, la quele dame Heluis de Bezannes tient ; et de la bonde qui est seur cele vigne parmi les tornieres qui viennent d'amont a une bonde qui fuit et est a son [1] la vigne Obelet le fil Yver de Flori, la quele bonde vise droit a la davant dite bonde qui fuit et est mise seur ma vante a Flori, et quanque est anglos dedanz ces dites bondes ensi comme eles visent li une a l'autre si comme il est davant dist asenerent li dui homme arbitre davant dist a l'eglise mon signour saint Remi par mon escort, et ensi comme il l'avoient trouvé par leal enqueste ensi comme il est usé de l'un envers l'autre. Apres ce quartier davant dist qui est devisez, il meirent une bonde a sonz le pré qui fuit Yver, entre la terre Adam Baluel et Remi de Lostel la quele bonde vise droit au ru davant dist, et de ru droit par dedeseure devers medi joques au fosé com dist du Perchié toute la terre qui est par dedeseur est Saint Remi joques a la bonde qui est en pré com dist en Launeel, qui est en l'anglée du bois de Caureel; et de cele bonde qui est en Launeel a une autre bonde qui siet en la terre Armant le fil Quarteron de Flori ason sum champ, antre Coreel et la terre celui Armant Quarteron joques a la bonde qui est entre celui Armant et Heluys de Flori toute la terre est

[1] *A son* ou *ason* signifie en haut de (ad summum).

Digitized by Google

Saint Remi par devers medi en amont ; et de cele bonde qui est entre Heluys et Armant joques a la bonde qui est asonz le champ Wiart le vaichier, et de cele bonde joques a la bonde com dist en ru Damanmarie tout le ru amont par devers Villeralerant est tout Saint Remi joques en prez de Froidefontaine, et de ces prez joques a la voie com dist a son les Taiches, et d'amqui joques au chemin d'Esparnai tout contre mont est Saint Remi. Apres touz li mais Menart qui est entre mon vivier de Flori et le chemin que Huez Alataiche tient et si parcenier, et li jardins qui fuit Hurtevant de Flori, que dame Aelis qui fuit famme Thiebaut le Marlier tient, qui est entre le davant dist mes Menart et le chemin, est de la terre et du cenz Saint Remi. Apres li dui homme arbitre misent une bonde anson le jardin Wiet le fil Coichart, la quel bonde va et vise joques au chemin qui va de Flori a Sarmiers droit a une autre bonde qui est seur le chemin, la quele revient joques a une piece de terre qui fuit Quarteron de Flori, et cele terre est Saint Remi. Apres de la bonde qui est asise en la vigne qui fuit Fornier en un lieu com dist as Tornieres, qui vienent du pré de Flori a la visée droite des tornieres joques a la bonde con dist au Boison par devers Rains anson la vigne Fornier est tout Saint Remi par devers Viller Alerant, joques a la bonde qui est antre la terre com dist qui fuit Colet le Dieu et Coichart de Flori ; et de cele bonde qui est antre la terre celui Colet le Dieu et le davant dist Coichart de Flori joques a la vigne qui est le convant de Saint Nichaise par damont, joques a la terre de Germaine de deseur par devers miedi, est tout Saint Remi tout contre mont tant com li pré durent. Apres li dui jardin qui sunt en la terre com dist de Germaine, les quex Colinez li fiex Coichart et la mainnie Horne de Flori i tienent, sont en la terre et du sanz Saint Remi. Et toutes ces choses, si comme elles sont ci escrites et devisées, dirent li dui arbitre et deviserent et ordenerent par lour dist et qu'eles sunt toutes ces choses et ces terres davant dites du trafonz du

Digitized by Google

maisdemaine du cenz et de la justice Saint Remi. Et pour ce que je sai et savoie bien que ces choses sunt veritaubles si comme il ont dist et ordené, je m'i consanti et consant en toutes les bonnes menieres que je puis et doi. et promet par ma foi fiancié cumme leaus chevaliers que touz les abondemanz les devises l'ordenemant et le dist. si comme li dui arbitre l'ont dist et il est en cete letre escrit, je le garderai et ferai garder a touz jorz. Or (*sic*) tamoinnaige de la quel chose et pour ce que ce soit ferme chose et estauble, je pandi mon seel a ces presantes letres. les queles furent faites en l'an de l'incarnacion nostre Signour mil deus cenz sisante et un, ou mois de satambre.

IV

1271, 10 décembre

Bornage des terroirs de Villers-Allerand et Fleury, à la suite de démêlés entre Saint-Remi et Gaucher de La Neuville. chanoine de Notre-Dame de Reims et seigneur de Fleury.

Orig. scellé de cire verte sur double queue de parchemin, fonds de Saint-Remi, liasse 184, n° 3.

Universis presentes litteras inspecturis magister Renerus de Paisiaco canonicus Remensis necnon Nicholaus presbyter et decanus christianitatis de Villari Alerant salutem in Domino. Noverit universitas vestra quod cum discordia que inter viros religiosos abbatem et conventum monasterii Sancti Remigii Remensis ex una parte. et venerabilem virum dominum Galcherum de Nova villa, dominum de Flouri in Montana [1] canonicum Remensem

[1] Fleury-le-Petit, comm. de Sermiers.

Digitized by Google

ex altera, super diversis articulis tam in litteris dicti domini Galcheri presentibus hiis appensis dictis abbati et conventui ab eodem Galchero traditis quam [in] litteris dictorum abbatis et conventus eidem Galchero ab eisdem religiosis similiter traditis, movebatur et diu fuerat, in nos a dictis partibus tamquam in arbitratores ordinatores et amicabiles compositores de alto et basso sit compromissum, ac ordinationi dispositioni et voluntati nostre ab eisdem partibus sit suppositum, et se dicte partes super premissis supposuerint modo et forma ac sub pena contentis in litteris supradictis. Nos, onere arbitrii *(sic)* arbitratoris, ordinatoris et amicabilis compositoris in nos suscepto, limitatisque primitus territoriis villarum de Flouri, de Villari Alerant per metarum et signorum apparentiam competentem, auditis que partes hinc inde coram nobis dicere ac proponere voluerint, deliberatione prehabita, de bonorum virorum consilio, partibus coram nobis videlicet dicto Galchero personaliter et Lamberto de Castrovillano clerico procuratore dictorum abbatis et conventus per litteras eorumdem presentibus, et instanter arbitrium ordinationem seu amicabilem compositionem a nobis ferri petentibus, questionem super predictis articulis in modum qui sequitur terminamus. Ordinamus itaque et tamquam amicabiles compositores pronuntiamus quod omnes census, redditus, mesus dominicus, et alia jura que predicti abbas et conventus habebant et habere consueverant in villa et territorio de Flouri inter metas inferius nominatas de cetero dicti domini Galcheri sint et ad ipsum pertineant pleno jure, et vice versa omnes census, redditus, mesus dominicus, et alia jura omnia que idem G habebat et habere consueverat in villis et territoriis de Campo florido [1] et Villari Alerant citra dictas metas versus villas predictas de Campo florido et Villare Alerant, de cetero dictorum abbatis et conventus

[1] Champfleury, Marne, cant. de Verzy.

Digitized by Google

et ipsorum ecclesie sint et ad eosdem imperpetuum pertineant pleno jure, census, redditus, mesum dominicum et alia jura omnia que alterutra pars in alterutro loco habebat in partem alterutram transferendo et etiam permutando. Territoria autem villarum dictorum abbatis et conventus de Campo florido et Villari Alerant a territorio ville de Floureyo per metas divisiones et signa nominata inferius concordi voluntate predictarum partium sunt divisa, videlicet a vinea domini Bertranni sita prope cheminum de Espernay citra villam de Flouri usque ad fontem Aubrieti ascendendo versus montem prout quoddam transversale cheminum antiquum se comportat, et a dicto fonte secundum quod dictum cheminum transversale se extendit contra montem usque ad metam positam in capite vinee prope cheminum, que fuit conventui dicte ecclesie Sancti Remigii a Theobaldo quondam matriculario legata seu donata, que per dictum seu ordinationem nostram est ad presens dicti domini G., loco alterius vinee site extra metas predictas versus Remis in terra Sancti Remigii, que eidem quatuor modios vini annuatim reddebat, que est dicti conventus. Item alia ad aliud latus dicte vinee dicti Theobaldi versus Villari *(sic)* Alerant. Item alia meta sita est inter vineas Raoudini et Poncini Chasnel. Item alia juxta terram Raoulini la Crupe. Item alia in fine campi liberorum Milonis. Item alia inter terram Herveri de Floury et terram Sancti Remigii. Item alia inter viam tegularie de Villers et terram dicti domini Galcheri. Item alia inter terras dicti domini Galcheri et liberorum Radulphi Chevalier. Item alia inter terram dicti G. et montem de Courzi. Item alia inter le Perchier et dictum Galcherum. Item alia inter nemus dicti domini G. et terram Remionni de Courzi. Item alia inter terras le Torel et relicte Dudelli. Item alia inter terras Sancti Remigii et le Torel. Item alia inter easdem terras. Item alia inter nemus dicti domini Galcheri, quod fuit Aubrici, et nemus Sancti Remigii juxta pratum Guillermi Torel.

Digitized by Google

Item alia juxta idem nemus quod fuit Albrici. Item alia inter le Lechiere et Sanctum Remigium. Item tres alie sequentes inter nemus Sancti Remigii et nemus quod fuit Theobaldi de Salmiers. Item alia juxta veteres vineas ad exitum loci qui dicitur Tasches. Item alia juxta pratum Filleuse, inter les Tasches et Sanctum Remigium. Item alia inter nemus Sancti Remigii et les Tasches nemus dicti domini G. Item alia ad pedem montis supra Floury. Item alia ad valeyam doumont. Item alia supra montem juxta Crotoy et nemus Sancti Remigii. Item alia supra inter Crotoy et nemus Sancti Remigii. Item ultima in fine la Love intra Crotoy et nemus Sancti Remigii. Et per dictas metas et signa sunt et fuerunt dicta territoria villarum de Villari Alerant et de Flouri limitata et divisa. In quorum omnium testimonium et munimen nos magister Renerus predictus sigillum curie sedis metropolitane Remensis vacantis una cum sigillo dicti decani, ad petitionem partium et ad memoriam perpetuam, presentibus litteris fecimus apponi. Datum et actum anno Domini millesimo ducentesimo septuagesimo primo, feria quinta post festum beati Nicholay hyemalis.

Per magistrum R. de Paissiaco officialem.

LEODEGARIUS.

V

1291, janvier

Vente à Saint-Remi par Alis, dame du Bois et de Germaine, du tiers du bois des Alleux, sis à Villers-Allerand.

Orig. scellé de cire verte sur double queue de parchemin, fonds de Saint-Remi, liasse 186, n° 2.

A tous ciaus qui ces presentes lettres verront et orront

Digitized by Google

je Aalis, dame dou Bois [1] et de Germaine [2], fas savoir que je la tierce partie dou bois com dit des alues, qui siet en terroir de Villers Allerant, qui muet de l'eglise de Saint Remi de Rains, la quele tierce partie je tenoie et avoie de la dite eglise parmi seis deniers de cens chascun an, ai vendu a religieus hommes l'abbé et le couvent de la dite eglise, et recongnois que il cele tierce partie ont achatée de moi bien et loiaument par le pris de cent et unse livres parisis, dou quel pris je ai eu et receut mon creant et bon paiement entierement des religieus devant dis en bons deniers, qui me sont de par eus bailliés et delivrés et convertis en mon pourfit, et dou dit pris je quit et ai quitté les dis religieus dou tout. Et proumés par la foy de mon cors que contre le vendaige et la quittance devant dites je ne venrai par moi ne par autres pour quelconque cause, et que en cele tierce partie et en bois devant dit je ne reclammerai riens ne ferai reclammer desorenavant. Et de tout le droit que je avoie et pooie avoir en la tierce partie devant dite et en bois devant dit en quelconque maniere que ce fust je en fas et ai fait as dis religieus et a leur eglise cession pour la cause dou vendaige devant dit et les en fas possesseurs. Et de ce vendaige je proumet par la foy de mon cors a porter a dis religieus et a leur eglise bon garent et loial a tous jours et envers tous qui a droit et a loy en vorroient venir, par quoi ycil religieus et leur eglise aient tiennent et possessent paisiblement a tous jours la tierce partie devant dite. Et se il avenoit que de par moy fust aucuns defaus es choses devant dites, et pour ce li dit religieus faisoient despens ou encourroient aucuns dammaiges, je leur renderoie et serai tenue a rendre tous despens et tous dammaiges renables [3], des ques et de la somme d'iaus il seroient creut par le sairement de leur procureur

[1] Peut-être La Ville-aux-Bois-lès-Pontavert, Aisne, canton de Neufchâtel.
[2] Marne, canton d'Ay.
[3] Raisonnables.

Digitized by Google

sans autre prove et sans autre taxacion faire. Et a ces choses devant dites je oblige... je renonce... En tesmoingnaige de la quel chose je ai bailliés as dis religieus ces presentes lettres seellées de mon propre seel, les queles furent données en l'an de l'incarnacion nostre Signeur mil deus cens quatre vins et dis, en mois de janvier.

VI

1292, 26 février

Don à Saint-Remi de la moitié d'un moulin sis entre Villers-Allerand et Courcy par Poncin le Boiteux, pour son anniversaire et celui de sa servante.

Orig. scellé de cire vierge sur double queue de parchemin, fonds de Saint-Remi, liasse 185, n° 2.

Universis presentes litteras inspecturis magistri Guillermus de Voys et Dyonisius de Senonis officiales Remenses salutem in Domino. Noverint universi quod coram Mileto de Rily, clerico fideli notario jurato curie Remensis, propter hoc personaliter constitutus Poncinus Claudus de Villari Alleran clericus, attendens et considerans ut dicebat affectionem quam habebat erga ecclesiam Sancti Remigii Remensis propter multa bona sibi et suis ex parte dicte ecclesie et de bonis ipsius ecclesie liberaliter per longa tempora facta, in recompensationem premissorum et specialiter pro anniversario suo et Roseronne dicte la Rousse, filie quondam Eramburdis et ancille dicti Poncini, quolibet anno in ecclesia Sancti Remigii predicta imperpetuum faciendo, in qua sepulturam suam predictus Poncinus et Roseronna predicta elegerunt, et in perpetuam elemosinam dedit et concessit

Digitized by Google

et se dedisse et concessisse recognovit donatione irrevocabili facta inter vivos predicte ecclesie Sancti Remigii Remensis, spetialiter ad opus conventus dicte ecclesie et expensarum ipsius conventus, medietatem cujusdam molendini cum appendiciis pertinentiis exitibus et juribus universis ipsius medietatis ab ipso Poncino ut dicebat acquisite[1], siti in loco qui dicitur inter villam de Villari Alleran et villam de Coursi[2], juxta terram Avelote dicte la Moresce ex una parte et terram dicti Poncini ex altera, volens et concedens dictus Poncinus donator quod medietas molendini predicta ex nunc sit dicte ecclesie et ad ipsam pertineat pleno jure, spetialiter ad conventum ipsius ecclesie et ad opus ipsius conventus, hoc salvo dicto Poncino quod in medietate predicta molendini antedicti retinet usumfructum quoad vixerit, et quod medietatem molendini predictam tenebit quamdiu vitam in corpore suo habebit, volens et consenciens idem Poncinus quod post ejus decessum dicta ecclesia Sancti Remigii gaudeat pleno jure de medietate molendini supradicta, promittens... renuncians... Preterea sciendum est quod predicta Roseronna ancilla seu serviens dicti Poncini, in presencia predicti clerici jurati curie Remensis propter hoc constituta, quittavit dedit et cessit omne jus et actionem quod et quam habebat, habere poterat et debebat ratione quacunque in medietate predicta molendini antedicti eidem ecclesie Sancti Remigii Remensis mediantibus supradictis. In cujus rei testimonium presentibus litteris sigillum curie Remensis duximus apponendum. Datum anno Domini millesimo CC° nonagesimo primo, feria tertia post *Invocavit me*.

[1] Le ms. porte *acquisit* et une abréviation par suspension. On peut rattacher cet adjectif à *medietatis*, ou même à *molendini*, comme *siti* qui suit, ou à *medietatem*.

[2] Village détruit au terroir de Villers-Allerand.

Digitized by Google

VII

1385, 12 mars

Reconnaissance par deux habitants de Villers-Allerand qu'ils ont reçu de l'abbé de Saint-Remi permission d'établir chacun un fourneau en leur maison, pour y cuire flans, tartes et pâtés.

Orig. scellé sur double queue de parchemin, fonds de Saint-Remi, liasse 184, n° 4.

A tous ceulx qui ces presentes lettres verront et orront Jehan Coupperel, chanoine de Laon, conseillier du roy nostre sire et garde du seel de la baillie de Vermendois a Laon, establi de par icellui seigneur, salut. Sachent tuit que par devant nostre amé et feal Pierre de Rethel demourant a Reins, commis et establi de par nous pour oir recevoir et a nous rapporter ce qui ensuit, vinrent en leurs personnes Adenin de Beu et Jesson Melinon, et recongnurent de leur bonne volenté sens force avoir prins congié et licence de reverend pere en Dieu monseigneur l'abbé de Saint Remi de Reins de faire ediffier chascun un fournel en la maison ou ilz demeurent ou demouront en la ville de Villers Aleran, pour cuire flons, tartes et pastelz tant seulement, par telle condition que toutefois que le dit monseigneur l'abbé leur fera savoir que ilz les abatent et demolissent, il seront tenus de ce faire huit jours apres la ditte sommacion faitte, et on cas que de ce seroient refusans, le dit monseigneur l'abbé ou ceulx qui de lui auront cause les porront faire abatre et pour le reffus et contredis que les dessus dis Adenin et Jesson feroient ou auroient fait, paieroient et seroient tenus de paier au dit monseigneur l'abbé en lieu ou a ceulx qui de lui auroient cause la somme de soixante solz parisis chascun d'amande, si comme toutes ces choses les dis Adenin et Jesson dirent et affermerent present nostre

Digitized by Google

dit commis, promettens... et quant ad ce les dis Adenin et Jesson en ont obligié... renunçans... En tesmoing de ce nous, a la relacion de nostre dit commis qui tout ce nous rapporta, avons seellé ces lettres du seel de la baillie dessus dit. Ce fu fait l'an de grace nostre Seigneur mil trois cens quatre vins et quatre, le douziesme jour du mois de mars.

P. DE RETHEL.

VIII

1399 ou 1400, 12 avril

Reconnaissance par Guillaume Achart qu'il a payé l'amende de 60 sols pour une vache trouvée pâturant dans les prés abbatiaux à Villers-Allerand.

Orig. scellé de cire brune sur double queue de parchemin, fonds de Saint-Remi, liasse 184, n° 5.

A tous ceulx qui cez presentes lettres verront ou orront Jehan Chevalier du Pont, conseillier du roy nostre sire et garde du seel de la baillie de Vermendois a Laon establi de par icellui seigneur, salut. Sachent tuit que par devant nostre amé et feal Jehan Depas demourant a Reims, commis et establi de par nous pour oir entendre recevoir et a nous rapporter ce qui s'ensuit, vint en sa propre personne Guillaume Achart, demourant a Villers Aleran si comme il disoit, disans comme reverend pere en Dieu monseigneur l'abbé de l'eglise Saint Remy de Reins soit en saisine et possession de panre toutes bestes pasturans es prez et heritages dudit monseigneur l'abbé qu'il a en ladite ville et terroir de Villers Aleran, et ait ledit Guillaume une vache, laquelle a esté trouvée par Jehan Beuzart, sergent dudit monseigneur l'abbé en ladite

Digitized by Google

ville, pasturant es prez d'icelli monseigneur l'abbé, et icelle vache menée prisonniere pour l'amende de soixante solz parisiz, il est assavoir que ledit Guillaume pour ce present par devant nostre dit commis confessa avoir amendé si comme il disoit la prinse de ladite vache de l'amende de soixante solz parisiz, en la main de damp Nicole Duchat, chambrier de ladite eglise. De laquelle confession ledit chambrier requist pour et on nom dudit monseigneur l'abbé lettres ou instrument, lequel lui ottroya en ceste forme pour lui valoir en temps et en lieu ce que raison donra. En tesmoing de ce nous a la relacion de nostre dit commis, qui tout ce nous rapporta, avons seellé cez lettres du seel de la baillie dessus dit. Ce fu fait le douziesme jour du mois d'avril, l'an de grace nostre Seigneur mil troix cens quatre vins et dix nuef.

J. Depas.

IX

1449, 10 novembre

Exploit d'un sergent royal maintenant Saint-Remi en possession des grosses et menues dîmes à Villers-Allerand, à l'encontre de Jehan Coutier.

Orig. jadis scellé sur simple queue de parchemin passée dans une incision, fonds de Saint-Remi, liasse 187, n° 2.

A noble et puissant seigneur mon tres chier et honnouré seigneur monseigneur le bailli de Vermendois ou son lieutenant, conmissaire du roy nostre sire en ceste partie, Jehan de Montlehery, sergent a cheval d'icellui seigneur en son chastellet de Paris et le vostre, honneur service et reverance avec toute obeissance. Mon tres chier et honnouré seigneur, plaise vous savoir que par vertu de

Digitized by Google

certaines lettres de conmission données de honnourable honme et saige maistre Jehan Lescuier, jadis lieutenant dudit monseigneur le bailli, esquelles les lettres du roy nostre dit seigneur sont incorporées, ensamble des lettres de conmission données de honnourable honme et saige maistre Pierre de Pilory, vostre lieutenant general, infixées parmi lesdites lettres, de toutes lesquelles les teneurs s'ensuivent [1]... je le nuefviesme jour du mois de novembre l'an mil cccc quarante nuef, a la requeste de messeigneurs les religieux abbé et couvent de l'eglise et monastere de Saint-Remi de Reïns impetrans desdites lettres dessus transcriptes, me transportay a [2] Villers Alleran en la montaingne de Reins, et illec, present justice du lieu avec moy appellée de par le roy nostre sire, adjournay Coutier le couvreur demorant en ladite ville de Villers Alleran a sa personne en son hostel et domicile a estre et comparoir par devant moy au landemain ensuivant dixiesme jour dudit mois de novembre a heure de midi au devant du presoir dudit Villers Alleran, au lieu la on n'at acoustummé de plaidier, pour lors veoir par iceulx religieux ou leur procureur pour eulx ramener a fait certaine complainte en matiere de nouvelleté, que ledit procureur avoit intencion de faire a l'encontre dudit Coutier, ou autrement proceder selon raison. Ausquelz jour lieu et heure dessus declarés comparurent et se presenterent par devant moy mesdis seigneurs les religieux par Jehan Hermant leur procureur souffissanment fondé d'une part, et ledit Coutier en sa personne d'autre part. Par lequel procureur d'iceulx religieux fu dit et proposé a l'encontre dudit Coutier que iceulx religieux a cause de la fondacion dotacion et augmentacion de ladite eglise et aussy monseigneur l'abbé d'icelle a cause de sa dignité abbacial

[1] Ici sont transcrites les lettres de Jehan Lescuier du 21 mai 1434, renfermant les lettres de garde gardienne de Charles VII du 9 juillet 1433, puis les lettres de Pierre de Pilory du 3 juillet 1449.

[2] Ms. *de*.

Digitized by Google

avoient et ont plusieurs beaux drois seignouriaux et preeminances. et entre les autres est mondit seigneur l'abbé a la cause dessus dite seigneur et hault justicier moyens et bas de ladite ville et terroir dudit Villers Alleran, mesmement de sondit hostel et es près bois vignes jardins et autres heritages a lui appartenans a cause de sadite dignité, et en iceulx lieux a mondit seigneur l'abbé toute justice haulte moyenne et basse seul et pour le tout soubz la souveraineté du roy nostre dit seigneur. et pour icelle justice garder gouverner et excercer a ses bailli procureur sergens et autres officiers en justice, sans ce que nul autre seigneur y ait que veoir ne que congnoistre; en possession et saisine de prendre, avoir la congnoissance juridicion correction et pugnicion de tous les delinquans en sondit hostel et sur ses autres heritages, et les traictier a amende ou amendes selon l'exigence des cas toutes et quantes fois qu'ilz sont advenus; en possession et saisine qu'il ne loist a aucun, de quelque auctorité qu'il use. y exploittier sans a ce appeller ses officiers pour justice moyenner; en possession et saisine de prendre avoir et percevoir ung chacun an toutes dimes grosses et menues venues et concrues es terroir dudit Villers Alleran... desquelles possessions et saisines dessus declairées et de chacune d'icellez ledit procureur disoit mondit seigneur l'abbé a la cause dessus dite avoir joy et usé paisiblement tant par lui conme par ses predecesseurs de tel et si long temps qu'il n'est memoire du contraire et qu'il souffisoit et devoit souffire a bonne possession avoir acquise garder et retenir. Neantmoins mondit seigneur l'abbé estant en sesdites possessions et saisines, depuis an et jour en ça ledit Coutier le couvreur dessus dit de sa voulenté desraisonnable a detenu ou vouloit detenir a paier les dismes de vin, du moins une partie, laquelle montoit a dix sextiers de vin, que devoit ledit Coutier. a lui sur ce plusieurs fois sonmé et requis on grant grief prejudice et donmage dudit monseigneur l'abbé et en le troublant et

Digitized by Google

empeschant en sesdis drois possessions et saisines a tort sans cause indeuement et de nouvel, conme disoit icellui procureur requerant par moy estre maintenu et gardé es possessions et saisine cy dessus pretendues et alleguées. Pour quoy je iceulx religieux a la personne de leur dit procureur tins garday et maintins de par le roy nostre dit seigneur esdites possessions et saisine par lui cy dessus pretendues et alleguées, et fiz conmendement de par icelluy seigneur aux dessus dit Coutier le couvreur en painne de XL mars d'argent que d'icelle et chacune d'icelle possessions souffrist et laissast lesdis religieux joir et user plainement et paisiblement, ostast et meist au neant tous tourbles nouvelletez et empeschemens par lui fais et mis au contraire desdites possessions et saisine, et amendast ladite nouvelleté selon raison. Ausquelx conmandemens et a tout mon exploit le dessus dit Coutier le couvreur me dist et respondist que contre les drois desdis religieux et de leur dite eglise ne vouloit en aucune maniere entreprendre et qu'il estoit tout prest de payer ce qu'il en devoit de temps passé, et ce fait en ma presence paya icelle sonme de X sextiers de vin... Et par lequel Coutier me fu dit et respondu que aux conmandemens a lui par moy faiz vouloit obeir, et que contre les drois possessions et saisines cy dessus declairées ne aucuns d'iceulx ne vouloit aucune chose dire alleguer ou proposer, et de son consentement fu de rechief ledit procureur par moy maintenu et gardé esdites possessions et saisines, en les confessant par icellui dessus nonmé estre vrayes par la fourme et maniere cy dessus declarée. Et tout ce, mon tres chier et honnouré seigneur, vous certiffie je par ceste presente estre vray et ainsi par moy avoir esté et estre fait. Tesmoing le seel et seing manuel de moy cy mis les jours et an dessus dis.

J. DE MONTLEHERY

Digitized by Google

X

1553, juillet-août

Extrait des plaids tenus à Villers-Allerand par le bailli de Saint-Remi ou par les prévôt et échevins du village.

Copie du XVIe siècle, fonds de Saint-Remi, liasse 184, n° 6.

Extraict des plaiz generelz tenuz au villaige de Villiers Allerant ce qu'il s'ensuit.

Du jeudi sixiesme jour du moys de juillet mil cincq cens cincquante troys, par nous André Dorigny, licencié en loix, bailly ou garde de justice des terres et seigneuries de l'abbaye Sainct Remi de Reims.

Henry Lombart de Villiers Allerant pour ung deffault contre lui donné et obtenu en jugement par le procureur d'office de ladicte abbaye Sainct Remy de Reims durant lesdiz plaiz generelz V s.

Loys de Caurre dudict Villiers Allerant pour pareil deffault que dessus contre luy donné et obtenu en jugement par ledict procureur d'office de Sainct Remi comme nom comparant esdiz plaiz generelz V s.

Pierre Perard dudict Villiers Allerant, deffaillant esdiz plaiz generelz, pour ung deffault contre luy donné et obtenu en jugement par ledict procureur d'office de Sainct Remy V s.

Pernet Lombart dudict lieu pour ung deffault contre lui donné et obtenu en jugement par ledict procureur d'office de Sainct Remy V s.

Abraham Favelet dudict lieu pour ung deffault contre lui donné esdiz plaiz generelz et obtenu en jugement par ledict procureur d'office de Sainct Remy V s.

Jesson Gentilhomme dudict Villiers Allerant pour ung deffault contre luy donné et obtenu en jugement par ledict procureur d'office de Sainct Remy V s.

Digitized by Google

Jehan Jennevoix dudict lieu pour ung deffault[1]... V s.

Claudine vesve de feu Loys Gaulteron dudict lieu pour ung deffault... V s.

Anthoine Boudin dudict Villiers Allerant pour ung deffault... V s.

Jehan Francequin le jeune dudict lieu pour ung deffault... V s.

Gilles Meurier dudict lieu pour ung deffault... V s.

Perrette vesve de feu Gerard Deherin dudict Villiers Allerant pour ung deffault... V s.

Pierre Garot dudict lieu pour ung deffault... V s.

Pierre Perard dudict Villiers Allerant pour ung deffault contre luy donné en jugement et obtenu par Roland Lescaillon barbier demourant a Reims demandeur V s.

Jehan Francequin dict Mouton dudict Villiers Allerant pour ung deffault contre luy donné et obtenu en jugement par Nicolas Fontaine cordonnier demourant a Reims demandeur V s.

Ledict Jehan Francequin dict Mouton dessus nommé pour autre deffault contre luy donné et obtenu en jugement par ledict Nicolas Fontaine demandeur V s.

Pernet Lombart dudict Villiers Allerant pour ung deffault contre luy donné et obtenu en jugement par Hubert Magueron demourant audict Reims demandeur V s.

Perrot Disse de Villiers Allerant pour ung deffault contre luy donné et obtenu en jugement par Guillaume Chautart tavernier demourant a Reims demandeur V s.

Jesson Le Gentilhomme dudict Villiers Allerant pour ung deffault contre luy donné et obtenu en jugement par ledict Guillaume Chautart V s.

Jehan Champenois le jeune dudict Villiers Allerant pour ung deffault contre luy donné et obtenu en jugement par ledict Claude Ribaille, nagueres prevost dudict Villiers Allerant, et ledict procureur d'office de Sainct Remy joinct avec luy, demandeurs V s.

[1] Ici et plus loin même formule que pour le précédent.

Digitized by Google

Pierre Baron dudict Villiers Allerant pour la bature et excez par lui commis en jugement a la personne de Jehan Ladure dudict Villiers Allerant par sentence diffinitive donnée contre lui a esté condempné en amende arbitraire arbitrée envers messeigneurs dudict Sainct Remy a XXXII s. p.

Jehan Francequin le jeune dict Mouton dudict Villiers Allerant pour ung deffault contre luy donné et obtenu en jugement ledict jour au prouffict de Jacques Lebrun notaire royal demourant a Reins demandeur V s.

Anthoine Boudin dudict Villiers Allerant pour ung deffault contre luy obtenu et donné en jugement au prouffict du procureur d'office dudict Sainct Remy demandeur sur excez V s.

Jehan Francequin dict Mouton dudict lieu pour ung deffault contre luy donné et obtenu en jugement par Jehan Pierrard demourant a Reins demandeur V s.

Ledict Jehan Francequin dict Mouton pour autre deffault contre luy donné et obtenu ledict jour par Nicolas de Sacoires l'aisnel demourant audict Reins demandeur V s.

J. Brillet [1].

Du mardi xime jour dudict mois de juillet mil v^c^ cincquante troys, par nous Pasquier Florot, prevost de la justice de Villiers Allerant. Robert Garot eschevin feustable, et Nicolas Feneuil, eschevin faict en la main de ladicte justice.

Jehannette vesve de feu Anceau Le Vieulx de Villiers Allerant pour l'amende de l'issue de court requise par le procureur d'office dudict Sainct Remi on proces intenté contre ladicte Jehannette par Hubert Magueron demourant a Reins V s.

Jehan Larosse de Villiers Allerant pour ung deffault contre luy donné et obtenu en jugement ledict jour par

[1] Ici et plus loin cette signature paraît suivie, après le paraphe, des lettres *nr (notaire ?)*.

Digitized by Google

Claude Ribaille, comme nagueres prevost dudict Villiers Allerant, et le procureur d'office dudict Sainct Remy joinct avec ledict Ribaille V s.

Nicolas Disse de Villiers Allerant pour l'amende arbitraire en laquelle il a esté condempné pour ung asne et ung asnon a lui appartenans trouvez et pris par justice faisans dommaige en la vigne de la Cumyne appartenant a messeigneurs de Sainct Remy VI s. p.

Jehan Francequin dict Mouton de Villiers Allerant pour l'amende de l'issue de court en laquelle il a esté condempné requise par le procureur d'office de messeigneurs dudict Sainct Remy on proces intenté contre ledict Jehan Francequin par Jehan Pierrart laboureur demourant a Reims II s. VI d.

Jesson Le Gentilhomme dudict Villiers Allerant pour l'amende de l'issue de court requise par ledict procureur d'office de messeigneurs dudict Sainct Remi et en laquelle il a esté condempné on proces contre lui intenté par Guillaume Chautart de Reims II s. VI d.

Claude Ribaille l'aisnel dudict Villiers Allerant pour l'amende de l'issue de court en laquelle il a esté condempné on proces contre luy intenté sur recongnoissance de cedulle a requeste de Colesson de Carene demourant a Montchenot demandeur II s. VI d.

J. Brillet.

Du mardi VIIIe jour d'aoust mil V^c LIII, par devant nous Pasquier Florot prevost, Robert Garot et Baudenet de Caurre, eschevins en la justice de Villiers Allerant.

Nicolas Peron de Villiers Allerant pour avoir prins et cueilly plusieurs raisins en la vigne de Jehan Labarbe de Reims, size audict Villiers Allerant lieudict en Goutte d'or, durant les vendanges derraines, et en ce faisant estre pris prisonnier par le garde des vignes dudict lieu, a esté condempné en amende de V s. p.

Loys Disse de Villiers Allerant doit l'amende de l'issue

Digitized by Google

de court, en laquelle il a esté condempné ledict jour on proces contre lui intenté par Anthoine Disse dudict lieu, demandeur en matiere de partage, II s. VI d.

Nicaise Adam dudict Villiers Allerant pour l'amende de l'issue de court, en laquelle il a esté condempné ledict jour on proces contre luy intenté par Claude Ribaille l'aisnel demandeur, doit II s. VI d.

Pernet Collemart dudict Villiers Allerant pour ung deffault personnel contre luy donné et obtenu en jugement ledict jour par le procureur d'office dudict Sainct Remy ce requerant en personne, portant amende de LX s parisis

Jehan Moisnet l'aisnel de Villiers Allerant pour l'amende de l'issue de court et proces contre lui intenté par Nicaise Halle demandeur, en laquelle amende il a esté condempné II s. VI d.

Jehan Deniset dudict lieu pour autre amende de issue de court et proces contre lui intenté par Moriset Halle demandeur, en laquelle amende il a esté condempné, II s. VI d.

J. Brillet.

Dudict XIme jour de juillet mil V^c^ LIII par nous Pasquier Florot prevost, Robert Garot et Nicolas Feneuil, eschevins de la justice de Villiers Allerant.

Henry Robillart filz de Jehan Robillart et Gillet Ventelay demourans a Villiers Allerant, prisonniers detenuz pour certains excez blaxphesmes et battures par eulx commis a la personne de Henri Ribaille, filz de Nicolas Ribaille, par sentence diffinitive contre [eulx] donnée et rendue ledict jour ont estez condempnez en amendes arbitraires envers messeigneurs dudict Sainct Remi arbitriée chacun d'eulx a la somme de cent solz parisis. Pour ce icyt X livres parisis.

J. Brillet.

Digitized by Google

Digitized by Google

Suite à l'histoire des Besicles

QUELQUES ANACHRONISMES

par M. le Dr A. BOURGEOIS, membre titulaire

L'étude des *anachronismes* constitue un chapitre important de l'histoire des lunettes. L'Académie a pris un intérêt particulier aux communications que je lui ai faites sur ce sujet.

Le nombre des *anachronismes* que je signalais en 1911 était de 57. Il est aujourd'hui de 60. Ce nombre sera probablement dépassé ; mais je dois dire que, depuis plus d'un an, je n'ai absolument plus entendu parler d'une œuvre quelconque de ce genre.

D'ailleurs, depuis mes dernières communications, un seul travail a paru et il mérite d'être cité. C'est un fort bel ouvrage, richement illustré, de Mme Alfred Heymann, de Paris, intitulé : *Lunettes et lorgnettes de jadis*. (J. Leroy et Cie, éditeurs, 1911.)

Ce livre est surtout documenté comme planches et comme gravures, reproduisant la plupart des objets qui composent la magnifique collection de Mme Alfred Heymann, collection constituée plutôt dans un but artistique qu'au point de vue historique et scientifique.

Dans son ouvrage en effet, Mme Heymann s'abstient de citer les auteurs qui ont écrit sur la question.

Et même elle commet une erreur (page 5) en attribuant à Salvino d'Armati, de Florence, l'invention

Digitized by Google

des lunettes sans même faire la moindre allusion à Roger Bacon.

Or, tous les ophtalmologistes qui se sont livrés à des recherches sur ce point, ont été unanimes à reconnaître comme le véritable inventeur des lunettes, Roger Bacon, vers la fin du XIIIe siècle, 1280 environ. J'ai rappelé tout ce qui a trait à cette question dans mes diverses communications à l'Académie. Jusqu'à ce jour aucune controverse n'a surgi sur ce point. Donc, à l'heure actuelle, et jusqu'à ce que d'autres preuves soient données, c'est à Roger Bacon que revient l'honneur de cette importante et utile découverte.

Mme Heymann n'insiste pas non plus très longuement, dans son ouvrage, sur les *anachronismes*. Cependant ils apportent un appoint sérieux à l'histoire des besicles.

Je rappelle que toutes les compositions, où l'on voit figurer des personnages avec des besicles et qui reproduisent des scènes du Nouveau Testament, ou bien des Saints des premiers siècles de l'ère chrétienne, ont vu le jour du XIVe au XVIIe siècle. On n'en trouve plus au XVIIIe siècle.

Au XIVe siècle commençait à se répandre l'usage des besicles. Les peintres de cette époque croyaient donc exprimer la réalité en ornant de besicles ceux de leurs personnages auxquels ils croyaient devoir en octroyer de par leur âge ou leur respectabilité, bien que l'existence de ces personnages fût antérieure de plusieurs siècles à l'apparition des lunettes.

J'appelle de nouveau l'attention sur cette particularité que les besicles, dans les *anachronismes*, ont toujours la forme de binocles. Pas une seule fois, ne figurent des lunettes à branches. Ce qui apporte une preuve de plus à ce fait que les binocles ont précédé de

Digitized by Google

beaucoup les lunettes ; ces dernières ont commencé à être connues seulement dans le courant du XVIIIe siècle.

L'étude des *anachronismes* nous renseigne exactement sur les deux formes de binocles, dont j'ai parlé dans un précédent travail, savoir : la forme articulée ou angulaire (nommée aussi *clouants*), que l'on ne voit plus après le XVIe siècle ; et la forme arrondie, qui persiste après cette époque, mais qui a fait son apparition dans les tableaux et les gravures après la forme articulée, celle-ci représentant par conséquent la forme de besicles la plus ancienne.

Je vais donner la description de trois *anachronismes*, dont j'ai pu me procurer les reproductions photographiques depuis ma dernière communication à l'Académie.

1° *Tentation de Saint Antoine*, de *Martin de Vos* (1532-1603). École Flamande.

Peinture du Musée d'Anvers. Un personnage diabolique porte un binocle très appliqué sur le nez et les yeux.

Je connaissais ce tableau depuis longtemps. Mais la photographie n'en existait plus. Elle a été tirée à nouveau, grâce à l'amabilité de mon confrère le Docteur Demets (d'Anvers).

2° Fragment de *Rétable peint*, au Musée de Cluny, n° 1687.

Ecole Française. Première moitié du XVe siècle.

Parmi les figures des apôtres, *saint Paul* porte un binocle très incliné sur le nez.

J'avais parcouru souvent le Musée de Cluny, pour y chercher quelque objet se rapportant à mon sujet favori.

Digitized by Google

Je n'avais jamais aperçu ce curieux rétable. Il est dans un corridor, à gauche et non loin de l'entrée. Il est assez mal éclairé, et je ne l'aurais pas trouvé sans l'obligeance de mon confrère et ami le Docteur A. Terson (de Paris).

J'ai pu en avoir une photographie, et très difficilement : c'était la dernière qui ait été faite. Et l'on n'est pas disposé, paraît-il, à recommencer, à cause de l'éclairage défectueux du local où est appendu le rétable.

Saint Paul ne compte pas parmi les saints qu'on ait parés souvent d'un binocle. C'est, si l'on se le rappelle, saint Jérôme qui tient le record.

3° *La Mort de la Vierge.* Vitrail de la Cathédrale de Châlons-sur-Marne. 1509 environ.

On voit un binocle sur le nez d'un personnage lisant.

On cherche souvent très loin des curiosités que l'on a sous la main. Ce vitrail est le premier signalé, et le seul jusqu'à présent, avec personnage en besicles.

Ce même sujet a été mis en peinture bien des fois. Je vous ai déjà mentionné six *anachronismes* se rapportant à la Mort de la Vierge ; tous ces tableaux ont entre eux une certaine analogie, et dans chacun d'eux on aperçoit un binocle sur le nez ou à la main d'un personnage qui lit dans un livre de prières.

Il ne paraît pas douteux, dans ces cas, que les artistes se sont inspirés les uns des autres, puisqu'ils se sont bien gardés d'oublier le binocle.

Cependant, on connaît des reproductions de la Mort de la Vierge où ne figurent pas de besicles. Telle la tapisserie de la cathédrale de Reims, reproduite à la page 101 (fig. 34) du bel ouvrage de Mme M. Sartor :

Digitized by Google

Les Tapisseries, toiles peintes et broderies de Reims (1912).

Il est fort probable qu'il existe encore d'autres *anachronismes* que ceux dont j'ai établi la nomenclature. Mais j'ai lieu de croire que j'ai signalé la plupart de ceux qui sont connus.

Pour faciliter les recherches dans cette voie, je crois devoir former le vœu que les catalogues des musées fassent mention de la présence des besicles dans les tableaux anciens (XIVe au XVIIe siècle inclus). En procédant ainsi, les prochaines éditions des catalogues rendraient service aux chercheurs.

Mais il faudra, au surplus, qu'on y explique au lecteur que les besicles n'existaient pas à l'époque envisagée par le tableau, la gravure, la tapisserie ou la sculpture, et que par conséquent les personnages représentés avec un binocle n'en portaient pas en réalité.

On profiterait de cette indication pour donner en quelques mots une notice sur l'origine des lunettes, question ignorée de beaucoup de personnes.

C'est d'ailleurs une explication de ce genre que Mme M. Sartor a pris la précaution de mettre en note, à la page 112 de son ouvrage sur les Tapisseries, à propos des deux œuvres de Pepersack, fig. 43 et fig. 47, où l'on voit des personnages avec des besicles.

J'exprime le désir que l'exemple donné par Mme M. Sartor ait des imitateurs.

Digitized by Google

Digitized by Google

FISMES

SCEAUX ET ARMOIRIES

Genèse d'un Blason

Communication de M. l'abbé C. MIDOUX
professeur à l'Institution Sainte-Macre, à Fismes

Sceau de la Commune

Le comte Thibaut IV affranchit la ville de Fismes par une charte donnée à Meaux le 6 janvier 1226.

La nouvelle commune mit sur son sceau la figure de trois personnages, avec la légende : † SIGILL. MAIORIS ET IVRATORVM CONMVNIE DE FIMES.

Sur l'original, le mot IVRATORVM est gravé d'une manière fautive : IVRATORIVN.

Il est de forme circulaire ; le diamètre est de 77 m/m [1] ; les lettres ont 4 m/m de hauteur ; deux filets perlés limitent l'inscription ; les mots sont séparés par deux points.

Les trois personnages qui remplissent le champ sont revêtus du costume militaire des milices communales :

[1] D'après une empreinte en plâtre appartenant à M. le Dr GROSJEAN, de Montmirail ; DOUET D'ARCQ lui attribue 80 m/m d'après une empreinte en cire à cacheter communiquée par M. HUILLARD-BRÉHOLLES. (*Invent. des sceaux*, n° 5482.)

Digitized by Google

la tête est entourée par une coiffe épaisse et recouverte par un chapel de fer ; le corps est protégé par un gamboison descendant jusqu'aux genoux. Tous trois portent l'épée ; le personnage central, représenté de face, la tient droite, appuyée sur l'épaule ; sa main gauche, l'index levé à la hauteur de la poitrine, semble, du geste, appuyer une recommandation ou souligner un ordre que les deux autres écoutent attentivement.

Le deuxième personnage tient une lance de la main droite, la main gauche est posée sur la poignée de son épée. Le troisième a dans la main gauche une pertuisane et, de la main droite, semble préciser le geste du personnage principal, dont il se prépare allègrement à exécuter l'ordre.

Il n'y a point là de « comtes Thibaut », comme l'a prétendu une légende tardive. Outre que les comtes sont rarement représentés à pied, ils seraient ici armés comme des chevaliers, et non comme « la piétaille ».

De plus, « une légende de sceau ou de monnaie étant toujours, au moyen âge, en relation étroite avec le type, c'est-à-dire le sujet gravé dans le champ, ici nous avons

Digitized by Google

donc nécessairement la représentation du maire au milieu, accompagné de deux jurés, tous en costume militaire, tels qu'ils étaient quand ils s'acquittaient du service militaire dû au comte par la police municipale[1] », ou nécessité par la défense de la ville[2]. Ce ne sont donc point les comtes Thibaut, « il n'y a aucun doute possible ; d'ailleurs,... c'est l'opinion de tous les érudits qui ont parlé de ce sceau très célèbre[3] ».

Ce sceau disparut pendant le pillage de Fismes par les Prussiens, 13-14 février 1814. Il fut, avec les trophées provenant de l'invasion, déposé à Berlin, au Musée du Vieil-Arsenal[4]. En 1895, il est entré, ainsi que la collection Dongé-Charvet, au *Cabinet royal des Médailles* du Musée de l'Empereur Frédéric, avec un nombre considérable d'autres sceaux français, italiens et allemands[5].

Sceau de la Prévôté

La charte de Thibaut IV concédait à Fismes un maire et des jurés rééligibles, et leur donnait des pouvoirs assez étendus d'ordre administratif, législatif et judiciaire. Comme juges, ces officiers municipaux possédaient le droit de basse et moyenne justice ; le comte s'était réservé le droit de haute justice pour le vol, le rapt, l'homicide. Dans ces cas, le maire devait

[1] M. Maurice Prou : lettre à M. Barbey, 6 juillet 1912.

[2] D'après la charte, art. 6 et 7, la commune avait le droit de guerre.

[3] *Id., ibid.*

[4] Communication de M. le Dr Guelliot qui a examiné le sceau au Musée du Vieil-Arsenal en 1890.

[5] Communication de M. Menadier, conservateur du Kaiser-Friedrich-Museum.

Digitized by Google

rechercher les coupables et les livrer au prévôt du comte [1].

Dans le courant de 1912, M. Coulon, archiviste aux Archives nationales, relevant les empreintes des sceaux conservés dans les Archives de Reims, découvrit, sur une pièce de 1317, le sceau de cette Prévôté [2]. Il présente l'écu de Navarre et celui de Champagne accotés, accompagnés en chef d'une fleur de lys entière entre deux étoiles, et, en pointe, d'une fleur de lys entière également.

Ce sceau ne se rattache à Fismes par aucun signe particulier ; l'usage en était sans doute commun aux vingt-huit prévôtés qui, en Champagne, administraient le domaine proche des comtes-rois.

Armoiries fiscales

Fismes n'avait point d'armoiries ; aussi, quand, d'après l'édit du 4 novembre 1696, on dressa l'Armorial général pour établir la taxe sur les blasons, la ville reçut d'office, comme tant d'autres communautés, corporations et particuliers, des armoiries : *de gueules, à une tour ouverte, crénelée de quatre pièces d'argent, accostée de deux lions affrontés d'or* [3].

[1] « De justitia vero mea et forisfactis meis quæ in præfata villa retinui, ita statutum est : furtum, raptus, murtrum per me tantum justificabuntur et qui hæc forisfacta fecerint Præposito meo reddentur, si major inde posse habuerit, nec de cætero in communia recipientur nisi de assensu meo. »

[2] Fonds Saint-Denis-Breuil.

[3] Bibl. Nat. *Armorial général de Champagne*, ms. fr. 32203, fol. 387, et, pour le dessin en couleurs, *Armor. gén. de Champagne*, ms. fr. 32237, fol. 32.

Digitized by Google

Peut-être ce blason fut-il meublé d'une tour, en raison de « la Tour et château » de Fismes, souvent rappelés dans les actes anciens ; mais la ville n'en fit pas usage et on ne le rencontre nulle part ailleurs que dans l'Armorial ; son origine fiscale n'était pas pour le faire accepter gracieusement et le rendre populaire.

Mais on en peut conclure qu'à cette date on ne connaissait point encore la légende des comtes Thibaut, ni les armoiries où figuraient ces princes.

Armes parlantes

Une vingtaine d'années plus tard, on rencontre un autre blason.

En 1717, la compagnie des Arquebusiers de Fismes envoya une délégation de vingt chevaliers pour prendre part à un tir provincial des compagnies d'Arquebuse de l'Ile de France, de la Champagne, de la Brie et de la Picardie, qui eut lieu à Meaux durant les premiers jours de septembre.

Dans ces circonstances, les chevaliers portaient d'ordinaire, comme insigne distinctif, les armes de leur ville. Or ceux de Fismes portaient *une fouine*. C'étaient des armes parlantes composées d'après un mauvais calembour par à-peu-près.

Peut-être ces armes parlantes n'étaient-elles point les armes officielles de la ville, mais seulement l'emblème particulier de la compagnie d'Arquebuse ; toutefois, ces mêmes arquebusiers fismois ayant pris plus tard « les armes de la ville qui sont d'or à trois hommes armés de sable[1], » on peut en inférer qu'à

[1] Barbey. *Almanach de 1718 ou description d'un tir provincial d'arquebusiers à Meaux* dans les *Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry*, 1875.

Digitized by Google

cette époque le sceau n'était pas encore devenu armoiries, ni ses trois personnages métamorphosés en comtes Thibaut.

Armoiries des comtes Thibaut

Cette métamorphose se produisit bientôt après, et la légende s'accrédita rapidement durant le second tiers du XVIIIe siècle.

Elle dut sa popularité à l'institution, en 1723, des grandes processions, pendant lesquelles on portait les reliques de sainte Macre sur le lieu où une tradition fixe l'endroit de son martyre.

D'après une délibération du Conseil de Ville (3 mai 1723), le défilé était ouvert par les corps de métiers ; « chaque individu portait un flambeau avec des figures ou des emblèmes allégoriques sur une espèce de bouclier attaché au flambeau à la hauteur de la main[1]. » L'administration municipale était à la place d'honneur, « deux valets de ville, vêtus d'un manteau aux armes de la ville, ouvraient sa marche. »

Or, ces armes représentaient les trois personnages du sceau de la commune, dont les figures se trouvaient aussi sur une partie des boucliers ou écussons de cierges. A l'église, les torchères, avec lesquelles on accompagnait le Viatique, les processions du Saint-Sacrement et des reliques étaient ornées d'un panonceau ovale à double face, représentant d'un côté sainte Macre, de l'autre les trois personnages. Dans toutes ces représentations, du reste, les détails variaient suivant le goût du décorateur, le groupe seul restait identique.

[1] CHALETTE. *Essai historique et statistique du canton de Fismes*, dans l'*Annuaire du département de la Marne*, 1824.

Digitized by Google

Le peuple, quel que fût son respect pour l'autorité municipale, trouvait le maire et les échevins bien petits personnages pour être à tel honneur, d'autant que les figures donnaient moins l'idée de bons bourgeois que de seigneurs en brillant costume ; il les baptisa du nom de *Thibaut* porté par les plus populaires des comtes de Champagne. Une légende, inventée après coup, expliqua l'image, et, comme elle était flatteuse pour l'amour-propre des Fismois, elle se répandit vite.

Tout le monde pourtant ne l'accepta pas sans quelque hésitation. En 1775, l'auteur d'un manuscrit [1] renfermant des notes historiques sur Fismes, mais dont les souvenirs personnels paraissent remonter une quarantaine d'années plus haut, par conséquent à la

[1] Ce manuscrit, œuvre d'un anonyme qui ne manquait pas de lettres, rapporte en quelques lignes, suivant l'ordre chronologique, les principaux événements de l'histoire de Fismes, avec renvois très fréquents aux « Archives » ou au « Cartulaire de la ville ». Ce chroniqueur devait être originaire de Fismes ou y demeurer depuis longtemps ; il avait vu démolir les restes de la tour, transformer les fossés en promenades ; il avait recueilli auprès des vieillards le souvenir de la grande misère de 1650 et des années suivantes ; le dernier événement qu'il mentionne est le passage de Louis XVI à l'époque du sacre. — Il existe plusieurs copies plus ou moins correctes de ce manuscrit, qui a formé le fond des « Notes Gervais ». On ne peut maintenant vérifier ses références parce que les Archives de la ville sont réduites à très peu de chose Voici comment Chalette les appréciait en 1823 : « J'ai glané dans une effroyable pacotille de paperasses, que les Vandales de 1793 et les étrangers de 1814 ont dédaigné de lacérer et d'anéantir. Eplucheurs heureusement distraits ou légers, ils ont laissé subsister des chartres (*sic*) et autres pièces féodales aussi anciennes que curieuses, qui étaient comme noyées dans un fatras de comptes d'argenterie, d'états, de devis, de relevés, de quittances, rapports, procédures, etc... Feu M. Clément, conseiller de préfecture, est parvenu, quoiqu'à grande peine, à soustraire au feu ce qui reste encore d'important. » *Essai*, p. 22.

Digitized by Google

période 1730-1735, s'exprime ainsi : « Les armes (de Fismes) sont trois jeunes guerriers rangés en file sur un champ d'or au bas de sinople ; le premier porte la lance, le second la masse d'armes, et le troisième l'épée en pal. La couronne est de comte, les supports sont deux branches de lauriers nouées par un ruban de gueules. Si l'on en croit la tradition, ces armes ont été données aux habitants par un comte de Champagne, pour, par eux, avoir été retirés ses enfants des mains de ses ennemis [1]. »

A la fin de l'ancien régime, ces armoiries sont officielles et, non moins officiellement, représentent les comtes Thibaut. En 1787, le garde-terroir, Fournier, est nommé garde-chasse par le Conseil de Ville : « Il portera un bandouiller avec plaque en cuivre aux armes de la ville représentant l'écusson des comtes Thibaut [2]. »

Toutefois, comme ces armoiries sont la tranformation d'un sceau dont les empreintes étaient plus ou moins nettes et qui ne comportait point d'émail, il y aura toujours quelque incertitude dans leur composition. Tantôt, elles offriront « les trois comtes rangés en fasce, d'argent, tout armés » ; tantôt, ils seront « de sable ». D'autres fois, ils seront « au naturel, en chemise, se donnant la main ». Sur certains écussons, le champ sera d'or ou d'argent plein ; sur d'autres, d'or ou d'azur à terrasse de sinople. Mais toutes ces différentes formes ont cela de commun que l'écu est simple.

Après la Révolution, ces armoiries ne paraissent plus avoir été employées officiellement ; on ne les fit point enregistrer ni confirmer sous la Restauration.

[1] D'après la copie de M. Fortier-Montigny.
[2] Délibér. du 6 septembre 1787.

Digitized by Google

Elles n'étaient pas complètement oubliées pourtant. Le géomètre Chalette qui, de 1814 à 1823, recueillit les coutumes et traditions de la région, les connaissait; mais sa description les suppose tombées en désuétude. « Les armes de la ville représentaient trois jeunes guerriers, armés de toutes pièces et posés en pal, lesquels pourraient bien être les trois princes [1]. Ils étaient ainsi figurés sur le frontispice de l'Hôtel-Dieu avant la révolution, et encore sur un plat de cuivre jaune dont se servaient les confrères de Sainte-Macre pour quêter, et qui a été employé depuis à annoncer les ventes. »

D'après d'anciens souvenirs, elles servaient pourtant de décoration dans les cérémonies religieuses et civiles, quand on ornait les maisons ou que l'on pavoisait les édifices publics. C'est ainsi qu'elles semblent avoir été placées de chaque côté de l'écusson royal, au balcon de la chambre occupée par Charles X à l'hôtel Le Scellier [2], lorsqu'il fit séjour à Fismes en se rendant à Reims pour le sacre [3]. Elles y seraient restées, ainsi que l'écusson de France timbré d'une couronne royale en fer forgé, jusqu'en 1830. Pendant les journées de juillet, couronne et écussons furent abattus et traînés dans les rues. Recueillis ensuite, ces objets auraient été conservés

[1] Chalette vient de parler de l'établissement, à Fismes, de la « puissance des comtes de Champagne connus sous le nom des *trois princes Thibaut*, dont deux étaient frères et l'autre cousin, on ne sait à quelle date ». Il rapporte ensuite la légende des trois princes délivrés par les Fismois.

[2] Appartenant actuellement à Me Bruneteau.

[3] Mme veuve Féry, actuellement presque centenaire. Ses souvenirs sont peu précis sur les figures des écussons, « son attention, dit-elle, n'ayant point été attirée là-dessus à l'époque. »

Digitized by Google

longtemps avec un soin respectueux et, peut-être même, existeraient encore à Fismes [1].

Armoiries écartelées

Un ancien officier de cavalerie, M. de Thierry de Faletans, en retraite à Fismes, s'adonnait en amateur au dessin et à la sculpture. A l'occasion d'une fête, vers 1850 [2], il dessina et peignit, pour contribuer à l'ornementation, des armoiries où l'écusson des comtes Thibaut figurait en abîme sur un écu écartelé.

Ces armoiries plurent tellement qu'on les fit graver en cachet. Pendant tout l'empire, ce cachet servit officiellement à la mairie concurremment avec le cachet circulaire ordinairement en usage ; depuis 1870, il sert à l'exclusion de tout autre.

Ce cachet présente un écu *écartelé au premier et au quatrième d'argent, au sénestrochère paré d'argent et chargé de sept trangles de sable mouvant du flanc sénestre, armé d'une épée d'argent, et surmonté d'un casque de même à grille fermée et taré de profil. — Au deuxième et au troisième, d'argent chargé de quatre burelles d'azur à trois chevrons de sable brochant sur le tout. — En abime, d'argent aux trois Comtes Thibaut, en chemise et sans armes, en file sur une terrasse d'azur.*

L'écu est entouré d'une cordelière et surmonté d'une couronne garnie de trois feuilles d'ache, séparées par deux pointes portant chacune trois perles enfilées.

[1] M. Eug. Fortier, de Soissons.

[2] Les quelques contemporains qui se souviennent du fait ne peuvent autrement préciser la date ni la circonstance.

Digitized by Google

D'après quelles données ces armoiries furent-elles établies ? Nous sommes réduits à des hypothèses. Les quartiers donnent, avec d'assez notables différences, au premier et au quatrième, les armes de Costentin de Tourville qui porte : de gueules au dextrochère d'argent tenant une épée, surmonté d'un casque de même. Au deuxième et au troisième, celles de La Rochefoucauld : burelé d'argent et d'azur de dix pièces à trois chevrons de gueules brochant sur le tout, le premier écimé[1].

Or, César de Costentin, comte de Tourville, marié à Lucie de La Rochefoucauld, avait, en 1644, grâce au prince de Condé, obtenu le titre de comte de Fismes[2] ; il mourut trois ans après. M. de Thierry aura probablement trouvé l'écu de la comtesse de Tourville-Fismes, écartelé aux armes de Tourville et de La Rochefoucauld, et l'aura reproduit de son mieux, sans pouvoir se rendre compte exactement des hachures, ni, par conséquent, des couleurs. De là ces armoiries pour le moins singulières, où l'on trouve une terrasse d'azur, des pièces de métal sur champ de métal, une couronne toute de fantaisie et une cordelière de douairière.

Nous avons dit, probablement, car il n'est plus possible de vérifier. Après la mort de M. de Thierry (1875), ses collections vinrent augmenter celles du commandant Simon, son cousin, collections qui ont elles-mêmes été dispersées récemment.

Par ailleurs, le cachet de la mairie reproduisit-il bien exactement le modèle fourni par M. de Thierry ? Impossible encore de le dire, ce modèle ayant disparu.

[1] Renseignement donné par M. Max Prinet et communiqué par M. Prou, lettre du 6 juillet 1912.

[2] Ms. anonyme.

Digitized by Google

Probablement oui, pourtant, puisque l'auteur était là pour vérifier lui-même. Cependant, il faut le répéter ici, M. de Thierry était un amateur, et un amateur qui pouvait n'être point très au courant de la science héraldique.

Quoi qu'il en soit, ces armoiries passèrent dès lors pour celles de Fismes. Elles furent reproduites, avec ou sans hachures, en noir ou en couleurs, par les sociétés sur leurs bannières, par les conscrits sur le drapeau offert à celui d'entre eux qui tirait le n° 1, par les commerçants sur leurs prospectus et leurs étiquettes, par les peintres décorateurs sur les écussons en carton, bois ou métal, destinés à l'ornementation des jours de fête.

Enfin elles furent gravées par Wéry sur les médailles commémoratives des Concours de musique qui eurent lieu à Fismes en 1869 et en 1879.

On pense bien que toutes ces reproductions ne brillèrent pas par une minutieuse exactitude et un ensemble parfait. Ordinairement, les burelles de La Rochefoucauld disparaissent, et le champ devient d'azur à trois chevrons de n'importe quoi. Le dextrochère de Tourville se remplace par un sénestrochère paré suivant l'inspiration capricieuse du dessinateur. Les comtes sont réduits à trois petits bonshommes court-vêtus et pas armés du tout, alignés sur un champ de couleur très variable. La couronne devient de plus en plus fantaisiste, et la cordelière se mue en rainceaux de feuillage noués d'un ruban ordinairement de gueules.

Cependant, l'engouement ne fut pas absolument général et ces armoiries ne s'imposèrent pas à tous immédiatement. Une dizaine d'années après leur apparition, quand M. Prioux, curé-doyen de Fismes, fit

Digitized by Google

faire quatre verrières historiées (1861-1864) pour les fenêtres des basses-nefs de l'église, il ne les y admit point, mais y fit peindre seulement l'écusson qu'il considérait comme les armes authentiques de la ville : d'or, à trois chevaliers armés de toutes pièces, de sable, contournés, portant le premier une lance, le second une massue, le troisième l'épée en pal ; au-dessus, une couronne de marquis à l'antique.

Les panonceaux des torchères, actuellement perdus, existaient encore à l'époque et fournirent le modèle pour ces armoiries ; « car ce sont là les anciennes armes de Fismes, les vraies ; autrefois, on n'en connaissait point d'autres [1]. »

En 1892, les trois comtes passèrent dans les armoiries de l'Institution Sainte-Macre, nouvellement fondée ; ils y sont représentés, au deuxième, tout armés d'argent sur champ de gueules.

[1] Mme Vve Fortier-Montigny, octogénaire très au courant des anciennes traditions paroissiales et du vieux mobilier de l'église où son père avait été pendant vingt ans marguillier de Sainte-Macre. Il est à remarquer que, pour elle comme pour les autres personnes consultées, ces « vraies armes » de Fismes consistaient essentiellement dans la représentation des trois comtes ; tout le reste, couleur du champ et des personnages, manière dont ils sont armés, n'est que détail insignifiant. Cette manière de voir est ancienne. De là, les incertitudes et les variantes dans la représentation des armoiries ; incertitudes et variantes qui sont passées aussi dans les différents ouvrages qui parlent des armes de Fismes, soit qu'ils donnent seulement l'écusson dit des comtes Thibaut, soit qu'ils donnent les armoiries écartelées. — Ed. Renot. *Armorial général des anciennes provinces de France, Marne.* — Dr Pol Gosset. *Armorial de l'Élection de Reims. Travaux de l'Académie de Reims*, t. CXII, p. 243, note. — Abbé Chevallier. *La Vallée de l'Ardre, Fismes.*

Digitized by Google

Les armoiries au nouvel Hôtel de Ville

En 1912, l'Hôtel de Ville fut reconstruit. Le Conseil municipal décida de mettre sur le fronton les armes de la ville. On pensa d'abord les faire peindre sur une table de porcelaine, puis à les représenter en émail sur une plaque de métal, ou même en mosaïque.

Avant de rien commander, il fallait savoir exactement quelles étaient les couleurs des armoiries conservées sur le cachet de la mairie, car personne dans l'assemblée n'émettait le moindre doute sur leur authenticité, et c'étaient celles-là que l'on voulait faire reproduire. Comme nous l'avons vu plus haut, la manière de les peindre n'était rien moins que fixe.

En raison de ses relations personnelles, un des conseillers, M. Edme Barbey, fut chargé de soumettre la question à des spécialistes.

Il consulta d'abord M. Jadart, conservateur de la Bibliothèque de Reims. Celui-ci, dans sa réponse, rappela qu'il fallait, avant toute autre recherche, s'assurer si Fismes n'avait point d'armoiries officielles, et, pour cela, voir s'il n'y avait pas « à la mairie d'ordonnance royale du temps de la Restauration confirmant les armoiries anciennes de Fismes, avec un dessin en couleurs... qui serait le blason officiel. Le maire pourrait le réclamer au Ministère ou s'informer s'il existe à la Chancellerie [1]. »

Il ne se trouva rien à la mairie, non plus qu'au Ministère ni à la Chancellerie. A défaut de ce document, il fallait s'en rapporter à la possession, c'est-à-dire aux armes du cachet « avec les quatre quartiers et l'écusson des comtes sur le tout ».

[1] Lettre du 26 juin 1912.

Digitized by Google

M. Jadart signalait en outre comme « question douteuse, la couronne de marquis ou de duc qui surmonte l'écusson, avec cordelière sur les côtés ». Quant à la question de savoir s'il ne vaudrait pas mieux remplacer les trois comtes problématiques par les personnages du sceau, il était d'avis de ne s'en point préoccuper : « autre chose est un sceau du moyen âge, (autre chose) le blason moderne d'une ville. »

Le 28, il revenait encore sur la composition insolite des armoiries, avec leur couronne de fantaisie : « Sait-on, ajoutait-il, à quelle date remonte l'usage d'un semblable cachet, et la présence des mêmes armes sur le papier à lettre de la mairie ? A-t-on au contraire d'anciens types de cachets avec d'autres armoiries ? » Questions auxquelles personne n'était pour lors en mesure de donner réponse.

Toutefois, une autre consultation allait bientôt en fournir les éléments. M. Barbey s'était aussi adressé à M. Maurice Prou, membre de l'Institut et professeur à l'Ecole des Chartes. Celui-ci, après avoir nettement écarté la légende des trois comtes, déjà infirmée du reste depuis longtemps, soumit les armes du cachet « à un de ses confrères, M. Max Prinet, qui est le savant le plus compétent en matière de blason. » M. Prinet reconnut aussitôt et signala, comme nous l'avons dit plus haut, les armes des Costentin et des La Rochefoucauld.

M. Prou, après avoir fait remarquer la cordelière et la couronne de fantaisie qui n'est « ni celle de comte, ni celle de marquis, mais tenant des deux », concluait : « Vous savez que beaucoup de villes ont pris comme armoiries celles de leurs seigneurs... Il me semble que

Digitized by Google

l'on pourrait, sur le nouvel Hôtel de Ville, mettre l'écu tel qu'il est sur le timbre de la mairie, sauf à substituer dans l'écu central trois personnages pareils à ceux du sceau de la commune au XIIIe siècle ; à supprimer la cordelière, à remplacer la couronne de fantaisie, soit par une couronne comtale, soit par une couronne murale, c'est-à-dire la couronne qui surmonte les armoiries de ville, couronne crenelée [1]. »

Ces consultations furent soumises à M. Malgras, architecte de l'Hôtel de Ville, qui les résuma dans un mémoire et fit, d'après les renseignements qu'elles contenaient, exécuter un écusson en couleurs où l'écu des comtes Thibaut se trouvait remplacé par un autre reproduisant exactement les personnages du sceau, avec son exergue, y compris l'abréviation *sigill.* et le mot fautif *Iuratoriun.* Ce projet fut, dès les premiers jours de septembre, soumis à MM. Prou et Jadart qui signalèrent la faute à corriger et insistèrent, comme M. Prinet l'avait déjà fait, sur l'exacte reproduction des armes seigneuriales avec le premier chevron écimé, et la suppression de la cordelière, « non-sens sur les armes d'une ville [2]. »

Entre temps, les renseignements pris sur l'exécution des armoiries en couleurs émaillées sur métal ou sur porcelaine n'avaient point été favorables : la durée n'en était pas garantie, l'émail étant sujet à se fendre et à s'écailler, la mosaïque à se désagréger. Le conseil décida donc qu'elles seraient sculptées.

M. Malgras fit faire alors un nouveau dessin à l'échelle d'exécution et, dans le courant d'octobre 1912, furent

[1] Lettre du 6 juillet 1912.
[2] Lettre de M. Prinet à M. Jadart, 8 août 1912.

Digitized by Google

sculptées sur le fronton de l'Hôtel de Ville, les armoiries, désormais officielles de la ville de Fismes : *au premier et au quatrième, de Costentin ; au deuxième et au troisième de la Rochefoucauld.* En abîme un écu à

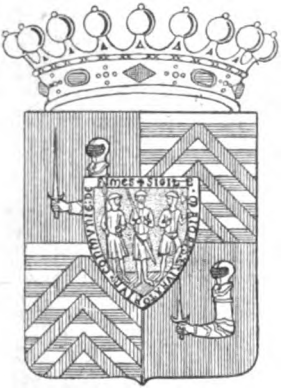

l'antique porte les personnages du sceau sur champ d'or à plaine de sinople ; en bordure est gravée la légende du sceau : *sigill. maioris et iuratoriun communie de Fimes.* La couronne est de comte.

Digitized by Google

Digitized by Google

APPENDICE

Extraits de Lettres de M. Maurice Prou,
membre de l'Institut,
professeur à l'Ecole des Chartes,
membre honoraire de l'Académie de Reims,

sur le sceau et les armes de Fismes

I

Sceau de la commune de Fismes

Le sceau reproduit sur la carte postale[1] est celui qui est conservé au musée de Berlin, comme l'indique Douët d'Arcq en son inventaire des sceaux, sous le n° 5482. C'est une matrice.

Aux Archives Nationales, on conserve, sous la cote J 415, une charte scellée de ce sceau, mais il n'en reste qu'un petit fragment.

Il n'y a pas de comtes Thibaut sur le sceau de Fismes. En effet, l'inscription circulaire ou légende porte : *Sigillum maioris et iuratorum conmunie Fimes.*

Une légende de sceau ou de monnaie était toujours, au moyen âge, en relation étroite avec le type, c'est-à-dire le sujet gravé dans le champ. Ici nous avons donc

[1] La demande de renseignements, adressée par M. Barbey à M. Prou, était accompagnée d'une carte représentant en grandeur naturelle le sceau de la commune de Fismes reproduit plus haut.

Digitized by Google

nécessairement la représentation du maire au milieu, accompagné de deux jurés, tous en costume militaire.

Les trois personnages sont représentés tels qu'ils étaient quand ils s'acquittaient du service militaire dû au comte par la municipalité. Ce sont des fantassins équipés comme les soldats des milices bourgeoises ; les comtes seraient des chevaliers « à cheval ». Il n'y a aucun doute. D'ailleurs je vous donne là l'opinion de tous les érudits qui ont parlé de ce sceau très célèbre.

II

Armoiries de la ville de Fismes avec les armes des seigneurs

Le cachet de la mairie porte les armes des Costentin de Tourville et des La Rochefoucauld, d'après M. Max Prinet, qui est le savant le plus compétent en blason. Beaucoup de villes ont pris les armes de leurs seigneurs.

L'écu du timbre de Fismes se décrit ainsi : Au 1er et 4e quartiers, de Costentin de Tourville, au 2e et 3e de La Rochefoucauld ; sur le tout, un écu avec trois personnages, imité du sceau de la commune avec le maire et les deux jurés.

Costentin porte *de gueules au dextrochère d'argent tenant une épée surmonté d'un casque du même*. La Rochefoucauld porte *burelé d'argent et d'azur, à trois chevrons de gueules brochant sur le tout, le premier écimé*.

César de Costentin s'intitulait *comte de Tourville et de Fismes* ; il mourut en août 1647. Il épousa Lucie de La Rochefoucauld, fille d'Isaac. Le titre de comte de Fismes passa aux fils de César, dont le troisième fut le célèbre maréchal et vice-amiral de France, mort en 1701.

Digitized by Google

Je ne sais pas comment César de Costentin eut le titre de comte de Fismes.

Mais le dessinateur qui a établi le cachet de la mairie a probablement copié l'écu d'une femme, car il l'a entouré d'une cordelière. En outre, la couronne est de fantaisie, n'étant ni celle de comte, ni celle de marquis, mais tenant des deux.

III

Armoiries de la ville de Fismes attribuées en 1696

L'Armorial de 1696 donne pour armes à la ville de Fismes : *De gueules à une tour ouverte crenelée de quatre pièces d'argent, acostée* (sic) *de deux lions affrontez d'or.* (Bibliothèque Nationale, *Armorial général*, Champagne. Ms. français 32203, fol. 387.)

Et l'image en couleur se trouve dans un autre volume du même *Armorial*, ms. fr. 32237, p. 32.

Mais vous savez que, par mesure fiscale, on imposa des armoiries aux personnes et communautés qui n'en avaient pas. Ces armes-là me paraissent sans attache traditionnelle, inventées en 1696. Je crois que les armes du timbre de la mairie résultant de la combinaison des armes seigneuriales avec le sceau de la communauté sont bien plus intéressantes et justifiées.

Paris, juillet 1912.

M. PROU.

A M. Edme Barbey, à Fismes.

Digitized by Google

Digitized by Google

Une Trouvaille inédite de Monnaies

du Moyen Age

Faite à ROBERCHAMP (Aisne) en 1874

par M. Émile BOSSE

Membre correspondant de l'Académie

Le sol de la région champenoise livre fréquemment aux chercheurs de nombreux vestiges, témoins de ses occupations successives et des luttes terribles dont il fut le théâtre, depuis les invasions barbares jusqu'à l'époque contemporaine. Certaines contrées du pays sont plus favorisées que d'autres à ce point de vue et parmi elles, on peut citer les villages situés le long de la voie romaine de Reims à Bavay dans la partie séparant le département des Ardennes, des cantons de Neufchâtel et de Sissonne, formant au moyen âge la limite du Rémois et du Laonnois[1]. Après la villa romaine de Nizy-le-Comte[2] et le cimetière mérovingien de Frontigny, la charrue mettait au jour, il y a à

[1] Cfr. H. Jadart. — *La limite occidentale du département des Ardennes, ancienne ligne de démarcation du Rémois et du Laonnois* (Extrait du *Bulletin de Géographie historique et descriptive*, n° 2, 1901.) Une brochure, 1901.

[2] Cfr. Martin. — *Essai historique sur Rozoy-sur-Serre*, 1863, Tome 1er, p. 49.

Digitized by Google

peine quelques semaines, à Roberchamp, des débris de sculptures d'un grand intérêt et d'un fort beau travail, dont se sont entretenues plusieurs sociétés savantes[1]. La majeure partie des objets exhumés se rapporte aux premiers temps de notre histoire, surtout à la période gallo-romaine plutôt qu'au moyen âge qui nous a cependant laissé de si remarquables monuments qu'on ne peut se lasser d'admirer. C'est pourquoi je suis heureux, grâce à l'obligeance bien connue du secrétaire général de l'Académie, de pouvoir donner quelques détails sur une trouvaille de monnaies, en majeure partie des XIIe et XIIIe siècles, faite à Roberchamp en 1874, et dont il n'a pas encore été parlé.

D'abord quelques mots sur le lieu de la découverte[2] : *Robert-Champ*, ferme, commune de la Malmaison ; — *Robercamp*, 1181 ; — *Robertcamp*, XIIe siècle (cartulaire de l'abbaye de Vauclerc, f°s 31 et 35) ; — *Roberti campus*, XIIIe siècle (archives de l'Emp. L 996) ; — *Roberchamp*, 1568 (acquits-Archives de la ville de Laon) ; — *Robertchamps, Roberchamps*, 1675 (Archives communales de la Malmaison).

Cette ferme appartenait à l'abbaye de Vauclerc ; elle a été unie à la Malmaison par arrêté de l'administration départementale de l'Aisne du 21 octobre 1791. Elle est aujourd'hui la propriété de la Société anonyme des Sucreries de Saint-Germainmont et d'Ecly qui la cultive avec les derniers perfectionnements de l'agri-

[1] *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 1913. — *Bulletin de la Société Archéologique Champenoise*, n° de décembre 1912, p. 122.

[2] D'après le *Dictionnaire topographique du département de l'Aisne*, par A. Matton, 1871, p. 233. (Renseignements obligeamment fournis par M. Jadart.)

Digitized by Google

culture appliquée à l'industrie. Elle fait partie du département de l'Aisne et du canton de Neufchâtel.

Sur un terrain, au bord d'un chemin qui va de la ferme de Roberchamp à celle de Frontigny, à environ un kilomètre de cette dernière, se trouvait une garenne de onze hectares pourvue de beaux chênes et fort touffue. Le fermier, M. Butteux, obtint du propriétaire l'autorisation de la mettre en culture et prit des ouvriers pour la défricher et abattre les arbres. Au pied de l'un de ces chênes, M. Isaïe Macquin [1], manouvrier à Lor, avec un de ses oncles, trouva dans les racines un pot en grès, fêlé, qu'il n'a pas conservé et rempli de pièces de monnaies. Le tout fut apporté à Lor et l'on compta les pièces qui atteignaient le chiffre de 1.800, dont 20 en argent fin, le reste en cuivre et billon d'argent à très bas titre. L'oncle de Macquin présent à la découverte en prit une partie, le surplus s'écoula de divers côtés, mais aucune ne fut vendue à des marchands de monnaies. Un certain nombre furent données à M. Demonceaux à Lor et elles sont mélangées à sa collection, une partie revint à M. Jadart, et le reste fut recueilli par deux gendarmes venus de la part de leur capitaine, M. Vauthier, commandant la gendarmerie à Rethel, numismate très expert, qui a laissé une fort belle collection.

Ces renseignements ont été donnés en 1912 à M. Jadart par la veuve de l'inventeur Macquin décédé depuis. Il semble qu'on pourrait émettre un doute sur le nombre des monnaies trouvées il y a 38 ans, qui pourrait bien ne pas être aussi considérable qu'on le

[1] Ou Maquin ; ce nom, porté par plusieurs familles de la région, s'orthographie des deux manières.

Digitized by Google

dit. Celles que nous avons, et qui forment la part de M. Jadart, sont au nombre de 135 ; le catalogue de la collection du commandant Vauthier [1] mentionne seulement : 8 pièces de Louis VI, frappées à Etampes ou Orléans, 9 pièces d'Artois, 3 de Boulogne, 3 de Cambrésis, 32 de Champagne et de Brie, 9 de Bourgogne, 4 de Picardie, 6 de Vermandois, 6 de Ponthieu, 2 du comté de Rethel, dont les types se retrouvent dans notre nomenclature, et il faut bien admettre que le distingué collectionneur possédait des monnaies d'autre provenance que celles de Roberchamp. Même en admettant une libéralité de distribution très grande, il y a encore une trop large différence pour arriver au chiffre de 1.800.

Avec son amabilité habituelle, M. Jadart donna quelques-uns de ses doubles à ses amis, et en septembre dernier il voulut bien me remettre la boîte contenant le reste pour en dresser un catalogue sommaire : il y en avait en tout 108. Je tiens à remercier ici MM. le Dr Pol Gosset, Vignier, directeur de la Société des Sucreries de Saint-Germainmont, et le Dr Lamiable qui avec la plus exquise bonne grâce m'ont permis de compléter, en y ajoutant celles que je possède, la nomenclature du lot de 135 pièces échu à M. Jadart.

Cette partie de la trouvaille est fort intéressante, car elle ne compte pas moins de 32 types différents se rapportant aux XIIe, XIIIe et XIVe siècles, et émises par Louis VI, Louis VII, Philippe-Auguste, Louis VIII, les

[1] *Revue Historique Ardennaise*, livraison de novembre-décembre 1894, contenant un catalogue sommaire de cette intéressante collection, dressé avant sa mort par le commandant Vauthier lui-même.

Digitized by Google

comtes de Champagne, les archevêques de Reims et divers autres seigneurs ou évêques de la région.

Par qui, et à quel moment ou dans quelles circonstances ce trésor, considérable pour l'époque, a-t-il été enfoui ? Mystère qui ne sera jamais, sans doute, pénétré. Il en sera pour lui comme pour beaucoup d'autres trouvailles semblables, dont l'origine est inexplicable. Parmi celles faites dans la contrée, on peut citer celle de 700 monnaies romaines trouvées dans le milieu du XIXe siècle, à Signy-l'Abbaye et cataloguées par M. Duquénelle; celle de 136 monnaies en argent des XVe et XVIe siècles trouvées à Cauroy le 16 avril 1911 [1], et celle de 120 pièces en or, argent et billon, des XVe et XVIe siècles, faite à Villers-Marmery le 15 mars 1912 [2].

Le vase renfermant la trouvaille de Roberchamp avait fort bien conservé son contenu, car la plus grande partie des pièces sont dans un très bon état, surtout celles en argent, dont certaines paraissent être fleur de coin. Je vais en donner la nomenclature.

(Les numéros précédés d'une lettre se rapportent : H à l'ouvrage de Hoffmann, *Monnaies royales de France ;* P à celui de Poey d'Avant, *Monnaies féodales de France.*)

[1] *Almanach-Annuaire Matot-Braine,* 1912, p. 86.

[2] *Bulletin de la Société Archéologique Champenoise,* n° 4 de décembre 1912, pp. 109 à 117, article contenant le détail des monnaies trouvées.

Digitized by Google

§ 1er. — Monnaies royales

I. — Louis VI le Gros (1108-1137).

1. — 1. Denier Parisis . . . . . 1 pièce.

† LUDOVICUS REX, dans le champ FRA — NCO (en écriture rétrograde).
R/ † PARISII CIVIS, croix dans un grénetis.

2. — 2. Denier de Pontoise. . . . . 1 pièce.

LUDOVICUS REX, lettres A et ω suspendues.
R/ † PONTISI CNSRSI, croix cantonnée d'un annelet — (H-6).

(Roret. *Atlas*, n° 249. — Rollin, n° 585.)

3. — 3. Denier de Château-Landon . . . 1 pièce.

† LUDOVICUS REX, croisette, pal et croix au-dessus, et au-dessous un besant.
R/ † LANDONIS CAST, croix cantonnée de deux croisettes — (H-14).

(Roret. *Atlas*, n° 251.)

4. — 4. Denier d'Orléans . . . . . 10 pièces.

† LUDOVICUS REX châtel, type dégénéré du temple carolingien ; dans le champ les lettres C et R, au-dessous un annelet.
R/ AURELIANS CITAS, croix cantonnée d'un annelet et d'un V — (H-8).

(Roret. *Atlas*, n° 254.)

Digitized by Google

5. — 5. Denier d'Étampes . . . . . 2 pièces.

† LUDOVICUS REX, dans le champ un lambel. au-dessous une croisette (dégénérescence du monogramme carolingien).

R/ † CASTELLUM STAMPIS, croix cantonnée de deux V [1].

II. — LOUIS VII LE JEUNE (1137-1180).

6. — 1. Denier de Mantes . . . . . 1 pièce.

† LUDOVICUS REX, croix cantonnée de deux annelets dans un grenetis.

R/ CASTRUM NAT, dans le champ, deux croisettes entre deux annelets — (H-3).

(RORET. *Manuel*, pp. 149 et 205.)

7. — 2. Denier de Bourges . . . . . 1 pièce.

† LUDOVICUS REX, tête barbue de face, couronnée.

R/ † URBS BITURICA, croix florencée dont le pied coupe la légende — (H-9).

8. — 3. Denier Parisis . . . . . 13 pièces.

† LUDOVICUS REX dans le champ FRA—NCO en caractères rétrogrades.

R/ † PARISII CIVIS, croix.

(RORET. *Atlas*, n° 255.)

[1] Sur les monnaies d'Étampes, voir dans la *Revue Numismatique*, année 1912, 2e et 3e trimestres, pp. 237 et 390, une étude très sérieuse, bien documentée et accompagnée de planches.

Digitized by Google

III. — Philippe II Auguste (1180-1223).

9. — 1. Denier de Bourges . . . . . 1 pièce.

† PHILIPUS REX, tête barbue et mitrée de face.

R/ URBS BITURICA, croix tréflée dont le pied coupe la légende.

10. — 2. Denier Parisis . . . . . 2 pièces.

† PHILIPUS REX, dans le champ FRA — NCO, en deux lignes, écriture rétrograde.

R/ † PARISII CIVIS, croix.

11. — 3. Denier de Montreuil . . . . . 1 pièce.

† PHILIPUS REX, dans le champ FRA — NCO (rétrograde).

R/ MOUTURUEL, croix cantonnée de deux annelets — (H-9).

12. — 4. Denier d'Arras . . . . . 17 pièces.

† PHILIPUS REX, dans le champ FRA — NCO en deux lignes rétrogrades.

R/ ARRAS CIVIS, croix cantonnée de deux lis — (H-3).

(Variété de Roret. *Atlas*, n° 240.)

13. — 5. Denier Tournois . . . . . 18 pièces.

PHILIPPUS REX, croix.

R/ † TURONUS CIVIS châtel tournois — (H-12).

Digitized by Google

IV. — Louis VIII le Lion (1223-1226).

14. — Denier Tournois . . . . . 23 pièces.

† LUDOVICUS REX, croix.

R/ † TURONUS CIVIS châtel tournois — (H-3) [1].

V. — Philippe III le Hardi (1270-1285).

15. — Gros Tournois (d'argent). . . . . 1 pièce.

† PHILIPPUS REX. — BNDICTU : SIT : NOME : DMINI, en légende intérieure, croix dans le champ.

R/ † TURONUS CIVIS châtel tournois, le tout dans une bordure de dix fleurs de lys — (H-4).

VI. — Jean II le Bon (1350-1365).

16. — Gros Tournois (d'argent). . . . . 1 pièce.

† IOHANNES † REX en légende intérieure, croix † BNDITU : SIT : NOME : DNI : NRI : DEHS (?)

R/ † TURONUS CIVIS, dans le champ un châtel tournois. — Bordure de douze fleurs de lys — (H-15).

17. — VII. Une monnaie en argent cassée. 1 pièce.

R/ ... BENEDICTUM, croix.

[1] Sur ces monnaies et celles nos 19, 25 et 31, voir *Travaux de l'Académie de Reims : Mémoire sur quelques monnaies de Champagne*, t. II, pp. 275 et suivantes.

Digitized by Google

18. — VIII. Monnaie dans le même état. . 1 pièce.

... DEUS ...

R/ ... MARIS ... croix trèflée.

(Ces deux dernières, caractères en gothique du XIVe siècle.)

§ 2. — Monnaies seigneuriales ou épiscopales

19. — 1. Saint-Martin de Tours (abbaye) XIIe siècle. Denier de billon. . . . . 1 pièce.

† SCSMARTINUS, châtel tournois.

R/ TURONUS CIVI, croix.

(Manuel Roret, p. 252.)

20. — 2. Philippe Auguste (1180-1223) et Roger de Rozoy, évêque de Laon (1180-1207)[1]. Denier . . . . . 1 pièce.

† PHILIPUS RE, buste couronné de face.

R/ † ROGERUS EPE, buste mitré de face.

21. — Guillaume Ier, archevêque de Reims (1176-1202). Denier. . . . . 7 pièces.

Dans le champ GULE — RMUS en deux lignes entre deux traits, au-dessous deux besants ; autour † ARCHIEPISCOPUS.

R/ REMIS CIVITAS, croix cantonnée de deux croissants et de deux lis [2] — (P-6075).

[1] Une monnaie semblable a été trouvée en janvier 1913 sur le terroir de la commune d'Hannogne et m'a été gracieusement offerte par mon confrère et ami M. Jules Carlier.

[2] Une monnaie semblable a été trouvée en 1908 à Château-Porcien, lieu dit Nandin. Elle fait partie de la collection du Dr Lamiable.

Digitized by Google

22. — GUILLAUME II, archevêque de Reims (1219-1226) Denier . . . . . 1 pièce.

Même type que le précédent sauf l'inscription dans le champ GULE — LMUS (L au lieu de R.)

23. — 5. HENRI II, archevêque de Reims (1227-1240). Denier . . . . . 3 pièces.

Dans le champ HENR — ICUS en deux lignes entre deux traits ; au-dessus et au-dessous besants ; autour † ARCHIEPISCOPUS.

R/ REMIS CIVITAS, croix cantonnée de deux croissants et de deux lis — (P-6080).

24. — 6. NICOLAS DE FONTAINES, évêque de Cambrai (1248-1272). Gros d'argent. 2 pièces.

† NICHOLAUS S : EPSCHOPUS, tête de face mitrée et barbue, le buste débordant sur la légende.

R/ autour AVE MARIA GRATIA PLENA, dans le champ autour CA-ME-RA-CU, croix coupant la 2e légende cantonnée de douze besants.

25. — 7. THIBAULT IV, comte de Champagne (1201-1253). Denier au type de Provins. 12 pièces.

† TEBAU COMES, croix cantonnée au 1er d'un ω, au 4e d'un A, aux 2e et 3e de croissants.

R/ CASTRI PRUVINS. Peigne surmonté de trois tours [1] — (P-5980).

[1] Sur ces monnaies, outre l'étude mentionnée ci-avant, voir *Note sur les monnaies frappées à Provins de 1125 à 1270 par les Comtes de Champagne*, par M. Ch. ROBERT, avec figures. (*Travaux de l'Académie de Reims*, t. XXXI, p. 200.)

Digitized by Google

26. — 8. Éléonore, comtesse de Vermandois (1183-1214)[1]. Denier de St-Quentin. 3 pièces.

† CO VIROMENDUI, dans le champ ALI — ENO en deux lignes.

R/ S. QUINTINUS, croix.

(Rollin, n° 812).

27. — 9. Guillaume III, comte de Ponthieu (1191-1222). Denier d'Abbeville . . 1 pièce.

† WILEIM CONS, dans le champ PON — TIV en deux lignes.

R/ ABBATISVILE, croix cantonnée de besants aux 2e et 3e — (P-6708).

28. — 10. Gaucher de Chatillon, comte de Porcien (1303-1329). Denier d'argent d'Ivoi. 1 pièce.

† GALCHS COMES PORC, buste couronné de face.

R/ MONET NOVA YVE, croix coupant la légende cantonnée de douze besants[2].

[1] Une pièce semblable est entrée en 1912 dans la collection de la Bibliothèque Nationale qui en manquait, en même temps qu'une variété du denier de Montreuil (n° 11 ci-dessus) et d'autres monnaies de Louis VI et Philippe-Auguste provenant d'une trouvaille de 56 monnaies féodales faite près de Pontoise et offerte par M. le comte de Beauchamp. (Rapport de M. Marcel, administrateur général. *Journal officiel* du 23 février 1913, p. 1788, col. 3.)

[2] Un catalogue n° 57 de novembre 1912 de Schulman, expert à Amsterdam (p. 103, n° 2125), attribue cette monnaie à la seigneurie de Florennes, d'après de Chautard, planche XIX.

Digitized by Google

29. — 11. Marguerite de Constantinople, comtesse de Flandre (1244-1280). Gros d'argent de Valenciennes (très belles pièces). . . . . 3 pièces.

† MONETA VALENCENENSIS, cavalier à droite tenant une épée.

R/ † MARGARETA COMITISSA, au centre : autour † SIGNUM CRUCIS, croix cantonnée de quatre croissants.

30. — 12. Renaud, comte de Boulogne (1191-1227). Denier de Dammartin . . . 1 pièce.

† RENAUD COMES, dans le champ : BOL — ONU, en deux lignes.

R/ † BOLUENENE, croix cantonnée d'un croissant aux 2e et 3e.

(Rollin, n° 806.)

31. — 13. Hugues V, duc de Bourgogne (1305-1315). Denier de Dijon . . . . . 2 pièces.

† UGO DUX BURG . DIE, double crosse, au-dessus besant, au-dessous annelet.

R/ † DIVIONENSIS, croix — (P-5676).

(Deux variétés.)

§ 3. — **Monnaie étrangère**

32. — 1. Édouard III, roi d'Angleterre (1327-1377). Gros d'argent de Londres . 1 pièce.

† EDWART . DNS . HIB, tête couronnée de face.

R/ LON - DON - CIVI - TAS, croix coupant la légende cantonnée de douze besants [1].

[1] Une monnaie semblable a été trouvée en 1910 dans les environs de Château-Porcien. (Collection de l'auteur.) — Une autre, avec au

Digitized by Google

En voyant une telle diversité de types, on ne peut s'empêcher de regretter que la totalité du trésor n'ait pu être inventoriée, et nous devons savoir gré à M. Henri Jadart d'avoir si bien conservé ce qu'il a pu sauver de la dispersion, en nous permettant de le faire connaître aujourd'hui.

revers CAN - TOR - CIVI - TAS (Cantorbery), a été trouvée près de Bray-Hannogne. (Collection J. CARLIER.)

Digitized by Google

UN AGNEL D'OR

de Jean de Berry (1340-1416)

Note sur trois monnaies d'or trouvées à Château-Porcien et à Villers-devant-Le Thour (Ardennes)

par M. Émile BOSSE
Membre correspondant de l'Académie

Les trouvailles de monnaies d'or sont assez rares pour qu'elles méritent d'être relatées lorsqu'elles se produisent. Dans la notice consacrée en 1912 aux découvertes faites sur le plateau de Nandin, et à laquelle l'Académie a bien voulu accorder dans ses *Travaux* une place d'autant plus flatteuse pour moi, que je n'avais pas encore le grand honneur de compter au nombre de ses membres correspondants, j'ai mentionné sommairement un aureus de Tibère qui fait partie de ma collection. Cette pièce, au type ordinaire, avec l'effigie laurée à droite, porte autour en lettres capitales tournées vers l'extérieur et commençant à droite : TI CAESAR DIVI — AUG F AUGUSTUS, au revers : Livie assise à droite tenant de la main droite une lance, de la gauche une fleur; en exergue : PONTIF — MAXIM. (Cohen, 1re édition, n° 1). Mon fils Joseph a recueilli en juillet 1912, sur le même terrain, un moyen bronze bien

Digitized by Google

conservé et avec une magnifique patine verte, à la même effigie avec au revers un autel et au-dessous : ROMAE TA. Mais la trouvaille dont j'ai à parler surtout est plus intéressante : il s'agit d'un agnel d'or trouvé en juin 1909 sur les confins des communes de Château-Porcien et de Condé-lez-Herpy, sans que j'aie pu exactement en déterminer l'emplacement, lorsque j'en fis l'acquisition.

La pièce est fort belle et d'une frappe nette, bien que la pioche ou la charrue ait emporté environ un centimètre de la bordure et de la légende, formant ainsi une échancrure assez profonde. Elle pèse exactement quatre grammes 70.

Au droit :

† AGN o D... QUI o TOLL o PECCA o MUDI o MISERERE o NOB

en beaux caractères gothiques; au centre un agneau nimbé passant à gauche, la patte droite antérieure relevée et regardant vers la croix d'une oriflamme sur laquelle il est posé, au-dessous : IOH'DUX.

R./ ... RC VINCIT — XRC — REGNAT — XRC — IMPERAT

(le monogramme en majuscules grecques, le reste en beaux caractères gothiques, les mots séparés par deux roses); au centre une croix pattée feuillagée et fleurdelisée, cantonnée de quatre fleurs de lis, le tout dans un quadrilobe, lui-même cantonné de huit fleurs de lis.

Cette monnaie décrite et représentée dans l'ouvrage de Tobiesen Duby, sur les monnaies des barons et prélats de France (p. 151, t. II; pl. 4, n° 2), a été frappée par Jean de Berry (1340-1416), 3e fils de Jean le Bon, roi de France, et de Bonne de Luxembourg. Ce duc, qui fut père de Bonne de Berry, épouse du comte d'Armagnac et de Rodez, dont le souvenir bienfaisant vit encore

Digitized by Google

dans les montagnes de Rouergue et du Carladès [1], joua un rôle politique important au début du règne de son neveu Charles VI. Ses autres neveux étaient Jean sans Peur et Louis d'Orléans.

Une monnaie semblable a été trouvée en 1906 à Vailly-sur-Aisne, et présentée à la Société archéologique de Soissons par M. Blanchard, dans la séance du 5 mars 1906. (Société archéologique, *Bulletin*, t. XIII (1905-1906), p. 311.)

Pendant près de deux siècles, des agnels furent frappés par les rois de France à partir du règne de saint Louis; il y en eut aussi, comme celui qui nous occupe, d'émis par les grands seigneurs. Il en existe un, avec quelques variantes de Louis de Male, comte de Rethel. (Gaillard, n° 230; — Catalogue de la collection Cugnot, décembre 1912; Bourgey, expert, n° 664 et planche VIII). Selon les ordonnances royales, ces pièces devaient peser 64 grains ou 4 grammes 0792. On comptait 60 agnels d'or au marc de 3.840 grammes ou 244 grammes 752 [2].

Le catalogue n° 57 de M. Schulman, expert à Amsterdam (novembre 1912, un vol. de 364 pages, 5290 numéros avec planche), mentionne deux monnaies pareilles à celle de Jean de Berry, dont l'une un peu plus grande, et les attribue, en en donnant la figure, à Jeanne et Wenceslas, duchesse et duc de Brabant (1355-1383), d'après de Witte n° 387; (p. 43, n°s 889^a à 889^b.)

[1] L'épitaphe inscrite sur son tombeau, après sa mort en 1435, rapportée par de Gaujal : « Études historiques sur le Rouergue, t. IV, p. 185, » portait simplement : « *Hic Jacet Corpus Dominæ Bonæ.* »

[2] Renseignements donnés par M. Blanchard dans sa communication du 5 mars 1906.

Digitized by Google

Il les évalue 80 et 30 florins. Il semble que l'attribution de Tobiesen Duby est plus conforme à la réalité. Outre que notre pièce est au type courant des agnels d'or frappés par les rois de France, l'indication DUX paraît se rapporter plutôt à un homme, Jean de Berry, qu'à une femme, Jeanne de Brabant [1].

On m'a encore présenté une monnaie en or rognée trouvée en novembre dernier à Villers-devant-Le Thour, par M. Doriot, cultivateur. C'est une pièce assez épaisse frappée probablement par Philippe V, roi d'Espagne (1700-1746), et portant un écusson couronné et écartelé, avec au revers une croix potencée dans un quadrilobe. Les légendes qui auraient permis l'identification ont disparu dans la rognure.

16 Février 1913.

[1] Jean IV, duc de Brabant et comte de Louvain (1415-1427), avait frappé cependant des agnels d'or. (R. SERRURE, *Ann. Soc. Num.*, 1888, p. 140. — RORET, t. II, p. 4.)

Digitized by Google

La
RESTAURATION DU CHATEAU DES PAPES
A AVIGNON

Communication par M. l'abbé CHARLES
membre titulaire

Il y a sept ans, étant de passage à Avignon, je voulus visiter le palais des Papes. Cette visite ne me laissa qu'une impression pénible. J'étais arrivé dans la soirée, le 1er septembre. Le palais des Papes, avec son extérieur assez massif, me faisait l'effet d'une prison plutôt que d'un palais, surtout si je songeais à nos élégants palais du Louvre et des Tuileries, et aux gracieux châteaux de la Loire. J'avais essayé de pénétrer dans l'intérieur du palais, qui était alors une caserne. Je savais bien qu'il me serait impossible, en vertu des règlements militaires, de visiter les différentes salles de la caserne, mais, en m'avançant pour demander un renseignement à l'un ou à l'autre, en ayant l'air d'un égaré, je pouvais arriver à prendre une connaissance générale de l'ensemble du palais ; je ne voulais pas autre chose. Cette vue sommaire de l'intérieur du palais ne modifia pas mon impression première ; à droite et à gauche, des groupes de soldats occupés des menus détails de leur service ; en face de moi, de grands murs coupés régulièrement, ou à peu près, par des fenêtres rectan-

Digitized by Google

gulaires ; tout cela me semblait du plus complet prosaïsme. Je quittai Avignon, persuadé que la réputation du château des Papes était surfaite, et qu'il fallait la suffisance méridionale ou gasconne pour lui donner, comme à l'admirable Mont Saint-Michel, le nom de « Merveille ».

Je suis retourné à Avignon cette année, et mes impressions ont été toutes différentes. Il est vrai qu'il y a cinq ou six ans, le château des Papes, qui servait de caserne depuis 1812, est passé dans le domaine de l'Administration des Beaux-Arts ; celle-ci a voulu lui rendre son cachet primitif, et n'a pas ménagé dans ce but, les restaurations. Aussi a-t-on pu dire, sans trop d'exagération, que l'on avait retrouvé le château des Papes, tant est grande la transformation qu'il a subie.

On sait que les papes ont habité Avignon de 1305 à 1378. Le premier de ces papes fut Bertrand de Got, archevêque de Bordeaux, élu pape en 1305 sous le nom de Clément V. Ne croyant trouver de sécurité ni à Rome, ni dans une autre ville d'Italie, à cause de l'hostilité des Gibelins, il tint sa cour d'abord à Bordeaux, puis à Poitiers, et enfin à Avignon. Le Comtat Venaissin appartenait en propre au pape. Après Clément V (1305-1316) régnèrent Jean XXII (1316-1334), Benoit XII (1334-1342), Clément VI (1342-1352), Innocent VI (1352-1362), Urbain V (1363-1370 et Grégoire XI (1370-1378) ; l'année qui précéda sa mort, ce dernier revint à Rome, et y réinstalla définitivement la Papauté (1377).

Le château des Papes est l'œuvre de cinq papes, des successeurs de Clément V, c'est-à-dire de Jean XXII, de Benoit XII et de Clément VI, Innocent VI et Urbain V.

Peu de temps après son avènement, Jean XXII commença le palais actuel, sur un rocher qui domine

Digitized by Google

au nord, la ville d'Avignon. A une époque où il fallait se mettre en garde contre les ravages des bandes qui désolaient le pays, la demeure des Papes devait avant tout être une forteresse ; c'est ce qui explique le caractère cyclopéen des murailles du château, avec ses murs de quatre mètres d'épaisseur, ses créneaux, ses mâchicoulis ; on y chercherait inutilement la grâce ou la beauté, comme dans les cathédrales ou les églises de cette époque ; elles donnent une impression de puissance et de force.

Le château se compose, dans sa partie principale, de quatre corps de bâtiments, formant une sorte de carré, à l'intérieur duquel se trouve la Cour d'Honneur. Jean XXII éleva un cloître et différents ouvrages de défense ; Benoît XII, en moins de dix ans, étendit du nord au sud le grand bâtiment qui forme l'aile orientale de la cour d'honneur ; Clément VI donna au palais sa façade, à l'ouest, et éleva au sud deux splendides vaisseaux de pierre superposés, l'*Audience* et la *Grande Chapelle*.

Mon intention n'est pas d'entreprendre l'étude des différentes parties de ce palais, mais seulement de vous dire quelques mots de son histoire et de ses transformations. Tant que les papes possédèrent Avignon, c'est-à-dire jusqu'à la fin de 1791, leurs légats à Avignon entretinrent le château avec soin, et lui conservèrent son caractère artistique, aidés en cela par une légion d'architectes et de peintres qui aimaient à aller en Avignon et que les papes ou les légats savaient y retenir. La plupart de ces artistes étaient des Français. Il n'est guère de villes qui possèdent autant de tableaux de Philippe de Champaigne, de Mignard, de Levieux, de Sébastien Bourdon, que la ville d'Avi-

Digitized by Google

gnon ou le petit bourg de Villeneuve-les-Avignon, qui n'est séparé de la capitale du Comtat que par le Rhône. Tous ces artistes firent œuvre admirable dans le château des Papes. C'était, pour l'architecture, Pierre de Cucurron, Pierre Poisson, Raymond Guitraud, Jean de Loubière, maçons de génie qui s'intitulaient tailleurs de pierre, et dont les noms ont été longtemps oubliés, comme ceux de Jean d'Orbais et d'autres architectes rémois. Le palais des Papes, tel qu'il existait en 1792, est leur œuvre.

Avignon fut réuni à la France en 1792. Tout le monde sait ce que devinrent les œuvres d'art durant la Révolution. Il en fut de beaucoup de monuments comme de cet incomparable joyau qu'était à Reims Saint-Nicaise, si admirable dans son ensemble, que le tzar Pierre-le-Grand, de passage à Reims en 1718, disait qu'il voudrait que cette basilique fût réduite en joyau, pour pouvoir la mettre dans sa tabatière. Notre regretté confrère M. Charles Givelet, vieux rémois qui connaissait et aimait « son village » plus que personne, nous a donné année par année, dans un ouvrage magistral couronné par l'Académie Française, les différentes phases de l'agonie de cette basilique, qui finit par être vendue, comme carrière de pierres à bâtir, à raison de cinquante centimes le mètre cube. Le château des Papes aurait peut-être eu un sort semblable, si la solidité de ses murailles n'avait permis de l'utiliser pour en faire une caserne. Un décret de 1812 l'attribue à l'administration militaire. Jusqu'en 1907, le château des Papes fut une caserne.

Dieu me garde de vouloir dire du mal de l'administration militaire et d'avoir l'air de soutenir l'antimilitarisme. Il faut une armée solide, ne serait-ce, comme

Digitized by Google

disait le capitaine Tic, de Labiche, que « pour garder la soupe des gens sérieux ». Mais quand on voit ce qu'elle a fait du château des Papes, on ne peut s'empêcher de répéter le mot de Virgile : « *Barbarus has segetes !* » Autant qu'elle l'a pu, semble-t-il, elle a fait disparaître ce qu'il y avait d'artistique dans ce château.

Clément VI avait élevé, sur le côté sud du quadrilatère qui forme le château, deux splendides vaisseaux de pierre, l'*Audience* et la *Grande Chapelle*. Ces deux magnifiques salles, dont la hauteur était d'environ 18 mètres, furent distribuées en trois étages chacune, et on y installa des bureaux, des chambrées, selon les besoins du service. Elles étaient couvertes d'admirables peintures à fresques. Les règlements militaires, m'a-t-on dit, portent que les différentes salles des casernes soient badigeonnées ; on recouvrit donc les peintures de badigeon, et on répéta cette opération plusieurs fois dans le cours du XIXe siècle. Toutes ces couches superposées ont fini par former, sur les murailles, un enduit d'un demi-centimètre d'épaisseur. On en était venu, à la fin du siècle, à ne plus songer aux peintures ainsi ensevelies.

Il y a plus. Sur la cour d'honneur, au premier étage, s'ouvrait une vaste embrasure, dite *Fenêtre de l'Indulgence*. C'est de là que le pape donnait, *Urbi et Orbi*, selon la formule consacrée, la bénédiction pontificale. Cette porte pouvait avoir environ quatre mètres de haut sur deux et demi de large ; les voussures formaient un magnifique encadrement de trois quarts de mètres de profondeur. Ici encore, l'administration militaire, s'inspirant des exigences du style caserne, recouvrit toutes ces voussures de mortier, et ne laissa dans l'ensemble de l'ouverture qu'une porte rectangulaire

Digitized by Google

de deux mètres de haut sur quatre-vingt-dix centimètres de large. Ce fut peut-être le salut pour les voussures, que cette couche de mortier mit à l'abri des dévastations, et que l'on vient de rendre à la lumière.

La cour intérieure, dite Cour d'Honneur, subit des profanations du même genre. Sur cette cour s'ouvraient, aux différents étages, d'élégantes et larges fenêtres, séparées en deux parties par des meneaux aux fines sculptures. L'administration militaire, là comme ailleurs, avait ramené tout à l'unité réglementaire, en aménageant partout des fenêtres rectangulaires, comme dans toutes les casernes. Cette mutilation, qui enlevait à l'intérieur de cette belle cour son caractère artistique, sera bientôt complètement réparée. L'Administration des Beaux-Arts, étudiant le style du château, s'inspirant de l'architecture des fenêtres qui restaient, et suivant sur les murs, çà et là, les lignes qui indiquaient la place des anciennes fenêtres, s'occupe actuellement de rendre à cette cour son aspect primitif. Les restaurations déjà effectuées font le plus heureux effet.

Parmi les découvertes les plus curieuses faites, en ces dernières années, dans les différentes salles du château des Papes, sont les fresques qui décoraient la plupart de ces salles. Peut-être est-ce le lait de chaux militaire qui les a conservées, bien involontairement. Dans la salle de l'Audience, on a ainsi retrouvé des chimères, des sangliers, des lions, des combats entre lions et dragons, et d'autres scènes de ce genre. Dans la partie orientale du château, les derniers travaux ont mis à jour un ensemble de fresques fort curieuses, et remontant toutes au XIVe et au XVe siècle. C'étaient de grandes compositions

Digitized by Google

consacrées, comme dans la chambre de la Garde-Robe, aux plaisirs et aux délassements rustiques ; on dirait aujourd'hui une Galerie des Sports. Voici la Pêche, puis la Baignade, la Cueillette des Fruits, la Chasse au Faucon, la Chasse au Furet, et bien d'autres scènes champêtres pleines de vie et de couleur.

Non loin de cette salle, dans la chapelle de Saint-Maurice, si je me rappelle bien le nom, un ensemble de peintures n'avait pas été recouvert de badigeon, parce que la pièce était affectée aux officiers, On y retrouve d'admirables scènes du Nouveau Testament bien conservées. Malheureusement plus d'une tête, comme celle de l'apôtre saint Jean, a été soulevée habilement et emportée par des officiers qui désiraient garder quelques souvenirs de leur séjour au château des Papes.

Les travaux continuent, et promettent sans doute de jolies trouvailles. Au commencement de septembre dernier, on était arrivé à la salle dite *Chambre à coucher du Pape*. Dans cette salle, où j'étais guidé par le vice-président de l'Académie d'Avignon, M. le docteur Aurouze, j'ai essayé de soulever quelques écailles de l'enduit qui recouvre les fresques ; c'est un travail délicat et fort minutieux. Mais quelle joie lorsque l'on a pu mettre au jour, sans trop l'endommager, quelqu'une de ces belles scènes champêtres que la photographie a déjà popularisées !

Messieurs, j'ai à m'excuser de vous avoir entretenus d'architecture et de peinture, n'étant qu'un profane en ces matières, ne les appréciant pas en homme de métier, et n'en jugeant guère, comme le grand public, que d'après une sorte d'impression d'ensemble. L'impression qui reste, après une visite au château des Papes, est des plus douces, et l'on se félicite du travail de

Digitized by Google

conservation et de restauration qui, à Avignon comme à Reims, sauve de la destruction des monuments du plus haut prix, et garde à la France le caractère artistique qui fait sa beauté et excite l'admiration des étrangers.

Digitized by Google

DEUX AUDIENCES IMPÉRIALES

(Notes de Voyage)

Communication de M. Ernest FRÉVILLE
membre titulaire

Chez MOULAY ABD EL AZIZ

Sultan du Maroc

(Avril 1898)

Nous voici enfin à Marrakech depuis hier, logés au palais de la Mahmounia, vaste jardin de dix hectares, clos de murs, planté de citronniers et d'orangers en ce moment couverts de fleurs qui embaument. Ce jardin délicieux où nous avons passé plus de trois mois, d'avril à juillet, est bordé d'un côté par le mur d'enceinte et de l'autre donne dans un quartier de la ville, tout proche de la célèbre tour de la Koutoubiah sur la place de la Djammah-el-fena, mosquée du trépas, qui est le centre de Marrakech.

Ce jardin contient trois petits palais séparés. Le plus important est le type du palais mauresque : une petite cour carrée, carrelée de belles faïences anciennes du pays, avec une fontaine au milieu et tout autour, donnant sur un large portique d'arcades supportées par des colonnes blanches et sans ornement, trois grandes et hautes pièces longues et étroites n'ayant

Digitized by Google

d'autre ouverture qu'une porte immense en chêne sculpté.

Un autre pavillon, se composant d'une vaste pièce éclairée de tous côtés par des fenêtres donnant sur le jardin, est réservé au Ministre de France.

Partout, une profusion de boiseries, d'arabesques et de sculptures.

Au milieu du jardin, à l'extrémité d'une longue allée plantée d'oliviers, de tilleuls et d'acacias en fleurs, au centre d'un parterre d'orangers odorants, s'élève un délicieux palais appelé « Le Pavillon des Sultanes » ; c'est celui que le Ministre me permet d'occuper.

Il se compose d'une seule pièce oblongue en rez-de-chaussée, précédée, dans toute sa largeur, d'un portique de trois arcades ajourées et supportées par deux colonnes arrondies. Deux fenêtres sont percées aux extrémités de l'unique pièce et une porte monumentale à deux battants, en bois de cèdre sculpté, y donne accès dans l'axe de la grande allée.

Au-dessus de cette immense pièce une terrasse toute plate sert de toiture. C'est là que le soir, au coucher du soleil, je m'amusais à tirer les oiseaux aux ailes bigarrées qui voltigeaient au-dessus de nos têtes (les geais aux couleurs vertes et bleues, les flamands roses, les aigrettes blanches et les outardes grises).

Le seul mobilier était une suite ininterrompue de canapés bas qui longeaient et faisaient tout le tour de la muraille. Au milieu, un immense tapis marocain moderne de Rabat aux couleurs éclatantes et à haute laine. (Je l'ai fait acheter à la vente aux enchères publiques qui a suivi notre départ, et il fait encore aujourd'hui l'ornement de ma demeure.)

A l'aide de cordes que je fais tendre et de draps

Digitized by Google

qui y seront suspendus, j'ai bientôt séparé la pièce en cabinet de toilette à droite, chambre à coucher à gauche, salon au milieu, le tout meublé, tant bien que mal, avec le mobilier de ma tente ; mes caisses, couvertes de tapis, seront mes fauteuils et mes tables, et je fixerai sur mes murs des souvenirs de mes chers absents dont, hélas ! le rekkas officiel porteur de dépêches mettra douze jours au moins, en voyageant à raison de trente kilomètres par jour, pour m'apporter des nouvelles, traversant à pied les longues étapes qui séparent Tanger, la ville européenne, de Marrakech, la capitale du sud, en ayant la chance encore, bien entendu, de ne pas être dépouillé de son chargement par les tribus révoltées, ou de ne pas tomber dans un précipice.

Les *rekkas*, ou coureurs qui assurent seuls les correspondances entre le littoral et l'intérieur du pays, forment une corporation composée d'intrépides marcheurs qui se chargent, moyennant un salaire relativement minime, de transporter à destination les lettres de leurs clients. Tous les commerçants de l'intérieur du Maroc sont abonnés au service des rekkas.

Ces coureurs vont indifféremment de Tanger à Fez, de Fez à Rabat, de Larache à Mékinez, de Mazagan à Marrakech, de Marrakech à Mogador.

Aussi, avec quelle joie on aperçoit le rekkas avec son sac tout bondé de lettres d'Europe et de paquets, et avec quelle impatience on l'espère et on l'attend. Il arrive généralement après le repas de midi, alors qu'installés dans une de nos tentes dressée en salon au milieu du jardin, nous fumons et causons agréablement de choses et d'autres : lettres, journaux, dépêches officielles sont

Digitized by Google

bien vite ouverts et lus avec émotion, et ensuite chacun regagne son domicile pour relire son courrier particulier et laisser passer les heures torrides de l'après-midi en attendant le soir, l'heure délicieuse et fraîche où nous monterons à cheval faire de longues randonnées dans la palmeraie qui entoure la ville (seule distraction qui nous est permise, et encore dont nous ne pouvons profiter qu'accompagnés de soldats marocains) ; tantôt seuls, tantôt accompagnant la charmante miss Mac Lean, fille du fameux colonel (?) anglais au service du Sultan. Miss Norah veut bien nous servir de cicerone et nous promener dans les environs ; c'est un curieux spectacle que de la voir toute drapée de blanc et la figure presque voilée galoper avec nous en costume européen le long de l'oued Tensif.

Le troisième jour est écoulé depuis notre arrivée ; selon le protocole, selon la *Kaida*, nous pouvons, enfin, nous présenter devant le Sultan auquel le Ministre a fait demander une audience.

Un avis officiel a prévenu, hier soir, le Ministre de France que l'audience solennelle était fixée à ce matin.

Dès 7 heures du matin, nous sommes prêts et tous réunis autour du chef de la mission : M. de Monbel, diplomate de la « Vieille École » qui a parcouru l'Europe entière et même l'Asie, et dont l'esprit fin et délicat se trouve aussi à l'aise ici, en plein désert, qu'à la Cour de François-Joseph sous les ordres du comte Duchatel ou auprès de Léon XIII au Vatican avec le comte Lefebvre de Béhaine, à Vienne et à Rome, deux postes entre autres qu'il occupa avec autant de distinction que de tact.

Chacun avait sa tenue officielle. Le Ministre portait l'uniforme diplomatique ainsi que tout le personnel de

Digitized by Google

la Légation de France. Habit à la française, doré et constellé de décorations, pantalon à bande dorée, épée au côté, chapeau bicorne avec plumes noires et cocarde tricolore : singulier accoutrement pour traverser à cheval une ville arabe par quarante degrés de chaleur, sous les rayons torrides d'un soleil de plomb.

Le grand-maître des cérémonies, introducteur des ambassadeurs, Si Driss ben Aich, le caïd el Mechouar, est venu, lui-même, nous chercher avec l'escorte d'honneur, composée de soldats à pied et à cheval. Les uniformes, qui ont été changés pour l'arrivée du Ministre de France, sont encore à peu près propres. Ils sont en drap jaune et rouge pour l'infanterie. Les « Lascars » sont nu-pieds, coiffés d'une calotte en drap rouge, et leurs fusils, qu'ils portent généralement sur l'épaule, indistinctement à droite ou à gauche, nous paraissent être des martinis anciens.

Ils nous encadreront pendant toute la traversée de la ville.

Malheureusement, comme toujours, cette troupe, ces soldats ne présentent aucune cohésion, aucune uniformité : de tous âges et de toutes tailles, ils n'ont nullement l'aspect de soldats, c'est une troupe armée.

On n'apprend au soldat marocain qu'une seule chose : charger son fusil ; le maniement de l'arme est laissé à la fantaisie de chacun ; aussi est-ce absolument grotesque de voir comment ils manœuvrent.

Derrière nous, une cinquantaine de cavaliers montés sur des chevaux vifs et ardents ferment la marche. Ceux-ci, au contraire, ont une certaine allure ; ils montent, du reste, comme tout arabe, merveilleusement à cheval ; nous les avons admirés, tout le long du voyage, s'exerçant à leur fantasia pittoresque.

Digitized by Google

Il fait un temps superbe, le soleil est éblouissant ; le ciel est bleu et d'une admirable clarté. Dans le lointain, par dessus les touffes de palmiers qui se balancent au souffle du vent, on aperçoit les cimes de l'Atlas couvertes de neige, tandis que derrière nous la montagne du Djebel Ghilis, couronnée par la Kouba du principal patron de la ville « Sidi-bel-Abbès », nous protège de son ombre bienfaisante.

A peine avons-nous quitté notre délicieuse résidence que nous traversons un canal qui coupe la ville en biais.

Les rues sont désertes ; pas ou peu de public ; des enfants miséreux se sauvent en proférant, sans doute, quelque injure adressée à ces « chiens de chrétiens ». Le Marocain, comme tout Arabe, n'est pas curieux. Est-ce mépris ou indifférence ? il ne manifeste rien. Les rares passants que nous croisons, paraissent ne pas nous voir, ne nous regardent pas.

Quelques portes, poussées à demi, laissent entrevoir des fantômes blancs qui cachent des femmes dévoilées qui se sauvent aussitôt, de peur d'avoir été aperçues par l'infidèle.

Les rues de Marrakech sont larges et presque unies. A Fez, au contraire, les rues sont étroites et tortueuses, les murs des maisons se rapprochent et se rejoignent presque. Il faut à tout moment se coucher en avant sur sa selle pour franchir des voûtes si basses qu'elles peuvent tout juste livrer passage aux piétons. A Marrakech, les voies sont des routes de terre sans aucune pierre et sans aucun entretien. Un chameau vient-il à s'abattre, il meurt où il est tombé ; les chacals et les vautours s'occuperont de faire disparaître sa chair, et pendant des jours et des jours son squelette restera au milieu de la voie.

Digitized by Google

Pas de voitures. On ne circule jamais en voiture à Marrakech. Les hommes, négociants ou fonctionnaires, vont à cheval ou à mule, les femmes toujours à pied ; les marchandises sont transportées par des chameaux ou des ânes ; leur convoi s'arrête, ordinairement, aux portes de la ville, principalement sur la route de l'Atlas ou à la porte de Doukalah, sur la route qui vient de Mogador.

La ville de Marrakech occupe un espace considérable. Son enceinte mesure plus de vingt kilomètres, et la distance est grande du point où nous sommes pour atteindre la kasbah ou résidence officielle.

En sortant de la Mahmounia, on s'engage dans des voies assez larges tracées au milieu de jardins bordés de murs de terre inégalement élevés ; au-dessus d'eux apparaissent des figuiers et des mûriers énormes dominés par les palmiers.

On traverse ensuite une série de portes, fermées le soir au coucher du soleil, qui séparent entre eux les différents quartiers de la ville.

Les avenues se succèdent, ne présentant rien d'intéressant. Les maisons en ruine sont nombreuses à Marrakech. On n'entretient pas, on ne restaure jamais ; quand une maison n'est plus habitable, on s'empresse d'en construire une autre à côté, sans s'occuper de la première.

Après avoir longé le Mellah où les juifs sont cantonnés derrière de solides portes fermées le soir et traversé le Bazar des esclaves appelé *Souk-el-Abid* (le marché des gazelles !) nous passons enfin devant le « Dar-Maghzen », la maison du gouvernement. Un marocain, un colosse, nègre, se lève et salue ; c'est, nous dit-on, le Ministre de la guerre, le propre frère du

Digitized by Google

Sultan. Puis, nous franchissons l'enceinte du palais par la porte « Aomar », « Bab-Aomar, » devant laquelle des soldats font la haie et présentent les armes.

Après avoir longé une large avenue, nous passons sous une arcade pour pénétrer dans le « Mechouar », cour des ambassadeurs où doit avoir lieu la réception.

Nous mettons pied à terre, car personne n'a le droit de se présenter à cheval devant le Sultan. Les cavaliers de notre escorte ont dû, eux-mêmes, laisser leurs chevaux au dehors.

Le Mechouar est situé dans la première enceinte du palais. Cette cour est immense ; elle a une superficie d'au moins dix à douze hectares. Il est tout entouré de murs lisses en pisé et sans ouverture, à la forme d'un vaste rectangle flanqué, aux quatre coins, de lourds bastions délabrés. Tout autour sont rangés des soldats, l'arme au pied, qui attendent sur plusieurs rangs. On peut les évaluer à deux mille hommes.

Sur un des côtés, on aperçoit la batterie d'artillerie (les seuls canons de l'armée régulière marocaine), sous la direction de sous-officiers et d'un capitaine français, tous revêtus d'uniformes marocains ; ce sont les membres de notre mission militaire.

Le milieu de la cour est complètement libre : c'est là que nous pénétrons.

Dans un des angles de la cour se trouve une autre cour carrée plus petite, coupée au milieu par une superbe porte, peinte en vert avec des clous dorés, par laquelle le Mechouar communique avec l'intérieur du Palais impérial. C'est par cette porte enjolivée de belles arabesques que, tout à l'heure, le Sultan sortira de son palais et fera son entrée dans le Mechouar.

Tout le monde de la maison du Sultan était présent :

Digitized by Google

ministres, fonctionnaires du maghzen, chambellans, grands dignitaires, grands officiers du palais, tous richement habillés, mais toujours sans aucun signe distinctif ; comme public, beaucoup de notables de la ville, plus une masse de peuple avide de ce spectacle.

La scène de la présentation s'est déroulée avec le cérémonial des grands jours.

Tout à coup la porte verte s'ouvre, et une vingtaine de « bouabs » ou gardiens de la porte sortent du Palais. Les tambours battent, les clairons retentissent, la musique se fait entendre, les soldats présentent les armes et un cri s'échappe de toutes les poitrines : « Allah Hareck si amer Sidna (que Dieu bénisse les jours de notre Maître). »

Le Sultan Moulay Abd el Aziz apparaît sur le seuil de la porte, abrité sous un immense parasol. Le Sultan est à cheval, il s'avance lentement, majestueusement vers nous.

Moulay Abd el Aziz est monté sur un superbe alezan brûlé, que des esclaves noirs tiennent en main. La selle et les harnachements de son cheval sont vert d'eau ; il est tout enveloppé dans un ample burnous de drap crême et une ganse de soie blanche fixe autour de sa tête le capuchon de sa djellabah.

D'autres esclaves, à droite et à gauche, agitent continuellement des écharpes de soie autour du visage du Padischah afin de le préserver des mouches.

A sa droite se tient le *moul-el-meddall*, chargé du parasol satin cerise, surmonté d'une boule dorée. Le grand Vizir marche également à sa droite. Derrière lui se tiennent les deux porteurs de lances, et en avant six chevaux des écuries impériales tenus en main avec leurs selles rouges, bleues, vertes, brodées d'argent et

Digitized by Google

d'or, entourant un landau, présent de la reine Victoria, qui ne connaît pas d'autre usage que celui de figurer comme accessoire dans les cérémonies publiques. Sur le premier plan le caïd el Mechouar qui nous avait quittés à l'entrée de la kasbah pour aller remplir ses fonctions d'introducteur des ambassadeurs.

Dès que le cortège impérial est arrivé à notre hauteur, il s'arrête et l'introducteur des ambassadeurs qui précède le Sultan, Si Driss ben Aïch, un marocain d'une haute stature, un énorme bâton à la main, présente l'Ambassadeur de France, qui s'est découvert à l'approche du Souverain ainsi que nous. Pendant toute la cérémonie qui a duré une grande heure, nous resterons, en plein soleil, le chapeau à la main, tandis que le Ministre remettra son bicorne (concession qui lui a été accordée depuis quelques années seulement, après de longues et laborieuses négociations).

M. de Monbel s'incline respectueusement et donne lecture du discours suivant, renfermé dans un sachet de soie bleue à ganses d'or :

« L'année dernière, en envoyant une ambassade extraordinaire en France, Votre Majesté (que Dieu protège), a témoigné tout l'intérêt qu'Elle attache aux relations de bon voisinage entre la nation française et les populations de son Empire, ainsi qu'aux liens d'amitié qui depuis un temps immémorial unissent le Chef respecté de la France aux Souverains très illustres du Maroc. Le choix même du haut personnage que Votre Majesté (Dieu l'inspire) avait placé à la tête de cette ambassade, le savant jurisconsulte Si Mohammed Ben Moussa, était un gage non douteux des sentiments de sollicitude qui avaient dicté la résolution de Votre Majesté Chérifienne (approuvée de Dieu).

Digitized by Google

Le Sultan du Maroc

Sa Hautesse MOULAY ABD-EL-AZIZ

descendant du Prophète

Fils de Mouley-el-Hassan

et d'une esclave circassienne Lala Reguia,

succède à son père en 1894.

Il était né en 1880. Détrôné en 1911 par son frère

Moulay-el-Hafid, le Sultan actuel.

Digitized by Google

Digitized by Google

« Le Président de la République a justement apprécié la portée de votre initiative impériale ; il en a, avec raison, ressenti un vif plaisir. De même les membres du Gouvernement français qui ont eu le bonheur de s'entretenir avec Si Mohammed Ben Moussa ont été frappés de la loyauté de ses intentions, des réelles qualités de son esprit et par suite, des tendances heureuses qui règnent dans le sein du Conseil de l'Empire Chérifien.

« J'ai l'insigne honneur aujourd'hui d'être l'interprète fidèle du Président de la République et des membres de son Gouvernement en vous apportant l'expression d'une gratitude sincère et profonde.

« Ce m'est une tâche particulièrement flatteuse d'exprimer ici les vœux que le Président forme et pour le bonheur de Votre Majesté (Dieu la favorise) et pour la prospérité de son règne.

« Il a l'intime confiance que sous votre direction habile et sage, les liens qui unissent la République Française à l'Empire Chérifien amèneront chaque jour d'heureux résultats et que de la bonne harmonie régnant dans les rapports des deux Gouvernements, les populations des deux Empires retireront les bienfaits de la paix, la sécurité et le bien-être. »

Puis le Ministre remet son discours au grand Vizir Ba-Ahmed qui est debout à la droite de son maître.

Abd el Aziz, qui pendant tout le discours a regardé surtout nos quatre spahis algériens, rangés sur un rang derrière nous, drapés dans leur grand manteau bleu d'ordonnance, sourit et se penche vers Ba-Ahmed pour lui dire quelques mots.

M. Fumey, premier drogman, s'approche alors du Sultan et lui donne lecture du discours du Ministre dans la traduction arabe.

Le Sultan remercie et répond, d'une voix basse et

Digitized by Google

monotone, quelques mots immédiatement traduits en français par Fumey, sur les sentiments de cordialité qu'il ressent pour la France, pour son Gouvernement et en particulier pour la personne du Ministre de France. Paroles banales et qui sont généralement toujours échangées en pareilles circonstances.

Tous les membres de la mission lui sont ensuite individuellement présentés : moi d'abord, puis M. Bertrand, consul de France à Mogador, M. Laroche, agent consulaire à Larache, un des rares français qui ont su s'implanter au Maroc, s'y plaire, y réussir et y vivre eux, leur femme et leurs enfants. Le Sultan paraît écouter attentivement nos nom, qualité, mais ne nous adresse pas la parole. Nous nous inclinons respectueusement.

Puis, ayant adressé un dernier salut plus aimable que le premier au Ministre de France, Abd el Aziz fait tourner bride à son cheval et s'en va en trottant, tandis que son grand Vizir, ses ministres et ses officiers courent autour de lui en tâchant de conserver le cérémonial prescrit.

Les tambours, clairons, musique recommencent et toute l'armée pousse à nouveau le cri : « Allah Hareck si amer Sidna. » La cérémonie est finie.

Digitized by Google

Un Dîner chez ABDUL HAMID

Sultan de Turquie

(Juin 1905)

Encore un Selamlik auquel j'ai assisté aujourd'hui, et ce ne sera pas le dernier ; j'aime cette pièce à grand spectacle : cérémonie religieuse, cérémonie militaire, cérémonie mondaine.

Est-ce la présence de notre Amiral et de son état-major qui accompagnent l'Ambassadeur de France et ses secrétaires ? mais il m'a semblé que le Selamlik d'aujourd'hui, qui doit précéder notre dîner au Palais et notre audience impériale, était encore plus solennel que d'habitude.

Les dignitaires civils et militaires dans leurs uniformes tout dorés et constellés de décorations et d'insignes de gala ; les « colonnes de l'Empire », comme on les appelle, quand ils descendent en file indienne de chaque côté de la route allant du Palais à la mosquée. Les voitures des dames du harem, odalisques et sultanes, gardées par des eunuques noirs qui se tiennent aux portières. Tout ce spectacle pourtant déjà vu me paraissait encore plus intéressant.

Les soldats de la garde impériale me semblaient plus nombreux qu'à l'ordinaire, tandis qu'ils défilaient avec leurs costumes variés et leurs fanions, exagérant,

Digitized by Google

si possible, le pas à la prussienne que les officiers allemands leur apprennent pour la parade.

Lorsque le Padischah descend de son palais pour aller à la mosquée Hamidié, qui se trouve à deux ou trois cents mètres de la porte d'Yldiz-Kiosk, résidence impériale, dans sa calèche dorée, attelée de quatre superbes chevaux blancs de Hongrie, précédée de cawas aux riches costumes brodés et conduite par son cocher favori Hussein, habillé d'une livrée éclatante : l'instant est vraiment solennel.

A ce moment même, la voix du prêtre, du muezzin se fait entendre du haut du minaret de la mosquée : « Allah illah Allah ve Mohammed réçoul Allah ! » (Il n'y a de Dieu que Dieu et Mohammed est le prophète de Dieu.)

Le Sultan passe devant les troupes qui saluent alors toutes ensemble par un vivat guttural d'un grand effet, clamant : « Padischah m'Tchok y acha. » (Vive l'Empereur.) Toutes les poitrines s'inclinent devant le commandeur des Croyants, le vicaire de Mohammed, l'ombre de Dieu sur la terre, pendant que les musiques jouent la marche nationale.

Un silence recueilli et religieux tient immobile toute cette foule courbée devant le représentant du prophète qui passe pour aller faire ses dévotions comme chef des Croyants.

Le Sultan est vêtu d'une simple stambouline sans aucun ornement et coiffé du fez. Il porte la décoration impériale de l'Imtaz au cou. Il se tient seul au fond de la calèche, dont la capote est à demi relevée, tandis qu'un dignitaire en costume de gala, le Ministre de la guerre Riza pacha, aujourd'hui est assis en face de lui. Le Sultan s'incline généralement pour saluer le

Digitized by Google

pavillon des ambassadeurs. Il répond aux vivats des soldats en portant la main droite à sa coiffure, tandis que de la gauche il s'appuie sur la garde de son sabre.

La voiture s'arrête devant la mosquée et le Sultan gravit les quelques marches du perron, où l'attendent le cheik de la mosquée et des dignitaires. L'usage voulait qu'il remit chaque vendredi, avant d'entrer dans la mosquée, une bourse contenant quarante livres turques au ministre de l'Efkaf (ministre des fondations pieuses) à titre d'aumône.

C'est sur ces marches mêmes que fut tué un nègre de l'escorte lors de l'attentat de juillet 1906, provoqué par l'éclatement d'une bombe de dynamite quelques instants seulement avant le retour du Sultan qui, sa prière faite, redescend par cet escalier.

Toute cette cérémonie se déroule dans un cadre merveilleux.

Au premier plan, au pied de la colline d'Ortakeuï, on aperçoit les dernières maisons de Bechik-Tach, entourées de jardins tout fleuris d'arbres de Judée en pleine floraison, puis le Bosphore roulant son flot impétueux, tandis que passent majestueux et rapides les nombreux navires venant et allant à la mer Noire.

A l'horizon, la côte d'Asie se dessine en mamelons ondulés où percent çà et là quelques riches yalis de pachas. Plus près, Scutari, son cimetière et ses noirs cyprès, découvrant, par dessus la mer de Marmara, l'Ak-Deniz (la mer vieille) comme l'appellent les Turcs, la délicieuse sihouette des îles des Princes dominées tout au loin par les cimes neigeuses du mont Olympe de Bythinie. Puis, tout près sur la droite se devinent la pointe du Sérail, le kiosque de Bagdad, la petite Sainte

Digitized by Google

Sophie (Kutchuk aia Sophia) qui se détache sur un ciel uniformément bleu.

Tout cela entouré, éclairé, enveloppé, baigné de cette lumière vive et transparente qui fait l'étonnement et provoque l'enthousiasme du voyageur en Orient.

Pendant que le Sultan est à la mosquée, un de ses aides de camp, Tewfik bey, vient en son nom saluer l'Amiral et lui apporter les compliments de son auguste Maître, en lui rappelant que c'est ce soir qu'il est invité, ainsi que nous, à dîner au palais.

A neuf heures à la turque (à peu près à cinq heures à l'heure française, à la franque, comme on dit à Constantinople), des voitures de gala attelées à la Daumont viennent se ranger devant le perron de l'Ambassade de France pour emmener à Yldiz-Kiosk les invités du Padischah.

Nous sommes tous en grand uniforme avec habit brodé, épée, tricorne et décorations ; l'Amiral et ses officiers ont revêtu également leur tenue de gala. Tous portent les décorations ottomanes que, par une attention délicate, le Sultan nous a fait remettre tout à l'heure.

Escorté de cawas et de piqueurs à cheval, le cortège prend le chemin du palais impérial, éloigné du centre de Péra d'à peu près cinq kilomètres.

Après avoir traversé le faubourg de Pancaldi, nous descendons à Top-Hané pour remonter sur les hauteurs d'Yldiz. Nous franchissons « la Porte Dorée », gardée par un poste de soldats en armes qui nous rendent les honneurs ; nous traversons un jardin, tout planté de beaux arbres en plein rapport, bien tracé de belles avenues ; puis nous franchissons une seconde enceinte également gardée par un poste de soldats, pour

Digitized by Google

pénétrer de nouveau dans un jardin. Celui-ci est dessiné à la française avec pelouses et parterres de fleurs ; derrière nous un petit lac au bord duquel sont amarrés des canots automobiles et des canonnières minuscules. Nous longeons les écuries impériales, vaste bâtiment qui contient trois cents chevaux de selle et plus de huit cents chevaux d'attelage.

Au loin le Bosphore s'aperçoit derrière les arbres touffus traçant son long et sinueux ruban d'argent.

Enfin, après avoir franchi une troisième enceinte encore et toujours étroitement gardée, cette dernière, par des soldats albanais qui composent la garde particulière du Sultan (ils sont reconnaissables à leur uniforme blanc avec brandebourgs et passementerie noire), la voiture s'arrête devant le perron d'un palais moderne carré à deux étages, sans architecture, mais percé de grandes et vastes fenêtres donnant sur la vue.

Reçus par une nuée d'aides de camp, et après avoir été débarrassés de nos manteaux par les eunuques du palais, nous montons par un bel escalier de marbre au premier et nous entrons dans un salon tout doré, meublé de fauteuils, de chaises en damas rouge où sont réunis les grands dignitaires du palais (ministres, pachas, anciens vizirs). Tous, coiffés du fez qu'il n'enlèveront pas durant toute la soirée et portant sur leur uniforme doré, seulement et *par ordre* des décorations turques et françaises.

Après présentation, les dignitaires se placent à gauche et nous à droite hiérarchiquement et nous attendons..... Enfin paraît au milieu de la grande porte ouverte à deux battants, le Sultan, Sa Majesté Abdul Hamid Kan II dont le nom signifie « Serviteur du Tout-

Digitized by Google

Puissant » et aussi le « Victorieux », comme l'intitule son sceau impérial.

C'est un fils d'Abdul Medjid et d'une belle Circassienne qui mourut en lui donnant le jour à Constantinople le 23 septembre 1842. Sa nourrice vit encore et il semble l'entourer d'une grande affection.

Comme d'habitude, il est habillé très simplement ; il ne porte pourtant pas, ce soir, sa capote d'ordonnance. Il est en petite tenue de général de division, très peu de broderies. Le grand cordon de la Légion d'honneur avec plaque en sautoir et son éternel sabre recourbé dont il se sert comme d'une canne. Il est coiffé du fez.

Sa démarche est lente et difficile. Il paraît petit de taille, étant maintenant très voûté. De tempérament vigoureux sous une apparence un peu frêle, svelte et mince, mais bien proportionné, Abdul-Hamid laisse apparaître sur sa physionomie tour à tour une dignité vraiment souveraine et une sorte d'effarement nerveux. Il a le crâne fuyant, le front bombé, et creusé aux tempes, le nez long et courbé, la bouche grande et sensuelle. Sa figure jaune et amaigrie au-dessus d'une barbe noire certainement teinte lui donne bien l'air de « l'homme malade » de la légende.

Ce qu'il y a de très remarquable dans sa physionomie, c'est son regard très pénétrant qui s'attache avec persistance sur la personne qui lui parle. De toute sa personne, se dégage une impression de simplicité trop voulue et recherchée.

Le Sultan s'avance vers nous, pendant que les Turcs se sont prosternés jusqu'à terre, entouré du grand Vizir Ferid pacha, un albanais de haute stature, à la figure intelligente et fine, et d'Ibrahim pacha, intro-

Digitized by Google

Le Sultan de Turquie

Sa Hautesse ABDUL HAMID

Commandeur des Croyants

Abdul Hamid est représenté descendant en voiture de gala pour se rendre au Selamlik

Grand Sultan ABDUL-HAMID-KHAN,
né le 21 Septembre 1842 (16 Chaban 1258);
Trente-quatrième Souverain de la famille d'Osman
et Vingt-huitième depuis la prise de Constantinople;
Fils du Sultan Abdul Medjid Khan,
né le 6 Mai 1822, mort le 25 Juin 1861;
succède à son frère le Sultan Mourad V, le 31 Août 1876,
Détrôné le 16 Juillet 1910.
Son frère, le Sultan actuel, Mohamed V, né en 1844
lui succède.

Digitized by Google

Digitized by Google

ducteur des ambassadeurs, un vrai turc celui-là, figure longue aux traits fins et distingués.

Le Sultan serre la main à l'Ambassadeur de France en souriant, paraît heureux de le voir. M. Constans présente alors, d'abord l'Amiral et ensuite, à mesure que Abdul Hamid passe devant nous, chacun en particulier en énonçant son nom et son grade.

Le Sultan fait ensuite de même pour les fonctionnaires ottomans et les personnages de sa suite.

Puis nous passons dans la salle à manger, vaste pièce rectangulaire, occupée dans toute sa longueur par une table à bouts carrés complètement garnie d'un superbe surtout de table tout en or massif, donné, paraît-il, par le roi Louis-Philippe. Du reste, tout le service est en or, assiettes et plats, le tout de forme lourde mais présentant quelques pièces assez jolies et bien travaillées, notamment les salières et de délicieux petits plats en forme de coquilles pour servir la glace.

La verrerie est belle en cristaux richement taillés.

L'éclairage est nombreux, comme dans tous les palais turcs ; une multitude de lustres, de candélabres, d'appliques en cristal constellés de bougies de cire.

Abdul Hamid est assis seul à un bout de la table. Tout à l'autre extrémité, son fils préféré, Mohammed Burhan eddin Effendi, jeune homme de dix-huit ans, à la figure douce, aux traits charmants, avec deux grands yeux noirs et intelligents.

Sur les côtés à la droite du Padischah, l'Ambassadeur de France, et à gauche, l'Amiral, puis à la suite, encadrés chacun d'un fonctionnaire ottoman, les secrétaires d'ambassade et les officiers de marine.

J'ai la chance de me trouver à côté du directeur général des haras impériaux, homme charmant,

Digitized by Google

causant à merveille en français, qu'il a appris à Paris où il a habité quelque temps après avoir été à Saumur, élève de l'Ecole militaire.

A côté du Padischah se tient debout — et il y restera durant tout le repas — Ibrahim pacha qui traduira, soit à l'Ambassadeur, soit à l'Amiral, tout ce que dira le Sultan.

Le dîner est composé de plats français ; tous les mets sont assaisonnés à la mode européenne ; c'est le menu d'un grand dîner (hors-d'œuvre, potage, entrées, rôtis, légumes, plats froids, entremets, desserts) ; pourtant, avant la glace, on nous sert un vaste plat de pilaf de riz excellent, croquant et parfaitement préparé. Des bouteilles de vin sont sur la table pour les européens, car les disciples d'Allah ne boivent que de l'eau.

Le Sultan est servi dans des plats spéciaux ; il paraît, du reste, petit mangeur, n'ayant de préférence, dit-on, que pour le *pilaf* national et pour de petits gâteaux nommés *beurecks*.

Les domestiques de la Cour sont bien tenus, habillés d'une livrée verte et orange couverte de dorure ; ils servent avec adresse et rapidité. Tout autour de la table rôdent un certain nombre de fonctionnaires, que je suppose être des espions chargés de rapporter les réflexions des convives.

La première partie du dîner se déroule avec un certain cérémonial, mais dès le milieu, le Sultan, sans doute fatigué, a donné vraisemblablement l'ordre d'accélérer le service, car alors les plats se succèdent, les valets, maîtres d'hôtel se hâtent : c'est alors une galopade jusqu'à la fin du repas.

Le Sultan se lève et, accompagné de l'Ambassadeur et de l'Amiral, et suivi de l'introducteur des ambas-

Digitized by Google

sadeurs, qui est aussi premier drogman du palais, et de notre premier drogman, se retire dans un salon réservé. Le reste de la suite se répand avec nous dans d'autres salons. On nous offre du café et des cigarettes et nous causons avec ces fonctionnaires turcs qui sont vraiment de charmants collègues.

Le palais où nous sommes reçus ce soir a été construit spécialement pour l'empereur d'Allemagne, lors de sa visite à Constantinople, il y a quelques années ; il est fort éloigné des autres kiosques habités soit par le Sultan, soit par les dames du harem.

La perpétuelle terreur du Sultan de tous et de tout lui fait prendre pour se protéger un luxe inouï de précautions.

Personne ne sait jamais où il doit passer ses journées et surtout ses nuits.

Des lits sont préparés à son intention dans une multitude de chambres et il choisit chaque soir, celle que lui désigne sa méfiance ou sa jalousie. Les portes en sont bardées de fer, et ce sont des femmes qui le gardent ; et il arrive, fréquemment, qu'elles soient relevées trois ou quatre fois par nuit, au moindre soupçon...

Il n'y a pas moins de cinquante cabinets de travail différents soit dans le Palais même, soit dans les nombreux chalets de son parc, toujours prêts à le recevoir.

Ces kiosques qui ont été visités depuis la fuite d'Abdul Hamid étaient disséminés çà et là au milieu de la dernière enceinte d'Yldiz et présentaient des constructions singulières.

Tout d'abord, chaque antichambre des pavillons réservés au harem était gardée par des perroquets en cage qui, plus fidèles encore que les eunuques du sérail,

Digitized by Google

devaient par leurs cris perçants avertir de toute entrée insolite.

Les pièces communiquaient entre elles par un certain nombre de corridors qui se terminaient généralement par des passages étroits, reliés entre eux par des téléphones, des fausses-portes; des escaliers dérobés dans l'épaisseur des murs faisaient communiquer entre eux les différents étages. Dans un des pavillons qui dominent les jardins, se trouvait au premier étage une grande galerie donnant sur le Bosphore. Dans cette galerie, on retrouva une vingtaine de paravents ouverts formant de petites pièces contenant chacune un divan, une table et une longue-vue montée sur pied.

L'ameublement de tous ces pavillons à peu près semblables ne présentait aucun style; les meubles y étaient ordinaires, choisis sans goût et très communs; béaucoup d'armoires à glace, de pendules, de vases de fleurs artificielles, de pianos : un vrai capharnaüm.

Mais, en juin 1905, qui se serait douté que des profanes pourraient pénétrer dans Yldiz, et se promener dans ces pavillons qu'une armée de soldats et de serviteurs, au nombre de plus de dix mille personnes, gardaient étroitement nuit et jour.

Qui aurait cru que ce Padischah tout puissant et redouté, devant qui tout le monde tremblait, qui commandait à une nuée d'aides de camp, de chambellans, d'officiers du palais, de serviteurs, verrait sa demeure envahie par une poignée d'hommes audacieux, et qu'il serait forcé — lui qui depuis 1876 n'avait jamais quitté son Palais impérial — de prendre le train nuitamment, à la gare de Sirkedji Demiriol, pour aller dans un exil forcé vivre dans une villa de

Digitized by Google

Salonique avec quelques-unes de ses femmes, les seules créatures qui lui étaient restées fidèles.

L'entretien particulier de Sa Majesté avec l'Ambassadeur et l'Amiral se prolongeait et nous attendions.

La porte du salon réservé s'ouvrit. Le Sultan parut, accompagné de son fidèle drogman-interprète Ibrahim pacha. Il passa devant nous, nous saluant de la main à son cœur et à son front à la manière turque.

Il me parut encore plus pâle que d'habitude, malgré les fards et les teintures dont il fait un usage habituel. Sa démarche était pénible, il paraissait se traîner avec peine.

Derrière lui, notre Ambassadeur, avec sa bonne figure souriante et pleine de malice, suivait accompagné du premier interprète l'excellent M. Rouet, petit vieillard alerte et distingué, très au courant des choses de l'Orient, très habitué aux roueries levantines.

Après avoir pris congé de nos hôtes, nous fûmes reconduits à l'Ambassade dans les mêmes voitures de gala avec le même cérémonial et les mêmes aides de camp, qui ne prirent congé de nous que sur le seuil du palais de l'Ambassade de France.

Digitized by Google

Digitized by Google

La Caricature en 1870-1871

Communication de M. Louis GUÉDET, membre titulaire

Qui de vous, Messieurs, n'a pas ressenti un choc, un serrement de cœur, quand cette date fatidique de 1870-71 frappait vos yeux ou vos oreilles?

1870 ou plutôt : *La Guerre*, car il n'y a plus qu'une guerre pour nous dans l'Histoire de la France qui a tant supporté de guerres.

Si je me reporte à 43 ans en arrière, mes souvenirs d'enfance me font revoir comme en une scène cinématographique :

Les trains bondés de troupes se dirigeant lentement vers la frontière. Des régiments de toutes sortes (infanterie, cavalerie, artillerie, etc...) défilant sans cesse sur les routes de Champagne devant nos yeux amusés. Quelle aubaine! Il y avait de si jolis uniformes! Combien de fois ai-je entendu ces malheureux soldats, apercevant le prêtre qui nous accompagnait, s'écrier : « Nous allons à la boucherie! bénissez-nous, Monsieur le Curé! » On ne criait déjà plus : « A Berlin! » Les uns allaient à la mort, les autres commençaient le calvaire qui, des lignes de Wissembourg devait les mener à Metz ou à Sedan, c'est-à-dire à la captivité.

Notre départ précipité (21 août 1870) pour Paris,

Digitized by Google

dans l'éventualité d'une grande bataille au camp de Châlons.

Quelques jours après, la nouvelle du désastre de Sedan, la proclamation de la République, l'entrée de Gambetta au ministère de l'Intérieur par l'avenue de Marigny, au milieu d'une foule de peuple et de soldats plus ou moins débraillés, chantant la *Marseillaise* ou criant : « Vive la République ! A bas Napoléon III ! A bas l'Espagnole ! A bas le petit Badingue ! A bas la Vermine Impériale ! »

La revue par Trochu (14 septembre 1870) des troupes de Paris et de la Garde nationale sédentaire et mobile, échelonnées le long des grands boulevards.

Glais-Bizoin, avec son légendaire chapeau à haute forme gris, impeccablement brossé à contre-poils, un vieux de 1848, porté en triomphe.

Au Théâtre Français, Agar, vêtue de blanc, drapée dans un drapeau tricolore, déclamant la Marseillaise, devant le public debout. C'était du délire à la strophe :

Entendez-vous dans les campagnes
Mugir ces féroces soldats...

Les coups de canons du bombardement qui faisaient trembler les vitres. Les ballons montés s'élevant au-dessus de Paris et s'enfuyant vers les provinces envahies.

Nos promenades aux remparts ou au Trocadéro, dont les degrés n'existent plus depuis 1878, pour voir les fumées des batteries prussiennes et les obus éclater.

La longue théorie des voitures de la Croix-Rouge descendant l'avenue des Champs-Élysées et ramenant

Digitized by Google

après chaque combat les blessés au Palais de l'Industrie, tranformé en ambulance.

Les ambulanciers recevant dans des caisses à bougies fixées au bout de longues perches, les dons en argent ou les bandes de pansements, la charpie que nous avions préparées.

Les obsèques du comte de Dampierre, commandant les Mobiles de l'Aube, blessé mortellement au combat de Bagneux (16 octobre 1870). Je vois encore son cercueil sur lequel étaient posés : sa capote, son képi et son épée, descendant les degrés de la Madeleine, suivi de sept autres bières contenant les cadavres des mobiles tués à ses côtés.

Je ne vous parlerai pas du pain du siège, noir, mou, gluant, dans lequel on trouvait de tout (boutons, ficelles, vieux lacets, fanes d'avoine et d'orge), sauf de la farine de blé ; des fameux pâtés *de pigeon*, ne contenant que des cuisses et des pattes, jamais d'ailes et pour cause : c'était du rat.

Puis l'armistice, le retour au foyer paternel. Tout d'abord ce fut le voyage cahotant de La Villette à Lagny, alors tête de ligne, dans un tombereau de ravitaillement, à travers les plaines de la banlieue : Pantin, Le Raincy, Chelles, Lagny, ruinés, saccagés par maints combats. A chaque pas on rencontrait les objets les plus invraisemblables, les plus hétéroclites, abandonnés au hasard de la lutte ou du pillage. Il me revient nettement d'avoir vu, aux environs de Chelles, près du cadavre d'un cheval mal enfoui, un affût de canon brisé, un berceau, une vieille horloge. Par quelles aventures ces épaves étaient-elles venues échouer dans cette plaine ?

Et enfin l'embarquement dans un wagon à bestiaux

Digitized by Google

où nous fûmes enfermés, jusqu'à Châlons, pendant près de vingt heures.

C'était la guerre avec son cortège d'horreurs, de tristesses, de misères. Plus de vie, plus de mouvement d'affaires, plus de communications, plus de nouvelles des siens, plus rien : le vide, la nuit, le néant. Le cœur de la France semblait avoir cessé de battre. Les choses les plus usuelles manquaient à la plupart, l'or faisait pénurie, le numéraire allemand avait cours forcé, le papier monnaie était émis, non seulement par la Banque de France, les grandes maisons de crédit telles que le Comptoir d'Escompte de Paris, la Société Générale, mais aussi par les banques particulières, les municipalités comme Reims, Lille, Saint-Quentin. La France vaincue était désorganisée, désagrégée : chaque région, chaque ville, chaque localité, vivait comme elle pouvait, comme elle l'entendait.

Et cependant, malgré tous ces désarrois, tous ces désastres, tous ces deuils, il ne faut pas croire que l'esprit français et la gaieté française aient totalement disparu : « En France, dit-on, tout finit par des chansons — j'ajouterai — et par des caricatures. »

A cette époque tragique, il y eut comme une poussée, un effort, donnés par les caricaturistes pour produire à profusion des dessins, gravures, lithographies, etc... Ceux-ci paraissaient vouloir se rattraper et se venger des rigueurs de la censure impériale qui était loin d'être tendre et avait..... les ciseaux longs.

Aussi, tout en conservant l'anonymat ou en se retranchant prudemment derrière un pseudonyme plus ou moins transparent, dans la crainte d'un retour offensif de *Dame Anastasie* (et c'est ce qui rend presque impossible leur identification), la plupart des artistes

Digitized by Google

donnèrent-ils libre cours à leur verve. Ils touchèrent à tout et à tous, à qui mieux mieux. Ils allaient du triste au gai, de l'humour à la satire, du leste à l'érotique, même au scatologique. Tout leur était bon, pourvu qu'ils puissent flageller, déchirer, égratigner les maîtres de la veille et du jour.

Mais, chose étrange, comme l'a très justement fait remarquer Grand-Carteret dans son remarquable ouvrage : *Les mœurs et la caricature en France,* cette période pourtant féconde n'a produit aucun *véritable caricaturiste*. En effet, à part Cham, Berthall, Draner, Daumier dont le crayon a bien vieilli ; Pilotell, membre de la Commune, ancien dessinateur à l'*Éclipse*, qui possède une véritable envergure dans ses compositions ; Alphonse Lévy, un peintre de mérite fourvoyé ; Pépin et Hadol, à l'aurore de leur amusant talent ; dans cette éclosion phénoménale de caricaturistes (plus de deux cents), combien peu méritent d'en porter vraiment le nom !

Gill, l'illustre Gill, a cessé ses superbes actualités avec le Quatre-Septembre ; Montbard produit à peine deux ou trois belles pièces ; Belloguet possède une facture abracadabrante, mais souvent incompréhensible ; Moloch (Colomb), mort tout récemment dans la misère, a un coup de crayon humoristique, mais presque toujours grossier ; Faustin et de Frondas, dont la production fut énorme (4 à 500 dessins en un an), ne sont pas sans mérite, mais versent trop souvent dans la quasi-obscénité. Surtout que dire des Corseaux, des Flambart, des Gaillard, des Herluison, des Holb, des Renaux, des Taltimon, et d'autres ? Faut-il parler également de P. Klenck, qui, sous des signatures diverses, inonda Paris de ses élucubrations plus ou

Digitized by Google

moins malpropres ? Ne vaudrait-il pas mieux passer sous silence ces séries érotiques, que leurs auteurs n'eurent pas le courage de signer, reproductions de

LE SIEGE DE PARIS par GILL

LES CONDITIONS DE Mr DE BISMARCK
_Serfez-moi le Alçace, le Lorraine et Soizons _et les cicâres
_Boumm !

honteuses débauches, qui, cependant, ont été *lithographiées !*

De la plupart de ces productions, il y eut des tirages différents, des réimpressions, voire même des contrefaçons. Dans un grand nombre de pièces, les différences sont très minimes et ne sauraient être découvertes que par un œil exercé ; d'autres, au contraire, sont fort grossières. M. Maurice Quentin-Beauchart

Digitized by Google

(Jean Berleux), un peu cousin de notre regretté collègue M. Diancourt, qui s'est occupé de cette question, nous en donne la raison : plusieurs de ces

POLISSON!...

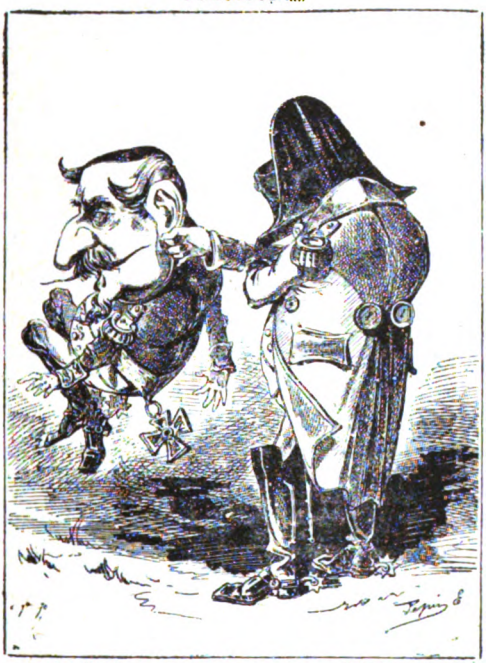

caricatures ayant eu du succès ont été réimprimées, soit par le même éditeur, soit par un éditeur nouveau — dans ce dernier cas, la mention de l'éditeur suffit pour déterminer le tirage différent (Coulbœuf, Duclaux, Dupandant, Grognet, Madre, Saillant, Talons, Lemaine); d'autres, tout bonnement, ont été habilement contre-

Digitized by Google

faites, tant à l'époque de leur apparition qu'en 1872. Il y eut même des contrefacteurs passés maîtres dans cette sorte de science. C'est là la difficulté pour les collectionneurs qui maintenant recherchent les unes et les autres.

La plupart des caricatures politiques parues pendant la période qui nous occupe furent publiées, *tirées à part,* sur feuilles volantes, que l'on accrochait à la devanture des kiosques et des marchands de journaux. Ces publications éphémères achetées par ceux-ci, déchirées par ceux-là, quand elles n'étaient pas détruites par la pluie et le mauvais temps, donnent bien la note véritable du dévergondage de la rue pendant cette époque troublée. Les ignominies souvent obscènes à l'adresse de l'Empereur, de l'Impératrice, du Prince Impérial, s'étalent ainsi en plein air, bientôt suivies, comme un juste châtiment, d'ignominies pareilles à l'égard des hommes du Quatre-Septembre, Trochu et Jules Favre en tête. Je ne parle pas des allusions patriotiques, et des flots d'injures déversés sur les Prussiens, Bismarck et l'empereur Guillaume souvent accouplés à Napoléon III et à la famille impériale.

Pendant la durée de la Commune, l'Empire, les Prussiens et le Quatre-Septembre sont délaissés. C'est M. Thiers qui fait tous les frais : on le représente comme un monstre altéré du sang des Parisiens. Les d'Orléans ne sont pas non plus oubliés : c'est ainsi qu'une guillotine est offerte au Comte de Paris (Pilotell) : *La poire et le couteau.* Entre temps, on vomit des saletés sur la Religion et les Prêtres.

Parmi toutes ces charges plus ou moins répugnantes, quelques-unes, tirées à un petit nombre d'exemplaires dans les quartiers excentriques, ou bien livrées à la

Digitized by Google

Digitized by Google

LA FIN DE LA LÉGENDE

Digitized by Google

publicité dans des périodes de troubles, par exemple pendant la dernière semaine de la Commune, sont presque introuvables. D'autres doivent leur rareté à des causes d'ordre absolument privé, comme cette charge de Pilotell, représentant M. de Villemessant, Directeur du *Figaro*, fournissant aux Prussiens des femmes pendant le siège. Il va sans dire qu'aussitôt l'ordre rétabli, celui-ci fit bonne justice de ces infamies.

Pour vous permettre de juger de tout ce qui a été fait et publié durant cette époque tourmentée, parmi les 4 à 5.000 pièces que je suis arrivé à réunir (sans compter les chansons, les complaintes, les pamphlets, les journaux illustrés ou non, les affiches, les placards, etc.), j'ai choisi les exemplaires les plus intéressants des dessins ou caricatures exécutés par chacun des caricaturistes.

Nous allons les regarder ensemble, si vous le voulez bien :

Auparavant, je tiens à vous prévenir que, quoi que je vous montre ou vous dise, il est loin de ma pensée de froisser les opinions de qui que ce soit : je ne ferai que remplir mon rôle de collectionneur en restant impartial. Il s'agit uniquement de vous entretenir de l'Histoire ou plutôt de l'envers et des à-côtés de l'Histoire de cette époque de 1870-1871.

*
* *

Je pourrais vous transporter maintenant dans le domaine de la Caricature anonyme, provinciale, étrangère ; mais il y aurait encore trop à voir, et je ne veux pas abuser de vous plus longtemps.

Je pense toutefois vous avoir donné une idée suffi-

Digitized by Google

sante de ce qui a été fait en cette matière, des haines suscitées par nos défaites et des colères qui agitaient la France agonisante sous l'étreinte de l'envahisseur, anéantie par un ouragan de fer et de feu au point de paraître ne devoir plus jamais se relever.

Époque à la fois triste et douloureuse pour ceux qui l'ont traversée, et malheureusement presque ignorée des jeunes générations. Je n'ai pas à insister sur les erreurs, les insanités même que l'on entend répéter constamment sur ce sujet : vous les connaissez aussi bien que moi. Cette ignorance est d'autant plus regrettable que les années, jetant comme un voile de paix, de sérénité sur la tourmente qui a secoué la nation entière, ont atténué la violence des rancunes et des passions. On pourrait donc étudier cette période avec fruit et plus de calme ; et, la connaissant mieux, on en tirerait de précieuses et salutaires leçons pour l'avenir. Il ne faut pas oublier que, malgré nos désastres, les bonnes volontés n'ont jamais fait défaut, et que les hommes d'alors n'ont perdu ni confiance, ni courage. S'ils n'ont pu vaincre, ils ont, du moins, sauvé l'honneur.

Pensée réconfortante dont nous ne devons pas perdre le souvenir, pour en bien pénétrer ceux qui ignorent ou semblent vouloir oublier cette page de notre histoire, afin qu'advienne l'Heure inéluctable où, contrainte de tirer son épée hors du fourreau pour son droit, la France, appelant tous ses enfants à la défense de son territoire, de son existence même, ceux-ci accourent sans hésitation, d'un seul cœur, vers ce « Liseré vert » que le Grand État-Major allemand avait tracé dès le mois de septembre 1870, pour ramener la victoire dans les plis frissonnants de

Digitized by Google

nos drapeaux, et qu'à l'exemple de leurs prédécesseurs de 1870-1871, tous, dis-je, soient prêts non seulement à toutes les souffrances, à toutes les angoisses, à tous les sacrifices, mais encore et surtout, prêts à tous les Espoirs.

Digitized by Google

Digitized by Google

Les Fouilles dans la Marne

depuis 1830

et le

Programme de la Société Archéologique Champenoise[1]

Communication de M. Georges BOUSSINESQ

membre correspondant

Messieurs,

Il y a quelques semaines, à l'issue d'une réunion du Comité de la Société Archéologique Champenoise, M. Jules Laurent, votre dévoué président, voulut bien me demander une communication sur l'importance des découvertes archéologiques en Champagne, particulièrement dans la Marne, et sur le programme que la jeune société se propose de remplir méthodiquement.

J'acceptais avec plaisir cette occasion de contribuer à vos travaux, sans me dissimuler néanmoins les difficultés d'un aperçu, même succinct, sur l'histoire des fouilles dans notre contrée.

Pour être complet, il faudrait remonter jusqu'au XVIIIe siècle. On rencontre déjà la relation de curieuses trouvailles dans l'histoire, si documentée pour l'époque,

[1] Communication lue à la séance de l'Académie du vendredi 14 mars 1913.

Digitized by Google

du bénédictin Dom Marlot. Mais, à vrai dire, même réduite à ses précisions les plus élémentaires, l'archéologie ne commence guère à devenir une science que dans le deuxième quart du XIXe siècle. Je laisserai donc de côté tout ce qui est antérieur à la monarchie de Louis-Philippe, y compris la *Dissertation* — fort intéressante pour l'époque — *sur les sépultures romaines et gauloises, découvertes hors de l'ancienne cité de Reims depuis le XVIe siècle*, publiée en 1830 par l'excellent Povillon-Piérard.

Comme vous ne l'ignorez pas, MESSIEURS, c'est en 1833 que le « Comité des Travaux Historiques » fut institué sur l'initiative du ministre Guizot. Il ne tardait pas à se ramifier en plusieurs sections, dont l'une le *Comité des Arts et Monuments* se consacrait exclusivement, en 1837, à la description et la protection des vestiges du passé. Mais, à côté de cette administration en quelque sorte officielle, complétée bientôt par des commissions départementales, M. Arcisse de Caumont avait fondé à Caen, également en 1833, la *Société Française d'Archéologie*. Plus encore que les groupements organisés par les autorités, cette société privée, en réunissant un congrès annuel tour à tour dans chacune des grandes villes de France, en publiant le *Bulletin monumental*, devait puissamment contribuer à propager cette curiosité pour les civilisations disparues, qui constitue l'une des nouveautés intellectuelles du XIXe siècle. Elle trouva de suite dans le département de la Marne, et à Reims, un certain nombre de correspondants pleins de zèle, parmi lesquels MM. Louis Paris, les abbés Querry et Bandeville, trois des fondateurs de votre Académie. Mais, encore au berceau, l'archéologie ne pouvait être

Digitized by Google

admise sur le pied d'égalité avec les sciences, les arts, les belles-lettres ou l'histoire locale, aussi ne figure-t-elle pas dans l'article premier de vos statuts, calqué sur le règlement des compagnies analogues.

En fait, sinon en droit, une assez large place lui fut néanmoins accordée. Le premier volume de vos *Annales* renferme, déjà, une communication sur les antiquités et médailles romaines découvertes à Reims de 1820 à 1840. Dès l'année 1845, un rapport de M. Ch. Dufour signale, dans notre ville, l'existence de trois cabinets d'antiques, réunis par MM. Louis-Lucas, Duquenelle et Duchesne. Ils ne renfermaient guère que des objets gallo-romains, mais il faut ajouter qu'on distinguait fort mal l'industrie des civilisations antérieures, confondues sous la dénomination de *civilisations celtiques*. Le plus riche de ces trois cabinets, celui de M. Louis-Lucas, possédait, entre autres raretés, une flèche en silex, probablement une flèche néolithique. Cette arme minuscule laissait votre rapporteur fort perplexe, se demandant comment les Celtes avaient pu donner au silex ces formes tranchantes, acérées, avant de savoir travailler les métaux.

On a souvent répété que l'archéologie est surtout une passion. Amateurs, collectionneurs et archéologues rémois, pour reprendre la classification de Victor Duquenelle dans son amusante *Physiologie de l'Antiquaire,* regrettaient que l'Académie, ouverte à toutes les disciplines, ne pût donner qu'une place secondaire à leur science de prédilection. Le 25 décembre 1845, les abbés Querry, Bandeville, Nanquette et Tourneur, MM. Louis Paris, Duquenelle, Aubert et Koriezowsky, tous membres de votre compagnie, se réunirent à l'Archevêché et décidèrent, séance tenante, qu'une

Digitized by Google

succursale de la Société Française dirigée par M. de Caumont était fondée à Reims. Le bureau fut constitué par MM. Louis Paris, président ; l'abbé Querry, vice-président ; Auguste Marguet, secrétaire et Duquenelle, trésorier.

Je ne pense pas que l'activité de cette première société archéologique ait jamais été étudiée. C'est, en effet, tout récemment que les procès-verbaux manuscrits de ses séances, déposés depuis un demi-siècle dans une armoire de la Bibliothèque municipale, ont été rassemblés en volume par les soins de M. Jadart. Au risque de m'attarder trop longtemps dans les préliminaires, il ne me paraît pas inutile de vous en dire quelques mots.

La nouvelle société avait confiance en ses destinées. Le 17 février 1846, elle se répartissait en six sous-commissions : *Liturgie, Arts, Histoire et Littérature, Archéologie, Numismatique, Blason*. Cette énumération suffit à vous montrer combien l'archéologie avait peine, vers cette époque, à préciser ses propres frontières. En réalité, les discussions ne portèrent, le plus souvent, que sur des points d'architecture monumentale. Le 11 décembre 1846, on trouve même dans les procès-verbaux le programme méthodique d'un cours d'*Archéologie sacrée*, qui devait comprendre l'architecture des catacombes, cryptes, basiliques, églises romanes et byzantines, l'iconographie des vitraux, sculptures, peintures, mosaïques, émaux, tapisseries, etc... Les fouilles, qui nous intéressent plus particulièrement aujourd'hui, n'étaient pas oubliées. Signalons, en avril 1846, une communication sur la découverte, près de la porte Cérès, d'une statuette de Minerve et d'un médaillon en bronze représentant l'éducation d'Achille ;

Digitized by Google

en juin, la description d'un cachet d'oculiste trouvé au Mont-Aimé.

Le président, Louis Paris, caressait le projet de grouper autour de lui tous les fouilleurs qui commençaient à devenir nombreux dans la région, et paraissaient très disposés à se mettre en relation avec une Société spéciale et locale. Malheureusement, la Société Rémoise ne devait avoir qu'une existence fort mesurée. A peine fondée, elle s'était heurtée à foule de difficultés matérielles.

Un peu trop à la légère, l'assemblée préparatoire avait accepté, comme organe officiel, un journal de combat : *La Champagne Catholique*, très discuté par l'opinion rémoise. Sur l'intervention de M. Duquenelle, il avait fallu se hâter de rapporter cette décision imprudente, non sans faire d'ailleurs quelques mécontents. De plus, malgré les efforts de l'abbé Nanquette, délégué au Congrès de Metz, et la bonne volonté personnelle de M. de Caumont, la Société Française ne fut que médiocrement flattée par l'offre de compter une succursale dans notre ville. Les archéologues rémois durent renoncer à l'affiliation, et se contenter du titre officiel, plus modeste, de Société Rémoise, au lieu de Française, pour la conservation des monuments historiques. Enfin, après le 30 avril 1847, ils disparaissent sans laisser aucune trace, dissous en quelque sorte par le départ de leur président.

Cet échec eut des conséquences regrettables. Sans doute, l'Académie recueillit une bonne partie de l'héritage. Depuis 1847, elle a fait preuve d'un souci constant pour les monuments de toutes les époques, et le *Répertoire archéologique de l'arrondissement de Reims* est l'une de ses publications les plus importantes.

Digitized by Google

Mais, à côté des recherches architecturales, l'étude du sous-sol mérite également de retenir l'attention. Jusqu'en 1853, le consciencieux Victor Duquenelle dressa, à peu près régulièrement, l'inventaire annuel des découvertes et des fouilles. Son activité se ralentit, dès cette époque, et c'est à peine, depuis lors, si l'on peut glaner, dans vos *Travaux*, quelques notices sur les antiquités gauloises ou gallo-romaines.

Jusqu'en 1859, il n'y aurait eu, d'ailleurs, à signaler aucune trouvaille vraiment sensationnelle. Cette même année 1859, un autre archéologue laborieux, A. Savy, publiait dans les *Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Châlons*, un catalogue alphabétique des communes de la Marne, où l'on avait trouvé des objets d'une industrie antique. Cinquante et une communes figurent sur ce relevé ; mais il s'agit parfois de découvertes antérieures à 1830, souvent de quelques monnaies ou poteries exhumées au hasard des labours, jamais de fouilles méthodiques, capables de fournir à l'archéologie des données scrupuleusement exactes.

De 1860 à 1870, au contraire, le sous-sol de la Marne fut éventré de toutes parts. Quelques fouilles heureuses déchaînèrent, sur le département, une bande de revendeurs et d'antiquaires, à la recherche de curiosités d'une valeur vénale, pillant sans autre mobile que le lucre, brisant tout ce qui n'était pas intact, laissant les fosses à demi explorées, sans même prendre la peine de noter l'emplacement des sépultures. Une foule d'objets divers s'entassèrent chez les particuliers, ou sous les vitrines du musée de Saint-Germain, fondé en 1862, mais la science archéologique n'avançait toujours pas.

Nous arrivons enfin à la première découverte vérita-

Digitized by Google

blement fructueuse. Au mois de décembre 1872, un certain Jules Gavet qui fouillait pour le compte de MM. Édouard de Barthélemy et Alfred Werlé, mettait à jour sur le territoire de la commune de Berru, au lieu dit « le Terrage », la sépulture d'un guerrier couché sur son char. Parmi les objets du mobilier, figurait un superbe casque conique en bronze. Le *casque de Berru*, déposé immédiatement au Musée de Saint-Germain, fut étudié dans une quantité de mémoires. Il contribua, pour beaucoup, à retenir l'attention des savants, sur l'antiquité gauloise, jusqu'alors méconnue. « Il y a là — écrivait Alexandre Bertrand — les indices bien marqués d'une civilisation à part, qui n'est ni la civilisation romaine, ni la civilisation grecque, ni la civilisation étrusque, bien que ce soit avec cette dernière, qu'elle ait le plus de rapports. . . . . .

... C'est là un problème des plus importants pour la France. L'art gaulois auquel se rattache le casque de Berru est comme un intermédiaire entre l'art dit celtique et l'art gallo-romain. Est-il besoin d'insister sur les conséquences probables découlant de pareils faits, et dont la première et non la moindre est le fractionnement de la grande unité celtique déjà si compromise à tant d'égards...? »

Cette prestigieuse découverte fut suivie, à peu d'intervalle, d'une autre non moins intéressante. En 1874, M. Léon Morel, percepteur à Châlons-sur-Marne, qui depuis 1866 explorait le département, exhumait à *Somme-Bionne*, dans une sépulture à char analogue à celle de Berru, une superbe œnochoé en bronze, et surtout une petite coupe aplatie en terre noire, ornée de dessins rouges, absolument semblable à celles que l'on recueillait en Toscane ou dans l'Italie méridionale.

Digitized by Google

Enfin, le 9 avril 1876, M. Edouard Fourdrignier découvrait à son tour, sur le territoire de Somme-Tourbe, au lieu dit la *Gorge-Meillet*, sa fameuse double sépulture à char, dont le mobilier est le plus complet qu'on ait encore rencontré. Il comprenait des vases, une foule d'objets en bronze provenant du char et des harnais, une superbe œnochoé en bronze comme à Somme-Bionne, enfin un casque conique comme à Berru, sans parler des armes en fer. Ces trois découvertes : Berru, Somme-Bionne et la Gorge-Meillet, révélaient l'importance du Gaulois dans la Marne. Par répercussion elles donnaient plus d'intérêt, en quelque sorte, à une foule d'objets de même origine, passés jusqu'alors sous silence. Le directeur du Musée de Saint-Germain reconnaissait, peu de temps après, qu'il ne possédait pas moins de 400 et quelques vases, autant de bracelets, 152 torques, 250 fibules et 95 épées ou poignards provenant de la Marne, sans compter les pointes de lances en fer, les ceintures en bronze, les chaînes et chaînettes, les couteaux, les *umbo* de boucliers, les roues de char, les mors de bride, les boutons, appliques, pendeloques et nombre d'autres menus objets. Une carte, dressée sur sa direction, avec le concours de M. Léon Morel, indiquait déjà 72 localités de la Marne, où plus de 3.000 tombes avaient été explorées, parmi lesquelles 29 tombes de guerriers enterrés sur des chars, dans les communes de *Berru*, *Saint-Étienne-au-Temple*, *Somme-Bionne*, *Saint-Jean-sur-Tourbe*, *Somme-Tourbe*, *Suippe*, *Bussy* et *Sillery*.

Ce mode de sépulture demeurait, au contraire, fort rare dans les autres régions de la France ou sur la rive droite du Rhin. Tout naturellement le mot *Marnien*

Digitized by Google

fut adopté par les archéologues pour distinguer le groupe ethnique si nettement caractérisé dans les cimetières de notre département. Pendant de longues années on devait diviser l'âge du fer en trois époques :

l'époque de Hallstatt (du nom d'une station autrichienne en Tyrol), de l'an 800 à l'an 400 avant notre ère ;

l'époque de la Marne, de l'an 400 à 250 ;

l'époque du Mont-Beuvray (la Bibracte de César) ou *Beuvraisien*, déjà influencée par la civilisation romaine, dont l'industrie se retrouve fréquemment associée aux produits indigènes.

Et, d'après M. Edouard Fourdrignier, les caractères spécifiques du Marnien étaient *l'inhumation*, pour mode de sépulture, puis, dans le mobilier, la présence de vases à figures rouges, d'œnochoés en bronze, de casques à forme conique, *d'armes toutes en fer,* de nombreux ornements en corail et *l'absence complète de monnaies*[1].

L'histoire des fouilles se poursuit dans l'ordre inverse au classement chronologique des âges. Le fait n'a rien de surprenant. On connut d'abord le gallo-romain, puis le gaulois, enfin l'industrie des âges antérieurs, confondus pendant longtemps sous le nom de celtiques.

Ce n'est qu'en 1859 que les archéologues admirent définitivement les premières indications, bien rudimen-

[1] Edouard Fourdrignier adoptait encore ces caractères et ces dates extrêmes du Marnien en 1904. — Cfr : *Conférence-Promenade faite le 10 avril 1904 au Musée de Saint-Germain.*

Digitized by Google

taires encore, de Boucher de Perthes sur les objets récoltés par lui dans les alluvions quaternaires de la Somme[1]. En 1864, Gabriel de Mortillet commençait la publication de la première revue palethnologique : *Les Matériaux pour l'histoire de l'homme*. Enfin, le premier essai de classification de l'industrie du silex fut tenté en 1869. On distinguait deux grandes périodes : *l'âge de la pierre éclatée* ou *paléolithique, l'âge de la pierre polie*, plus récent ou *néolithique*, pendant lequel apparaissent les animaux domestiques et les céréales, manifesté aux regards par les monuments mégalithiques ; menhirs, dolmens, allées couvertes. Gabriel de Mortillet appelait ce dernier âge le *Robenhausien*.

Les vestiges de l'âge néolithique, pour un archéologue averti, ne sont pas rares dans le sol. Or, le département de la Marne, très riche en cimetières gaulois comme nous venons de le voir, est également très fertile en stations de la pierre polie. Mais, tandis que les cimetières gaulois se trouvent presque tous au nord de la rivière de Marne, entre Reims, Châlons et Sainte-Menehould, autour de la Suippe, c'est, au contraire, l'arrondissement d'Épernay qui a fourni, de beaucoup, la contribution la plus importante aux découvertes néolithiques. La vallée du Petit-Morin est particulièrement fertile. Dès l'année 1871, le baron Joseph de Baye signalait sur le territoire de *Villevenard*,

[1] Les recherches de Boucher de Perthes commencèrent en 1828, mais son premier volume : *Antiquités celtiques et antédiluviennes*, ne parut qu'en 1847 et reçut un accueil très froid. C'est surtout grâce à l'intervention, en 1859, des anglais Joseph Prestwich et John Evans, que ses déductions furent généralement admises.

Digitized by Google

la station de *la Vieille-Andecy*. En 1872, dans la même commune, il découvrait un premier groupe de grottes taillées en pleine craie, et d'un type désormais classique, avec une anti-grotte et un couloir d'accès fermé par des pierres plates. Un peu plus tard, il explorait un second groupe de onze grottes sur le territoire de *Courjeonnet*, cinquante autres sur celui de *Coizard-Joches*, d'autres encore à *Oyes* et *Vert-la-Gravelle*. Ces cinq communes sont groupées sur un parcours de dix kilomètres au maximum. En réunissant le mobilier de ces diverses stations néolithiques : haches polies, couteaux, flèches à tranchant transversal, instruments en os, parures de coquillages, grains d'ambres, etc., le baron Joseph de Baye s'était constitué une collection d'une homogénéité parfaite, qui figure depuis quelques années au Musée national de Saint-Germain.

Il y aurait également quelques découvertes à signaler dans la région châlonnaise, nous nous contenterons de citer ici celle de l'ossuaire de la Croix-du-Cosaque. Dans une balastière, à 1.500 mètres de Châlons, sur une longueur de 6 mètres, M. Schmit mettait à jour en 1892, les ossements d'une quarantaine d'individus mêlés à des haches polies et une centaine de flèches à silex transversal. L'arrondissement de Reims est beaucoup plus riche. En 1885, M. Bosteaux-Paris décrivait au sommet du Mont-Berru un atelier des débuts du néolithique, où l'on fabriquait sur place des haches grossières ou *pics*, du type appelé *campignien*. Plus bas, vers la source du Sierdon, ruisselet qui alimente le village de Berru, il signalait, en 1888, un autre atelier néolithique ayant conservé tout son matériel intact : le bloc en silex de meulière servant

Digitized by Google

d'enclume, avec les encoches pour maintenir la pièce à ébaucher, une foule de débris provenant de la taille, les percuteurs pour la frappe, etc. Dans cet atelier on ne fabriquait pas des pics campigniens, mais ces *silex pygmées,* ces instruments minuscules, burins, perçoirs ou grattoirs entourés de fines retouches, qui caractérisent l'industrie dite *Tardenoisienne*, parce que les premiers spécimens ont été découverts à Fère-en-Tardenois. On rencontre également ces silex dans toute la vallée de l'Ardre, et M. Pistat, de Bezannes, a pu en recueillir une collection importante dans l'étendue des cantons de Fismes, Ville-en-Tardenois et Dormans.

Il serait inutile de prolonger ce rappel de fouilles, déjà fastidieux. Même en négligeant les silex paléolithiques encore assez rares, sauf dans les gravières de Jonchery, Muizon, Champigny, vous pouvez vous rendre compte, Messieurs, qu'une moisson abondante en antiquités néolithiques, gauloises et gallo-romaines est assurée pour l'archéologue sur tout le territoire de la Marne, et particulièrement autour de Reims, aussi bien dans la montagne que dans la plaine crayeuse. De 1880 à 1900, c'est par centaines qu'on pourrait relever les trouvailles. Mais, à vrai dire, beaucoup sont à jamais perdues pour la science archéologique. En l'absence de toute société spéciale et locale, nombre de fouilleurs se contentèrent de garnir leurs petites collections, sans prendre la peine de rédiger la moindre notice. Les plus ardents s'étaient affiliés à l'une ou l'autre des nombreuses sociétés archéologiques siégeant à Paris. Pour se renseigner sur les fouilles de la Marne, il faut dépouiller d'innombrables périodiques : la *Revue Archéologique,* le *Bulletin Archéologique du Comité des Travaux Historiques*, le *Bulletin de la*

Digitized by Google

Société des Antiquaires et les *Mémoires*, les *Matériaux pour l'Histoire de l'Homme*, la *Revue Préhistorique*, la *Revue d'Ethnographie*, la *Revue Anthropologique*, sans compter les *Congrès de la Société Française pour l'avancement des Sciences*, et enfin, pour de trop rares communications, les travaux des sociétés savantes locales.

*
* *

Cette dispersion des efforts, cette absence de tout lien entre collectionneurs et archéologues, dans un pays aussi fertile que la Champagne et la Marne, devenait une véritable gageure. A la fin de l'année 1906, héritiers du passé glorieux des Nicaise, Blavat, Counhaye, Morel, Fourdrignier, etc. MM. Bosteaux-Paris, Pistat, Logeart, Gardez, Dumas, Demitra, Cauly, décidèrent de jeter les bases d'un groupement durable.

Une assemblée préparatoire fut convoquée le 26 décembre, un comité provisoire désigné et les statuts adoptés le 3 février 1907. La *Société Archéologique Champenoise* était fondée. Aux termes de l'art. 2, elle a pour but « de rapprocher les collectionneurs, de grouper « leurs efforts, de centraliser les renseignements, de « faciliter les recherches et les fouilles archéologiques, « de recueillir les objets et documents intéressant la « région et se rapportant à l'archéologie et à l'histoire ». Le Comité fut constitué par MM. Bosteaux-Paris, président; Cauly, vice-président; Logeart, secrétaire; Gardez, trésorier; sous la présidence d'honneur du Dr Octave Guelliot, qui pouvait ajouter à ses connaissances en préhistoire sa compétence spéciale d'ethnographe et d'anthropologue.

Digitized by Google

Comme vous le voyez, Messieurs, le besoin de centraliser les renseignements, ou, ce qui revient au même, le besoin de se tenir mutuellement au courant du mouvement archéologique, est un de ceux qui s'imposaient le plus aux fouilleurs de notre région. Comme toutes les sciences nouvelles, l'archéologie évolue, en effet, avec une rapidité déconcertante. D'années en années paraissent de nouveaux mémoires qui bouleversent les classifications antérieures, tout au moins les modifient considérablement.

Or, nombre d'archéologues convaincus, mais isolés dans leurs campagnes, loin des bibliothèques, des librairies, s'attardent aux classements désuets, ignorent les découvertes récentes, et par suite ne peuvent expliquer leurs propres fouilles avec toutes les précisions désirables pour fournir de solides matériaux aux synthèses futures. Même en laissant de côté les temps paléolithiques, encore fort peu représentés dans cette partie de la France, une foule de questions se posent depuis les premières années du xxe siècle.

Et d'abord la classification de l'époque néolithique est tout entière remise en discussion. Tandis que M. Rutot, archéologue belge, adoptait encore en 1907 la succession des niveaux *campignien, tardenoisien* et *robenhausien,* M. Déchelette, conservateur du Musée archéologique de Roanne, contestait, en 1908, la possibilité d'appliquer cette classification à la France. En l'absence de toute preuve stratigraphique, il ne consent à considérer le *campignien* que comme un faciès régional de l'industrie néolithique, en rapport direct avec la composition des roches exploitées. Quant au *tardenoisien,* il ne serait pas autre chose qu'un outillage spécial, répandu sur une ère géographique

Digitized by Google

très vaste. Bien plus, voici que dans un ouvrage paru cette année même, M. Maurice Exsteens signale la découverte de silex pygmées associés à la faune du Renne, et dont la date se place, par conséquent, à la fin des temps paléolithiques.

Passons à l'âge du bronze. En 1891, M. Alexandre Bertrand avait nié son existence en Gaule. Cette opinion fut généralement adoptée, malgré le démenti d'un certain nombre de trouvailles. Aujourd'hui, elle ne résiste plus à l'examen, et, même dans nos contrées du Nord-Est, il semble bien qu'il y ait lieu de distinguer une période du bronze, entre la pierre polie et la première phase du fer.

L'âge du fer mérite dans nos contrées une attention toute particulière. Je vous rappelais, il y a un instant, comment les fouilles sensationnelles de Berru, Somme-Bionne et la Gorge-Meillet avaient fait adopter le mot « Marnien », pour désigner la civilisation gauloise de l'an 400 environ à 250 avant notre ère.

Aujourd'hui, chronologiquement, on ne distingue plus que le premier âge du fer, ou *époque de Hallstatt* (de 900 à 500), et le second âge du fer, ou *époque de la Tène* (de 500 au début de l'ère chrétienne).

L'abandon du mot « Marnien » s'explique par plusieurs raisons. D'abord, on découvre sur le territoire de la Marne, des cimetières hallstattiens de plus en plus nombreux. Ensuite, et surtout, il est impossible de continuer à isoler une phase de l'industrie gauloise entre les dates extrêmes 400 et 250 (av. J.-C.) Tous les archéologues sont d'accord, de nos jours, pour subdiviser l'époque de la Tène en trois sous-périodes, commençant approximativement vers le début du ve siècle, vers la mort d'Alexandre-le-Grand (323 av.

Digitized by Google

J.-C.), et la conquête de la Narbonnaise par les Romains (121 av. J.-C.) — Le « Marnien » ne coïncide donc plus avec la Tène I, comme le pensait Édouard Fourdrignier, mais se répartit entre les périodes de la Tène I et de la Tène II. En voici un exemple. Vous n'ignorez pas, Messieurs, que le British Museum s'est rendu acquéreur, en 1901, de la magnifique collection réunie par M. Léon Morel, pendant près de trente années de fouilles méthodiques. Or, le catalogue, publié en 1905 par le conservateur Charles Read (*A guide to the antiquities of the early iron age*), inaugure des catégories, dans cet ensemble considéré jusqu'alors comme homogène. Tout en maintenant dans la Tène I la plupart des cimetières explorés par M. Morel, savoir ceux de Somme-Bionne, Marson, Montfercaut, Courtisols, Prosnes, Bussy, Pleurs, Bergère-lès-Vertus, le savant anglais n'hésite pas à classer dans la Tène II les cimetières de Somsois, Wargemoulin, Mesnil-lès-Hurlus, Saint-Remy-sur-Bussy.

Les sépultures de la Tène III sont encore assez rares. Mais une explication fort plausible de leur rareté relative, c'est qu'elles sont plus difficiles à découvrir que les inhumations des périodes précédentes. Grâce à la couche de terre noire ou grise qui les recouvre, les inhumations, en effet, se signalent aisément aux yeux d'un fouilleur averti. Sur leur emplacement la végétation est plus haute, plus dense. Il n'en est pas de même au-dessus d'une incinération, qui ne peut guère être devinée qu'au hasard d'un coup de sonde. Néanmoins, depuis quelques années, les trouvailles se multiplient.

Un problème fort délicat est d'identifier le peuple

Digitized by Google

enseveli dans les cimetières de l'âge du fer. Deux opinions sont en présence. D'après les archéologues, et tout récemment encore d'après M. Déchelette[1], les plaines de la Marne furent occupées sans interruption, depuis le Hallstatt II jusqu'à la fin de la Tène II, par de puissantes tribus celtiques, dans lesquelles il est impossible de reconnaître les Belges de César. Ces derniers envahisseurs, venus d'outre-Rhin au milieu du IIIe siècle, ne seraient représentés que par les pauvres incinérations de l'époque de la Tène III.

Mais, dans un article de la *Revue Archéologique*, M. Mazard s'étonnait déjà, en 1877, que le sol crayeux de la Champagne, réputé pour conserver admirablement les restes qui lui sont confiés, renfermât en si grand nombre les dépouilles de tribus inconnues, et nous dérobât, au contraire, l'importance du *peuple Rème* nettement affirmée par les textes. Une autre opinion verrait donc volontiers, dans les nécropoles de la Marne, non point les Celtes prédécesseurs des Rèmes, mais les Rèmes eux-mêmes. C'est, notamment, la conviction de M. G. Bloch, au tome Ier de l'*Histoire de France*[2] publiée sous la direction de M. Ernest Lavisse, c'est encore la thèse défendue par M. Camille Jullian dans sa magistrale *Histoire de la Gaule*[3].

Archéologues et historiens paraissent, ici, en contradiction formelle. Malgré les apparences, il ne serait pas impossible de les mettre d'accord. Toute la difficulté réside dans ce fait, que César classe les Rèmes

[1] Déchelette. *Archéologie protohistorique, époque de Hallstatt*, p. 578.

[2] *Histoire de France*, t. I, 2e partie, p. 38.

[3] *Histoire de la Gaule*, t. II, pp. 187 et 485.

Digitized by Google

parmi les peuples de la Gaule-Belgique. Mais il n'en résulte pas qu'ils fussent, pour cela, les descendants des envahisseurs belges. Le gros de l'invasion s'était probablement arrêté plus au nord, et seule une infiltration assez faible conduisit de petits groupes jusqu'aux rives de la Vesle. Au moment de la conquête romaine, les Rèmes étaient peut-être restés encore plus Celtes que Belges, et l'on pourrait ainsi reconnaître leurs ancêtres dans les guerriers des fosses à char. Sur ce point, comme sur tous les autres en litige, la critique méthodique des fouilles apportera seule les précisions définitives, en vérifiant si, oui ou non, les peuplades de la Marne furent chassées de leurs domaines vers le milieu du IIIe siècle.

*
* *

Pendant ses six années d'existence, la jeune Société Archéologique Champenoise a déjà pu réunir, sur les diverses questions esquissées dans ce rapide aperçu, un ensemble de faits dont il faudra tenir compte.

Pour l'époque néolithique, je signalerai simplement deux grottes très curieuses découvertes par M. Roland, instituteur à Villevenard, toujours dans la vallée du Petit-Morin. Dans l'antigrotte de la première, déblayée en septembre 1909 à Villevenard, on peut remarquer, face au couloir d'accès, une pelle et une grille dessinées au charbon sur la craie. Ces dessins sont peut-être les plus anciens de ce genre. L'autre fut découverte sur le territoire de Courjeonnet, le 16 août 1911. L'une des parois est ornée d'une hache emmanchée, sculptée en relief sur 16 millimètres d'épaisseur.

Je rappelais, il y a un instant, que les produits de

Digitized by Google

l'âge du bronze sont encore rares dans la région. Néanmoins, en 1908, on découvrait à Pontavert, dans une propriété appartenant à Mme Bécret, sous une dalle de pierre, sept belles haches très bien conservées du type primitif dit *Morgien*.

Les cimetières hallstattiens sont de plus en plus nombreux. En 1908, M. Logeart en explorait un à Aussonce (Ardennes), un autre à Hauviné, près de Pontfaverger, en 1910. En 1909, M. Gardez en avait signalé un autre à Aguilcourt, dans l'Aisne, et M. Pistat à Villedommange, près Reims. Il est vrai que ces découvertes vont peut-être ouvrir de nouvelles discussions entre archéologues, car M. Déchelette n'en reconnaît pas un seul comme appartenant véritablement au fer de Hallstatt, et les range tous à l'époque initiale de la Tène. Il va sans dire que les cimetières autrefois dits marniens restent toujours les plus abondants, mais il faut insister sur les trouvailles relatives à la Tène III. En octobre 1910, le fouilleur du Musée archéologique de Reims, M. Jules Orblin, exhumait une urne à incinération de cette époque, au lieu dit « La Manielle », sur le territoire de Prunay. Deux mois plus tard, sur le territoire de Bétheny, près de la ferme Charpentier, le même fouilleur découvrait de nombreuses urnes funéraires, associées à des fibules et des monnaies gauloises.

Enfin, il faut signaler, dans le *Bulletin* de la Société, de nombreux travaux sur l'époque gallo-romaine : l'étude, par M. Demitra, d'un aqueduc découvert sous le boulevard Desaubeau ; des communications sur les anciennes fortifications de *Durocorter*, par le même ; une causerie sur les médaillons romains trouvés à Reims, par M. Bellevoye ; et, pour clore

Digitized by Google

cette nomenclature, l'essai de reconstitution de notre ville au IIIe siècle de notre ère par votre vice-président, M. Kalas.

Comme vous le voyez, Messieurs, on peut affirmer que la Société Archéologique Champenoise a déjà fait beaucoup de besogne. Elle compte aujourd'hui 200 membres, disséminés sur le territoire de la Marne, de l'Aisne et des Ardennes. Elle se doit à elle-même d'occuper une place de plus en plus importante parmi les groupements analogues. A chacune des assemblées trimestrielles, de nombreux fouilleurs viennent exposer à la critique de leurs collègues la récolte de leur dernière campagne. Mais il ne suffit pas de multiplier les fouilles, il est nécessaire de les étudier avec méthode, d'en tirer autant que possible des précisions pour la science archéologique. Le Comité, qui se réunit tous les mois, se propose de mener une vaste enquête sur l'ensemble des résultats acquis, de relever une bibliographie complète du sujet, pour aboutir à dresser la carte archéologique de notre région.

Grâce au nombre très élevé de ses membres, nombre qui s'accroît sans cesse, la Société Archéologique Champenoise peut également assumer auprès du public une espèce de mission éducatrice, l'intéresser surtout à l'industrie gauloise. Trop d'esprits cultivés refusent encore d'admirer des antiquités qui ne proviennent pas des civilisations méditerranéennes. Et cependant les vases gaulois, les phalères de bronze comme celles de Somme-Bionne, ou de Ville-sur-Retourne trouvées en 1908 par M. Fourcart, les torques, les fibules, les casques, comme celui de Berru, témoignent d'un art linéaire dont les ondulations, les spirales, les rinceaux soutiennent la comparaison

Digitized by Google

avec les produits harmonieux de l'art mycénien ou étrusque. Malheureusement, malgré les dons de généreux archéologues, les fouilles du gardien et l'acquisition de collections particulières, cette époque est encore mal représentée au Musée de Reims. Les plus belles pièces trouvées dans la Marne sont au Musée national de Saint-Germain. Aucun Français ne peut s'en plaindre, mais il est infiniment regrettable que la collection Léon Morel, à peine moins importante, ait passé la Manche. D'autres collections considérables existent encore dans la région, celles de M. Bosteaux-Paris à Cernay-lès-Reims, de M. Fourcart à Juniville, de M. Chance à Mailly, de M. Schmit à Châlons. Par une propagande active, en vulgarisant autour d'elle la connaissance de l'antiquité gauloise, la Société Archéologique sera peut-être assez heureuse pour empêcher de nouvelles pertes. Les vestiges de nos ancêtres font partie du patrimoine national. La cause sera gagnée le jour où les autorités responsables auront conscience de satisfaire le public, en consacrant quelques crédits à l'accroissement du Musée Archéologique.

Digitized by Google

Digitized by Google

POSE

DANS LA CATHÉDRALE DE REIMS

d'une

INSCRIPTION COMMÉMORATIVE

De sa Construction au XIIIe siècle

Compte rendu à l'Académie de Reims par M. HENRI JADART
secrétaire général

Une chose acquiert d'autant plus de prix qu'elle a été plus longue à obtenir et qu'elle a été mûrie avec plus de soin et de persévérance. Il en sera ainsi de cette plaque commémorative des premiers maîtres de l'œuvre de Notre-Dame de Reims, dont l'Académie sollicitait l'érection le 16 juillet 1896, sur l'initiative de son président, M. Alphonse Gosset[1], et qui vient seulement d'être fixée sur la muraille intérieure du monument, à l'angle du bras nord du transept, le 6 mai 1913, jour précis du 702e anniversaire de la pose de la pierre de fondation de l'édifice.

*
* *

Non content d'émettre l'idée créatrice, M. Alphonse Gosset, en homme du métier, dressait un plan qu'il

[1] *Travaux de l'Académie de Reims*, t. XCIX, p. 6, et t. CXVIII, p. 274.

Digitized by Google

appelait un « Projet de mémorial du Fondateur et de l'Architecte de la Cathédrale ». Au-dessus des noms de ces grands hommes, il avait dessiné, sous une arcade en tiers-point, la scène du maître de l'œuvre, Jean d'Orbais, soumettant son plan à l'archevêque de Reims, Albéric ou Aubri de Humbert, qui l'approuvait. Il avait même fait graver ce plan en l'adressant, avec une circulaire imprimée, au Président de l'Académie le 10 décembre 1896. L'élan était donné par le plus impulsif de nos confrères, et son entraînante énergie provoquait, sans plus tarder, la nomination d'une Commission qui ne devait et ne pouvait rester inactive [1]. Elle se réunit, en effet, les 29 et 30 janvier 1897, d'abord chez le président, ensuite à la cathédrale même, pour élaborer son projet et le faire aboutir par ses propres ressources et sa persuasion auprès des autorités compétentes.

Ces autorités étaient, dès le début, gagnées à la cause, car, à la première information du projet de l'Académie, M. D. Darcy, architecte diocésain, répondait au président : « Vous pouvez être assuré que je vous apporterai, comme architecte du monument, pour l'accomplissement de votre œuvre, le concours le plus sympathique [2]. » Une autre lettre de M. Darcy à M. Alphonse Gosset, tout en écartant son projet trop somptueux, ajoutait : « Mon avis serait de faire une inscription simplement, bien complète, bien explicite, rappelant en marge le rôle de l'Académie,

[1] Membres de cette Commission : MM. Alphonse Gosset, l'abbé Cerf, L. Demaison, Lamy, Maillet-Valser, Portevin, P. Douce, président, H. Jadart, secrétaire.

[2] Lettre du 21 décembre 1896.

Digitized by Google

et au milieu, dans un beau développement, l'inscription proprement dite[1]. »

C'était bien là aussi la pensée de la Commission, dont la majorité vota une simple inscription, et nous pouvons dire que M. Alphonse Gosset s'y rallia lui-même presqu'aussitôt en nous écrivant : « Si nous ne pouvons obtenir qu'une plaque, qu'elle ait des dimensions supérieures à celles d'un *ex-voto*[2]. » Notre plaque, posée d'hier, a vraiment ce caractère de simplicité et de grandeur d'exécution. Mais avant de la poser, il avait fallu bien des années d'attente, bien des correspondances interrompues et reprises, bien des réunions sans résultat.

Du moins, un rendez-vous dans les chantiers avec M. Darcy le 24 juillet 1897, sur l'initiative de M. Léon Margotin, notre zélé correspondant, avait convaincu le secrétaire de la Commission que l'éminent architecte était définitivement gagné, et on pouvait augurer qu'il en serait de même pour son successeur, comme nous l'a récemment et fidèlement prouvé M. Paul Gout, l'architecte actuel de notre cathédrale.

Les recherches anciennes de M. Louis Paris, mises au jour en divers ouvrages, et les conclusions récentes de M. Louis Demaison sur les inscriptions du labyrinthe de la Cathédrale, justifiaient hautement les efforts de l'Académie, comme nous le rappellerons plus loin. Lecture en fut donnée à la première séance par leur auteur.

L'année 1898 vit une nouvelle réunion de la Com-

[1] Lettre du 19 février 1897.
[2] Lettre du 2 juillet 1897.

Digitized by Google

mission renouvelée le 4 mars [1], dans laquelle le projet de simple inscription fut ratifié, le texte adopté et le choix de l'emplacement précisé à une paroi du transept nord. Un dessin de M. Léon Margotin nous conserve l'avant-projet à soumettre au Comité des Architectes diocésains et visé par M. Darcy le 19 février 1898. Une lettre du Ministre à ce dernier, en date du 6 avril 1899, lui demandait un rapport pour l'adoption définitive et la confection du devis. Cependant rien n'aboutit de 1899 à 1911.

Sollicitée par M. Alphonse Gosset, la Société des Architectes de la Marne s'était associée à la tentative de l'Académie, « appuyait son projet et la remerciait de son heureuse initiative » [2].

Malgré ces efforts combinés, malgré les lettres de rappel des 9 juin 1898 et 18 mars 1899, malgré l'intervention obligeante et favorable de M. Paul-Frantz Marcou auprès de la Commission des Monuments historiques [3], l'affaire semblait désormais oubliée en haut lieu, et sur place la conspiration du silence favorisait cet oubli. Il y avait sûrement encore ici de grandes hésitations et des objections à l'encontre de la reconnaissance de Jean d'Orbais comme étant bien réellement le premier architecte. Plusieurs membres influents du clergé tenaient pour la négative ou pour des noms et des dates discutables que l'on trouvait dans les ouvrages, si estimables d'ailleurs, de

[1] Présents MM. Cauly, président, Ch. Givelet, Léon Morel, Maillet-Valser, Alphonse Gosset, L. Demaison et H. Jadart, secrétaire ; MM. Douce et Lamy, excusés.

[2] Lettre du 11 mars 1898, signée de MM. E. Brunette et Jules Alard.

[3] Lettre du 18 mars 1899.

Digitized by Google

Viollet-le-Duc et de MM. Cerf et Tourneur [1]. On avait changé les noms des rues avoisinantes sous prétexte d'honorer le premier architecte [2]. On hésitait dès lors à prendre une solution nette en se laissant entraîner dans la voie où était résolument entré M. Louis Demaison, et avec lui des archéologues de haute valeur tels que MM. Anthyme Saint-Paul et Eugène Lefèvre-Pontalis. Un rapport de M. l'abbé Bussenot, secrétaire général de l'archevêché de Reims, concluait dans le sens de l'abstention de toute manifestation publique sur les noms des architectes de la Cathédrale et sur l'époque de sa construction dans le cours du XIIIe et du XIVe siècle [3].

Il fallait laisser au temps le soin de produire son action d'apaisement et d'éclaircissement, se souvenir surtout que tout vient à point à qui sait attendre. Une

[1] *Dictionnaire raisonné de l'Architecture française*, par VIOLLET-LE-DUC, t. II, pp. 315 à 323. — *Notre-Dame de Reims*, par l'abbé CERF, 1861, t. I, pp. 47 à 50. — *Notre-Dame de Reims*, par l'abbé TOURNEUR, 1907, pp. 14 à 16.

[2] Le nom de Libergier donné en 1885 à la rue Sainte-Catherine accédant au parvis Notre-Dame, ne lui créait aucun titre pour ce monument, car il fut l'architecte de l'église Saint-Nicaise ; celui de Robert de Coucy, donné à la rue Notre-Dame à la même date, ne changeait pas sa qualité de cinquième maître de l'œuvre de Notre-Dame. — Le nom de Jean d'Orbais pourrait être donné par un heureux rapprochement à la rue du Cloître, puisqu'il commença l'édifice par le chevet si bien en vue de ce côté. Mais nous hésiterions à proposer de débaptiser cette ancienne rue, déjà nommée *rue du Cloître Notre-Dame* sur le plan de Le Gendre. En tout cas, le nom de *Parvis Notre-Dame* doit rester attribué à la place contiguë au portail occidental. (TARBÉ, *Reims, ses rues et ses monuments*, 1844, p. 233.)

[3] Rapport conservé dans la collection d'autographes de notre confrère, M. le Dr Pol GOSSET.

Digitized by Google

circonstance propice allait surgir en 1911 avec la tenue à Reims de la LXXVIIIe session du Congrès archéologique de France, occasion sans pareille pour rompre un silence de douze ans et emporter la solution.

*
* *

Ce congrès, qui eut un grand succès dans toute la région, provoqua à Reims également quelques heureux résultats. La visite de la cathédrale, le 19 juin 1911, amena les explications très nettes sur sa date échangées par MM. Louis Demaison, Eugène Lefèvre-Pontalis et d'autres archéologues qui acceptèrent leurs conclusions. Aussi, à la séance de clôture du 27 juin, un vœu formulé en ce sens par le secrétaire général du Congrès, appuyé sur un résumé de la question et le texte de l'inscription proposée, fut-il adopté à l'unanimité [1]. Le vœu néanmoins eût pu rester encore une vaine manifestation, s'il n'avait été personnellement transmis, appuyé et réitéré à la Commission des Monuments historiques par le Directeur de la Société française d'Archéologie avec l'autorité et le savoir qui lui appartenaient. Il eut gain de cause auprès de ses éminents collègues et à l'administration des Beaux-Arts [2].

Cette fois, nulle difficulté ne s'éleva, les obstacles étaient aplanis, les fonds nécessaires trouvés. La Société française d'Archéologie vota 50 francs et la Société des Amis du Vieux Reims pareille somme, tandis que l'Académie de Reims, promotrice de

[1] Inséré dans le t. CXXIX des *Travaux de l'Académie de Reims*, p. 113.

[2] Lettre au secrétaire de l'Académie du 22 décembre 1911.

Digitized by Google

l'œuvre, y participait pour 100 francs[1]. On compta que le concours de l'État serait acquis pour le surplus. Le devis primitif dressé par M. Léon Margotin s'élevait à 200 francs pour l'inscription gravée sur une plaque de marbre noir; il monta au double pour la gravure sur une pierre de Comblanchien, près Nuits (Côte-d'Or), beaucoup plus monumentale et appropriée à l'édifice, selon les instructions de M. Paul Gout, architecte, dans sa visite du 12 juillet 1912. Il avait trouvé la pensée excellente et il donna satisfaction de lui-même à tous nos désirs de la façon la plus aimable « pour en finir promptement », écrivait-il à M. Lefèvre-Pontalis[2].

Il ne fallait plus désormais que le temps indispensable pour l'exécution du travail et la pose de la plaque se fit, sans que personne y ait songé, le jour même anniversaire de la pose de la première pierre de la cathédrale, le 6 mai 1211. A point nommé, le 6 mai 1913, la pierre commémorative était amenée à la cathédrale par la maison Wary et Lacôte (rue Buirette, 33), qui l'avait exécutée sous la direction de M. Léon Margotin. Pas d'encadrement. Les caractères avaient été choisis en lettres capitales antiques et ils ont été peints en rouge pour obtenir une lecture facile et durable.

La pose eut donc lieu, ainsi qu'il avait été proposé au début de l'entreprise, à l'angle du bras nord du transept, sur la muraille à gauche de l'entrée de

[1] En votant cette somme en 1912, l'Académie nomma une nouvelle Commission composée de MM. Ernest Fréville, président, L. Demaison, Lamy, Kalas, le Dr Pol Gosset, et Jadart, secrétaire. La Commission n'a eu d'autre rôle que de sanctionner l'accomplissement du projet dans la séance du 9 mai 1913.

[2] Termes de ses lettres des 24 décembre 1911 et 25 juillet 1912.

Digitized by Google

la chapelle de la Vierge, au-dessus de la plaque en marbre blanc consacrée à la mémoire de M. l'abbé Deglaire, curé-archiprêtre très regretté, décédé en 1889.

*
* *

Maintenant que l'inscription est en place, très accessible et instructive pour tous, il nous reste à en reproduire le texte définitif. Beaucoup de projets avaient été conçus, ils se réduisirent en un seul très simple, avec les faits, les noms et les dates. Un unique changement fut apporté au texte qui fut lu au Congrès en 1911 : il sembla plus prudent de ne pas préciser si la pose de la première pierre se fit par l'archevêque en personne, mais de fixer la date de 1211 sous le pontificat d'Aubri de Humbert[1], lui étant archevêque de Reims, comme nous pouvons le justifier et l'expliquer d'après une chronique du temps. Les fondements furent jetés *ex parte Alberici*, certainement avec son ordre et sa participation, c'est-à-dire de sa part, sans que sa présence soit relatée expressément[2].

[1] *Albericus* est mieux traduit par *Aubri*, forme dérivée du latin, que par *Albéric*, forme savante moderne adoptée par D. Marlot. Quant au surnom de *Humbert*, il viendrait, soit du nom de son père, soit de celui d'une localité ayant eu une relation avec sa famille ou avec lui-même. Un lieu dit *Humbert* se trouvait au terroir de Vertus (*Dictionn. topographique du départ. de la Marne*, par Longnon, p. 133). Son lieu natal serait Laon : il était nommé *Albericus de Lauduno* au XIIIe siècle, d'après l'*Histoire de l'Université de Paris*, par du Boullay, t. II, p. 724. La *Gallia Christiana*, t. IX, col 106, le cite comme nommé de *Alto-Villari*, d'après un document ancien des Archives de l'abbaye de Saint-Remi. — Cfr. *La France Pontificale*, par H. Fisquet, *Reims*, pp. 99 à 101.

[2] Chronique de Saint-Nicaise, relatant les débuts de la construction de la Cathédrale, texte publié par L. Demaison, dans sa notice

Digitized by Google

LA PREMIERE PIERRE
DE CETTE EGLISE METROPOLITAINE
FUT POSEE LE 6 MAI 1211
AUBRI DE HUMBERT
ETANT ARCHEVEQUE DE REIMS

LE PREMIER MAITRE DE L'ŒUVRE
FUT JEAN D'ORBAIS
QUI DONNA LE PLAN DE L'EDIFICE
ET COMMENÇA LE CHEVET

IL EUT POUR CONTINUATEURS
JEAN LE LOUP
GAUCHER DE REIMS
BERNARD DE SOISSONS
AUTEUR DE LA GRANDE ROSE
ET ROBERT DE COUCY
MORT LE 12 NOVEMBRE 1311

A l'appui du rôle d'Aubri de Humbert dans la reconstruction de son église métropolitaine, outre la

historique en tête de l'*Album de la Cathédrale*, par Ponsin-Druart, p. 5, note 6. - Voici ce texte fixant la pose de la première pierre au 6 mai 1211 : MCCXI. Eodem die, anno revoluto, parietes de novo super fundamenta magne profunditatis et latitudinis ceperunt institui ex parte domini archiepiscopi. (*Monumenta Germaniæ, Scriptores*, t. XIII, p. 85.)

Digitized by Google

chronique de Saint-Nicaise déjà citée, nous reproduirons les mentions formelles qu'en donne notre historien bien informé, D. Marlot, dans les éditions latine et française de son *Histoire de la Métropole de Reims*. Nous y ajouterons la biographie donnée par le P. Anselme, qui sera non moins instructive sur sa vie en général.

I

Albericus de Humbert, LIII Archiepiscopus

« Accedit ad cumulum gloriæ ejus quod primo lapidi magnificæ structuræ Cathedralis Ecclesiæ Remensis, quæ stat adhuc, faustè omnino manum admoverit...

« Sunt qui dicant relatum fuisse corpus Remos ac in dædali meditullio positum, seu labyrinthi nigro, alboque lapide confecti, quo sternitur major pars proani principis Ecclesiæ [1]. »

II

L'Église de Reims bruslée l'an 1210 et rebastie l'an 1211

« L'archevesque Albéric, à qui on en donne la gloire pour avoir esté commencé de son temps, contribua beaucoup, et de son authorité et de ses moyens, suivant ma chronique (Chronique de Saint-Nicaise). Le chapitre, qui en prit le soin, fut encore assisté de la libéralité des rois et des principaux seigneurs de

[1] D. Marlot, *Metropolis Remensis Historia*, t. II, p. 490. — Il est faux que le corps d'Aubri ait été rapporté à Reims, et il n'aurait pas été d'ailleurs inhumé sous le labyrinthe qui était un monument commémoratif et non un lieu de sépulture. (*Travaux de l'Académie de Reims*, t. CXVIII, p. 262.)

Digitized by Google

France... et de la charité de toutes sortes de personnes... de la province, où deux chanoines furent envoyés pour faire une queste générale par les villes et villages, conduisant l'image de la Sainte Vierge avec quelques autres reliques sur un chariot...

« Il se voit dans les lettres d'Honoré III que le chapitre estant épuisé d'argent, résolut de faire une queste générale, enjoingnant, de l'authorité de l'archevesque, aux églises suffragantes de recevoir leurs députés avec respect, faire feste à leur arrivée[1]. »

III

Albéric de Humbert, premier pair de France

« Albéric de Humbert, archevêque de Reims, duc et pair de France, étoit archidiacre de Paris lorsqu'il fut élevé à cette dignité, dont il prit possession le 1er juillet 1207, et fut consacré le Dimanche suivant. S'étant croisé contre les Albigeois en 1209, il se signala en Languedoc par ses prédications ; se trouva au Concile de Latran en 1215, assista comme pair de France, au fameux Arrêt rendu à Melun touchant l'hommage de la Champagne au mois de juillet 1216. Se croisa peu après pour la Terre-Sainte, mais lui et ceux auxquels il s'associa ne passèrent pas Lisbonne, où ils furent assiégez par les Sarrazins, et délivrez par les chevaliers de Calatrava. Revenant par l'Italie, il mourut à Pavie le 24 décembre 1218, y fut enterré dans l'église de saint Augustin. C'est lui qui mit la

[1] D. Marlot, *Histoire de la Ville, Cité et Université de Reims*, 1846, t. III, pp. 517 et 520, description de la Cathédrale, chapitres XVII et XVIII.

Digitized by Google

première pierre à l'église métropolitaine de Reims, telle qu'on la voit aujourd'hui[1]. »

Après le rôle du fondateur, nous devrions récapituler ici celui des architectes, de Jean d'Orbais et de ses quatre continuateurs qui furent les maîtres de l'œuvre durant un siècle (1211-1311). Mais cette histoire, qui est celle de la construction de Notre-Dame, a été trop bien exposée, discutée et accompagnée de preuves irréfragables par M. Louis Paris naguère et surtout en ce moment par M. Louis Demaison, pour que nous reprenions après eux un travail complet et mis entre les mains de tous par leurs publications[2]. Mieux vaut y renvoyer tous les visiteurs de la Cathédrale, archéologues érudits et simples curieux, car ils y trouveront

[1] *Histoire généalogique de la Maison Royale de France, des Pairs, etc.*; par le P. Anselme, t. II, 1726, p. 4. — Cfr. *Recueil des Historiens des Gaules et de la France*, t. XVIII, 1822, p. 699. — *Gallia Christiana*, t. IX, p. 104. — *La France pontificale*, par H. Fisquet, *Reims*, p. 99. — *Histoire de Laon*, par Melleville, t. II, p. 413. — *Hist. Univ. Paris.*, par du Boullay. t. II, p. 724, et t. III, p. 672. — *Histoire littéraire de la France*, 1832, article par Petit-Radel, t. XVII, p. 202. — *Répertoire des sources historiques du moyen âge*, par U. Chevalier, 2e edit., *verbo* Albéric. — *La Chaire au XIIIe siècle*, par Lecoy de la Marche, 1886, p. 496. — *Aubri de Humbert*, par L. G. Mennesson, 1902, copie in-4° à la Bibliothèque de Reims, Impr. 210-11 C R.

[2] Louis Paris. *Le dédale ou labyrinthe de l'Eglise de Reims* (*Bulletin monumental*, 1856). — *Le jubé et le labyrinthe de la Cathédrale de Reims*, 1884. — L. Demaison. *Les Architectes de la Cathédrale de Reims* (*Bulletin archéologique*, 1894 et 1898. - *Bulletin monumental*, 1902). — *Album de la Cathédrale de Reims*, par Ponsin-Druart, 1900, introduction, notice historique et bibliographie. — *Petites monographies des grands édifices de la France. La Cathédrale de Reims*, Paris, H. Laurens (1910), in-12 illustré. — *Guide du Congrès de Reims en 1911*, pp. 19 à 47.

Digitized by Google

sûrement eux-mêmes tous les renseignements décisifs à l'appui de l'inscription commémorative qui résume une œuvre si méritoire.

Ajoutons que, par une heureuse fortune, la plaque historique se trouva inaugurée sans retard et de la manière la plus utile et la plus éclatante par la visite que la Société des Amis des Cathédrales fit à la métropole de Reims le 15 mai 1913. Venus de Paris et de la province au nombre de plus de trois cents, ces fidèles admirateurs de nos grands monuments eurent une séance matinale pour la description archéologique de l'édifice, et après-midi une conférence du R. P. Lagrange sur *La Bible au moyen âge*, précédée d'une audition musicale dirigée par M. Henri Letocart, au cours de laquelle on entendit l'exécution d'un Répons chanté au couronnement des Rois de France[1]. Ce sont des souvenirs intéressants et glorieux qu'il était juste de consigner dans les mémoires de l'Académie de Reims[2].

Reims, le 16 mai 1913.

[1] Les manuscrits de la Bibliothèque de Reims ne contiennent aucune partie notée de l'office des Sacres au moyen âge. C'est à la Bibliothèque Nationale que M. Letocart trouva la notation d'un Répons ancien dans « la copie du Pontifical exécutée aux frais de Jean, duc de Berry (*Bibl. Nat.*, ms. latin 8886), où figure le cérémonial du Sacre, avec les notes du Répons qui était chanté à l'entrée du roi. C'est un document intéressant comme pièce de vieux plain-chant. » *(Lettre de M. Letocart du 17 avril 1913.)*

[2] Compte rendu de cette visite par Ch. Sarazin, dans le *Courrier de la Champagne* du 16 mai 1913. — Le programme, illustré en tête d'une vue du portail par le graveur Jacques Beltrand, vice-président de la Société, contient plusieurs noms de musiciens rémois : Nicolas de Grigny, Jules Grison, etc., avec de nombreux détails curieux pour l'histoire de la Cathédrale.

Digitized by Google

Digitized by Google

L'ENTRÉE

DU

ROI TRÈS CHRÉTIEN HENRI II

DANS LA VILLE DE REIMS

ET SON COURONNEMENT [1]

Traduction de l'italien,

communiquée par M. HUGUES KRAFFT, membre titulaire

A Ville-Cotre, le 8 août 1547.

Le 25 du mois passé, Sa Majesté Très Chrétienne se rendit de bon matin à un endroit, une lieue distant d'ici, pour disposer et ordonner son entrée ; dans laquelle devant intervenir le seigneur Pietro Strozzi et Mgr de Castiglion [2], ses favoris, Elle ne voulut pas qu'ils vinssent sans l'Ordre de Saint-Michel, ce qui fut cause qu'ils eurent une place plus honorée dans la compagnie qui suivait Sa Majesté Très Chrétienne, laquelle aussitôt après dîner se leva, et s'en vint vers cette ville, accompagnée de cette manière :

D'abord il y avait environ cent archers de la ville, avec la livrée blanche et noire, honnêtement à cheval ;

[1] LA INTRATA DEL RE CHRISTIANISSIMO HENRICO II NELLA CITTA DI RENS ET LA SUA INCORONATIONE. — *Notice du titre :* In Vinegia per PAOLO GHERARDO. M.D.XLVII. — *Notice finale :* In Vinegia per COMIN DE TRINO DI MONFERRATO, l'anno M.D.XLVII.

[2] Tous les noms propres sont reproduits tels qu'ils se trouvent dans le texte italien.

Digitized by Google

ensuite environ autant de nobles et d'officiers de la ville, vêtus à la mode de la ville, c'est-à-dire de certaines robes à la française de drap noir doublées, les unes de damas, d'autres de velours noir ; puis les officiers, qui étaient en petit nombre, avec des robes longues de drap violet, toutes doublées de satin noir.

Derrière eux suivaient les archers de justice, avec le prévôt de l'hôtel de Sa Majesté Très Chrétienne, vêtus d'une livrée blanche et noire avec le croissant de la lune sur la poitrine et au dos, l'estoc et le ceinturon royal par dessus ; le tout fait d'écailles d'or et d'argent, avec la devise qui succède à la Salamandre du Roi Très Chrétien François. Puis cent suisses, avec leur capitaine, armés d'épées et de hallebardes, tous nouvellement vêtus de blanc et noir, c'est-à-dire en velours et argent, et avec tant de panaches que c'était une très belle chose à voir.

Ceux-ci passés, commença une belle compagnie de gentilshommes de la maison de Sa Majesté Très Chrétienne, de ceux de la chambre et, en dernier lieu, des colonels, lesquels en tout pouvaient être cent chevaux. Puis venaient douze hérauts, pour autant de provinces que tient Sa Majesté Très Chrétienne, vêtus dessous de velours blanc, et dessus de sa cotte d'armes de velours noirâtre, avec les armoiries des provinces en or et en argent, lesquels étaient tous à cheval. A pied suivait Mgr de Canaple, chevalier de l'Ordre, avec le grand collier de Saint-Michel, accompagné de cent gentilshommes, richement vêtus chacun à sa façon ; et derrière ceux-ci suivaient les princes sur de très beaux chevaux, bien ornés d'or et d'argent, et tous avec des vêtements d'or de diverses modes.

Parmi les premiers, il y avait : le prieur de Rome,

Digitized by Google

Mgr de Rius, Mgr de Talamon, Mgr de Martigue, le jeune comte de la Mirandole, les deux fils cadets de Mgr de Guise, le seigneur Horatio, deux fils du seigneur connétable, et d'autres, au nombre de douze à quatorze chevaux. Après les princes venaient Mgr de Sedan, et Mgr de Saint-André, vêtus de très beaux habits d'or, et très bien à cheval, avec deux bâtons à la main en signe de leur office, qui est maréchal de France ; et, vêtu de même, suivait Mgr de Bovsi, grand écuyer, avec l'estoc royal au côté, et le seigneur connétable avec l'épée nue à la main. Aussitôt après ceux-ci venait le dais du roi, de velours noirâtre fleurdelysé d'or, porté par les quatre officiers les plus dignes de la ville, et entouré de tous les écuyers à pied.

Sa Majesté chevauchait, sous le dais, sur un très beau coursier de Reame, de robe alezane, caparaçonné de velours noir brodé et ferré d'argent. Elle était habillée de moire tabisée noire, toute couverte de broderie en fil d'argent ; de même le chapeau, les bas et la jupe. Ainsi que Sa Majesté Très Chrétienne, tous les autres princes étaient vêtus pour cavalcader : qui de justaucorps d'or et d'argent, sans autre chose ; qui de collets et de petits manteaux par dessus, soit d'or, soit de soie brodée d'or et d'argent. Le bruit des colliers d'or et le choc des panaches sont omis, parce que quiconque connait les coutumes françaises, comme vous messire Marco Antonio, comprend toutes ces choses de soi-même.

Suivaient le dais : d'abord le roi de Navarre, puis Mgr de Vendôme, Mgr de Mompensier, Mgr de Nivers, Mg d'Angien, Mgr de Guise, Mgr Dumala, Mgr Dumena, et d'autres princes encore, superbement vêtus d'or, et si bien à cheval, que je ne pensai pas voir jamais

Digitized by Google

en France autant de coursiers arabes et turcs que j'en vis ce jour-là. Si ceux-ci en avaient de beaux, les chevaliers de l'Ordre pouvaient soutenir la comparaison ; ils suivaient au nombre d'environ vingt, très bien vêtus, eux aussi, avec leurs grands colliers au cou. Derrière eux, il pouvait y avoir quelque cinquante barons très bien vêtus, après lesquels il n'y eut plus que la garde des archers, avec la livrée au croissant de lune seulement, comme je vous ai dit plus haut de ceux de la Justice, mais sans épée.

Ce fut vraiment une belle compagnie, mais en nombre bien moindre de celle que chacun imaginait pour la grandeur de la famille et le nombre des courtisans de Sa Majesté Très Chrétienne, lesquels, je ne sais pour quelle raison, pour la plupart ne l'accompagnèrent pas. Je pense que cela a pu être à cause des prohibitions de se vêtir pompeusement ; mais si, en cette occasion, ils avaient dépassé le but, je veux croire que les avertissements n'auraient pas eu de suite.

Sa Majesté Très Chrétienne allant donc entrer dans la ville, je trouvai aux portes du Bourg un arc construit en bois avec quatre colonnes, et avec un bout de galerie au-dessus ; puis un croissant de lune au faîte, avec la devise qui disait : *Donec totum compleat orbem.* Sur la galerie, il y avait une boule grande comme une mappemonde, s'ouvrant en huit parties, laquelle, à l'arrivée de Sa Majesté Très Chrétienne devant la porte, fut descendue artificieusement jusqu'à terre ; il en sortit une très belle vierge richement vêtue, ornée de beaucoup de bijoux et représentant la ville de Rens, qui n'a jamais été à d'autres princes qu'aux rois de France, laquelle, sortie de la boule et prosternée par

Digitized by Google

terre à genoux, avec un sermon bref et convenable, présenta à Sa Majesté Très Chrétienne les clefs de la ville. Le roi montra grand plaisir à cette chose, et répondit par quelques paroles à la demoiselle, en riant. L'ayant embrassée, comme de coutume, Elle continua son entrée, marchant par la rue principale de la ville, où tous les métiers avaient, l'un à côté de l'autre, préparé de grandes torches de cire, longues comme de très grandes lances allumées, et celles de la ville un grand et très bel arc ; chacun criait : « Henri, Henri, roi de France, vive éternellement ! »

L'arc avait trois portes : une grande, de sorte qu'un homme à cheval, avec la lance, y aurait passé commodément, et deux petites des deux côtés ; au-dessus de la porte, il y avait une galerie, divisée en trois parties, avec sept fenêtres, au milieu desquelles il y avait douze dames, deux par fenêtre, et, à celle du milieu, un chevalier honorablement vêtu, chaque dame et le chevalier représentant une vertu, pour signifier le nom et les vertus du roi. Le chevalier signifiait l'Honneur ; la première des dames l'Espérance, la seconde la Noblesse, puis la Renommée qui veut dire Réputation, puis la Justice, l'Équité, la Vérité, l'Amour, la Libéralité, l'Obéissance, l'Intelligence et la Sagesse, lesquelles vertus forment ensemble, par les premières lettres de leurs noms, *Henri de Valois*, comme vous le pouvez voir.

Je compris cette signification par l'inscription qui désignait, à un endroit visible, le chevalier et les dames, car, de moi-même, je n'aurais pas su interpréter ces subtilités françaises. Si je vous disais une épitaphe qui pendait au milieu de l'arc, et si je vous décrivais l'habillement et les choses qu'avaient à la

Digitized by Google

main les dames pour faire connaître les vertus qu'elles signifiaient, vous auriez à rire ; mais laissons cela et venons aux autres choses.

Le toit de l'arc était carré, et, au milieu, il y avait comme un chapiteau arrondi pareil à celui des cubes de Saint-Marc, qui avait au sommet un certain vase, duquel, sans qu'on vît d'autre matière, il sortait du feu ; aux quatre coins du toit, il y avait quatre croissants de lune, et sur l'architrave, et partout où l'on pouvait mettre des lettres, il y avait écrit : *Donec totum compleat orbem*, comme aussi sur le premier arc.

Passé cela, on avait construit sur une petite place, en un certain lieu élevé, un jardin, dans lequel il y avait une grande fleur de bois avec trois lys, de chacun desquels il semblait qu'il sortît une dame représentant une nymphe, qui, d'un certain vase qu'elle avait à la main, répandait de l'eau ; puis, commodément placé dans un angle de ce jardin, un croissant de lune sur lequel descendait de très haut un ange avec une couronne à la main, qui semblait couronner le dit croissant, comme emblème de Sa Majesté Très Chrétienne. Celle-ci, en passant outre, parvint à la place de l'église. Elle trouva une fontaine de bois, construite pour son entrée, de divers côtés de laquelle, et de la main de nymphes et de faunes qui étaient dessus, il sortait de très bon vin qui fut recueilli par une grande multitude de gens avec force acclamations.

D'un autre côté, dans un lieu élevé, il y avait un héraut qui, en criant « Vive le Roi », en grande quantité répandait de l'argent, lequel, quoiqu'il fît accourir le peuple et abandonner le vin, au milieu des uns et des autres tombait inutilement à terre.

Près de cette fontaine, parce que la place était très

Digitized by Google

petite, Sa Majesté Très Chrétienne rencontra l'archevêque de la ville, avec les autres cinq pères évêques, ou disons Paladins de France, avec le très révérend légat et le nonce, les très révérends cardinaux, et tous les prêtres de la ville, et, arrivée près de ceux-ci autant qu'il était convenable, Elle descendit de cheval. Du très révérend de Giuri en habit d'évêque avec la mître, comme évêque de Lanchres, par le bras droit, et du très révérend de Castiglion, comme évêque de Beoves (Beauvais), par le bras gauche, le roi fut conduit jusqu'à la porte de l'église, où, agenouillé avec le béret à la main, avant qu'il entrât, il jura dans la main de l'archevêque une certaine promesse que, à cause du grand bruit qui se faisait, je ne pus entendre, mais on dit qu'elle est d'usage pour tous les rois qui se trouvent dans ce cas.

Ensuite, entré dans l'église et arrivé à l'autel, le roi fit l'offrande, qui fut une petite statue en argent doré du Christ quand il ressuscite et sort du sépulcre, d'une valeur de cinq cents écus.

Après avoir entendu les vêpres, il se rendit à sa chambre qui se trouvait à l'évêché, et la trouva richement ornée de tapisseries d'or et de soie. Je ne sais si ce sont celles de Fontainebleau ; mais elles sont vraiment très belles et très riches. Et à la porte il y avait un autre arc avec quatre croissants de lune sur le toit comme au précédent, avec la même devise des autres arcs ; mais avec, en plus, une pyramide de pierre en tout pareille à celle de Rome, excepté pour la grandeur, laquelle avait au sommet un pommeau, et sur le pommeau un croissant de lune. Autour de la pyramide on avait attaché beaucoup de lierre, et la devise en dessous disait : *Crescam et te stante virebo.*

Digitized by Google

Dans ce logement, Sa Majesté Très Chrétienne soupa sans plus de cérémonie qu'à l'ordinaire et, vers minuit, alla à l'église avec l'archevêque pour prier et se confesser, comme c'est l'habitude pour prendre le Très Saint Sacrement le lendemain, dans la cérémonie de la consécration et du couronnement ; ce que je vous écrirai une autre fois, car la présente est trop longue et peut-être aussi ennuyeuse, car je vous ai décrit si mal et avec des paroles ordinaires l'entrée que fait, une seule fois, le plus grand roi de la Chrétienté.

Véritablement, Monsieur, je m'attendais à voir plus de grandeur en toutes choses ; mais je comprends que le Roi Très Chrétien n'ait pas voulu, à dessein, faire de grandes dépenses, ainsi conseillé par les siens, qui tout le jour lui rappellent de ne pas se soucier de la vanité et d'économiser l'argent pour pouvoir s'en servir, à l'exemple de César, à des choses de plus grande importance. Du reste, j'ai vu Sa Majesté Très Chrétienne fort libérale, et si je voulais vous dire les dons et les présents qu'Elle a faits à ses serviteurs et à ceux qui le méritaient, vous en seriez étonné. Et terminant ainsi pour le moment, je me recommande à vous.

Digitized by Google

De Ville-Cotre, le 10 Août 1547.

Puisque, dans mes autres lettres, je vous ai écrit l'entrée seule du Roi Très Chrétien dans cette ville, pour vous tenir ma promesse, il me reste à vous écrire la cérémonie de la consécration et du couronnement de Sa Majesté Très Chrétienne, laquelle, parce qu'elle dura sept heures, sera une histoire un peu plus longue que celle de l'entrée. Afin que vous n'éprouviez pas d'ennui en la lisant, vous pourrez vous réserver de la voir à un moment où vous n'aurez pas autre chose à faire, et que vous voudrez fuir l'oisiveté. Et parce que je vous fais mention de deux choses, c'est-à-dire : consécration et couronnement, et que, dans la consécration de ce roi, il y a des détails différant des consécrations des autres rois, je juge à propos, avant de vous dire autre chose, de vous expliquer de quelle manière elle se fait, et quelle a été l'origine de cette habitude.

Je crois que vous savez que les Français sont des gens d'origine ancienne de Franconie, province d'Allemagne, lesquels avant qu'ils fussent chrétiens, sous deux capitaines, Mérovée et Clodovis, vinrent en Gaule pour y trouver de nouveaux pays à habiter. Agréés ici par Étio, capitaine romain, ils eurent pour habitation la ville de Paris avec le pays tout autour qui s'appelle à présent la France d'après leur nom, et qui est très petit et restreint. Ayant longtemps habité là, ils s'accrurent tellement en puissance qu'ils subjuguèrent grand nombre de leurs voisins, les chassant de leur

Digitized by Google

pays, au point qu'ils eurent la hardiesse d'assaillir l'Allemagne. Faisant la guerre aux Allemands, — qui de beaucoup étaient plus puissants et plus nombreux, — sous un de leurs rois, nommé Clovis, ils se trouvèrent en très grand danger et n'attendaient que la ruine finale.

Or Clovis épouvanté, se rappelant les remontrances que sa femme nommée Clothilde, qui était chrétienne, avait coutume de lui faire, eut recours au Christ, lui promettant de se faire baptiser, le suppliant de l'aider dans un si grand péril et de lui donner la victoire.

Notre-Seigneur l'ayant exaucé, Clovis, fidèle à sa promesse, s'en alla à la ville de Reus, rejoindre son épouse et un homme saint, nommé Remy, qui y habitait, auquel il raconta la chose, et peu de temps après il tint sa promesse. Ainsi il se fit baptiser par Remy, en présence de tout le peuple, dans une des principales églises de cette ville, où, après les cérémonies obligées, il entra nu dans les fonts baptismaux, et y attendit longtemps le prêtre qui lui apportait le chrême et qui ne pouvait passer à cause de la grande multitude de gens. Comme il s'en plaignait beaucoup, il fut miraculeusement apporté du ciel, par une colombe, une petite ampoule avec un certain liquide, et déposée dans les mains de Remy, lequel, l'ayant dévotement acceptée, avec le liquide qu'il y trouva, compléta le chrême manquant et fit, en même temps, Clovis chrétien et roi.

Cette ampoule fut ensuite conservée avec beaucoup de vénération, et le liquide qu'elle contient a servi à oindre tous les rois de France.

C'est certes une chose admirable que tant de rois, qui dans l'espace de mille ans ont régné en France, aient été oints avec le liquide de cette ampoule qui, par

Digitized by Google

un miracle divin, est toujours restée pleine. Pour cette raison le nouveau roi est venu maintenant à Reims afin de se faire oindre et couronner ; la cérémonie fut préparée dans la cathédrale de la ville, et le tout se fit par la main de l'archevêque.

Dans cette église on orna seulement le chœur et la grande chapelle ; le reste n'avait pas d'autre décoration ni d'ornement de plus qu'à l'ordinaire ; il était même tout nu. Le chœur et la chapelle étaient fermés de tous côtés ; on ne pouvait entrer que par une porte, et avec très grande difficulté ; car il y avait les archers et les hallebardiers qui ne donnaient accès à aucune personne, en dehors de celles qui devaient être admises selon la volonté du roi. Tout autour des murs, il y avait les tapisseries ordinaires de l'église, parce que, ici, c'est la coutume que toutes les cathédrales aient leurs ornements. Mais, de plus, des deux côtés du grand autel et dans l'espace que tient la chapelle, il y avait deux loges hautes, pour la reine et les dames, toutes ornées de drap d'argent et de velours violet avec les armoiries de France et de Bretagne, où vint la reine avec Madame, avec la princesse de Navarre et toutes les autres dames, si bien vêtues et avec tant de perles et de bijoux que je ne puis l'exprimer, et que je crois certainement qu'il n'y en a pas autant dans tout le reste du monde. Cette fois, sans doute, le roi a sorti tout le contenu de son cabinet que, dernièrement, Sa Majesté Très Chrétienne a fait estimer par quelques bijoutiers expérimentés, qui jugèrent qu'il se montait en tout (je dirai une chose incroyable, mais très vraie) à trois millions d'écus. Pensez si, de toutes parts, la reine et les dames resplendissaient.

Au-dessous de ces premières loges il y en avait deux

Digitized by Google

autres, l'une pour les ambassadeurs, qui était en face de celle de la reine, et l'autre aussi pour les dames qui ne pouvaient avoir de la place dans celles d'au-dessus.

En bas on avait placé beaucoup de bancs, tout couverts de draps d'or, d'un côté et de l'autre, ce qui, au milieu, laissait un peu de place pour le siège du roi qui, avec l'escabeau pour s'agenouiller, était placé en face du centre de l'autel, toute la housse de broché. Derrière celui-ci, il y avait deux sièges l'un après l'autre, couverts d'or : le premier pour le seigneur connétable, et le second pour le grand chancelier; puis un banc, où s'assirent le duc de Longueville, grand chambellan, au côté droit; au côté gauche, Mgr de Sedan, maréchal de France, et au milieu Mgr de Saint-André avec le grand bâton d'or et d'argent, comme grand-maître ; le grand écuyer, qui devait précéder le maréchal, ne fut pas présent, parce que, étant un peu malade, il ne vint pas.

En face du roi, au milieu de l'autel, il y avait le siège de l'archevêque, sur lequel celui-ci était assis tourné vers Sa Majesté, avec ses ministres des deux côtés. En face exactement de l'autel, au-dessus de la grande porte du chœur, on avait préparé un trône, très élevé, vers lequel on allait par deux escaliers, et, au milieu, il y avait le siège et le tabouret du roi avec le baldaquin, et les sièges pour le connétable et le grand chancelier devant le tabouret du roi, et ceux du grand-maître, du chambellan et du maréchal derrière le roi ; ensuite, d'un côté et de l'autre, les sièges pour les pairs, ou disons paladins de France. Ce trône, tous les sièges et le tabouret, étaient couverts de velours noir fleurdelysé d'or, et de la même manière était fait le baldaquin.

Digitized by Google

D'abord entrèrent dans la chapelle quelques archers et hallebardiers, puis les gentilshommes de la maison du roi, derrière lesquels n'entrèrent que quelques gentilshommes des plus favorisés de la cour, puis les pairs de France qui furent le roi de Navarre au lieu du duc de Bourgogne, Mgr de Guise au lieu du duc de Normandie, Mgr de Vendôme au lieu du duc de Gienne, Mgr de Nivers au lieu du comte de Flandre, Mgr de Mompensier au lieu du comte de Champagne, Mgr Dumala au lieu du comte de Toulouse. Tous ceux-là s'assirent du côté gauche sur le premier banc ; sur les autres, derrière eux, s'assirent ensuite les autres princes et les chevaliers de l'Ordre, et d'autres gentilshommes qui vinrent successivement après le roi. Les autres pairs de France, qui sont les évêques, s'assirent du côté droit, excepté le premier, qui est l'archevêque de Reims, qui s'assit à l'endroit dit plus haut ; et ce furent le cardinal de Givei comme évêque de Lanchres, le cardinal de Castiglion comme archevêque de Beoves, l'évêque de Noion, l'évêque de Lan, et l'évêque de Calon ; sur les autres s'assirent le très révérend légat, le cardinal de Paris, Medon, Lorraine et Ferrare, en vêtements consistoriaux ; et puis beaucoup d'évêques entrèrent successivement, en vêtements pontificaux. Les pairs spirituels de France étaient revêtus de l'habit d'évêque avec la mitre, et les séculiers avaient le vêtement de duc, avec le manteau de velours noir doublé d'hermine, un petit collet rond sur les épaules, la veste d'or, la couronne sur la tête et le collier de Saint-Michel au cou.

Après être restés pendant une demi-heure sans rien faire, les deux cardinaux pairs de France se levèrent, et, portant cierges et croix, ils allèrent avec les chanoines

Digitized by Google

et les prêtres chercher le roi qui les attendait à la maison, et, le tenant chacun par un bras, ils le conduisirent à l'église, en chantant ces paroles : « *Ecce ego mitto Angelum meum qui præcedat te, et custodiat semper ; observa et audi vocem meam, et ero inimicus inimicis tuis, et affligam affligentes te, et præcedet te Angelus meus.* » Arrivés à l'église, les chanoines chantèrent : « *Domine, in virtute tua lætabitur Rex ;* » les deux cardinaux présentèrent le roi à l'archevêque qui l'aspergea d'eau bénite ; puis le roi s'assit à sa place, et les autres furent tous placés par les maîtres de cérémonie.

Sa Majesté était vêtue, en dessus, d'une veste en fil d'argent, descendant jusqu'à terre, faite à la mode des robes longues que portent les prêtres dans ces contrées ; en dessous, elle avait une sorte d'habit de moine en satin cramoisi, étroit et serré partout, excepté au bas, tant devant que derrière pour la commodité de la marche ; et, sur la poitrine et au dos, il y avait une ouverture d'une demi-coudée, mais fermée avec quelques agrafes d'argent, et avec des cordons de soie blanche ; sur la tête un béret de velours noir, avec une plume blanche à bouts d'or ; aux pieds des souliers et des bas blancs, et à la main des gants blancs sans parfum ni apprêt.

Le seigneur connétable, le grand-maître, le grand chambellan et le maréchal étaient habillés en ducs, comme les pairs de France, ni plus ni moins ; le connétable portait l'épée nue à la main, et Mgr de Saint-André, le bâton. Le grand chancelier portait une veste de damas cramoisi, comme il a l'habitude de porter ; mais, par dessus, un vêtement tombant jusqu'à terre en écarlate, doublé d'hermine, presque de la forme

Digitized by Google

d'une toge, parce que, outre l'ouverture ordinaire de devant, il avait deux ouvertures, qui descendaient des épaules sur les deux côtés, à droite et à gauche. Sur cette toge il avait un capuchon, écarlate aussi, doublé d'hermine ; mais cette partie du capuchon qui couvre la tête était très longue, et rabattue, tombant en arrière comme chez les évêques ; sur la tête il portait sa barrette ordinaire. Les autres princes, chevaliers et gentilshommes étaient vêtus de très belles robes d'or, d'argent, de soie, avec de très belles broderies et autres ouvrages, et avec tant de colliers et de bijoux au cou, de médailles et de joyaux aux barrettes, que je fus surpris de voir tant de grandeur.

Chacun étant assis à sa place, le Roi Très Chrétien envoya Mgr de Momeranci, fils du seigneur connétable, Mgr de Rius, le comte de Martigue et le comte de Lantrimolan chercher et accompagner jusqu'à la cathédrale la Sainte-Ampoule à l'église de Saint-Remy (où elle est toujours conservée et gardée dans une très belle châsse près du corps de ce saint). Arrivés à Saint-Remy, il leur fallut promettre, avec des serments au vicaire de l'abbaye, de bien garder l'ampoule et de la rapporter où ils étaient allés la chercher ; cette promesse faite, le vicaire et le prieur, accompagnés des quatre princes, la portèrent en procession jusqu'à la première église, et arrivés là, ils la remirent aux mains de l'archevêque qui était allé à leur rencontre avec les autres cinq évêques pairs de France, avec les chanoines, la croix, les cierges et les crosses. L'ayant reçue avec grand honneur et après avoir fait, lui aussi, au vicaire de l'abbaye une promesse, pareille à celle des princes, il retourna à l'autel et la mit d'un côté ; le roi, et tous présents,

Digitized by Google

s'étant agenouillés, lui firent grand honneur, et les quatre princes se placèrent près de l'autel le plus près possible de la Sainte-Ampoule, pour faire bonne garde. Et pendant qu'on portait l'ampoule à l'autel, le chœur chanta ces paroles : « *O pretiosum munus, o pretiosa gemma, quæ pro unctione Francorum Regum, ministerio angelico cœlitus est emissa. Inveni David servum meum, oleo sancto meo unxi eum.* » Et l'archevêque chanta une oraison remerciant Dieu de ce don, et le priant pour la bonne inspiration et la prospérité du roi qui devait être oint de cette huile envoyée pour lui par la grâce du ciel.

Cette oraison chantée, l'archevêque alla se vêtir pour la messe, et accompagné, comme c'est l'habitude, de ses ministres, précédé de la croix, de la crosse et des cierges, avec deux évêques de son diocèse parés pour chanter l'Épître et l'Évangile, il vint à l'autel, et, ayant bénit l'eau, il se leva et le roi s'agenouilla devant lui, tandis que l'archevêque dit au roi ces paroles : « *A vobis promitti et perdonari petimus, ut unicuiq; de nobis et ecclesiis nobis commissis canonicum privilegium, et debitam legem atq; justitiam conserretis, et defensionem exhibeatis, sicut Rex in suo regno debet unicuiq; Episcopo, et Ecclesiæ sibi commissæ.* » A quoi le roi répondit avec les mêmes paroles : « *Vobis promitto et perdono*, etc... » Puis, on lui présenta un missel qu'il baisa et, le touchant de la main droite, il jura ; et le serment fut lu par Sa Majesté sur une feuille qu'il tenait à la main, avec si forte voix qu'il fut très bien entendu des assistants. « *Hæc populo Christiano mihi subdito in Christi promitto nomine. In primis ut ecclesiæ Dei omnis populus Christianus veram pacem nostro arbitrio omni tempore servet. Item*

Digitized by Google

ut omnes rapacitates et omnes iniquitates omnibus gradibus interdicam. Item ut in omnibus judiciis æquitatem et misericordiam præcipiam, ut mihi et vobis indulgeat suam misericordiam clemens et misericors Deus. Item de terra mea et jurisditione mihi subdita universos hæreticos ab Ecclesia denotatos, pro viribus bona fide exterminare studebo : hæc omnia prædicta firmo juramento. »

Le serment fait, le roi se leva devant l'autel, et le grand chambellan lui ôta la première veste d'argent, les gants et les souliers ; puis, l'archevêque, ayant dit une longue oraison, incliné sur Sa Majesté, ordonna qu'on lui mît les bas royaux qui étaient de velours noir, tout couverts de fleurs de lys d'or ; et le roi s'assit sur une chaise apportée à cet effet, et l'ordre de l'archevêque fut exécuté par le grand chambellan. Puis, Sa Majesté restant assise, le roi de Navarre, comme duc de Bourgogne, averti par l'archevêque, s'étant agenouillé devant Sa Majesté, lui mit les deux éperons, et immédiatement il les lui ôta, car il suffit qu'il les ait eus aux pieds un petit moment. Après les éperons, on apporta une épée avec le ceinturon et le fourreau tout en or très bien travaillé, que l'archevêque bénit, et dont, de ses propres mains, il ceignit le roi. Ayant tiré l'épée du fourreau, il la lui remit en disant : « *Accipe gladium tuum benedictione tibi collatum, in quo, per virtutem Spiritus sancti, resistere et ejicere omnes inimicos tuos valeas, cunctos sanctæ ecclesiæ adversarios regnumq; tibi commissum tutari, et castra Dei protegere per auxilium invictissimi triumphatoris Domini nostri Jesu Christi.* » Après ces paroles le chœur suivit, disant : « *Confortare et esto vir, et observa custodias Domini Dei tui, ut ambules in*

Digitized by Google

viis ejus et custodias cerimonias ejus, et præcepta ejus, et testimonia et judicia, et quocunq; te verteris confirmet te Deus. »

Le roi, lorsque l'archevêque fut retourné à l'autel, se leva et alla, de ses propres mains, mettre l'épée nue sur l'autel, où elle était d'abord, et retourna s'agenouiller ; l'archevêque la reprit et, une seconde fois, la remit à Sa Majesté. Celle-ci, l'ayant tenue à la main avec la pointe levée en haut, pendant que l'archevêque chanta une certaine oraison, la donna ensuite au seigneur connétable qui, agenouillé devant elle, la reçut et puis se leva, s'arrêtant à droite de Sa Majesté, et tenant l'épée à la main avec la pointe en haut, ne quitta pas cette place jusqu'à ce que l'archevêque eût dit beaucoup d'oraisons, bénissant le roi, après lesquelles Sa Majesté ôta le ceinturon avec le fourreau, et les fit remettre sur l'autel.

Puis l'archevêque commença à préparer l'oraison, et pendant qu'il versa le liquide de la Sainte-Ampoule, le chœur chanta ces paroles : « *Gentem Francorum inclytam simul cum Rege nobili, Beatus Remigius, sumpto cœlitus crismate, sacro sanctificavit gurgite, atq; spiritus sancti plene ditavit munere, dono singularis gratiæ in columba apparuit, et divinum crisma cœlitus Pontifici ministravit.* »

Lorsque l'onction fut préparée, le roi et l'archevêque, inclinés devant l'autel, s'abaissèrent jusqu'à terre; tous deux, à voix basse, ainsi que deux évêques et le chœur chantèrent les litanies. Quand ils arrivèrent au passage de la consécration, l'archevêque se leva et, se tournant vers le roi, qui était encore par terre, il dit, tenant la crosse à la main et ayant la mître en tête, ces paroles : « *Ut hunc præsentem famulum tuum Henricum in*

Digitized by Google

Regem coronandum benedicere digneris, » il répéta ce verset deux fois, la première fois disant *benedicere et sublimare*, la seconde *benedicere, subdemare et consecrare digneris*, et le chœur à chaque fois lui répondit : « *Te rogamus, audi nos.* »

Les litanies terminées, le roi se mit à genoux devant l'archevêque qui, assis sur son siège, dit beaucoup d'oraisons en le bénissant, pour en venir ensuite à la consécration ; et, les oraisons finies, il se leva et se fit apporter sur une patène le chrême qu'il avait préparé, mélangé avec un peu de liquide de la Sainte-Ampoule. Sur ces entrefaites le grand chambellan avait ouvert la veste cramoisie du roi sur la poitrine et au milieu des épaules, en l'écartant de manière à découvrir les épaules, la poitrine et les bras jusqu'au coude ; sur ces parties Sa Majesté Très Chrétienne ne garda qu'une chemise très fine qui avait de grandes ouvertures partout où la sainte onction devait être faite.

L'archevêque s'étant approché de Sa Majesté, et ayant trempé le gros doigt dans le chrême et le liquide de la Sainte-Ampoule, oignit Sa Majesté, faisant le signe de la croix d'abord sur la tête, ensuite à la poitrine, puis entre les épaules, puis aux épaules, et en dernier lieu aux coudes, disant chaque fois : « *Ungo te in Regem de oleo sanctificato in nomine patris et filii et spiritus sancti. Amen.* » Et pendant que se fit cela, le chœur chanta : « *Unxerunt Salomonem Sadoch sacerdos, et Nathan propheta Regem in Gion, et accedentes læti dixerunt, vivat Rex in æternum.* »

L'onction accomplie, l'archevêque continua de dire d'autres oraisons dévotes, que j'omets par brièveté, et le roi remit la veste cramoisie comme la première fois. Ceci fait, l'archevêque lui fit mettre deux vestes

Digitized by Google

l'une par dessus l'autre, les deux de velours noir toutes couvertes de fleurs de lys d'or, faites comme les petites tuniques de prêtres qui chantent l'épître et l'évangile ; et puis, par dessus, il lui fit mettre le manteau royal du même velours avec les fleurs de lys, sur lequel il ajusta le collier du grand Ordre et le collier de Bretagne ; puis avec l'huile sainte de l'ampoule et le chrême, il lui oignit les mains, en disant : « *Ungantur manus istæ de oleo sanctificato, unde uncti fuerunt Reges et Prophetæ, et sicut unxit Samuel David in Regem, ut sis benedictus et constitutus Rex in Regno isto, quod Dominus Deus dedit tibi ad regendum et gubernandum.* » Les mains étant ointes de cette manière, le roi les joignit sur la poitrine, et les tint ainsi pendant que l'archevêque dit une très pieuse oraison ; puis il les revêtit de ses gants que l'archevêque avait bénits, et l'archevêque dit ces paroles : « *Circunda, Domine, manus hujus famuli tui mundicia novi hominis, quæ de cœlo descendit, ut quemadmodum Jacob dilectus tuus, pelliculis hædorum opertis manibus paternam benedictionem, oblato patri cibo potuq; gratissimo, impetravit, sic iste gratiæ tuæ benedictionem impetrare mereatur.* » Et cela dit, l'archevêque prit un grand anneau d'or, avec un rubis très beau et grand, et, l'ayant bénit avec une oraison adressée à Dieu, il le mit au quatrième doigt de Sa Majesté en disant : « *Accipe annulum signaculum videlicet fidei sanctæ, soliditatem Regni, augumentum potentiæ, per quem scias triumphali potentia hostes repellere, hæreses destruere, subditos coadunare, et catholicæ fidei perseverabilitate connectere.* »

Après l'anneau, il lui mit le sceptre dans la main gauche, et la verge de justice dans la main droite, le

Digitized by Google

sceptre étant un bâton d'or aussi long qu'un homme grand, avec l'effigie de Charlemagne placée sur un siège au faîte ; à la moitié de ce sceptre une longue verge s'allonge avec une main d'ivoire au bout, comme pour donner la bénédiction. Et pendant que l'archevêque remit le sceptre à Sa Majesté, il dit : « *Accipe sceptrum regiæ potestatis insigne, virgam scilicet regni rectam, virgam virtutis, qua te ipsum bene regas, sanctam ecclesiam populumq; videlicet Christianum tibi a Deo commissum Regia virtute ab improbis defendas, pravos corrigas, rectos pacifices, et ut viam rectam tenere possint, tuo in nomine dirigas, quo de temporali Regno ad æternum pervenias ipso adjuvante, cujus Regnum et Imperium sine fine permanet.* » Quand il lui donna la verge, il dit : « *Accipe virgam virtutis et æquitatis, qua intelligas muliere pios, et terrere reprobos, errantibus viam dare, lapsisq; manum porrigere, disperdasq; superbos et releves humiles, ut aperiat tibi ostium Jesus Christus Dominus noster, qui ait, ego sum ostium, per me si quis introierit, salvabitur* » ; il ajouta beaucoup d'autres belles paroles dévotes et bien à propos.

Le grand chancelier monta ensuite à l'endroit le plus élevé de l'autel, près de l'archevêque, et appela l'un après l'autre les pairs de France, en lisant leur nom sur une cédule ; ils lui répondirent à tour de rôle et vinrent auprès du roi qui était toujours à genoux, attendant la couronne. Les pairs étant réunis, l'archevêque prit la couronne, et, l'élevant des deux mains, il la montra au peuple ; puis il la remit aux autres pairs de France qui la tinrent tous au-dessus de la tête du roi jusqu'à ce que l'archevêque, avec beaucoup de prières et d'oraisons à Dieu, l'eut bénite. Les oraisons terminées, les douze pairs placèrent la couronne sur la

Digitized by Google

tête de Sa Majesté, pendant que l'archevêque dit : « *Coronet te Deus corona gloriæ, atq; justitiæ honore, et opere fortitudinis, ut per officium nostræ benedictionis cum fide recta et multiplici bonorum operum fructu ad coronam pervenias regni perpetui, ipso largiente, cujus regnum et imperium permanet in secula seculorum.* » Il accompagna ces paroles de beaucoup de belles oraisons, bénissant le roi couronné, lui souhaitant félicité, prospérité, constance, foi et religion.

Toutes les bénédictions étant terminées, et Sa Majesté couronnée avec tous les ordres et les insignes que vous savez, l'archevêque, aidé de tous les autres pairs de France, la conduisit au trône élevé que je vous ai dit avoir été préparé au-dessus de la porte du chœur, et au siège royal, où Elle fut vue de tout le peuple, et où ils la firent asseoir. Ensuite, les pairs de France et les ministres de Sa Majesté Très Chrétienne se rendirent à leurs places, préparées près du trône, comme je vous l'ai annoncé plus haut. Et pendant qu'ils s'y rendirent, l'archevêque dit ces paroles : « *Sta et retine a modo statum, quem hucusq; paterna successione tenuisti, hæreditario jure tibi delegatum per auctoritatem Dei omnipotentis, et per præsentem traditionem nostram omnium S. Episcoporum cæterumq; Dei servorum ; et quanto clerum propinquiorem sacris altaribus prospicis, tanto ei potiorem in locis congruentibus honorem impendere memineris, quatenus mediator Dei et hominum, te mediatorem cœli et plebis constituat, in hoc regni solio confirmet, et in regno æterno regnare te faciat Jesus Christus Dominus noster Rex Regum et Dominus Dominantium.* »

Après ces paroles, on chanta de la chapelle le

Digitized by Google

psaume : *Te Deum laudamus*, le verset et le répons, puis : *Firmetur manus tua et exaltetur dextera tua. Justitia et judicium præparatio sedis tuæ.* L'archevêque dit cette oraison à haute voix : « *Deus qui victrices Moïsi manus in oratione firmasti, qui quamvis ætate tabesceret, tamen infatigabili sanctitate pugnabat, ut cum Amalech iniquus vincitur, dum profanus nationum populus subjugatur, exterminatis alienigenis, hæreditatis tuæ possessio copiosa serviret, opus manuum nostrarum pia nostræ orationis exauditione confirma. Habemus et nos apud te sancte pater Dominus Salvatorem, qui pro nobis manus suas tetendit in cruce, per quem etiam precamur altissime, ut ejus potentia suffragante, universorum hostium frangatur impietas, populusq; tuus cessante formidine, te solum timere condiscat.* »

Puis le roi, étant toujours assis sur le trône sans mouvoir, l'archevêque, qui l'avait couronné, enleva la mitre, et, avec une grande révérence, alla le baiser, et, se tournant vers le peuple, il dit : « Vive le Roi, » et, les voix de la chapelle répondirent en chantant : « *Vivat Rex in æternum.* » Après lui, les autres évêques, les ducs et les comtes, l'un après l'autre en bon ordre, vinrent faire de même.

Cela fait, le peuple au son des trompettes et des tambours s'écria : « Vive le Roi. » On tira de nombreux coups de canons, et les hérauts répandirent des monnaies d'or et d'argent pour une somme de francs MX.

Je vous laisse à penser le tumulte, le vacarme, la confusion et l'allégresse qui se firent et que je ne pourrais vous décrire.

Après cette cérémonie, l'archevêque chanta une

Digitized by Google

messe solennelle, pendant laquelle on ne vit rien de remarquable que l'approche solennelle, après l'offertoire, du Roi Très Chrétien accompagné des onze pairs de France et des ministres principaux de Sa Majesté venant faire offrande à l'autel. Cette offrande fut un grand vase d'argent rempli de vin, deux grands panneaux, l'un doré, l'autre argenté, et une bourse avec treize écus d'or.

Puis la paix fut apportée par le très révérend cardinal de Lorraine qui la prit de l'archevèque avec le baiser de la bouche, et tous les autres pairs de France, l'un après l'autre, de la même manière allèrent la prendre de Sa Majesté Très Chrétienne. Après quoi l'archevèque communia, et Sa Majesté, avec très grande vénération, alla recevoir le Très Saint Sacrement de la main de l'archevèque, et, étant restée pendant quelque temps à genoux devant l'autel, Elle retourna s'asseoir sur le trône jusqu'à la bénédiction qu'elle reçut à genoux.

La messe finie, Sa Majesté, dépouillée des vètements royaux de velours, fut vètue d'une autre veste plus légère, et l'archevèque lui ayant mis une couronne plus petite que la première, le roi, précédant la cour et les ministres dans le même ordre qu'à l'entrée à l'église, retourna au palais, où l'on dîna en grande pompe et fète, et où il y eut un banquet public pour plus de deux mille personnes autres que les ambassadeurs, princes, prélats, chevaliers et courtisans, autant le matin que le soir.

Au dîner, Sa Majesté fut servie par les principaux seigneurs de la cour; au souper, le seigneur connétable servit comme grand-maître, et les autres pairs de France comme écuyers de Sa Majesté Très Chrétienne.

Digitized by Google

Après le souper, Sa Majesté Sérénissime la Reine, le roi de Navarre et finalement tous les autres princes dansèrent très joyeusement, tant à la française qu'à l'italienne, les portes restant ouvertes et l'entrée étant libre pour toutes les personnes de qualité. Je ne puis décrire la somptuosité des vêtements d'or et d'argent, des broderies, des colliers, des joyaux et des perles, qui fut aperçue tant autour du Roi Très Chrétien et de la Reine Sérénissime, que sur chacun des autres princes, dames, chevaliers et gentilshommes. Cette fois, vraiment, on a vu une bonne part de la grandeur de la France.

Le lendemain, Sa Majesté Très Chrétienne alla à un endroit appelé Saint-Marcou, pour toucher les malades d'écrouelles, où, après le jeûne habituel de trois jours, et ayant reçu le sacrement encore une fois, Elle toucha les malades qui l'attendaient en grand nombre ; et leur ayant fait une grande aumône, Elle s'en alla.

J'ai voulu vous décrire si particulièrement cette solennité et cérémonie, pour vous faire oublier, sinon en tout au moins en partie, le désir que vous devez avoir eu de la voir. Acceptez de bonne grâce ce service, et pardonnez la langue rustique et le style inculte, auxquels, en vous écrivant familièrement, j'ai peu pensé. Pour cette raison aussi, je désire que ces lettres n'aillent qu'entre les mains de quelques-uns de vos amis et confidents, et je vous recommande ma personne et mon honneur.

Digitized by Google

Digitized by Google

RELATION VÉRITABLE

***de tout ce qui s'est passé au Sacre du Roi très chrétien Louis XIV dans la Cité de Rheims, avec les noms et qualités de tous les grands personnages qui se sont trouvés réunis à la solennité du dit sacre, le temps qu'il a duré et tout ce qui s'est fait jour par jour*[1].**

Dédié à l'Illustrissime et Révérendissime Monsieur
Joseph Marie Suarès, Evêque de Veison, Rome,
par Angelo Bernabò, successeur de Manelfi, 1654.
Avec la permission des autorités supérieures.

En vente à Pasquin, aux frais de Joseph Helmi (Editeur)

Traduction de M. Adrien BROCARD
offerte à l'Académie en 1907

Sa Majesté Très Chrétienne arriva dans la Cité de Rheims, le 3 juin 1654. Elle y fut reçue avec grande allégresse par toute la population : on lui fit un très beau discours et on la conduisit à la cathédrale de cette ville, dédiée à Notre-Dame. La réception fut solennelle et les applaudissements universels ; les

[1] Cette traduction a été faite sur l'exemplaire imprimé de la relation italienne : *Vera relatione di tutto quanto è passato nella Sagra del Ré Christianissimo Ludorico XIV, nella citta di Rheims... In Roma...* 1654, 6 feuillets in-4°, qui se trouve à la Bibliothèque de Reims, classée au *Catalogue du Cabinet de Reims*, t. IV, 1896, p. 314, n° 835. — Autres pièces sur le même sacre, n°s 827 à 834, pp. 311 à 317 (16 pièces).

Digitized by Google

chanoines du Chapitre accompagnaient Mgr l'évêque de Soissons qui remplaçait leur archevêque. Sa Majesté, après avoir entendu un fort beau discours, fut conduite dans le chœur de l'église où la maîtrise chanta le *Te Deum*.

Après le chant du *Te Deum* et les oraisons, le roi s'achemina au bruit des acclamations populaires mêlées au son des cloches, des tambours, des trompettes, des canons, des décharges d'artillerie et de divers instruments, vers le Palais archiépiscopal, où l'on avait préparé son appartement.

La reine, Mgr le duc d'Anjou, le cardinal Mazarin et toute la cour, furent aussi conduits, chacun au logement particulier que les magistrats de la ville lui avaient assigné.

Le quatrième jour (qui fut la fête du Saint-Sacrement), le roi et toute la cour ne manquèrent pas d'assister à une magnifique procession, qui eut lieu dans la ville avec tant de dévotion et de piété que chacun resta en admiration.

Le cinquième jour, le roi continuant ses dévotions ordinaires, en compagnie du duc d'Anjou, d'un grand nombre d'évêques et de seigneurs de haut rang et de toute la cour, alla visiter le tombeau de saint Remi et la Sainte-Ampoule. Il entendit ensuite la messe dans cette célèbre abbaye de l'ordre de saint Benoît, où les moines revêtus de chapes très riches le reçurent et dont le grand-prieur lui fit une fort belle allocution, après quoi, sans la quitter d'un pas, il accompagna Sa Majesté jusqu'à ce qu'elle fût montée dans son carrosse.

La majeure partie des habitants de Rheims se rendit à l'abbaye pour jouir de la présence de Sa Majesté,

Digitized by Google

sans pouvoir se rassasier de la voir, d'admirer toutes ses actions et de lui donner mille bénédictions, avec grandes clameurs et cris d'allégresse.

Le même jour, Sa Majesté, avec toute sa cour, alla à l'abbaye de Saint-Pierre habitée par les religieuses du même ordre de saint Benoît, pour assister à la bénédiction de la fille du comte d'Orval, laquelle fut faite abbesse de ce monastère, où elle fut installée par l'évêque de Soissons.

Dans ce jour de fête, Sa Majesté ne voulant rien négliger de ses dévotions ordinaires, accompagnée de tous comme le jour précédent, alla entendre la messe, laquelle fut chantée par les musiciens de Sa Majesté, dans l'église Saint-Nicaise, aussi à l'ordre de saint Benoît. Après quoi, Sa Majesté fut reçue par les moines, avec la même pompe solennelle que par ceux de Saint-Remi.

Le même jour, à trois heures, le roi fut à la cathédrale Notre-Dame, pour y entendre les vêpres : Mgr Cohon, ci-devant évêque de Dol, y fit un très beau et très savant sermon, où l'on put admirer sa doctrine et sa singulière éloquence.

Cette cérémonie terminée, les capitaines occupèrent les portes de la cathédrale, en firent sortir tous ceux qui n'y avaient rien à faire, et en cadenassèrent toutes les portes, à l'exception d'une seule réservée, pour leurs fonctions, aux chanoines et au personnel de l'église, ainsi qu'aux personnes munies de billets d'entrée.

Le sept du même mois, jour du sacre, la plus grande partie des officiers de la couronne se rendirent à Notre-Dame de bonne heure, pour y remplir les devoirs de leurs charges.

Digitized by Google

La cathédrale était tendue des splendides tapisseries de la couronne. Le seigneur de Saint-Amour, grand-maître de la maison royale et chef des gardes du corps, commis à la conduite des moines de l'abbaye de Saint-Remy, où on avait mis et déposé les ornements et les vêtements royaux, fit placer ces ornements sur le maître-autel par le maître des cérémonies, comme il est dit plus loin.

Le chœur de l'église était tout entouré d'élégantes balustrades ; les chanoines, revêtus de leurs plus riches habits, étaient tous rangés dans leurs stalles, où il n'y avait aucune autre personne.

Au milieu du chœur, en face du maître-autel, s'élevait un prie-Dieu, de cinq à six pieds de haut environ, préparé pour Sa Majesté, et, auprès, un fauteuil destiné à M. le connétable de France ; puis, cinq ou six pieds plus bas, un autre fauteuil pour M. le chancelier. Dans le coin, au-dessus, un banc couvert pour MM. le grand-maître, le chambellan, le premier chambellan, etc.

Au bas du chœur, il y avait deux grands gradins, l'un à droite, l'autre à gauche, garnis de drap d'or très précieux avec des bandes de velours violet brodées de lys d'or, pour monter au chœur où s'élevait le trône de Sa Majesté.

A côté du trône, se trouvaient des bancs richement ornés pour les pairs, les ducs et les premiers officiers de la couronne.

Toutes choses étant ainsi disposées, tous les personnages de haute condition qui devaient s'asseoir à une place marquée dans la cérémonie, se réunirent le matin de bonne heure, au plus tard à cinq heures, heure de France.

Digitized by Google

Mgr l'évêque de Soissons, faisant fonctions d'archevêque de Reims, accompagné de Mgr l'évêque d'Amiens, faisant l'office de diacre, de l'évêque de Constance Mgr d'Agde, de M. de Senlis, sous-diacre, des évêques de Rennes et de Saint-Papoul, comme assistants, et une suite d'une quantité de chanoines, se rendirent au Palais archiépiscopal à cinq heures du matin, pour servir de cortège à Sa Majesté jusqu'à la cathédrale. L'illustre maréchal d'Estrées, représentant le grand connétable de France, marchait devant Sa Majesté, l'épée nue, vêtu d'une tunique et d'un manteau et la couronne de comte en tête.

Après lui, venait seul le chancelier vêtu d'un manteau d'écarlate fourré d'hermine, et coiffé de son bonnet avec son mortier par dessus ; puis M. de Villeroy, comme grand-maître, ayant à sa droite M. de Joyeuse, grand chambellan, tous deux habillés comme les ducs et pairs laïcs dont on parlera plus tard.

Le roi fut ainsi conduit à son prie-Dieu, en face du maître-autel. Le connétable, le grand-maître, le grand chambellan et le chancelier allèrent occuper les sièges qui leur étaient réservés.

La grande magnificence de cette entrée du roi, au son des trompettes et des tambours qui suivirent Sa Majesté jusqu'au lieu désigné, était un spectacle si grandiose qu'il souleva l'allégresse de tous les auditeurs et assistants. Quand les tambours et les trompettes se turent, les autres instruments résonnèrent pour exprimer la joie de tous les cœurs.

Le roi portait une grande tunique de drap rouge ouverte devant, sur les épaules et aussi aux bandes des manches, comme la chemise qu'il avait dessous, pour permettre les onctions sacrées qui devaient être

Digitized by Google

faites sur sa personne ; sur sa tunique était passée une grande veste de chambre en toile d'argent ; il était coiffé d'une toque ou béret, avec un panache blanc et un cordon de diamants.

Près de lui se tenaient debout le comte de Charaut, capitaine des gardes, et M. d'Humières, capitaine des Becs de Corbin. Au côté droit du roi, étaient assis, sur un banc recouvert de velours, les illustrissimes et révérendissimes ducs ecclésiastiques, savoir : Mgr l'évêque de Beauvais représentant le duc de Laon, l'évêque de Châlons le duc de Langres, Mgr de Noyon le comte de Beauvais, l'archevêque de Bourges le comte de Châlons, et l'archevêque de Rouen le comte de Noyon. Tous ces seigneurs ducs et pairs étaient vêtus de leur chape, la mitre en tête.

Derrière les bancs des ducs et pairs de France, il y avait un banc en outre pour les cardinaux de la suite, Grimaldi et Mazarin qui y étaient assis, portant des vêtements rouges. Après eux venaient Ngrs l'archevêque de Toulouse, les évêques de Toulon, de Saint-Papoul, de Saint-Pons, celui de Léon, Mgr Cohon, et d'autres prélats portant le camail et le rochet. Plus bas, du même côté, étaient MM. Servient, surintendant des finances, et de Vertamont, président du Conseil d'État, MM. de Lafemas, d'Orgeval, et les autres maîtres des requêtes.

Du même côté de l'Épître, il y avait une grande tribune, en forme de salon, richement ornée, près du maître-autel : on y voyait la reine-mère, ayant à sa droite trois filles de la Maison d'Angleterre, la reine d'Angleterre, le duc d'York, le duc de Glocester, la princesse palatine, et, à sa gauche, la princesse de Conti, Mme de Vendôme et d'autres grandes dames.

Digitized by Google

Derrière la reine, se tenaient le prince Thomas de Savoie avec ses fils, Mme de Senecey, la comtesse de Brienne, et d'autres dames du même rang.

Dessous, et à côté de la tribune de la reine, se trouvait celle des princesses du sang, avec beaucoup de dames d'honneur, et parmi elles, la maréchale de Villeroy, Mme d'Aumont et d'autres dames de qualité.

Du côté de l'Évangile, à gauche du roi, il y avait un banc réservé aux ducs laïcs : Mgr le duc d'Anjou, frère du roi, représentant le duc de Bourgogne, avait un siège un peu plus élevé que les autres, ensuite Mgr de Vendôme représentant le duc de Normandie, le duc de Candale représentant le comte de Toulouse, le duc de Roannes représentant le comte de Flandre, le duc de Bournonville représentant le comte de Champagne.

Les six ducs et pairs étaient vêtus de même, chacun d'une veste en toile d'argent brodée d'or, de grands manteaux d'un drap écarlate-violacé, avec un collet rond d'hermine rare, et la tête découverte. Trois de ces seigneurs portaient la couronne ducale de vermeil, et trois la couronne de comte, de même forme, mais celle du duc d'Anjou était enrichie de très belles pierres précieuses.

Derrière eux se tenaient les maréchaux de France, les chevaliers des ordres, plus bas les secrétaires d'État, et enfin venaient les bancs des officiers des gardes.

Du même côté, dans une tribune, étaient Mgr le Nonce de Sa Sainteté, les ambassadeurs, et près d'eux une quantité de personnes de qualité. La musique du roi se faisait entendre sur une estrade, et enfin, au bas du chœur, il y avait d'autres tribunes occupées par les officiers de la couronne, du palais du roi et par d'autres personnes des plus qualifiées.

Digitized by Google

Les galeries de l'église étaient remplies de spectateurs, et, pour contenter tout le monde, on avait construit de hautes loges vitrées d'où chacun pouvait voir.

Les quatre religieux de Saint-Denis, députés pour assister à la cérémonie, allèrent s'asseoir près du maître-autel, côté de l'Évangile. Ils avaient déposé là l'antique couronne de Charlemagne, son sceptre, la main de Justice, les éperons dorés, et l'épée de cet empereur, que ces moines avaient apportés de Saint-Denis pour figurer au sacre.

Derrière eux se tenaient les confesseurs, les aumôniers, les chapelains du roi, avec d'autres officiers.

Du côté de l'Épître, siégeaient les quatre religieux de l'abbaye de Saint-Remi, les clercs de la chapelle et quelques officiers de la maison royale.

Toutes choses étant ainsi réglées, on avisa vers six heures Mgr l'évêque de Soissons que les quatre religieux de Saint-Remi étaient là apportant la Sainte-Ampoule. Tout le clergé de la cathédrale accompagna ce prélat suivi de tous les autres, pour aller la recevoir à la grande porte de l'église.

Le grand-prieur de Saint-Remi, porteur de la Sainte-Ampoule, était monté sur une haquenée blanche, et conduit par quatre barons donnés en otage pour cette relique, savoir : M. Mancini, M. de Biron, les marquis de Richelieu et de Coislin. Quatre religieux, vêtus de la chape, soutenaient un dais au-dessus de la tête du prieur. Deux barons de la Sainte-Ampoule, accompagnés par les habitants du Bourg-du-Chesne armés par le prieur, en présence des quatre barons, remirent la Sainte-Ampoule aux mains de l'évêque de Soissons

Digitized by Google

qui prit l'engagement de la restituer après la cérémonie. Dépositaire de la Sainte-Ampoule, Mgr l'évêque de Soissons suivi, comme la première fois, de tout le clergé, alla la déposer sur le maître-autel, en chantant ce répons :

O pretiosum munus ! (Précieux présent.)
O pretiosa gemma ! (Pierre précieuse.) Etc.

En ce moment, tous les tambours, les trompettes et les instruments résonnèrent avec tant de mélodie que chacun put admirer la joie universelle.

La Sainte-Ampoule une fois déposée sur l'autel, Mgr l'évêque de Soissons, accompagné de Mgr l'évêque d'Amiens, son diacre, fit l'ouverture du reliquaire où elle était enfermée, et la plaça sur la patène du calice qui était préparé devant lui, puis la perça trois fois avec une aiguille d'or ; l'huile bénite sortit de la grosseur d'une lentille, et il la mélangea, sur la patène, avec l'huile du Saint-Chrême, afin de pouvoir faire facilement les onctions.

Cette partie du cérémonial achevée, Mgr l'évêque de Soissons s'avança vers la personne du roi, pour lui faire faire les serments habituels prescrits par les rites. Dès que ces serments furent solennellement faits, le Roi fut dépouillé de sa grande simarre de chambre, et, quand il fut avec sa seule tunique de drap rouge, le grand chambellan lui chaussa les brodequins, le duc d'Anjou, pour le duc de Bourgogne, lui attacha les éperons d'or. Ensuite, Mgr de Soissons donna au roi l'épée de Charlemagne après l'avoir retirée du fourreau qu'il plaça sur l'autel. Le roi prit l'épée dans sa main pour la passer de même au connétable, son représentant.

Digitized by Google

Toutes les prières et bénédictions ayant été faites par Mgr de Soissons (comme elles sont contenues dans un petit recueil nouvellement imprimé à l'occasion du sacre de S. M. Très Chrétienne), les évêques illustrissimes d'Agde et de Rennes chantèrent les litanies pendant lesquelles le roi, agenouillé sur son prie-Dieu, resta en prière auprès de Mgr l'évêque de Soissons.

Après les litanies, Mgr de Soissons dit les oraisons, puis il commença à donner la première onction qui se fait à la partie supérieure de la tête, la seconde à la poitrine, la troisième entre les deux épaules, la quatrième sur l'épaule droite, la cinquième sur l'épaule gauche, la sixième à la jointure du bras droit, la septième à celle du bras gauche. A chacune de ces onctions, Mgr de Soissons prononça les paroles suivantes : « *Ungo te in Regem de oleo sanctificato, in nomine Patris et Filii et Spiritûs Sancti*[1]. » Et tous répondaient : *Amen.*

Pendant les onctions les choristes chantèrent le verset:

« *Unxerunt Salomonem Sadoc sacerdos*, etc. »

Après les oraisons, Mgr de Soissons et les prélats assistants fermèrent les ouvertures de la veste et de la chemise ; puis le grand chambellan passa au roi sa tunique dalmatique et le grand manteau royal avec collier.

Ainsi vêtu, le roi reçut encore, de Mgr de Soissons, la huitième onction dans la paume de la main droite, et la dernière dans la paume de la main gauche. Le roi croisa sur sa poitrine ses deux mains ainsi sacrées[1], et on lui donna une paire de gants bénits qu'il mit,

[1] Je vous oins roi avec l'huile sainte, etc.

Digitized by Google

après quoi on lui glissa l'anneau au quatrième doigt de la main droite.

Alors les religieux de Saint-Denis portèrent le sceptre royal à Mgr de Soissons qui le plaça dans la main droite du roi, et la main de Justice, présentée par les mêmes religieux, dans sa main gauche. Cela fait, le chancelier s'approcha de l'autel et il appela à haute voix les ducs et pairs de France, selon leur rang et dignité, en commençant par le duc d'Anjou, ainsi qu'il suit :

Mgr le duc d'Anjou rendit hommage au nom du duc de Bourgogne représenté à cet acte et à cette cérémonie. Il en fut de même pour tous les ducs et pairs de France tant ecclésiastiques que laïcs.

La convocation de tous étant faite et tous étant présents, les religieux de Saint-Denis présentèrent la couronne d'or de Charlemagne apportée de leur monastère et abbaye, la donnèrent à Mgr de Soissons qui, en présence de tous, la mit sur la tête du roi, sans cependant le toucher, afin que les mains de tous les ducs et pairs de France la soutinssent sur la tête royale.

Les fêtes du Sacre étaient accomplies. Mgr l'évêque de Soissons saisit le roi par la manche : Sa Majesté, le sceptre dans la main droite, la main de Justice dans la main gauche, la couronne de Charlemagne sur la tête, entourée de tous les ducs et pairs de France, fut ainsi conduite sur son trône royal placé à la partie la plus élevée du chœur, et le seigneur qui faisait l'office de connétable alla à sa rencontre, l'épée nue en main. M. le chancelier venait après M. le grand-maître et le chambellan suivait avec nombre d'officiers royaux : Tous précédaient Sa Majesté qui fut placée sur son trône, la face tournée vers l'autel.

Mgr l'évêque de Soissons, après s'être profondément

Digitized by Google

incliné pour rendre hommage au roi, lui donna le baiser de paix, en disant à haute voix :

« *Vivat Rex in æternum !* » (Vive à jamais le Roi !) Les ducs et pairs firent de même.

Immédiatement après, les portes de l'église furent ouvertes et une grande quantité d'or et d'argent fut jetée au peuple, au milieu de la joie générale, pendant que chacun criait : « Vive le Roi ! Vive le Roi ! ! »

Les canons, les mortiers, les mousquets et autres armes à feu mêlèrent le bruit de leurs décharges à celui des tambours et trompettes, émerveillant tout le monde par cette harmonie inusitée.

Les oiseleurs de Paris tenaient en cage une grande quantité de captifs : Ils donnèrent tout à coup la volée à vingt-quatre douzaines d'oiseaux dont les ailes eurent grand'peine à trouver le chemin de la liberté, car toutes les baies de l'église étaient encombrées par la foule.

Après le fracas des canons, des trompettes et autres instruments, la musique du roi, qui ne s'était pas encore fait entendre, joua, en actions de grâces, le *Te Deum laudamus* qui fut entonné par Mgr de Soissons. Toutes les voix s'unirent à la sienne dans un ensemble mélodique qui força l'admiration.

Le *Te Deum* chanté, la grand'messe commença aussitôt et fut chantée par les mêmes musiciens. Après l'Evangile, Mgr l'évêque d'Amiens, précédé par les prélats, par les maîtres des cérémonies et par d'autres officiers, alla faire une profonde révérence au cardinal Grimaldi. Celui-ci se leva de son siège, et, suivi de tous les seigneurs, laissant traîner derrière lui les plis de ses vêtements sacerdotaux, vint jusqu'au roi. Là, Mgr d'Amiens, avec de profondes et humbles inclinations, donna l'Évangile à baiser au roi ; puis,

Digitized by Google

descendant de l'estrade, tous retournèrent en très bel ordre, chacun à sa place.

Le roi, accompagné de tous ses ducs, du connétable, du chancelier et du grand-maître, descendit de son trône pour aller à l'offrande. Les hérauts le précédaient ; les gentilshommes de la Chambre suivaient M. le maréchal de L'Hospital, les marquis de Souvré, de Sourdis et de Saint-Simon, qui portaient le pain, le vin, et un présent en or et en argent.

Les connétables, l'épée au poing, puis le roi revêtu de tous les ornements royaux, se présentèrent à l'offrande. Ils firent don d'une bourse qui contenait treize pièces d'or, puis d'un pain d'or, d'un pain d'argent et d'un vase très précieux contenant le vin ; ce vase fut demandé au duc d'Anjou à qui le roi l'avait donné.

Après l'offrande, le roi regagna son trône avec le même cérémonial qu'en le quittant.

Le cardinal Grimaldi, accompagné de Mgr l'évêque d'Amiens, fit, pendant l'*Agnus Dei*, la même cérémonie du baiser de paix. Quand le roi l'eut reçu du cardinal, il le donna lui-même à tous ses ducs et pairs.

A l'issue de la messe, le roi reçut l'absolution de son confesseur, et communia sous les deux espèces du pain et du vin.

Quand il eut dit ses actions de grâces, le maréchal de l'Hospital lui enleva la couronne de Charlemagne qu'il portait, pour la remplacer par une autre en vermeil plus légère, sur laquelle il y avait pour environ deux millions de diamants et de joyaux de la Couronne de France.

Le dit M. le maréchal de l'Hospital portait la couronne de Charlemagne ; d'autres seigneurs portaient le sceptre et la main de Justice. Sa Majesté, revêtue des

Digitized by Google

ornements royaux, avec tous ses officiers, se mit en marche vers son palais, en grande pompe, au son des trompettes et des autres instruments qui précédaient le cortège.

De la cathédrale, le roi se rendit au Palais archiépiscopal, où les magistrats de la ville lui avaient préparé un repas très somptueux.

La Sainte-Ampoule, venue du ciel pour la consécration du roi de France, fut remise par l'évêque de Soissons au grand-prieur de Saint-Remi, en présence des quatre barons qui l'accompagnèrent à l'abbaye. Leur cortège contrastait avec les habitants du Chesne-le-Pouilleux et les dits religieux de Saint-Remi précédés de la haquenée blanche, laquelle, par arrêté du Grand Conseil, fut attribuée au monastère.

De retour à l'archevêché, le roi fut servi à une table particulière, où il n'y avait avec lui que le duc d'Anjou. Les ducs et pairs ecclésiastiques étaient assis à une seconde table, les ducs et pairs laïcs à une troisième, les ambassadeurs à une quatrième, et les maréchaux de France à une cinquième.

Douze maîtres d'hôtel servaient le roi. Il y eut cinq services de viande et un dessert magnifique.

Chaque service était précédé de neuf trompettes et du grand-maître tenant un bâton précieux : venaient ensuite de nombreux officiers, et enfin ceux qui portaient les mets.

Après le repas, le roi entra dans sa chambre à coucher où était la reine ; il se dépouilla de tous les ornements royaux qui furent aussitôt remis, par le premier gentilhomme de la garde-robe, aux religieux de Saint-Denis qui avaient assisté à cette cérémonie.

On leur remit premièrement la couronne, le sceptre,

Digitized by Google

la main de Justice, les éperons, la croupière, le manteau royal et l'épée qui servent au sacre de nos rois.

Puis on leur remit encore la tunique de pourpre, la couronne d'or et une autre de vermeil qui avaient aussi servi au sacre. Tous ces ornements, de même que la tunique dalmatique, furent portés par ces religieux à l'abbaye de Saint-Remi, et transportés ensuite au Trésor de Saint-Denis où ils sont à présent.

Le 8 juin, le roi voulant accomplir complètement le programme des fêtes, monta à cheval vers 10 heures du matin (heure de France) et, portant le costume de page, avec le duc d'Anjou, fit une cavalcade du Palais archiépiscopal à l'abbaye de Saint-Remi. Il était suivi de tous les seigneurs de la cour montés sur de beaux chevaux et richement vêtus. Ce spectacle transporta d'allégresse les spectateurs de cette cérémonie qui n'était qu'une préparation à celle qui devait avoir lieu, le même jour, à l'église Notre-Dame. Le roi y reçut, avec beaucoup de solennité, l'ordre du Saint-Esprit, des mains de Mgr l'évêque de Soissons; Sa Majesté remit ensuite cet ordre au duc d'Anjou.

Le mardi 9 du même mois de juin, le roi vint faire ses dévotions à la dite abbaye de Saint-Remi, devant les reliques de Saint-Marcoul qui avaient été apportées dans ce but.

Enfin, après avoir reçu la bénédiction du Saint-Sacrement, le roi toucha les écrouelles d'un grand nombre de malades, au nombre de plus de trois mille, puis il retourna au Palais archiépiscopal.

Digitized by Google

Digitized by Google

LE MANUSCRIT

DES

REMARQUES DES ANTIQUITEZ DU MONASTÈRE DE SAINCTE CLAIRE DE REIMS

Communication de M. l'abbé C. MIDOUX, professeur
à l'Institution Sainte-Macre de Fismes,
annotée par M. HENRI JADART, secrétaire général.

Le petit couvent des pauvres Sœurs de Saint-Damien de Reims, fondé en 1220, le premier au delà des Monts, n'acquit jamais la célébrité de sa filiale, le monastère de Longchamp. La Révolution dispersa la communauté; le couvent, en partie démoli, tomba peu à peu dans l'oubli [1]. Dans le renouveau des études franciscaines, il ne semble avoir fixé l'attention de personne.

[1] A la Bibliothèque de Reims, on en conserve une vue en perspective, dessinée par Ch. GIVELET d'après Povillon-Piérard, et un plan du même d'après Le Gendre. *(Collection Saubinet-Givelet.)* Il était situé à l'angle de la rue du Jard et de la rue Gambetta. Le couvent du Bon-Pasteur occupe son emplacement. (PR. TARBÉ, *Reims*, 1844, p. 393.) — On retrouva, en 1886, dans les fondations de la nouvelle chapelle, plusieurs fragments de dalles tumulaires qui sont déposés au Musée lapidaire de Reims. — Cfr. *Travaux de l'Académie de Reims*, t. XCV, pp. 237 et suiv.

Digitized by Google

Au XVIIe siècle pourtant, à deux reprises, les religieuses avaient recueilli les vieux souvenirs, « les Antiquitez » de la maison. Un exemplaire manuscrit de ce travail fut emporté, au moment de la tourmente, par la sœur Sébastienne Modaine, qui se réfugia dans sa famille, à Vieux-lez-Asfeld (Ardennes), où elle mourut le 21 avril 1821 [1].

État actuel. — C'est un petit volume [2], relié en maroquin, tranches rouges, dos à quatre coutures saillantes séparées par des fleurons ; les plats sont ornés de filets avec fleurons aux angles. Le filigrane du papier représente un écu en losange chargé de trois fleurs de lis, avec un lambel en chef et entouré de deux palmes. Malgré la solidité de sa reliure, ce volume a passablement souffert des vers et de l'humidité.

A l'intérieur, il y a d'abord deux feuilles de garde ; sur le verso de la seconde est collée « L'image miraculeuse de Nostre-Dame du Bon-Secours près Nancy en Lorraine, » fine gravure de Jan Valdor [3], mais en très mauvais état, toute tachée et déchirée par le milieu.

Au recto de la page suivante se trouve le titre, séparé de la date, 1652, par un cartouche rapporté,

[1] Etude manuscrite de M. l'abbé Midoux, intitulée : *Un siècle de vie rurale* (1737-1832), *Sœur Sébastienne Modaine et sa famille*, également communiquée par lui en 1913.

[2] 170 × 115^m/^m sur la couverture ; 162 × 107^m/^m à l'intérieur.

[3] Jan Valdor, né à Liège en 1580, mort vers 1652. — Voir son œuvre dans le *Manuel de l'Amateur d'estampes*, par Ch. Le Blanc, t. IV, p. 87, où ne figure pas cette image.

Digitized by Google

gravé dans le même style que l'image, et présentant le monogramme IHS[1]. L'écriture, comme dans tout le reste du manuscrit, imite les caractères d'imprimerie ; l'orthographe est très indécise.

Les feuilles suivantes, numérotées au recto seulement jusqu'à la 77e, renferment le texte encadré d'un trait de plume. Sur le reste, paginé recto-verso jusqu'à 119, à une date plus récente, une vingtaine de feuillets ont été supprimés, qui probablement étaient aussi couverts de notes dont on retrouve quelques lettres dans ce qui reste de la marge intérieure ; les pages 17 à 20 sont occupées par une anecdote édifiante du soldat Beauséjour, transcrite là, en 1862, par la dernière propriétaire, Mlle Hubertine Modaine[2].

Origine. — L'origine de ce travail historique est rapportée dans le manuscrit lui-même :

« L'Année 1647, le Réuérend père Vinot, pour lors prouincial de la grande prouince de france, suiuant le commandement du Réuérand père Général qui désiroit auoir toutes les Antiquitez de son ordre, escriuit à la Réuérende mère Abbesse de Vergeur[3], et luy demanda coppie de toutes nos Antiquitez, laquelle luy donna toute la satisfaction qu'il pouuoit souhaiter : La luy enuoyant traduitte en latin par le R père Courquaut, nostre confesseur. »

[1] Dans le monogramme, la lettre H est surmontée d'une croix.

[2] Le manuscrit appartient maintenant à M. l'abbé Minoux. — Une peinture sur bois, représentant saint François d'Assise et provenant du même couvent, est conservée à Vieux-lez-Asfeld, chez M. Edgard Laurent.

[3] Claudine Le Vergeur, abbesse en 1624, morte en 1647.

Digitized by Google

Nous ne savons si ces renseignements furent utilisés dans la rédaction des Annales de l'Ordre franciscain. En France, comme en Italie, c'était le temps des grandes études historiques ; quelques années plus tard arrivèrent, de Paris cette fois, de nouvelles demandes de renseignements qui amenèrent la rédaction du travail dont nous nous occupons :

« Le dix septiesme iuin 1651, Messieurs les conseilliers de Saincte Marthe, de Paris [1], escriuirent à Monsieur Pingenet, secrétaire de Monseigneur de Reims [2], pour auoir de nous un petit mémoire des noms des Abbesses qui auoient esté en nostre monastère depuis le temps de nostre establissement iusques à présent. Et s'estant addressé a la Réuérende mère Abbesse Soulain [3] : elle fit commandement à sœur Anne Clément, maistresse des Nouices et secrétaire du conuent, d'en faire un recueil. Lequel fut transcrit par le Réuérend père confesseur Refelix, et mis en main audit sieur Pinguenet.

« L'Aditte Abbesse, désirant que toutes ses Antiquitées fussent remises en bonne ordre, donna commission à la ditte sœur Clément de revoire les vieux Registes, Martyrologes, et autres escrits retirée des tumbes, comme aussi du catalogue des Archevesques de Reims de feu Monsieur Le Bègue [4], et laquelle pour remettre le tout dans la probabilité et certitude, s'est servy de Monsieur Roland,

[1] Les frères de Sainte-Marthe, premiers auteurs de la *Gallia Christiana*, publiée en 4 vol. en 1656.

[2] Jacques Pinguenet, chanoine de Reims, secretaire de Léonor d'Estampes, archevêque de Reims.

[3] Anne Soulain, élue en 1650, décédée en 1665.

[4] Le cabinet des manuscrits de la Bibliothèque de Reims possède les *Catalogue et tablettes des archevêques de Reims avec un abrégé des actes d'iceux*, par M. Jean Le Besgue, chanoine et pénitencier de Notre-Dame. *Catal. des Manuscrits*, t. II, p. 812.

Digitized by Google

ancien Religieux et curé de Sainct Denis de Reims [1], de Monsieur Marlot, ancien Religieux et grand prieux de Saint Nicaise [2], de Monsieur pichar, ancien Religieux de St Remy [3], qui ont fait recerche des antiquitez de Reims ; et d'autres pères bien versé dans la cognoissance de ce qui s'est passé en l'ordre, et la fait examiner tel que vous le voyez, par personne de mérite et de capacité [4].

Contenu. — Le titre est ainsi conçu :

« Iesus + Maria

Remarque de Lestablissement du Mo | nastère de Ste Claire de Reims. | tirées des Tumbes et monuments | des sepultures qui sont dans | L'Eglise. Le cloistre et Le | chapitre, comme aussi des | vieux Registres en parchemin | qui sont dans ses archiues. »

Il est répété en haut de chaque page, verso-recto, mais ainsi abrégé :

« Remarques des Antiquitez du Monastere de saincte Claire de Reims. »

Vient ensuite un avant-propos ; puis trente-trois chapitres, un pour chaque abbesse ; plusieurs d'entre elles étant peu connues, le chapitre qui leur est consacré ne compte que quelques lignes. D'autres,

[1] Probablement de la famille de Charles Roland, curé de Saint-Étienne, mort en 1671 ; voir son épitaphe dans les *Travaux de l'Académie de Reims*, t. LXXXII, p. 175.

[2] Dom Guillaume Marlot, l'historien rémois bien connu.

[3] Dom Ponce Pichart, étant religieux de Saint-Remi, fut l'auteur d'un cartulaire manuscrit recueilli environ 1630. (Varin, *Arch. adm. de Reims*, t. I, p. 217.)

[4] Ms., fol. 63 recto-verso.

Digitized by Google

au contraire, sont assez longs, surtout à partir de l'année 1650.

Jusqu'à cette date, le récit se développe, avec quelques divergences et rectifications toutefois, parallèlement à celui de Marlot dans son chapitre sur « l'Origine du couvent des filles de Sainte Claire, dites Cordelières. » On peut en conclure que c'est à lui que les religieuses sont redevables de la majeure partie des renseignements, et, peut-être, de la rédaction.

Elles semblent avoir ensuite noté, à mesure qu'ils se produisaient, les événements les plus importants de leur communauté. Le dernier, qui soit mentionné, est la bénédiction de l'autel de la chapelle Saint-Remy, faite le 7 août 1663 par Nicolas Colbert, évêque de Luçon [1], à la prière de sa sœur, Claire Colbert, réélue abbesse pour la troisième fois.

Documents. — Outre ses renseignements sur l'histoire locale et les familles de la région dont les noms apparaissent au cours du récit, ce manuscrit présente encore quelque intérêt pour les documents qu'il a utilisés.

Quelques-uns sont seulement mentionnés ; ce sont :

1° Les martyrologes relatant la date de la mort de certaines religieuses, entre autres des quatre fondatrices de Longchamp ;

2° Le Livre des Actes des Abbesses ;

[1] C'est à Nicolas Colbert, frère du grand Colbert, que D. Marlot dédia en 1666 le premier volume de *Metropolis Remensis Historia*. Sa dédicace, d'une très pure latinité, donne d'intéressants détails sur les quatre frères Colbert.

Digitized by Google

3° Des notices biographiques de sœurs défuntes ;

4° Des parchemins retirés des tombes.

D'autres pièces sont reproduites :

1° Le sceau primitif, envoyé en 1231, par le Ministre Général, Fr. Jean Parenti, à Gilles de Porte-Valoise [1] deuxième supérieure, à laquelle il donna en même temps le titre d'abbesse. La remise de ce sceau à l'abbesse, nouvellement élue, était l'investiture de sa charge :

« ...Le Réuérendissime père Général luy imposa le nom d'Abbesse et luy enuoya vn sceau dans lequel estoit grauée Limage de la Vierge Marie, tenant son fils entre ses bras, assise au milieu dun Arc en ciel, auec une religieuse en forme de supliante à ses pieds et cette inscription autour dudit sceau : *Sigillum abbatissæ pauperum sororum sancti Damiani remensis*, escrite en lettre Gothique comme vous le uoyez cy dessous imprimé [2]. »

Au-dessous, en effet, se trouvait l'empreinte faite sur une sorte de colle de pâte recouverte d'un papier mince ; la colle, devenue pulvérulente, a laissé échap-

[1] Nommée Gillette de Porte-Valésie, morte en 1242, dans la *France pontificale* de Fisquet, p. 395, et nommée Gille de Porte-Valoise, morte en 1245, dans l'*Histoire de Reims*, de D. Marlot, t. III, p. 561.

[2] Ms., fol. 7 verso. — D. Marlot donne ainsi l'inscription : *Sigillum abbatiæ sororum pauperum Sancti Damiani Remensis. (Hist. de Reims*, t. III, p. 560.)

Digitized by Google

per le papier qui a cependant assez bien conservé le dessin dont le calque est ci-dessous :

« L'année 1651, voyant que le viel sceau, dont nous auons parlé sy devant, imprimoit fort mal son charactère, quà peine pouuoit on cognoistre pour le présent ce qu'il marquoit elle (l'abbesse Anne Soulain) pria le Réuérend père prouincial dans faire faire un nouueau, qui portast la mesme figure de la Vierge et la mesme inscription autour diceluy et qu'au lieu de la religieuse supliante : dy faire grauer Limage de notre mère saincte Claire tenant le sainct sacrement, ce qu'il luy accorda volontiers : estant bien raisonnable que sainte Claire, qui est maintenant au ciel glorieuse et qui a esté la première abbesse de ce monastère, quiceluy eust pour sceau son image, qui est tel [1]. »

L'empreinte avait été apposée de la même façon que

[1] Ms., fol. 62 verso.

Digitized by Google

celle du vieux sceau, mais tout a disparu sans laisser d'autre trace qu'une tache au milieu de la page [1].

2° Les inscriptions tumulaires de Marie de Braye et d'Étienne, curé de Saint-Éloy, rapportées par Marlot [2]. Les autres pierres tombales, qui dans l'incendie du dortoir et de l'église primitive (1400) « furent cassées et brisées en pièces, furent posées qui deçà et delà dans le cloistre dont on veoit encore les fragments et les escritures diuisées [3] ».

3° Une bulle d'Urbain IV, obtenue à la requête de Guillaume de Braye, cardinal de Saint-Marc, enjoignant aux Frères Mineurs de Reims de se charger de l'administration spirituelle du couvent de Saint-Damien (1263);

4° La bénédiction de sainte Claire ;

5° Le testament de la même ;

6° La lettre du pape Innocent IV accordant aux Clarisses le privilège de ne pouvoir être contraintes à prendre possessions ;

7° Une transaction entre l'abbé et les religieux de Saint-Denis d'une part, et les Clarisses de l'autre, au sujet des droits de paroisse, oblations, luminaires, linceuls, offerts à l'occasion des inhumations faites dans l'église de ces dernières (23 juin 1295) ;

[1] La Bibliothèque de Reims possède, dans sa collection sigillographique, une empreinte sur étain de ce sceau nouveau des Clarisses au XVIIe siècle, de forme ovale, offrant une sainte Claire debout, avec l'image de la Vierge au-dessus. On lit au bas : *S. Clara Remensis*, et autour : *Sigillvm abbatissæ paupervm sororvm S. Damiani Remensis.*

[2] *Histoire de Reims*, t. III, p. 559.

[3] Ms., fol. 36 verso.

Digitized by Google

8° Un arrêt du Parlement contre les Clarisses qui refusaient de quitter l'obédience des Conventuels pour passer sous celle des Observantins (14 avril 1518) ;

9° Lettre accréditant le Fr. Anthime Fratris comme fondé de pouvoirs de l'Observance et le chargeant de faire exécuter l'arrêt précédent ;

10° Inscription de la première pierre du grand Autel (1649) ;

11° Acte de « Rénovation des vœux aux pieds de l'autel de la grande sainte Claire », lors de la bénédiction de cet autel par l'évêque du Puy [1] (25 juillet 1651) ;

12° Inscription de la première pierre de la chapelle Saint-Remy (13 avril 1654).

Rapprochement et conclusion. — « Parmi les vies de saint François, il s'en trouvait une, du notaire apostolique Jean de Ceperano, commençant par les mots : *Quasi stella matutina*, que le pape Grégoire IX avait pris pour texte du discours prononcé à la fête de la canonisation de saint François. Un érudit, le P. Minocchi, a cru reconnaître l'ouvrage perdu de Ceperano dans la Légende des Trois Compagnons, dont un manuscrit commence par ce prologue : *Præfulgidus ut lucifer, et sicut stella matutina, imo quasi sol oriens...* » [2].

[1] Henri de Maupas du Tour, né en 1600, abbé de Saint-Denis de Reims en 1616, évêque du Puy en 1643, évêque d'Evreux en 1661, mort en 1680.

[2] JOERGENSEN-WYZEWA, *Saint François d'Assise*, introduction.

Digitized by Google

Or, les « Remarques des Antiquitez » commencent par une comparaison toute semblable :

« Ce grand Luminaire que Dieu mit au milieu du ciel dans la création du monde, pour en dissiper les ténèbres, ne pouuant pas estre présent par soy mesme à tous les climats de la terre, ne laisse pas de si trouuer par sa vertu qu'il communique tant aux estoilles qu'aux autres planettes.. le Réparateur du monde... mit saincte Claire dans le firmament de L'Eglise comme vn soleil pour lesclairer de ses splendeurs; qui cependant qu'elle esclairoit sur un hemisfere, n'a pas laissé de respandre Les Rayons de sa vertu sur l'autre par ses filles qui, comme autant destoilles esclairée de cette diuine planette, ont porté ses lumières par toute la terre » [1].

Peut-être pourrait-on conclure que la bibliothèque du couvent de Reims possédait une traduction de cette légende, que la religieuse secrétaire aura imitée dans son premier chapitre.

Qu'est devenue cette bibliothèque, le Livre des Abbesses, les vies des sœurs, « les parchemins, vieux Registes, martyrologes et autres escrits retirés des tumbes, (conservés) dans laumoire du despost » ? La Bibliothèque de la ville a dû en recueillir quelques épaves [2], et, probablement, il en existe encore quelques autres, emportées jadis comme un souvenir des jours heureux par les religieuses expulsées, et maintenant

[1] Ms., au début.

[2] Ni les Archives, ni la Bibliothèque de Reims ne paraissent avoir recueilli de pièces de ce genre ou de livres provenant des Clarisses. — Cfr. *Les anciennes Bibliothèques de Reims*, par H. Jadart, 1891, p. 29.

Digitized by Google

oubliées dans leurs familles comme l'était, il y a quelques jours encore, le manuscrit des « Remarques sur les Antiquitez du monastère de saincte Claire de Reims. »

Fismes, ce 6 avril 1913.

Digitized by Google

ANNEXES

I

Archives départementales de la Marne, à Reims, Abbayes et Congrégations. Série H, Fonds de Sainte-Claire, cartons 1 à 4[1].

Registres des vêtures, professions et sépultures, 1736-1767 et 1781-1785.

Ouvrages faits à l'abbaye, 1789.

Propriétés

Reims, grande ferme de la porte Mars, petite ferme de la porte Cérès, maisons et jardins, 1357-1784.

Aire, 1431-1789.

Amagne, 1588-1785.

Aumenancourt-le-Petit, 1663-1793.

Avançon, 1523-1789.

Balham, 1629-1760.

Beine, an II.

Bétheny, an III.

Bezannes, 1661.

Boujacourt, 1536-1629.

Bourgogne, 1501-1772.

Champigny, 1544.

Ecueil, 1475-1768.

Fresnes, 1502-1788.

Givry, 1600-1650.

Lagery, 1643-an II.

Logny-lez-Aubenton, 1720-1783.

Marfaux, 1550-1791 (plan, 1729).

[1] L'analyse de ces cartons nous a été communiquée par notre collègue, M. Gaston Robert, archiviste de la ville de Reims.

Digitized by Google

Montlaurent et Seuil (Ambly, Ménil-Annelles), 1685-an III.
Monthois, 1550-1786.
Pargny (Marne), 1638-1773.
Perthes, rente donnée par Guillaume de Vergeur, 1612-1766.
Pignicourt, 1607-1788.
Pourcy, 1522-1755.
Romery, rente, 1708.
Seuil, voir Montlaurent.
Sorbon, cense, 1607-1787.
Vieil-Saint-Remy, bois, 1732-1759.
Villers-Allerand, bois, 1650-1787 (plan de 1651).
Villers-devant-le-Thour, cense, 1733-1787.

Pièces annexées

Fermeture de la chapelle de Sainte-Claire en 1792, pour refus de remplacer le chapelain, insermenté, par un assermenté.

Révocation de Daras comme concierge de Sainte-Claire, 1793.

(Archives de Reims, à l'Hôtel de Ville.)

II

Archives départementales de la Marne à Châlons, série L, Abbayes et Congrégations, Sainte-Claire de Reims [1].

Liasse comprenant notamment :

27 août 1790. Inventaire de la maison de Sainte-Claire...

Etat des revenus et charges... revenus montant à 17.143 l. 2 s. 9 d... charges montant à 22 l. 9 s.

Déclaration des meubles, argenterie de l'église, croix, reliquaires, linges, ornements, dix devants d'autel, chapes, une tenture de tapisserie pour l'église, stalles hautes et basses au nombre de 56, jeu d'orgue et son positif, etc...

Liste des noms des religieuses (transcrite et publiée).

Etat de la bibliothèque (transcrit et publié).

[1] Copie prise avec l'aide très obligeante de M. Berland, archiviste de la Marne.

Digitized by Google

19 avril 1793. Municipalité de Reims. Eglise et maison ci-devant conventuelle de Sainte-Claire..., vente mobilière publique nationale..., vente dans l'église des autels, statues, confessionnaux, armoires et menuiserie..., autel principal, le tabernacle en bois doré, la portion en pan coupé..., balustrade en marbre..., pavés, lambris, bancs du chœur, ornements, statues... ; dans le chapitre, lambris, stalle du milieu... ; dans la maison, armoires, couchettes, tables, coffres, ustensiles, boites, coussins, horloge en fer, etc...

III

27 Août 1790. — Noms des Religieuses de chœur de l'abbaye de Sainte-Claire de Reims.

1. Madame Françoise-Élisabeth de la Motte, abbesse, âge de 58 ans.
2. Mesdames Perrette-Angélique Rogier, âge de 84 ans.
3. Louise-Suzanne Cloquet, 79 ans.
4. Louise-Theresse Tronson, 81 ans.
5. Marie-Anne Nouvelet, 75 ans.
6. Aldégonde-Jeanne Moët de Louvergny, 74 ans.
7. Jeanne Jajot, 72 ans.
8. Theresse Barrois, 63 ans.
9. Margueritte de Cambray, 63 ans.
10. Marie-Jeanne Mangin, 56 ans.
11. Françoise La Gille, 55 ans.
12. Antoinette Monory, 54 ans.
13. Jeanne-Françoise-Élisabeth Tronson-Sutaine, 53 ans.
14. Jeanne-Marie Muizon, 62 ans.
15. Marie-Jeanne-Nicolle de la Pierre, 50 ans.
16. Marie-Louise de la Tour, 52 ans.
17. Marie-Theresse-Hyacinthe Lallement, 45 ans.
18. Marie-Nicolle Brodel, 45 ans.
19. Jeanne-Marie Guérin, 52 ans.
20. Julienne Le Bas, 56 ans.
21. Marie-Joseph-Helenne Picavé, 37 ans.
22. Françoise-Adelaïde Jacquart, 36 ans.
23. Barbe de Saux, 37 ans.

Digitized by Google

24. Marie-Theresse le Franc, 25 ans.
25. Anne Baudemont, 26 ans.
26. Marie-Claude-Claire le Cocq, 23 ans.

Noms des Sœurs de Sainte-Marthe[1]

1. Sœurs Marie-Marthe Brochet, 64 ans.
2. Marie-Jeanne Brochet, 63 ans.
3. Jeanne-Marie Gillot, 51 ans.
4. Clotilde-Eulalie le Maitre, 55 ans.
5. Charlotte Fraine, 51 ans.
6. Marie-Jeanne Paté, 45 ans.
7. Henriette-Nicolle Féar, 45 ans.
8. Bastienne Modenne, 33 ans[2].
9. Marie-Jeanne Bacquenois, 28 ans.

Certifié véritable exact par nous, abbesse et dépositaire de la maison de Sainte-Claire de Reims, pour être annexé au procès verbal dressé aujourd'hui par MM. les président et administrateurs du directoire du district de Reims, le 27 août 1790.

Sr Delamotte, abbesse,
Sr de la Pierre, dépositaire,
Sr de la Tour.

IV

27 août 1790. — Bibliothèque appartenant aux Dames religieuses de l'abbaye de Sainte-Claire de Reims.

Cinq cent trente volumes de livres de prières, de sermon et de méditation.

Savoir :

Quatorze volumes in-folio.
Soixante-six volumes in-quarto.
Quatre cent cinquante volumes in-douze.
Certifié véritable par nous abbesse et dépositaire de la maison

[1] Ce qualificatif désignait les sœurs converses.
[2] C'est la religieuse dont il est parlé au premier paragraphe.

Digitized by Google

de Sainte-Claire de Reims, conformément, et pour être annexé au procès-verbal dressé aujourdhuy par MM. les Président et administrateur du directoire du district de Reims, le 27 août 1790.

Sr DE LAMOTTE, Abbesse.
Sr DE LA PIERRE, dépositaire.
Sœur DE LA TOUR.

(Archives départementales de la Marne, série L, Abbayes et Congrégations, Sainte-Claire de Reims.)

V

Bibliographie de l'abbaye de Sainte-Claire de Reims

MANUSCRITS

Le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque de Reims (*Catalogue 1906*, t. II, n° 1901, p. 972), possède l'*Histoire abrégée de l'abbaye de Sainte-Claire de Reims* (1770), par D. Pierre CHASTELAIN, religieux de Saint-Nicaise, avec un catalogue des abbesses de 1219 à 1740. — On y trouve aussi (*Ibidem*, n° 1848, p. 939) une copie des Registres de vêtures, professions et sépultures (1737-1785).

IMPRIMÉS

1. *Metropolis Remensis Historia*, par D. MARLOT, t. II. pp. 503-506.
2. *Histoire de la Ville, Cité et Université de Reims*, par le même, t. III, pp. 558-63.
3. *Gallia Christiana*, t. IX, col. 330.
4. *La France Pontificale, Reims*, par FISQUET, pp. 395-7.
5. *Catalogue du Cabinet de Reims*, t. IV, p. 133.
6. *Revue de Champagne et de Brie*, 2e série, *Les deux sœurs de Colbert, abbesses de Sainte-Claire de Reims* (1657-1714,) par H. JADART, t. XII, 1900, pp. 641-664. (Tiré à part en brochure gr. in-8°.)

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME

HISTOIRE ET ARCHÉOLOGIE

Pages

Liste des édifices et des objets d'art classés ou proposés au classement comme monuments historiques dans la ville et l'arrondissement de Reims en 1912, par M. Henri JADART, secrétaire général 1

La Dinanderie et l'art du cuivre à Reims, par M. le Dr O. GUELLIOT, membre titulaire. 67

Documents sur Villers-Allerand, par M. Gaston ROBERT, membre titulaire. 115

Suite à l'histoire des Besicles, quelques anachronismes, par M. le Dr A. BOURGEOIS, membre titulaire. 149

Fismes, sceaux et armoiries, genèse d'un blason, par M. l'abbé C. MIDOUX, professeur à Fismes 155

Extraits des Lettres de M. Maurice PROU, membre de l'Institut, membre honoraire de l'Académie, *sur le sceau et les armes de Fismes*. 173

Une trouvaille inédite de monnaies du moyen âge, faite à Roberchamp (Aisne) en 1874, par M. Émile BOSSE, membre correspondant 177

Un agnel d'or de Jean de Berry, et autres monnaies, par M. Émile BOSSE, membre correspondant 191

La restauration du Château des Papes à Avignon, par M. l'abbé CHARLES, membre titulaire. 195

Deux Audiences Impériales (Notes de voyage), par M. Ernest FRÉVILLE, membre titulaire. 203

Digitized by Google

Pages

La Caricature en 1870-1871, par M. Louis Guédet, membre titulaire 227

Les Fouilles dans la Marne depuis 1830 et le Programme de la Société Archéologique Champenoise, par M. Georges Boussinesq, membre correspondant. 239

Pose dans la Cathédrale de Reims d'une inscription commémorative de sa construction au XIIIe siècle, compte rendu par M. Henri Jadart, secrétaire général. 261

L'Entrée du Roi Très Chrétien Henri II dans la ville de Reims et son couronnement, traduction de l'italien par M. Hugues Krafft, membre titulaire 275

Relation véritable de tout ce qui s'est passé au Sacre du Roi très chrétien Louis XIV, traduction de l'italien par M. Adrien Brocard, offerte à l'Académie. 301

Le manuscrit des « Remarques des Antiquitez du monastère de saincte Claire de Reims », par M. l'abbé Midoux 317

ILLUSTRATIONS

1. La Dinanderie et l'art du cuivre à Reims, six planches et deux figures offertes par M. le Dr Guelliot, table descriptive. 111
2. Sceau de la ville de Fismes, figure. 156
3. Le Sultan du Maroc, Moulay Abd El Aziz, planche. . . . 212
4. Le Sultan de Turquie, Abdul Hamid, planche. 220
5. Le Siège de Paris, par Gill, figure. 232
6. Polisson !, figure 233
7. La Fin de la Légende, planche 234
8. Sa Majesté !!!, figure 237
9. Inscription commémorative de la construction de la Cathédrale de Reims, texte. 269
10. Sceau primitif de l'abbaye de Sainte-Claire de Reims, figure. 324

REIMS. - LUCIEN MONCE, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE, RUE CHANZY, 71.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

U.C. BERKELEY LIBRARIES

C035968518

276948

Reino
AS162
A25
v.131-132

UNIVERSITY OF CALIFORNIA LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google